



HAL
open science

Constructions Spatiales des Solidarités. Contribution à une géographie des solidarités.

Emmanuel Bioteau

► **To cite this version:**

Emmanuel Bioteau. Constructions Spatiales des Solidarités. Contribution à une géographie des solidarités.. Sciences de l'Homme et Société. Université d'Angers, 2018. tel-02383988

HAL Id: tel-02383988

<https://univ-angers.hal.science/tel-02383988v1>

Submitted on 28 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Constructions Spatiales des Solidarités.

Volume 1.

**Economie Sociale et Economie Solidaire.
Communautés. Solidarités.**

Contribution à une géographie des solidarités.

Emmanuel Bioteau

Habilitation à Diriger des Recherches
Soutenue publiquement le 07 septembre 2018
Université d'Angers

Jury :

Emmanuelle Boulineau, Maître de conférences HDR à l'ENS de Lyon

Isabelle Danic, Maître de conférences HDR à l'Université de Rennes 2 (rapporteure)

Sébastien Fleuret, Directeur de Recherches du CNRS (garant)

Béatrice von Hirschhausen, Directrice de Recherches du CNRS (rapporteure)

Geneviève Pierre, Professeure à l'Université d'Orléans

Nicolae Popa, Professeur à l'Université de l'Ouest de Timisoara (RO) (rapporteur)

Constructions Spatiales des Solidarités.

Volume 1.

**Economie Sociale et Economie Solidaire.
Communautés. Solidarités.**

Contribution à une géographie des solidarités.

Emmanuel Bioteau

Habilitation à Diriger des Recherches
Soutenue publiquement le 07 septembre 2018
Université d'Angers

Jury :

Emmanuelle Boulineau, Maître de conférences HDR à l'ENS de Lyon

Isabelle Danic, Maître de conférences HDR à l'Université de Rennes 2 (rapporteure)

Sébastien Fleuret, Directeur de Recherches du CNRS (garant)

Béatrice von Hirschhausen, Directrice de Recherches du CNRS (rapporteure)

Geneviève Pierre, Professeure à l'Université d'Orléans

Nicolae Popa, Professeur à l'Université de l'Ouest de Timisoara (RO) (rapporteur)

Quelques remerciements

*L'exercice des remerciements est toujours sujet à de potentiels oublis.
Que celles et ceux que j'oublierais ici ne m'en tiennent pas rigueur.*

Je tiens en premier lieu à remercier Sébastien Fleuret et à lui exprimer toute ma gratitude pour avoir pris le temps d'accompagner, et patiemment encouragé la préparation de l'HDR. Merci donc pour tes conseils avisés sur le sujet, et pour l'énergie régulièrement mise à me relancer sur l'objet.

Je tiens également à adresser mes plus vifs remerciements aux membres du jury, à Emmanuelle Boulineau, Isabelle Danic, Béatrice von Hirschhausen, Geneviève Pierre et Nicolae Popa, pour avoir accepté d'évaluer ce travail. Chacun d'entre vous apporte par sa thématique de recherche et par son expérience d'enseignement et de recherche un éclairage particulier dans ce projet.

Ce travail d'HDR doit enfin beaucoup à toutes celles et à tous ceux avec qui j'ai partagé mes idées, mes doutes et mes projets. A toutes celles et à tous ceux qui ont eu à supporter les atermoiements induits par l'exercice rédactionnel. Aux collègues du département de géographie avec lesquels nous avons eu à traverser ensemble maintes difficultés, à celles et ceux qui me sont devenus des ami.e.s au fil du temps. Aux collègues d'ESO, tout particulièrement celles et ceux qui ont récemment rejoint le collège de direction de site à Angers et ainsi accepté de donner de leur temps de façon que cette HDR passe du projet à la réalité. Et, je ne les oublie pas, car ils sont ici centraux, à toutes celles et à tous ceux avec qui j'ai eu la joie (et l'aurai encore et toujours) de partager cours, stages, séminaires : doctorant.e.s, étudiant.e.s, collègues de tous horizons, de France, de Roumanie ou d'ailleurs.

Une personne manque malheureusement ici à l'appel des remerciements. Je lui dois tant... et n'ai pas suffisamment su le lui dire en temps et en heure. De l'avant thèse, alors étudiant en maîtrise puis en DEA, durant ma thèse de doctorat et jusqu'à mon entrée dans la fonction de maître de conférences, il a su m'accompagner, me conseiller, réajuster mes écrits et mes propos, me faire découvrir de nouveaux horizons de pensée. J'adresse donc un clin d'œil affectueux à « mon » professeur Jean-Baptiste Humeau qui, où qu'il soit aujourd'hui, se satisferait je l'espère du parcours que j'expose ici.

L'avancée d'un tel projet personnel professionnel n'est pas, enfin, similaire à un long fleuve au cours apaisé. Mes proches ont eu à subir les phases d'hésitations, de longues soirées et des congés tronqués par l'exercice de l'HDR.

A l'ensemble de mes proches, parents et beaux-parents, frères et sœurs (beaux-frères et belles-sœurs), mes neveux et nièces : promis je vous consacrerai dorénavant plus de temps.

A Anca mon moteur de tous les jours...

A Elsa mon (petit) rayon de soleil.

Sommaire

Sommaire	3
Introduction générale	5
A. Cadre(s) théorique(s)	13
1. Une ambition initiale. Comprendre les dimensions spatiales de l'ESS.....	15
1.1. Contexte : recul de l'État-providence et crises de la représentation en France et en Europe. Où l'agir en collectif trouve un (nouveau) sens.	15
1.2. Recompositions territoriales, nouveaux modes d'agir : interroger la métamorphose en géographie, ouvrir au champ des innovations sociales.	18
1.3. De l'ESS aux solidarités et au développement local. Ma position	19
1.4. Un enjeu : prolonger la construction d'une géographie de l'ESS, autour du triptyque : (enjeux de) développement local / innovations / solidarités.	22
2. Un enjeu épistémologique. Autour du couple Solidarités et Relations à l'espace.	25
2.1. L'agir collectif compris au sens d'agir citoyen. Le lien social plutôt que la « société civile »	25
2.2. Derrière la solidarité : éthique et responsabilité, résorption des risques, dimension collective de l'agir.	28
2.3. De la « solidarité » en géographie(s) : solidarités inter-nationales, inter-régionales, locales ou inter-personnelles.	31
2.4. Sense of place, dimensions spatiales des mouvements sociaux économiques : par les solidarités, ré-instituer le lien social.	34
Conclusion. Agir en collégialité. Réinterpréter le projet local	37
B. Un cheminement de recherche : cadre méthodologique	39
3. D'une géographie à l'autre : de l'ESS aux Constructions Spatiales de Solidarités	41
3.1. Retour sur les « quelques jalons... » ou points d'attention nécessaires sur la solidarité.	41
3.2. Interroger le concept de communauté : une clarification nécessaire.	45
3.3. Agir solidairement / Innover socialement : solidarités en communautés.....	49
3.4. Proposition d'un modèle analytique	52

4. Mobilisation d'une première expérience récente de recherche et action.	
Test du modèle au travers d'un dispositif territorialisé de prévention, détection et accompagnement du surendettement des particuliers en Maine-et-Loire.....	59
4.1. Eléments de cadrage méthodologique. Au travers des « frontières » du surendettement : des disparités zonales	59
4.2. Une analyse à partir de l'aide au montage de dossiers de surendettement	65
4.3. Des inégalités territoriales induites par le réseau et les disparités d'engagement de bénévoles.....	74
4.4. Validation du modèle analytique. Retour aux Constructions Spatiales de Solidarités.....	76
Conclusion. Comment le terrain conforte le modèle analytique	81
C. Apports du cadre analytique à la construction du projet de recherche	83
5. Un chantier ouvert. Faire en commun, comprendre les dynamiques communautaires...85	
5.1. Mobilisation d'une seconde expérience. « Les Locaux-Moteurs » en Maine-et-Loire, retour sur un dispositif d'économie collaborative de lutte contre le non recours	86
5.2. Mobilisation d'une troisième expérience. Fédérer l'engagement réciproque des acteurs de santé en Roumanie.....	91
5.3. Un projet. Améliorer les services, renforcer le lien local, faire communauté. Mobilisation d'une quatrième expérience. Contributions des centres sociaux à un développement local re-fondé en milieux ruraux.....	104
6. Un agenda de recherche. Penser des « territoires » de solidarité	113
6.1. Passer des « lieux » de coopération communautaire aux « liens » en géographie.....	113
6.2. Points d'attention et problématisation.....	117
6.3. Une méthode	119
6.4. Des jalons / Un projet.....	122
Conclusion générale. Considérer les dynamiques solidaires dans les territoires	125
Bibliographie.....	134
Table des documents	148
Table des abréviations	150
Table des matières	153

Introduction générale

Ce volume premier de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) présente une position de recherche à l'entrecroisement des apports de la géographie sociale, de la géographie économique et de la géographie régionale. Il propose le cadre d'élaboration d'une géographie des solidarités, en lien avec l'ensemble des évolutions sociales, économiques et territoriales de ces dernières années. La solidarité serait passée de mode aux yeux de certains, lui privilégiant les vocables d'innovation sociale ; l'*empowerment*, souvent mal traduit entre capacités à agir et pouvoir d'agir ; l'engagement. Les notions que portent ces vocables sont centrales à mon projet, mais à mon sens toutes renvoient à des mécanismes spatialisés de rassemblement d'individus (de personnes) dans un projet commun ; ces mêmes personnes sont mues par la volonté de faire ensemble au profit de l'intérêt général¹ : construisant, à l'échelle de ce projet, de (nouvelles) solidarités.

Evoquer la solidarité revient également à rapprocher le propos de ce qui fonde l'attache communautaire. La communauté est souvent galvaudée en France particulièrement. Je m'inscris d'emblée dans la perspective d'un développement communautaire ouvert à autrui, comme je le proposais au vocable et au concept d'appropriation au sortir de ma thèse. J'y défendais et illustrais des processus d'appropriation de l'espace non exclusifs dans l'ouest roumain ; cette même appropriation, j'allais le percevoir plus tard, était le reflet des rapports intercommunautaires à l'espace. Faire ensemble ne signifie pas nécessairement faire contre : contre les autres, contre le territoire au point de se l'accaparer.

D'autres évolutions traversent le propos de cette thèse et permettent de mieux la fixer.

La première de ces évolutions est une volonté affichée de prise en compte accrue de la société civile dans le débat public (Habermas, 1992 sur l'espace public ; Hamel, 2008 sur le débat public). Je dis bien une volonté, tant les pourtours de cette société civile sont flous, et tant, en la déterminant, le débat public construit une catégorie (fourre-tout) de rassemblement de la majorité des parties prenantes du territoire, les renvoyant au rôle de simples interlocuteurs (Pirrotte, 2018, réédition). En parallèle, le désengagement constant, donc croissant, de l'Etat et de ses institutions du local, en France et en Europe comme en maints endroits de par le monde, contribue en provoquant la crise à ce qu'émergent des mouvements sociaux.

Cette situation conduit aux risques du repli sur soi communautaire (bien qu'il y ait toujours ce double mouvement de repli sur soi et de sursauts de solidarités). Mais il en résulte à tout le moins un changement de paradigme dans l'appréhension des problématiques de développement local / territorial. Le projet territorial fait l'objet désormais d'une approche transversale, intersectorielle et holistique à l'échelle des périmètres d'action. Cette évolution est donc également, et fortement,

¹ Je reprends la définition de l'intérêt général comme : finalité d'actions ou d'institutions lesquelles concernent l'ensemble de la population d'un territoire donné (en général à l'échelle de l'Etat mais pouvant être également décliné cependant à toutes échelles). J'apporterai une nuance, dans le prolongement de ce que propose Thierry Ménissier (2009). L'intérêt général est proche de l'intérêt commun ou de l'intérêt public. Ces derniers renvoient cependant à la prise en compte de l'ensemble des intérêts particuliers et ne peuvent en ce sens être lus comme des principes synonymes de l'intérêt général.

spécialisée : localement, le débat est possible, et localement les acteurs locaux peuvent s'en saisir. Les étages supérieurs, plus spécialisés, restent du domaine décisionnel des pouvoirs publics. Ainsi, en France, les périmètres de pensées de l'action sociale, de l'aménagement et du développement de services au titre de l'égalité entre citoyens.

Un parallèle doit ici être dressé avec l'approche communautaire. Dans sa propre HDR portant sur les communautés en santé, Sébastien Fleuret (2012) suivait peu ou prou le même schéma réflexif ; la santé, en tant qu'objet d'action autant qu'elle relève d'un état physique et environnemental, est en première ligne de ces transformations de modèles. Il citait ainsi un court texte produit par le Ministère de la santé et des services sociaux québécois en octobre 2002, dont les premières lignes répondent au propos qui précède : « *Tout individu s'identifie à un milieu. Il y développe des liens, y tisse un réseau social qui façonne son appartenance. Parfois, il peut également faire partie de diverses organisations, de réseaux de soutien ou encore de groupes d'entraide. Les gens s'identifient généralement à leur quartier, à leur village, à leur municipalité, puis à leur région. C'est donc à l'échelle locale que se développe d'abord la conscience de la qualité de vie et des éléments qui la composent : la santé, l'économie, la prévention des problèmes sociaux, l'environnement, la sécurité* » (op. cit. : 4).

La deuxième évolution est législative, et a, en lien avec la précédente, des incidences institutionnelles. Avec la reconnaissance par la loi d'un secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en France en juillet 2014, l'Etat et les collectivités territoriales confirment un tiers acteur aux côtés de l'acteur public et des acteurs privés lucratifs. Le secteur ESS regroupe au sens de la loi : les associations (régies par la loi de 1901), les coopératives, les mutuelles, les fondations et des établissements agréés Entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS²). Cette loi qui ne fait que regrouper institutionnellement des établissements aux statuts juridiques distincts pose néanmoins le cadre juridique et opérationnel de transferts de moyens comme de compétences le cas échéant en direction de ces organisations, et en légitime l'action (Encart 1).

Ce projet est ainsi indissociable de l'expérimentation depuis près de dix années d'une géographie de l'ESS (Bioteau et Fleuret, 2014). Le présent volume n'a toutefois pas vocation à redévelopper les écrits déjà produits, lesquels sont exposés au second volume de cette HDR, et portent sur les possibilités d'une géographie de l'ESS. Précisons ici, seulement et dès à présent, que deux coordinations récentes d'ouvrages dans la collection « Economie et Société » aux Presses Universitaires de Rennes (2015) : *Entreprises solidaires. L'économie sociale et solidaire en question(s)* (dirigé avec Pascal Glémain), et *Développement solidaire des territoires. Expériences en Pays de la Loire* (dirigé avec Karine Féliès-Dupont), contribuent également à cet état des lieux initial.

La position scientifique ici défendue s'appuie sur les connaissances accumulées au sujet de l'ESS pour promouvoir l'approche des solidarités en géographie. Ces travaux éditoriaux de synthèse regroupant des contributions d'auteurs issus de différents champs disciplinaires (de

² « Les entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) se distinguent par leur but d'utilité sociale (soutien à des publics vulnérables, cohésion territoriale ou développement durable) et l'orientation de leurs excédents vers la poursuite de leur activité souvent non lucrative. L'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) leur permet de bénéficier d'aides et de financements spécifiques, notamment accession à l'épargne salariale solidaire et réductions fiscales » (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32275> ; consulté le 30 mai 2018).

géographes certes, mais également d'économistes, de gestionnaires, de sociologues, de spécialistes des sciences de communications) et associant aux analyses de chercheurs des contributions et des témoignages d'acteurs, posent en quelque sorte des repères initiaux à cet exercice d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

L'ESS tend à se confondre avec la « société civile ». Ses institutions n'ont toutefois pas l'apanage des initiatives communautaires. D'un lieu à l'autre ; d'une situation à l'autre, les initiatives portées par l'ESS n'aboutissent pas toujours à la production de constructions spatiales de solidarités au travers d'un portage communautaire ou à tout le moins instruit par le « faire commun ».

C'est là l'objet des 4 études de terrains qui sont remobilisées dans cette optique et présentées dans ce volume : pour l'une à valeur de test d'un modèle analytique proposé en section B, pour les autres à fonction de confrontation de parcours d'organisations répondant aux principes posés par la loi (bien que l'un des cas étudiés soit situé en Roumanie).

Encart 1. Articles 2 et 3 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

La loi identifie ainsi à son article 3 six bonnes pratiques au registre des établissements de l'ESS :

« 1° *Les modalités effectives de gouvernance démocratique ;*

2° *La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise ;*

3° *La territorialisation de l'activité économique et des emplois ;*

4° *La politique salariale et l'exemplarité sociale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé et la sécurité au travail et la qualité des emplois ;*

5° *Le lien avec les usagers et la réponse aux besoins non couverts des populations ;*

6° *La situation de l'entreprise en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes en matière d'égalité professionnelle et de présence dans les instances dirigeantes élues. »*

S'ajoutant à l'article 2 : « 1° *Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;* 2° *Elles ont pour objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;* 3° *Elles concourent au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2° ».*

Source : Légifrance [En ligne] :

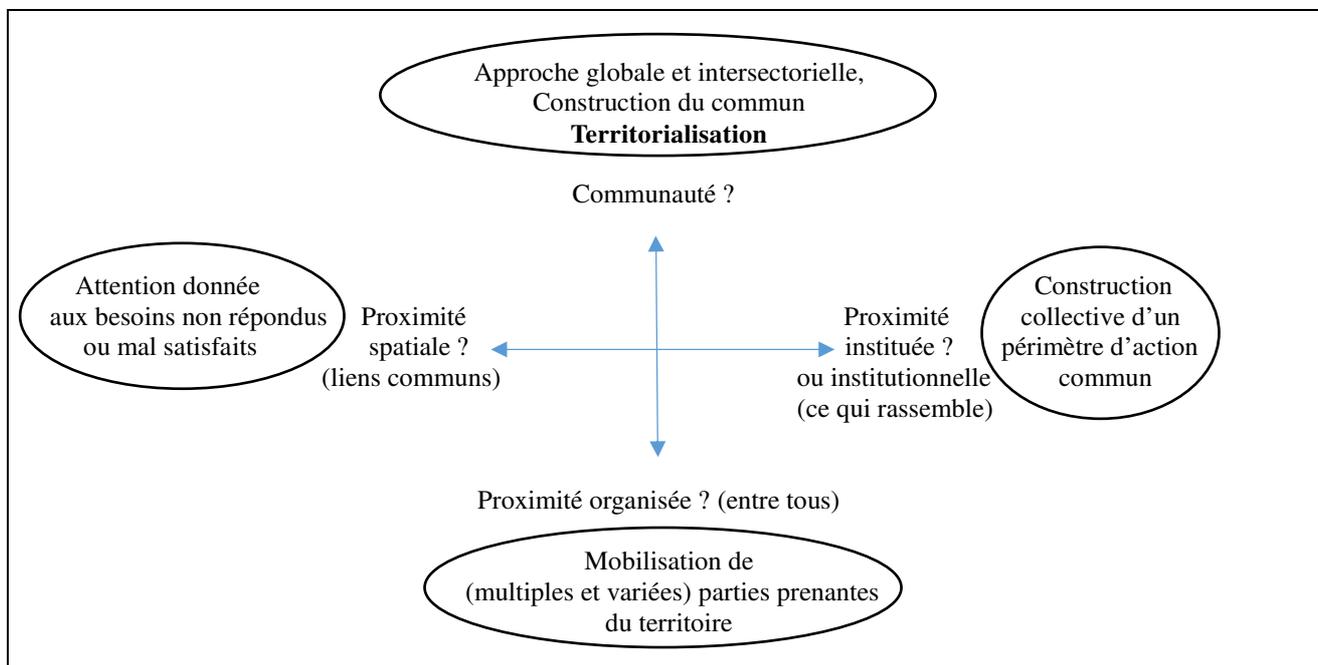
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&dateTexte=20180501>

Par son propos, ce volume original consiste donc à exposer différents types de liens se tissant entre les acteurs et les contextes locaux. Pour ce faire, l'approche pluridisciplinaire mise en œuvre par les réseaux de recherche nord-américains, en particulier québécois (CRISES, ARUC-ES), ou, dans le contexte français, les récents travaux de Sébastien Fleuret en santé (Fleuret, 2012), me conduisent à la lecture de ces liens entre acteurs et contextes locaux au travers de la communauté. Il reste à définir alors, ici, quels sont les ressorts de cette assemblée communautaire. Des valeurs et/ou principes partagés ? Des projets communs ? Des référentiels communs de représentations ?

Les trois autres dimensions que j'identifie renvoient à l'analyse des proximités (spatiale ou territoriale, organisationnelle, institutionnelle). L'objectif de l'HDR consiste justement à relier entre elles ces différentes dimensions, ainsi que la dimension communautaire, à saisir leurs interactions pour mieux interpréter les dimensions spatiales des solidarités. Les solidarités naissent de conditions favorables : par et pour les populations concernées dans un environnement et à des échelles que ces populations vivent et perçoivent. Celles-ci sont fortement tributaires du contexte local : de rassemblement des acteurs dans un projet commun, et de l'identification par ces mêmes acteurs de biens et de valeurs partagés (que je regroupe ici dans les communs).

Ce cadre d'analyse émergent est présenté dans la Figure 1. Il guide la démarche exposée dans ce volume laquelle vise à affiner le cadre en question : notamment en qualifiant les étapes du processus de territorialisation au travers de la solidarité. Cette figure est complétée des apports de la Figure 2. Ensemble, elles seront remodelées en fin de volume au travers de la Figure 4 (page 128).

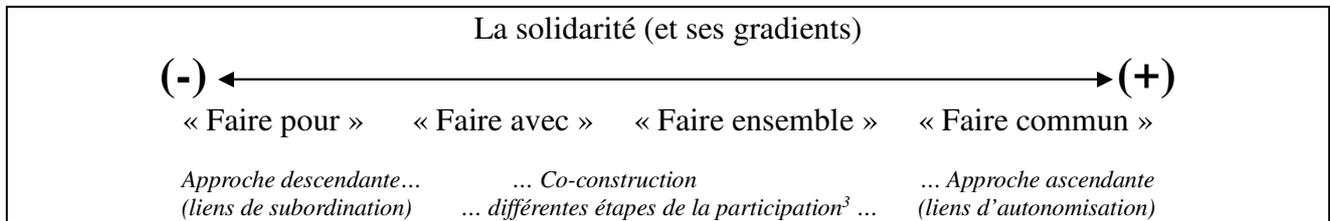
Figure 1. Cadre d'analyse préalable des constructions spatiales des solidarités. Quatre critères, aux origines et effets spatiaux des solidarités ? (la solidarité serait ici partout présente...)



L'attention donnée aux études de terrain portera peu sur l'enjeu de « faire pour ». L'ensemble des cas étudiés répond à la prise en compte des besoins non répondus ou mal satisfaits. Ce qui est un préalable à l'action est toutefois fréquemment vu comme justification de la solidarité par les acteurs / promoteurs d'actions à visées solidaires. A mon sens, cela n'en fait qu'une étape.

La solidarité, considérée ici au sens ordinaire, est fondamentalement inscrite dans l'espace au sens où elle contribue à l'émergence d'une nouvelle pensée sur l'espace, mue par l'idéal du « faire commun » : la construction communautaire suppose ces étapes (Figure 2). L'ensemble nourrit un tableau de synthèse analytique proposé au Chapitre 3 (Tableau 1, p. 57) et le tableau de synthèse en Conclusion (Tableau 5, p. 127).

Figure 2. Quatre phases de la construction des solidarités (approche a-spatiale à cette heure)



L'objectif de ce travail est alors de démontrer comment par la prise en compte de l'intérêt collectif, lequel peut à échelles élargies se confondre avec l'intérêt général, des assemblées d'individus et leurs instances peuvent produire des « territoires » de solidarités. J'opère là une distinction sur laquelle je reviendrai en fin de ce volume : **ces « territoires » de solidarités ne sont pas « porteurs » de solidarités mais bien construits par elles, par la dynamique de (mise en) commun.** A mon sens, la notion de territoire solidaire, si tant est qu'elle fût, renvoie à une survalorisation du territoire, lequel serait (ses institutions, ses habitants, ses promoteurs) par définition doté d'une « valeur supérieure »... *aux autres ?*

Pour aboutir à cet objectif, ce volume d'HDR est organisé en trois étapes (sections dans mon propos). La première de ces étapes souligne et clarifie mon ambition initiale, dans laquelle je suis engagé depuis plus de dix années à présent, de la construction d'une analyse géographique de l'ESS. De cette analyse il ressort deux clefs de lecture : la capacité des organisations d'ESS et de leurs acteurs à « faire communauté », et leur rôle dans l'émergence de nouveaux mécanismes de solidarités au sein des territoires dans lesquels ils opèrent, dont ils sont issus, et en direction des populations qu'ils côtoient. Considérant que tout phénomène social porte des dimensions spatiales (tautologie soulignée à maintes reprises : Rochefort, 1963 ; Lefebvre, 1974 ; Frémont et al., 1984 ; Séchet et Veschambre, (dir.), 2006), il s'agit ici de saisir quelles sont les dimensions spatiales mobilisées lors de la genèse d'initiatives solidaires, et lesquelles ces dernières produisent en retour.

La solidarité est un facteur de résorption des risques, au sens où elle réduit la vulnérabilité des personnes comme elle permet de limiter l'aléa ! C'est sur cette base qu'est construite la

³ Je n'aborderai pas dans ce volume d'HDR la participation par le détail. Je considère que la participation va d'un minima de manipulation, passant ensuite aux phases de la consultation, jusqu'à un maxima d'autogestion (contrôle des citoyens) en reprenant la grille d'analyse proposée par Sherry R. Arnstein (1969). « La participation est une catégorie sociale progressivement institutionnalisée par les politiques publiques, avant de devenir un concept scientifique » (Bresson, 2014). Pour Saul Alinsky, la participation est un espace de « lutte » (Alinsky, 1971). Mais « le concept de participation ressurgit encore au début des années 2000 dans un contexte d'interrogation et de doute sur la démocratie représentative (...) Enfin dans les années 2000, le concept de participation connaît un nouvel emploi également, dans le champ des politiques sociales traditionnelles. Associé au mot d'ordre de l'*empowerment*, il se répand en France pour signifier aussi la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. » (Bresson, op. cit.).

démarche analytique qui guide cette thèse !

La seconde des étapes propose, en posant les termes et notions adjacentes à la Construction Spatiale des Solidarités, d'établir une grille d'analyse, en articulation avec la synthèse présentée ci-avant (Figure 1). Cette grille se nourrit en parallèle d'une réflexion sur les valeurs, autour de trois grilles qui traversent la solidarité, comme autant de déclinaisons du « solidarisme » dont elles sont peu ou prou synonymes (« convivialisme versus communautarisme » est posé en tant que raisons d'être du projet collectif) et de ses aboutissants (à savoir « capacitation versus vulnérabilisation » des personnes et « émancipation versus dépendance » des institutions).

La solidarité, au même titre qu'elle traverse la Figure 1, constitue le gradient de transition d'un état à l'autre (Figure 2), d'un processus vers l'autre dans ces trois grilles. Je propose alors le test de cette lecture par la mobilisation, *par une lecture des constructions spatiales des solidarités*, d'une initiative de prévention, détection et accompagnement (vers la sortie) du surendettement des particuliers en Maine-et-Loire.

Au test du modèle analytique répond une troisième et dernière section organisée en trois chapitres, laquelle discute les trois étapes clefs du processus de Construction Spatiale des Solidarités telles que je les identifie. La mobilisation d'une expérimentation en économie collaborative rend compte d'un processus à l'étape du « faire pour ». La solidarité n'en est pas absente ; toutefois, le processus en cours n'aboutit pas à mon sens à la construction de territoires de solidarités. Ce retour sur expérience permet également la mise en débat au sein de ce volume des tenants et aboutissants des principes d'économie collaborative : présentés comme inscrits dans la collégialité, ils posent la limite d'actions pensées à l'appui du volontariat, et non du bénévolat ; « faire avec » y relève à mon sens d'une utopie discursive.

Il en va de même, mais à un stade différent, d'une démarche de mise en relation entre eux d'acteurs de santé en Roumanie⁴. Interrogeant le besoin d'émergence d'un secteur médico-social dans ce pays, pour l'heure (quasi) inexistant, l'exemple ici étudié met en évidence un processus rapprochant de la phase du « faire avec ». Il manque à cette étape du processus les conditions de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes des territoires concernés, au premier chef les habitants, pour qu'émerge un véritable construit commun.

Cette section mobilise enfin un quatrième et dernier cas d'étude, par une relecture des capacités de portage d'innovations sociales territoriales des centres sociaux ruraux (pris ici en Maine-et-Loire). Par leur fonction d'animation globale, et la définition qu'ils en donnent, ceux-ci donnent à voir un processus structuré de co-construction territoriale et de co-production de biens et de valeurs, clefs du « faire ensemble » ; mais un processus ô combien fragilisé par les transformations sociales, économiques et territoriales en cours, par la métamorphose de leurs territoires (Chapuis, 2007).

La progression globale de ce volume permet d'aboutir dans son ultime chapitre à la projection d'une étude mobilisant la grille d'analyse de la Construction Spatiale des Solidarités.

⁴ Ce travail en Roumanie fait doublement sens ici. Au-delà de l'apport du cas d'étude sélectionné à la démarche qui guide ce Volume 1 de l'HDR, le terrain roumain est également un élément central dans mon déroulé de carrière et, ainsi, dans l'émergence de ce projet autour des solidarités, ce que j'explicité dans le Volume 2 de l'HDR.

Posant un agenda de recherche, ce chapitre (et cette section), précise les points d'attention nécessaires. Il acte une méthodologie de travail laquelle est de sorte le fruit de cette démarche d'exploration. Enfin il ouvre la voie à un projet de recherche à l'articulation des problématiques soulevées alors.

A. Cadre(s) théorique(s)

Je postule que toutes les formules d'agir collectif sont productrices de savoirs et de valeurs, à la fois mobilisatrices et productrices de ressources ; elles apportent des réponses aux besoins sociaux et sociétaux. Les solidarités sont l'une de ces formules. Elles ne sont pas nécessairement instituées. Elles visent à apporter des réponses aux problèmes sociaux et sociétaux identifiés, au plus proche d'eux-mêmes, dans leurs espaces de vie, par leurs promoteurs.

La contribution à une géographie de la solidarité constitue, il me semble, une suite naturelle aux travaux que j'ai pu engager sur l'Economie Sociale et Solidaire. C'est pourquoi cette première section, se voulant le cadre théorique de mon projet d'Habilitation à Diriger des Recherches, renvoie par nécessité à un dialogue entre la discipline scientifique, ici la géographie, et cet objet d'étude préliminaire, par essence partagé par de nombreuses disciplines. L'investissement personnel qui est le mien dans les réseaux de recherche en ESS, de même que de multiples publications associées à des collègues économistes, gestionnaires, sociologues ou de sciences de communication, peuvent témoigner en ce sens (cf. volume 2 de l'HDR).

Néanmoins, l'ambition de cette HDR est de répondre à un second objectif, lequel constituera la seconde étape de cette section posant le cadre théorique du projet : poser le cadre méthodologique d'une approche des solidarités en géographie. C'est pourquoi, j'opte donc, pour reprendre l'expression dorénavant courante, pour une géographie indisciplinée : partant des apports constants d'autres disciplines, tant sur l'objet que sur son analyse, pour construire (sections B et C de ce volume) une géographie des solidarités, posée sous l'intitulé des Constructions Spatiales de Solidarités.

1. Une ambition initiale. Comprendre les dimensions spatiales de l'ESS.

L'objectif de cette section est de clarifier ce que recouvre le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) aujourd'hui. Plutôt qu'une définition, je privilégie ici d'amorcer une série de pistes de réflexions, et aborder différents champs thématiques, qui interrogent l'ESS et qu'elle réinterroge en retour. S'il est un « thème » ESS, celui-ci constitue à la fois une notion aux contours mal définis, une clef de compréhension de phénomènes complexes, une entité au sein de la « biodiversité des organisations de production » (Noguès, 2015 : 22), parfois l'objet central de recherches visant à mieux cerner à travers celui-ci les transformations sociétales en cours. Qualifier l'ESS est une gageure. La loi de 2014 (France), par son souci de clarification et de simplification, rend la tâche plus complexe encore au chercheur. Au final, de quoi parle-t-on ?

Mais avant cela, dans quel contexte socio-économique, politique et territorial s'inscrivent ces propos, prend naissance finalement cette position de recherche que je défends ici ?

1.1. Contexte : recul de l'État-providence et crises de la représentation en France et en Europe.

Le contexte actuel de recul de l'État-providence, lequel voit un grand nombre de services publics délégués aux opérateurs privés, modifie le rapport au monde et à l'environnement – compris au sens de cadre de vie – des habitants, usagers et citoyens (« les acteurs, ces oubliés du territoire » au sens de la définition donnée par Gumuchian et al., 2003). Le tout s'inscrit dans le contexte d'une mondialisation de type néo-libérale laquelle voit dans les solidarités une limite au projet d'expansion économique, lequel devrait porter le développement, c'est-à-dire ici un mieux vivre pour chaque individu à la surface de la Terre. Dans ce contexte, la Cour de justice européenne reconnaît en 1999 la solidarité en tant que principe fondamental⁵, le tout en opposition à l'idéologie libérale laquelle, par sa recherche d'un profit maxima, conçoit les principes solidaires comme des freins au développement économique et à l'efficacité intrinsèque des politiques publiques. De ce fait, le recul de l'État-providence va de pair avec non seulement une délégation aux opérateurs privés de services d'intérêt général, mais également avec une remise en cause des principes de solidarité exprimés au travers de l'intérêt général, et plus largement de l'utilité sociale.

Cela conduit à ce que, « bien qu'encore marqués par une terminologie pro et anti, les débats suscités par la mondialisation économique s'articulent de plus en plus en termes de contenu, de gouvernance et d'ancrage démocratique. On plaide aujourd'hui non pas contre, mais bien pour une autre mondialisation, c'est-à-dire une mondialisation qui ne soit pas hégémonique et financière, mais plutôt écologique, démocratique, juste et équitable. » (Gendron, 2001 : 175). Nombreux sont les acteurs publics ou issus de la société civile – sur laquelle nous reviendrons par la suite – qui aujourd'hui dénoncent le caractère non soutenable du mode de développement actuel, et plus largement du mode de vie dans lequel nous nous inscrivons collectivement actuellement.

⁵ Suite aux arrêts Albany, Brentjens et Maatscappij de 1999 (CJCE, 21 sept. 1999, aff. C-67/96, C-115/97 et C-219/97) – source : https://www.fondation-res-publica.org/A-quoi-sert-la-Cour-de-justice-europeenne_a383.html (consulté le 11 avril 2018, 16h12) ; Alain Supiot et ses coauteurs réfèrent à ces arrêts, porteurs de jurisprudence, dans (2015) *La solidarité. Enquête sur un principe juridique*, aux éditions Odile Jacob. Par ces arrêts, établis dans l'affaire dite des fonds de pensions néerlandais, « la Cour de justice a estimé que le monopole des fonds de pension garantissait l'efficacité de leur mission ; elle a dans le même mouvement admis que des conventions collectives puissent porter atteinte à la concurrence, sans pour autant être contraires au droit de la concurrence » (Fondation Res Publica, op. cit.).

Le tout questionne à la fois sur les rapports des sociétés humaines à l'économie, aux modes et pratiques de consommation, et sur les enjeux de cohésion sociale... Et, plus largement, c'est la maîtrise du territoire par les citoyens qui se trouve au cœur du débat, dans le contexte actuel en France, particulièrement, et en Europe en général, de recomposition des territoires de l'action publique.

Les récentes lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles, 2014) et NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République, 2015) en France conduisent à l'avènement d'un nouvel échelon d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au travers des métropoles d'une part, et à une incitation forte aux regroupements communaux (communes nouvelles) comme au re-périmétrage des EPCI. De ce fait, la commune, qui subsiste initialement comme espace de vie pour les individus (origine, état-civil, vie quotidienne), comme espace de vie collective (rencontres, rivalités internes et externes, fêtes, vie associative, communauté, aspect symbolique) et comme espace de vie démocratique (possibilité d'être élu.e, vote individualisé) se trouve profondément bouleversée. Cet échelon initial devient soit un élément subalterne d'une commune nouvelle (au mieux une « commune déléguée » sans véritable rôle autre que – en fonction des chartes de communes nouvelles – celui d'un espace de vie animé par un conseil citoyen similaire à un conseil de quartier tel qu'instauré dans les grandes villes). Soit la commune se trouve prise dans des EPCI de grande taille au sein desquels la représentativité des élus locaux se trouve fortement réduite (pour cela, se reporter aux travaux portant sur les intercommunalités dites « XXL » regroupant parfois jusqu'à plus de 100 communes). Il s'agit d'atteindre, dans le prolongement de la loi MAPTAM une taille critique des EPCI hors métropoles, face à cette affirmation des métropoles.

Il s'en suit, du moins en France, un débat de fond actuellement sur la crise de la représentation (« dégoût du politique, rejet des politiques, peur de l'Europe, corruption, abstention, votes extrémistes... la démocratie représentative semble être en crise » : Cohendet, 2004 : 41). Des effets positifs sont attendus de ces transformations (mises en commun de services et des coûts, et donc économies d'échelles, maintien des dotations). Mais des effets moins positifs se font déjà ressentir dans les communes ayant franchi le pas de la fusion, ou ayant été regroupées, le plus souvent à marche forcée, dans des EPCI de grande taille : distances accrues des citoyens face au centre de décision, risque de zones blanches, sentiment de dépossession...

Ce bouleversement semble renforcer plus qu'il ne la corrige la crise de représentation dénoncée depuis plusieurs années, du moins dès les années 1990, par divers analystes issus tant de la société civile que des milieux académiques. L'émergence en France de mouvements tels que Nuit Debout⁶ sont ainsi la preuve d'un débat public qui peu à peu s'extrait des supports usuels de la démocratie représentative à base électorale que sont les conseils municipaux, départementaux, régionaux et étatiques (Parlement, Sénat). L'apparition de collectifs contestataires au sein des ZAD (de Zone d'Aménagement Différé, la ZAD de Notre-Dame des Landes est ainsi devenue « Zones A Défendre » dans le vocable contestataire au projet d'aéroport...) lesquels se multiplient

⁶ Ensemble de manifestations amorcées en France en fin d'hiver 2016 en marge des manifestations contre la loi « Travail » : consistant en l'occupation tout ou partie de la nuit de places publiques en contestation du projet. Le mouvement évoluera rapidement dans l'esprit d'une convergence des luttes. Il s'agit de mouvements auto-organisés à bases de commissions locales regroupant syndicats, mouvements politiques, associations, etc. Le processus s'épuisera lentement en fin de printemps de la même année.

actuellement en serait également la preuve.

Hors de France, divers projets d'équipements et/ou industriels (ainsi nous pourrions citer le cas de Rosia Montana en Roumanie...), divers programmes de recompositions territoriales, deviennent également les supports de collectifs autogérés qui occupent les lieux, les animent et les font vivre différemment. Dans le cas de Rosia Montana, les manifestations, l'occupation du site par des citoyens contestataires du projet de développement d'un site d'extraction d'or à ciel ouvert, la valorisation des ressources locales patrimoniales (tourisme), agricoles (tissages et lainages), culturelles (festival) ont conduit à ce que le gouvernement roumain reconnaisse une nouvelle voie de développement possible, et sollicite au final l'inscription du site au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce n'est qu'un exemple, parmi d'autres.

Une telle lecture est-elle surfaite ? Ces phénomènes n'ont toutefois rien de nouveau... Ainsi, pour Jean-Marie Denquin, il vient à dire au sujet de cette « crise de la représentation » :

Encart 2. « La notion de crise de la représentation » (d'après Jean-Marie Denquin, 2010)

« La notion de crise de la représentation, sans cesse invoquée aujourd'hui, repose sur une double illusion. Le malaise dont elle est censée rendre compte est en effet inhérent aux sociétés politiques modernes et n'implique aucune remise en cause des mécanismes représentatifs. Inhérent, car cette « crise » ne traduit pas une dégradation conjoncturelle mais une tension structurelle entre les diverses acceptions du terme « représenter ». Le système représentatif n'en est cependant pas affecté car on ne lui connaît pas d'alternative. Il tend même à se renforcer dans les faits, bien que son ambiguïté propre, conjuguée aux incertitudes qui affectent la notion de démocratie, brouillent les repères et rendent sa définition juridique de plus en plus difficile. »

Denquin, J-M., 2010, « Pour en finir avec la crise de la représentation », Jus Politicum, n°4. [En ligne] : <http://juspoliticum.com/article/Pour-en-finir-avec-la-crise-de-la-representation-215.html> – lu le 11 avril 2018.

Si à l'instar de Denquin ici, la crise de la représentation n'en est pas une, ce qui se joue dans le contexte actuel est à rapporter à un double mouvement, lequel conduit à notre sens à interroger les rapports entre ré-affirmation des solidarités d'une part, et ancrage spatial (local) de ces solidarités d'autre part. S'il n'est donc pas véritablement une crise de la représentation, un sentiment croissant de dépossession du débat public ne peut pas être éludé, lequel s'exprime par le vote contestataire, ou l'absence de vote, s'exprime également par des collectifs qui par endroits se mobilisent en rejet de projets pensés pour leur territoire par des acteurs vus comme en étant extérieurs.

Cette situation traduit un renouveau des modes d'agir en collectif. Elle s'inscrit dans le contexte actuel de mondialisation, d'accélération des échanges et de l'information, de distanciation croissante des centres de décisions pour les citoyens. Ce renouveau repose sur la conception que l'animation des territoires (locaux), suppose de repenser trois notions ou dimensions spatiales qui conditionnent le vivre ensemble :

- ce qui se joue dans le fait d'Habiter (quels liens sont tissés entre habitants à l'échelon local, ce qui fait que ceux-ci se retrouvent, créent des repères communs, à une échelle donnée ?),

- mais aussi l'Accompagner (comment répondre au plus juste aux besoins des habitants ?),
- et la Valorisation (comment mobiliser au mieux les ressources du territoire, en provoquer l'émergence aussi, aux bénéfices de tous ?).

Ces trois termes correspondent aux thèmes de mon projet d'Habilitation à Diriger des Recherches. Ils permettent par leur association d'aboutir à la définition – conceptualisation – des mécanismes de construction spatiale des solidarités.

1.2. Recompositions territoriales, nouveaux modes d'agir : interroger la métamorphose en géographie, ouvrir au champ des innovations sociales.

Les territoires en France comme en Europe ne forment pas un « milieu » uniforme. Le contexte brièvement rappelé ci-avant renvoie à un processus en mouvement, que Chapuis définit (2007) au sujet des campagnes comme un processus de métamorphose ; qui selon lui repose sur la « citadinisation des campagnes », à travers la périurbanisation, l'attraction exercée par les emplois et les services localisés en ville, les mutations économiques, sociales et culturelles (Perrier-Cornet, 2002 ; Sibertin-Blanc, 2005) et la tertiarisation de la structure d'emploi locale. Cette grille de lecture laisse supposer que si les villes évoluent, se réinventent même par les modèles des nouvelles approches urbaines, les campagnes, elles aussi, connaissent de véritables bouleversements qui ne peuvent se résumer aux seules arrivées de nouveaux habitants, ou aux transformations de l'habitat, des structures d'emplois ou des services. Ces transformations en profondeur affectent la capacité des territoires ruraux à faire face à des mutations politiques, socioéconomiques et environnementales.

Au-delà des seuls espaces ruraux, ou campagnes, il me semble que la notion de métamorphose convient bien à caractériser ces dynamiques de changements économiques, sociétaux, politiques et donc territoriaux, en tous lieux et en toutes catégories d'espaces. Ainsi, si la notion a été développée principalement en sociologie, au regard des mutations profondes qui affectent les modes de vie et les pratiques, j'entends par cette voie révéler ce qui se trouve aux fondements du changement du territoire et quelles sont les formes prises par ce changement, notamment dans la construction interterritoriale (Vanier, 2008).

Il s'agit également de comprendre en quoi les métamorphoses des territoires – non plus ici des seules « campagnes » – impactent la faculté de leurs habitants (de toujours ou nouveaux venus) à se projeter dans et au-delà de ces derniers. Nombre de territoires traversent une phase de « recomplexification sociale » (Gilbert, 2010). Les structures socio-démographiques et socio-économiques antérieures ont été totalement bouleversées ; les formes et les enjeux de l'habiter, les modalités et les objets de l'accompagner, les ambitions et les échelles du valoriser se sont transformés, et cela très rapidement. Il est nécessaire d'innover socialement pour mieux vivre (dans) ce nouveau contexte.

Je postule que l'innovation sociale ne se limite pas aux champs du social et du développement économique. Ainsi : « l'innovation sociale représente une idée très simple : par rapport aux capacités des systèmes existants, l'action sociale innovante permet de dégager un surcroît de valeur sociale » (Adams et Hess, 2010). L'innovation sociale se définit comme « toute nouvelle approche, pratique, ou intervention », ou encore « tout nouveau produit » élaborés dans

l'objectif d' « améliorer une situation ou solutionner un problème social, ou socio-économique » (Lévesque et Lajeunesse-Crevier, 2005). Enfin, une innovation doit trouver un écho auprès des institutions, des organisations, des communautés... Si l'innovation consiste en l'apport de nouveauté, toute procédure nouvelle n'est pas nécessairement innovante ; il faut pour cela que le fait nouveau engendre un changement radical par rapport à la situation antérieure. L'innovation sociale doit ainsi permettre d'appréhender différemment des situations sociales contraignantes. Elle peut aussi consister en un changement de rythme des transformations sociales. En ce sens, l'innovation sociale est à la fois un processus et un projet collectif : sa mise en œuvre a des effets d'entraînement, sur l'économie et la société environnantes comme sur les collectivités territoriales au sein desquelles elle se déploie.

Remettre l'économie à sa juste place (comme un moyen et non une fin en soi), repenser les pratiques de consommation des individus et des organisations, améliorer la répartition des richesses... sont donc autant de chantiers à investir pour répondre aux crises de la représentation, de l'économie (emploi, ressources, revenus), invitant à réinvestir la territorialisation de l'économie et à insuffler un vent de mobilisation, de coopération des communautés d'acteurs autour d'un projet commun (Chaire DHD&T, 2012). L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a là un rôle à jouer si l'on considère que « la prise en compte de critères sociaux et environnementaux constitue le cœur de [sa] stratégie et de [sa] philosophie » (ARAÏS et CRESS Pays de la Loire, 2013), et si l'on postule à l'instar de Bioteau et Fleuret (2014) que « l'ESS s'inscrit dans des territoires préexistants, essentiellement dans une dimension de proximité [et que] les activités de l'ESS participent au façonnement des territoires puisque, intrinsèquement, ses dimensions sociales et solidaires contribuent à ce que la géographie sociale nomme la dimension spatiale des sociétés ». Peut-on alors affirmer que les initiatives d'ESS sont des tentatives de « réponses à des besoins sociaux localisés, besoins qui n'auraient pu être satisfaits autrement ? ».

1.3. De l'ESS aux solidarités et au développement local. Ma position.

Je retiens pour qualifier l'ESS, qu'elle regroupe des organisations distribuées sur un champ extrêmement vaste d'objectifs et d'intérêts de productions, allant du caritatif et de la réparation sociale à un rôle stratégique pour les territoires (ancrage) et les acteurs publics (coopérations, négociations, constructions de projets).

Cette entrée en matière n'oblitére en rien les statuts juridiques de l'ESS qui, pour rappel regroupent en France les associations (relevant de la Loi 1901), les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises agréées « entreprises sociales d'utilité sociale ». Toutefois, elle présente l'avantage de ne pas considérer au même titre que la Loi de 2014 le statut juridique comme seul clef de lecture. Les définitions de l'ESS sont « le résultat d'une confluence d'idées et de courants. Ses origines sont à la fois religieuses (inspirées de systèmes d'assistance, de charité ou d'entraide – voir les mutuelles)⁷ et laïques (pour compenser les faiblesses de la Révolution industrielle ou du système capitaliste) » (Dragan, 2016 : 31-32).

Ailleurs en Europe et dans le monde, l'on parlera de Tiers-Secteur construit en confrontation avec l'État et l'investissement privé lucratif, ou encore d'un secteur d'économie sociale intégré au

⁷ On pourra à ce sujet également citer la thèse d'Enzo Pezini (2016) et le premier ouvrage qu'il en tire (2018).

marché, renvoyant les solidarités à des formes autres d'expressions citoyennes dans le syndicalisme, le caritatif religieux, des mouvements de personnes pas toujours institués.

Les origines de l'ESS sont à la fois religieuses et laïques. L'ESS en somme « existe depuis que les humains ont travaillé dans la communauté et ont partagé les résultats de leur travail » (Fontan et Shragge, 2000 : 3). L'histoire de l'association se confond avec celle de la vie en société, caractérisée par les mots clefs d'entraide, de solidarité et de coopération (Dragan, *op. cit.*). Pour J. Defourny et P. Develtere, en Europe, un tournant s'observe dans ce panorama historique avec l'avènement de l'esprit individualiste de la Révolution française et de la souveraineté de l'État, lesquels s'inscrivent en divergence avec la liberté de s'associer, perçue comme incubateur des « foyers de contestation et de subversion qu'il faut réprimer au nom de l'intérêt de la Nation » (Defourny et Develtere, 1999). Par la suite, au XIXe siècle puis durant le XXe siècle, l'ESS est alors définie d'abord comme une composante spécifique de l'économie aux côtés des sphères publique et marchande.

L'ESS porte un volet social, que l'on peut entendre comme « un régime particulier d'appropriation, de distribution ou de répartition des gains » (Charte de l'économie sociale, CNLAMCA, 1980). Un second volet la complète au travers de sa dimension solidaire, que Bernard Eme et Jean-Louis Laville définissent comme « la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel » (2005). Le *Manifeste de l'économie solidaire* (2006) résume cela par la « figure d'un triangle vertueux (entre l'emploi, la cohésion sociale et la démocratie participative) ».

Les principes spécifiques de l'ESS seraient à rechercher dans la non lucrativité individuelle, dans le partage des ressources et la mise en commun des biens de productions, dans la démocratie interne et l'avènement de démarches participatives (une personne égale une voix dans la prise de décision), ainsi que dans des valeurs de solidarité et d'ancrage au territoire dans lequel les actions sont conduites.

Dans cette acception, l'activité économique, les échanges, ne se résument pas à une seule transaction monétaire mais « le développement, le maintien, l'entretien du lien social sont aussi au fondement de l'échange » (Polanyi, 1983). La spécificité du secteur de l'ESS, « pour autant qu'il est marchand, c'est qu'en même temps qu'il satisfait l'acquéreur, il engendre d'autres effets socialement utiles (insertion de travailleurs, convivialité locale, etc.) » (Lipietz, 1998). Le caractère d'utilité sociale, environnementale et/ou culturelle assigné aux organisations de l'ESS tient essentiellement au fait que ces organisations s'inscrivent dans une dimension territoriale et relationnelle particulière : la proximité.

De la sorte, l'ESS « constituerait un vecteur clef de la transition vers un modèle de développement durable et solidaire » et « réinvente[rait] des modèles et des pratiques économiques renouvelant les modalités du *vivre ensemble* » (Richez-Battesti et Vallade, 2012).

Le développement local et l'ESS, en particulier associative par laquelle s'organisent des collectifs d'habitants aux échelons communaux (ou locaux) (représentant plus de 1,1 million d'établissements en France), prennent une importance croissante depuis les années d'après-crise de la décennie 1970, lesquelles voient émerger ces entrées en tant que notions porteuses des promesses

d'un développement jugé plus équilibré entre territoires, et durable. Leurs impacts se trouvent renforcés dans le nouvel environnement social (problématiques du chômage et de la précarité, etc.), économique (nouvelle crise de la fin des années 2000), politique (réformes territoriales successives en France) et plus globalement territorial (effets des déséquilibres structurels entre territoires en France).

Enfin, le bénévolat à la base de la vie associative constitue une véritable école de la démocratisation : espace d'information, de formation, d'encouragement à l'engagement individuel dans l'intérêt collectif.

Regardées pour et par elles-mêmes, ces entrées thématiques (développement local et ESS) ne construisent toutefois pas un « modèle » de développement. L'ESS agrège des entités qui, prises isolément, ne contribuent que pour très peu à des dynamiques de développement, voire n'en auraient ni la conscience, ni l'objectif, ni encore la réputation. Et le développement local relève plus d'une aspiration que d'une méthodologie clairement établie. Abordées l'une avec l'autre, l'une dans l'autre, ces deux entrées constituent en revanche deux composantes incontournables d'un même « système » (Lévesque et Mendell, 1999) : de production, de services publics, de réponse aux besoins sociaux localisés.

Comment considérer alors les rapports et les apports aux dynamiques des territoires des organisations d'ESS et plus largement des mouvements de solidarités ? Le monde associatif, comme l'ensemble des organisations de l'ESS, « constitue l'une des clefs de voûte de l'organisation et de l'animation territoriale dans la mesure où il produit des résultats objectifs, visibles et utiles, et où il reflète également la capacité de mobilisation collective d'acteurs dans un projet de territoire » (Bioteau et Feniès-Dupont, 2015). Il ressort également que par les dynamiques de ses établissements et par ses choix de localisation, l'ESS donne à voir des spécificités zonales. L'enjeu de la co-construction est ainsi essentiel, permettant de mieux comprendre les mécanismes de contribution des associations aux dynamiques de développement local.

Pour autant, le champ de la recherche sur l'ESS s'est ouvert depuis plusieurs décennies dans maintes disciplines des sciences humaines de langue française (économie, gestion, sciences politiques, sociologie, histoire, droit) mais reste encore peu connu et parcouru par les différents courants de la géographie.

Nous le voyons, l'ESS à travers ses acteurs et ses organisations porte un projet global éminemment géographique en se posant comme « un outil majeur (...) au cœur des territoires, en favorisant la gestion démocratique, la lucrativité encadrée et la réponse à un besoin social ou sociétal des entreprises » (Loi ESS, Synthèse du CN CRESS, 2014 [En ligne]). Mais, point crucial dans le débat issu de la loi, j'ajoute et prends position en affirmant que les besoins sociaux et sociétaux ne se réduisent pas à l'entreprise comprise au sens d'organisation agissant dans le marché mais bien à l'ensemble des entreprises humaines, qu'elles soient ou non instituées, qu'elles visent ou non à intégrer le marché capitalistique, c'est-à-dire la « mise à exécution d'un projet » (au sens premier de la définition du *Dictionnaire Hachette encyclopédique*, 2001).

Derrière ces initiatives, il est des hommes et des femmes, des groupes d'individus, et des conditions sociopolitiques et économiques territorialisées, qui contribuent à la genèse des projets et accompagnent leurs réussites ou expliquent leurs difficultés.

Ce sont ces conditions qui, me semble-t-il, méritent d'être étudiées de façon à comprendre quels sont les mécanismes qui contribuent à la construction dans l'espace d'initiatives portées par des individus. Ces initiatives sont partagées à l'échelle des groupes sociaux, à l'articulation de l'engagement individuel de chacun, des contextes administratifs, sociaux et environnementaux, et des motivations de l'entreprise capitaliste. En ce sens, la vision de l'ESS ici défendue, ramène également à l'économie non marchande et à l'économie non monétaire⁸.

1.4. Un enjeu : prolonger la construction d'une géographie de l'ESS, autour du triptyque : (enjeux de) développement local / innovations / solidarités.

Hormis des études menées au Canada (Fontan, Klein et Lévesque, 2003 ; Comeau, 2009 ; Fleuret et Skinner, 2010), il existe peu de travaux d'envergure sur le sujet en géographie ou considérant les territoires de l'ESS (Demoustier, (dir.), 2004). A ma connaissance, aucune étude n'a été menée à l'échelon national en France sur l'ESS en procédant d'une démarche géographique. Seul peut être recensé à ce jour un Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire produit par l'Observatoire National de l'ESS (au sein du Conseil National des Chambres Régionales d'ESS) en 2012 puis réédité en 2014 et 2016.⁹

Quelques analyses ont porté sur les territoires produits ou coproduits par l'ESS en Pays de la Loire : donnons pour exemples, le programme ESSTER (Economie Sociale et Solidaire et Territoires, 2007-2008) (rapport sous la direction de Bertille Thareau, 2007) ou différents rapports issus du programme de recherches sur l'ESS dans les régions françaises de la DIIESES (2003-2005). Des travaux considérant des entrées sectorielles comme la finance solidaire (Glémain et al., 2010), l'ESS en santé (Fleuret, 2006), les coopératives (Pierre et Bioteau, 2017), plus particulièrement les coopératives agricoles (Pierre et Thareau, 2011 ; Rousselière et Joly, 2011), ont été conduits plus récemment. De même manière, des atlas régionaux existent aujourd'hui dont l'Atlas de l'ESS en Pays de la Loire (Bioteau, Fleuret et al., 2010).

De ces différentes études, il ressort que la dimension spatiale est essentielle en ESS.

Pour ses promoteurs, l'ESS constitue l'une des clefs de voûte de l'organisation et de l'animation territoriale dans la mesure où elle produit des résultats objectifs, visibles et utiles, et où elle reflète également la capacité de mobilisation collective d'acteurs dans un projet de territoire. Des mêmes études, il ressort également que l'ESS, par les dynamiques de ses établissements et par ses choix de localisation, donne à voir des spécificités zonales. L'enjeu de la co-construction est ainsi essentiel, permettant de mieux comprendre les mécanismes de contribution de l'ESS aux dynamiques de développement local et la capacité d'ancrage de l'ESS dans les territoires.

La transcription géographique de ce phénomène rejoint le constat que je dressais avec Geneviève Pierre au sujet de « L'ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés » (2017) : « De fait, nous sommes entrés dans un système multi-territorial

⁸ Pour un développement approfondi, on se rapportera notamment à Laville J-L., (dir.), 2007 (édition revue et corrigée), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Hachette, coll. Pluriel sociologie », Paris, 383 p.

⁹ Ce paragraphe et les deux suivants s'inspirent largement voire reprennent par passages un extrait du texte que je copiais en 2014 avec Sébastien Fleuret dans *Les Annales de Géographie*, sous le titre « Quelques jalons pour une géographie de l'ESS ». Je me permets cette reprise dans la mesure où elle me semble fondatrice du cheminement de pensée, et de la construction de cette Habilitation à Diriger des Recherches.

dans lequel chaque niveau interagit avec le niveau supérieur ou adjacent et où s'expriment simultanément solidarités et concurrences ».

Globalement donc, le champ d'étude du secteur ESS reste relativement inexploré en géographie francophone française ; l'exception venant en somme des productions québécoises, lesquelles appréhendent l'ESS non pas en tant qu'objet de recherche mais en tant que support des mouvements et des productions communautaires, et condition de réalisation du développement social local (Klein et Tremblay, 2011).

Je m'inscris de la sorte dans le paradoxe décrit par Fabrice Ripoll (2006 : 193) : alors que les actions collectives et les mouvements sociaux portent clairement des dimensions spatiales, les géographes semblent encore hésitants à s'y confronter¹⁰. La géographie resterait en somme « rebelle à l'introduction de notions qui ne sont pas l'objet d'une traduction spatiale immédiate » (Raffestin, 1980 : 1, cité dans Ripoll, *op. cit.* : 194). Ainsi, « la dimension spatiale de l'ESS est rarement abordée avec le regard et les méthodes de la géographie », alors que pourtant les acteurs de l'ESS sont devenus des « acteurs centraux dans la gouvernance des politiques sociales, de santé et de bien-être » (Milligan et Conradson, 2006).

C'est là l'orientation que j'entends, à mon tour, donner à cette géographie de l'ESS que j'appelle de mes vœux, et défends dans cette HDR, en la précisant et en l'élargissant au travers de la construction d'une géographie des solidarités (lesquelles ne sont pas l'apanage de l'ESS bien que de nombreuses similitudes soient décelables entre les valeurs projetées de l'ESS et les dimensions spatiales des solidarités).

De fait, les activités relevant des organisations de l'ESS sont, dans la majeure partie des cas, réputées ne pas être « déterritorialisables » et ne pas pouvoir s'affranchir de « toute contingence topographique » (Laville et al., 2005). C'est pourquoi la « dimension spatiale de l'économie sociale est un sujet d'intérêt croissant de nombreuses recherches pluridisciplinaires » (Fleuret et Skinner, 2010). Ce sujet a été exploré et débattu lors de colloques récents en France (depuis les années 2000 principalement), et soutenu par la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale (DIISES) – aujourd'hui inactive mais dont les prérogatives et missions sont assumées à présent par le Conseil National de l'ESS.

Quelle géographie construire autour de l'ESS dans un premier temps ? ...et de façon à mettre en œuvre par ce filtre, en partie, une géographie des solidarités ? L'une des pistes de construction d'une géographie de l'ESS est donnée dans *L'économie sociale et solidaire. Nouvelles pratiques et dynamiques territoriales* (Flahault, Noguès et Schieb-Bienfait, 2011), ouvrage au sein duquel ces trois coordonnateurs clôturent leur introduction par ce constat : « (...) l'ancrage territorial des entreprises de l'ESS apparaît comme un challenge dont l'enjeu principal est la qualité du développement des territoires. Sa présence ou son absence résulte d'une responsabilité partagée entre pouvoirs publics et acteurs de la société civile » (p. 25). Cet ouvrage est cependant coordonné par des spécialistes de disciplines (sociologie, économie, sciences de gestion) autres que la géographie : en son sein seul un texte (Fleuret et Skinner, *op. cit.*) relève de la discipline !

¹⁰ Pour exemple s'il en était, l'annonce de l'organisation du colloque des XIII^{èmes} Rencontres du RIUESS à Angers, en 2013, co-organisé par ESO-Angers (E. Bioteau) et l'ESSCA-Angers (P. Glémain) a suscité sur certains réseaux sociaux de géographes (GeoTamTam) un assez vif débat portant sur l'intérêt – ou pas ? – pour la discipline de creuser ainsi le sillon d'un sujet vu par beaucoup encore comme « de l'économie », sans réelles dimensions spatiales...

L'enjeu de cette Habilitation à Diriger des Recherches se situe donc également ici ! Comment considérer les rapports et les apports aux dynamiques des territoires des organisations d'ESS, constituées en France des associations, coopératives, mutuelles et fondations (auxquelles le tout récent texte de la Loi-cadre 2013 devenue Loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 ajoute les entreprises dont les activités sont d'utilité sociale sous le statut ESUS) ?

2. Un enjeu épistémologique. Autour du couple Solidarités et Relations à l'espace.

L'ouvrage collectif et pluridisciplinaire que j'ai récemment coordonné sur *Le développement solidaire des territoires...* (Bioteau et Féliès-Dupont, 2015) constitue en ce sens une synthèse des réflexions et des pistes de recherches ayant trait à la territorialisation de l'ESS (partie 1), aux dynamiques communautaires qui découlent des innovations portées par les organisations de l'ESS (partie 2) et à l'expression de nouvelles formes de solidarités, d'un développement en commun des territoires, au travers des initiatives en ESS (partie 3). L'ouvrage dont il est mentionné ici constitue ainsi un socle introductif à ma démarche d'HDR. Sans en reprendre de plus longs extraits, il me semble opportun à l'appui des réflexions qu'il pouvait porter, de suivre le même parcours explicatif, analytique, de ce qui construit aujourd'hui un cadre épistémologique et méthodologique utile à la compréhension des mécanismes de constructions spatiales des solidarités.

Revenons alors à « l'expression de nouvelles formes de solidarités » : je retiendrai de la solidarité que, « avant d'être une valeur, [elle] a pu exister en tant que principe juridique. Dans le droit romain, elle désignait un principe de responsabilité collective en cas de pluralité de créanciers ou de débiteurs d'une même obligation » (Bihl, 2015).

Ce principe de responsabilité collective me semble constituer la clef d'entrée d'une lecture des relations entre individus et espace, mues par la volonté de faire ensemble – d'un agir commun – au bénéfice de tous – un agir pensé comme collectif. Il revient alors, à la suite de ce propos préliminaire, de penser la solidarité (les solidarités) en géographie.

2.1. L'agir collectif compris au sens d'engagement citoyen. Le lien social plutôt que la « société civile ».¹¹

Agir en collectif c'est, avant tout, s'engager. S'engager dans un collectif revient à faire ou à tout le moins à redéfinir ce qui fait société.

L'engagement social peut être défini comme le fait de prendre part à une action de résolution de problèmes économiques, politiques ou sociaux par le biais d'actions personnelles ou collectives. Il découle de la conscience politique d'un individu et renvoie de facto à l'exercice de la souveraineté citoyenne évoqué par Marie-Anne Cohendet : « Si l'on conçoit la souveraineté du peuple comme étant fondamentalement l'autonomie des citoyens, alors on peut considérer que nous exerçons désormais notre autonomie dans différents cadres géographiques. Ainsi, nous, citoyens, ne sommes pas moins souverains que nous ne l'étions auparavant, mais nous pouvons exercer notre souveraineté dans différents cadres » (2004 : 47).

S'engager nécessite de croire en la capacité (de la personne agissant seule ou du collectif) à résoudre un problème donné, à améliorer une situation. Mais s'engager revient également à (se) construire une légitimité nouvelle – l'on rapprochera ainsi l'engagement d'une forme de don (de soi ou du collectif en direction de la communauté) auquel répond une forme de contre-don par la

¹¹ Cette section, en particulier les paragraphes portant sur l'engagement social et sur la société civile, s'inspirent librement mais fortement, en reprenant le sens premier, des fiches thématiques « Engagement » et « Société civile » produites sous ma coordination par Simon Heichette (doctorant au laboratoire ESO-Angers) en 2016, alors ingénieur de recherche dans le cadre du programme TeacHear (portant sur l'inclusion sociale des jeunes centre européens et leurs rapports d'altérité) - sous la direction conjointe pour ESO-Angers de Alexandru Dragan et Emmanuel Bioteau.

reconnaissance des pairs (peut-être pas, cependant, de tous les pairs). En ce sens, l'engagement renvoie, dans le prolongement de l'analyse de Godbout sur le don et la dette : à « observer ce qui circule de façon non indépendante du lien, par opposition à ce qui circule en s'appuyant d'abord sur une logique et une dynamique externes au lien social » (Godbout, 2006 : 92).

L'engagement conçu comme tel construit dès lors un espace d'action fondé sur le lien social, et revient à faire communauté avec d'autres, à défendre des intérêts collectifs (face à d'autres collectifs), etc.

Deux manières d'aborder l'engagement social peuvent alors être posées.

La première porte une dimension verticale : l'individu considéré isolément se rattache à un collectif plus large, qui le dépasse. Dans cette acception verticale, c'est l'insertion de l'individu dans l'institué qui prime. Le pouvoir d'agir de l'individu dans le collectif s'en trouve d'autant réduit, et le mécanisme d'animation du collectif repose plutôt sur une dimension contractuelle : le collectif est gouverné (par le haut), éventuellement l'individu accède-t-il à cette sphère de gouvernement, sans quoi son pouvoir d'inflexion du projet reste limité. Cet aspect sera déterminant par la suite (section C de ce volume 1 de l'HDR) à la compréhension des freins à l'émergence d'acteurs collectifs en Roumanie, à l'instar de ce que Gautier Pirotte dénonçait dans ses travaux sur la société civile roumaine (2002) : les principales organisations non gouvernementales agissant dans la Roumanie post-communiste – comme c'est le cas aujourd'hui encore – étaient d'origines extérieures au pays. En transférant leurs modes d'agir, elles ont certes pu apporter des réponses immédiates à des besoins non répondus par ailleurs ; elles n'ont toutefois pas permis qu'émerge une catégorie sociale nouvelle d'acteurs sociaux du territoire roumain, ancrés à ce dernier et à même de pérenniser les actions amorcées.

La deuxième dimension repose sur la capacité qu'a l'individu à façonner lui-même du collectif : en lui conférant une raison d'être, en lui apportant ses propres ressources. Dans cette logique, faite d'horizontalité, il est admis une hétérogénéité dans les groupements collectifs et dans les valeurs qu'ils défendent. Des spécificités locales et des réseaux affinitaires peuvent y être décelés. La construction de l'engagement d'une personne se construit à la croisée de la verticalité et de l'horizontalité. Et ce qui est posé ici à l'échelle de l'individu peut être décliné au sujet des institutions dans lesquelles se regroupent ces mêmes individus.

L'engagement social contribue à la consolidation d'un capital immatériel (Calame, 2013), lequel résulte d'un long apprentissage dans la manière qu'ont les différents acteurs d'un territoire de coopérer pour faire face à de nouveaux défis. Ce capital immatériel est fréquemment analysé au filtre de la notion de société civile. La même notion est aujourd'hui revenue sur le devant de la scène publique en France par sa mobilisation dans le programme politique porté par Emmanuel Macron lors de la Présidentielle de 2017. Par extension, les représentants de la société civile sont appelés à jouer un rôle nouveau, mais compensatoire du repli de l'action publique, dans les territoires et leur développement.

Il apparaît également une remobilisation des organisations d'ESS dans ce contexte : parce qu'elles rassemblent des acteurs citoyens s'engageant dans des programmes collectifs, les organisations d'ESS seraient ainsi les mieux à même de représenter la société civile et de répondre à ces besoins non ou mal satisfaits par l'État et ses institutions comme par l'économie marchande.

Pourtant, la notion de société civile est aujourd'hui tant et tant mobilisée, qu'il est difficile voire impossible d'en donner une définition précise – et plus encore de lui conférer du sens. Est-elle le pendant, par prolongement, de la démocratie représentative ? Est-elle un espace de lutte, contestataire des différents pouvoirs en place (politiques, économiques, etc.) ? Est-elle, enfin, dans un sens plus holistique, le rassemblement de l'ensemble des acteurs qui, de tous horizons, ne seraient pas de l'État ou dans l'État ?

Il n'est pas un hasard dans le fait que la notion se trouve (re)mobilisée fortement au tournant des années 1970-1980, en phase avec les prémices du repli de l'État-providence.

Enfin, la société civile couvre des réalités distinctes, voire allant parfois à l'opposé du bien-être social. Gautier Pirotte (2002) cite ainsi l'exemple du Ku Klux Klan : il s'agit bien d'une organisation collective, dans laquelle se retrouvent des individus mus par une même raison d'agir, mais qui en agissant vont à l'encontre de ce que la grande majorité des observateurs définit (et heureusement !) comme étant le bien commun.

Dès lors, il convient de ne plus chercher l'espace strictement politique que la société civile occupe mais plutôt la nature des actions qui permettent de la considérer comme autonome des autres sphères sociales.

Cet aspect de la primauté du sens de l'action est également au cœur des travaux d'Ernest Gellner (1991) lorsqu'il propose le concept d'homme modulaire : permettant de considérer simultanément l'intentionnalité des acteurs et le principe d'association dans des groupes auxquels ils ne seraient pas liés par le serment ou le sang. Le principe de libre adhésion permet de se distinguer de toute communauté de fait (la communauté familiale, villageoise, parfois religieuse) ou des communautés contraintes (le salariat par exemple). L'homme modulaire serait un individu capable de s'intégrer à diverses associations ou institutions, capable aussi de s'en délier s'il le souhaite.

La société civile est ainsi plutôt une forme du lien social qu'une entité homogène ; elle porte en elle la dimension protéiforme du lien social.

Celle-ci est indissociable du contexte qui l'a vu naître, à savoir les sociétés occidentales (encore) régies par l'État-providence au XX^{ème} siècle (Pirotte, 2002). Ses fondements ne me semblent pas transférables dans le temps : les acteurs sont aujourd'hui multiformes. Où classer alors une personne à la fois élue, responsable associative et chef d'entreprise ? Celle-ci agit dans la sphère publique en quel nom, sous quelle identité ? Ils ne sont pas non plus transposables dans l'espace : les conditions d'émergence et de structuration de la société civile ne sauraient être les mêmes en tous lieux, à l'instar de ce que Gautier Pirotte démontrait en Roumanie, et que Alexandru Dragan a pu, récemment encore, démontrer pour ce même pays à l'étude des organisations assimilées à l'économie sociale (Dragan, 2016). Surtout, le caractère holistique de la société civile pose problème : sont regroupées sous cette même terminologie, et considérées comme telles par les pouvoirs publics, nombre d'organisations aux intérêts divergents, dont la responsabilité, nous l'avons vu auparavant, peut (doit) parfois être remise en cause.

C'est pourquoi, je privilégierai systématiquement l'évocation du lien social à la mobilisation de la notion de société civile.

2.2. Derrière la solidarité :

éthique et responsabilité, résorption des risques, dimension collective de l'agir.

C'est sur ce critère de responsabilité qu'il me semble opportun de considérer les actions sociales aux origines de la solidarité. Pour Dorian Massey (2008), la responsabilité prime même sur la solidarité, la seconde renvoyant au processus de réalisation / affirmation de la première qui, elle, relève de l'identité et de l'éthique politique, collectives et individuelles. En ce sens, l'analyse des solidarités permet de comprendre ce qui se joue en termes de responsabilité collective.

La responsabilité, enfin, est indissociable de l'engagement envers l'Autre et dans l'espace de vie partagé – lequel relève d'échelles de projection propres à chacun. Pour Raymond Chappuis (1999 : 6), la solidarité renvoie à la notion d'éthique qui « incite chacun à être responsable de lui-même et des autres ». Pour Châtel (2004) elle est une « éthique de vie » qui conduit à la « responsabilité-pour-autrui », prolongeant la réflexion de Max Weber lequel oppose « l'éthique de la responsabilité » à « l'éthique de la conviction (responsabilité pour soi-même) » (Weber, 1919). Pour Massey, toujours, la responsabilité sera exacerbée dans la proximité spatiale (plus on se projette à grande échelle – pour rappel, dans un périmètre réduit – et plus le sentiment de responsabilité sera fort). L'on rejoint alors pour Jolin (2007) un rapprochement avec l'émergence de formes renouvelées de coopérations économiques (et) sociales ou solidaires à l'échelon local : « Le questionnement éthique sur les conséquences pour autrui fait émerger non seulement la responsabilité des individus les uns par rapport aux autres, mais également la responsabilité sociale des entreprises, c'est-à-dire l'obligation qu'elles ont de répondre de leurs actions envers l'ensemble de leurs parties prenantes et plus spécialement envers les collectivités humaines dans lesquelles elles interviennent ».

En latin, solidarité (*in solidum*) renvoie à la notion de (*en*) *entièreté*. Sur cette base, la sociologie durkheimienne assimile « solidarité » et « intégration » au travers de la notion de solidarité sociale organique (en opposition à la solidarité mécanique naissant de similitudes entre personnes et qui se fige dans le communautarisme ou les mouvements identitaires) (Durkheim, 1893). La solidarité sociale ainsi définie repose sur des règles proposant des sanctions restitutives (dans l'État comme dans les relations sociales), plutôt que des sanctions répressives. Il s'agit, dans le prolongement des travaux de T. Parsons relus et remobilisés au sein d'un numéro spécial de la revue *Sociologie et sociétés* (printemps 1989), d'une lecture « d'intégration sociale en termes dynamiques » comme : « la capacité d'un groupe, d'une association ou d'une communauté à préserver sa cohésion lorsqu'ils se trouvent confrontés à des situations de désordre et de conflit » (Lidz, 1989 : résumé).

Il est alors possible de retenir la vision de S. Paugam (Encart 3) pour définir les solidarités.

Encart 3. Définir la (les) solidarité(s) (d'après Serge Paugam, 2013)

« Les chercheurs en sciences sociales définissent la solidarité, non pas exclusivement comme un levier de la politique sociale, mais de façon plus générale, comme le fondement de la vie sociale. Elle traduit en effet les liens qui unissent les individus entre eux et qui les attachent à la société »

dans son ensemble. La solidarité peut donc prendre des formes diverses : la solidarité entre parents et enfants dans le cadre de la famille, la solidarité qui s'exerce dans des groupes réunis sur une base affinitaire et organisés en fonction d'une aspiration à l'entre-soi, la solidarité dans le monde du travail fondée sur la complémentarité des fonctions des individus, et, enfin, la solidarité qui relève de la citoyenneté, c'est-à-dire des valeurs d'égalité entre les membres d'une même communauté politique. Dans les sociétés modernes, la solidarité envers les pauvres correspond à cette dernière forme et se traduit en termes de droits sociaux ».

Extrait de page 23 - Paugam S., 2013 « Les cycles de la solidarité envers les pauvres », in Castel R., Duvoux N., (dir.), *L'avenir de la solidarité*, PUF et La Vie des Idées.fr, coll. « La vie des idées », Paris, p. 23-41

Penser les effets territoriaux des solidarités suppose dès lors un retour sur les principes et valeurs de « mise en commun » portés, entre autres et sans être exclusifs à ces dernières, par les initiatives en ESS. J'en retiendrais qu'elles sont mues par la volonté de produire de la valeur sans faire de l'argent, et par le partage ; que ces valeurs irriguent l'économie classique (et non pas l'inverse) ; et que s'il est une performance sociale, ou à tout le moins une utilité sociale de l'ESS (Gadrey, 2006), celle-ci peut aujourd'hui être définie autour de « l'émergence d'un nouveau modèle de développement [territorial solidaire] fondée notamment sur la valeur reconnue au rôle joué par le lien social dans une société où la société prend tout son sens au service de la cohésion sociale ».

Il s'y ajoute que « le projet collectif s'émancipe des seules contraintes de rentabilité au bénéfice de l'intérêt général » (Guesnier et Lemaignan, 2006 : 59), d'où la nécessité d'ouvrir de nouveaux chantiers pour une géographie de l'ESS, en conservant à l'esprit que « l'ESS n'est pas un modèle de substitution mais bien une forme complémentaire d'organisation, qui coexiste avec une économie de marché et une économie publique » (Bioteau et Fleuret, 2014).

Ainsi un « territoire solidaire bâtit son projet à partir de la cohésion sociale et de ressources relationnelles » (Guesnier et Lemaignan, *op. cit.* : 59 ; mobilisant pour cette affirmation Veltz, 2002) ; ces ressources relationnelles reposent sur « l'appartenance des habitants à un groupe (...) qui renvoie au concept de démocratie représentative et participative » et « la reconnaissance de ces mêmes habitants qui partagent les mêmes valeurs patrimoniales, les richesses produites (naturelles, humaines, économiques), en partenariat, selon le souci de l'utilité sociale » (*ibid.*).

Des initiatives émergent en ESS, au profit d'un modèle davantage relocalisé qui s'appuierait sur la mobilisation d'acteurs proches, soit spatialement, soit par proximité organisée, de coordination ou institutionnelle (Gilly et Torre, 2000 ; Torre et Filippi, 2005) mais dans un cadre local. Plus que l'ESS dans sa globalité, ces caractères sont ceux de « l'économie solidaire [qui], pour sa part, renvoie à des initiatives plus récentes d'organisation locale et communautaire » (Gendron, 2001 : 175). S'il est un rapport entre solidarités et géographie, il est à rechercher, suivant Ralf Bläser et Dietrich Soye (2009, Figure 1 : Synthèse ONG-Géographie : 375)¹² au travers de 4

¹² Dans leur propos, la solidarité n'est qu'un des effets, parmi :

- « – La production et la propagation de savoir
- Le changement des valeurs
- L'attribution des valeurs, non seulement concernant les rapports sociaux, mais aussi en relation avec la/les nature(s)
- La production, distribution, consommation et traitement des ressources (de l'extraction au recyclage)
- La solidarité [donc] et la coopération

caractéristiques transverses à l'ESS (ou aux « ONG » dans leur propos) : des organisations « relieurs de mondes » (renvoie à la géographie du développement), « franchisseurs de distances » (...géographies urbaines et économique), « profiteurs de localisation » (...géographie de l'environnement et des ressources), « producteurs d'espace » dans une perspective multiscalaire (...géographies politique et sociale).

Aussi les acteurs de l'ESS considèrent-ils généralement que cette économie contribue à la dynamisation des territoires locaux grâce à des initiatives et à des stratégies d'entreprise collectives¹³. Rejoignant cette assertion, j'ajoute à l'aune de cette construction d'une géographie des solidarités, que l'ESS contribue possiblement au renforcement des solidarités et, par ce biais, à la résorption de la vulnérabilité territoriale et, dans son prolongement, des risques. Pour Robert D'Ercole et Pascale Metzger (2009), la vulnérabilité territoriale « renvoie à l'idée qu'il existe, au sein de tout territoire, des éléments localisables susceptibles d'engendrer et de diffuser leur vulnérabilité à l'ensemble d'un territoire, provoquant des effets qui peuvent perturber, compromettre, voire interrompre son fonctionnement et son développement ». Ils proposent d'identifier, analyser et à la suite limiter les risques « territorialisés » en portant une attention particulière aux caractéristiques du territoire : l'ESS et, plus largement, les solidarités sont des ressources clefs constitutives de ces caractéristiques du territoire. L'on retrouve la même analyse dans l'approche proposée par Emmanuel Bonnet (2015) dans son HDR portant sur l'évaluation et la compréhension des vulnérabilités des populations (trouvant ses applications en santé) ; ce dernier pose la problématique de la résorption des risques par la prévention et par la mobilisation de collectifs citoyens (ce qui rejoint l'une des caractéristiques des solidarités) au cœur de la réflexion sur la vulnérabilisation des personnes, ce que l'on retrouve en prélude du texte de Fernandez, Ruegg et Brocard (2013 : Encart 4).

Encart 4. De la mobilisation des personnes (solidarités) comme facteur de résorption de l'aléa, de la vulnérabilité et par conséquent des risques.

« Ainsi, les enjeux renvoient aux objets concrets qui permettent de faire fonctionner des systèmes urbains et ruraux. Dans ce travail de recherche, le territoire est considéré comme « le résultat à un moment donné d'un processus d'appropriation de l'espace par un acteur donné, individuel ou collectif » (Raffestin, 1980: 129). Dans le territoire, s'inscrit un ensemble de relations d'interdépendance entre la société et l'environnement. L'espace est approprié, produit et aménagé par la société en fonction de ses besoins et ses intérêts.

Gilbert (2009) reprend les travaux de Metzger et D'Ercole et accorde que l'approche du risque doit s'effectuer non pas seulement à partir des aléas ou des dommages qu'ils peuvent occasionner, mais aussi à partir de ce qui est au cœur de la structuration et du mode de fonctionnement d'une collectivité humaine, d'un territoire, d'une société, donc de ce qui lui assure sa continuité et sa capacité à se reproduire. En d'autres termes, son approche revient à déterminer ce qui, dans une entité donnée, doit être considéré comme essentiel et devant être préservé. Dans

– La résistance et le conflit

– Les formes, les alliances, les portées et les prises d'influence de l'action

– La régionalisation » (Bläser et Soyoz, 2009 : 374-375)

¹³ Cf. Conseil National des Chambres Régionales d'Economie Sociale (www.cncres.org).

cette démarche, il s'agit d'analyser quelles sont, soit pour les individus, soit pour le collectif, les fonctions vitales devant être préservées, et, de façon liée, quels sont les équipements, les unités de production, les réseaux ou les services sur lesquels ces fonctions reposent. »

Extrait de : Fernandez M., Ruegg J., Brocard G., 2013, « Un défi des gestionnaires du territoire : comment composer avec les différentes définitions des risques ? », in *Mémoire de la Société vaudoise des Sciences naturelles*, n°25, page 364.

Cette approche que je remobilisais avec Jérôme Prugneau (communication en 2012 : cf. volume 2 de cette HDR ; texte publié en 2014 : sur le surendettement des particuliers lié à un projet immobilier) sert de socle à la définition du cadre d'analyse qui est le mien, tel que je le posais en Introduction de ce volume 1 de l'HDR. La solidarité module la vulnérabilité (les personnes fragilisées pouvant être moins isolées, pouvant s'appuyer sur des ressources humaines ou soutiens locaux) et réduit l'aléa (les temporalités de réaction à l'échelle territoriale en cas de crise peuvent être amoindries à l'exemple d'une crise environnementale ou, comme nous le verrons par la suite, dans le cadre du surendettement). La solidarité est également, ainsi, un « objet » différenciant, voire discriminant, entre territoires.

2.3. De la « solidarité » en géographie(s) : inter-nationale, inter-régionale, locale ou inter-personnelle.

La notion de solidarité en géographie couvre différentes acceptions. Pour Oosterlynck, Schuermans et Loopmans (*Place, Diversity and Solidarity*, 2017), il n'est pas une mais plusieurs géographies de la solidarité. Ces géographies renvoient aux luttes contre les injustices, contre les inégalités et contre toutes formes d'oppressions, ou à la défense des droits, plus particulièrement dans le champ du travail, ou encore à la recherche d'une justice globale en référence aux réseaux et mouvements sociaux qui portent cette dimension. On retrouve dans l'ultime classe l'ensemble des organisations de type non gouvernemental de lutte contre la mondialisation néolibérale (Sundberg, 2007)¹⁴. Sur le fond, l'entrée par des déclinaisons thématiques revient à considérer, à mon sens, le présupposé de formes distinctives de solidarités en fonction des champs d'application – ici de luttes sociales – plutôt qu'en termes relationnels (solidarité organique, solidarité mécanique, et leurs déclinaisons) ou en termes spatio-temporels. Les mêmes auteurs rappellent d'ailleurs que dans de nombreux travaux de géographie humaine, les relations scalaires ont été mobilisées comme le (ou l'un des) facteur crucial d'analyse de la solidarité.

Je m'inscris dans cette visée d'une déclinaison de niveaux d'échelles distinctifs par lesquels les solidarités seraient de natures variées. Ainsi, les constructions de coopérations transnationales entre États ou entre groupes d'intérêts (mouvements identitaires, aide au développement, etc.) ne

¹⁴ Dans un texte antérieur diffusé en ligne (ne pouvant être cité sans l'autorisation de ses auteurs – je les ai contactés, sans succès...), Schuermans et Loopmans, accompagnés de Spijkers (« Solidarity in human geography: responsibility, care, place and encounter », 2013), proposaient la classification suivante : (i) lutte contre les oppressions, l'injustice ou l'inégalité, (ii) la solidarité mobilisée dans la littérature des « géographies des autonomies » (mouvements de lutte pour la reconnaissance des droits, etc.), (iii) les réseaux de justice globale, (iv) la géographie du travail et (v) la tendance à établir un programme de formation à la solidarité (en géographie). L'ouvrage de 2017 est bien entendu issu, à tout le moins fortement inspiré, du document en ligne de 2013.

sont pas du même registre, dans le sens où elles ne mobilisent pas les mêmes ressources, ne font pas appel aux mêmes ressorts, que les coopérations interpersonnelles ou intergroupes aux échelles régionales et/ou locales.

Suivons l'exemple de la construction communautaire européenne. Celle-ci s'inscrit dans le registre des solidarités ; pour Robert Schuman, dans une déclaration, le 9 mai 1950, date qui deviendra la fête de l'Europe : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait »¹⁵. La mise en œuvre de la Politique régionale européenne suit le même objectif : par des coopérations entre régions en Europe, des transferts de savoirs et de compétences, des partenariats stratégiques, sont pensés au titre de la solidarité entre territoires (l'idée poursuivie était également d'aller plus loin dans la solidarité et la coopération, ouvrant à la notion de subsidiarité). Ici la solidarité est synonyme d'une convergence de développement dont les citoyens européens devraient en dernier ressort être les bénéficiaires. Cette visée n'est pas totalement éloignée des principes de solidarité qui régissent l'aide internationale, qu'elle soit publique ou privée, portée par des organisations non gouvernementales : le but affiché étant la quête de meilleures conditions de vie et de réalisation de soi pour les populations destinataires.

La déclinaison à échelle régionale de la solidarité tend à complexifier ce point de vue.

Des mouvements solidaires entrecroisent alors à cette échelle des jeux de différenciations (entre groupes sociaux) et d'identifications (identités de groupes, identités régionales). J'ai pu ainsi lors de mon travail de thèse au début des années 2000 (Bioteau, 2005), pointer l'apport au développement local de l'agriculture du Banat roumain des transferts de biens (en l'occurrence des semences et du matériel agricole) et de savoirs (par le biais de formations) entre agriculteurs de Hongrie et agriculteurs roumains de nationalité hongroise. Dans ce cas précis, deux types de solidarités jouent en parallèle, se percutent. Le premier type renvoie à une logique de défense des droits et de reconnaissance de la minorité hongroise de Roumanie : les transferts révélés sont portés par une fondation d'État hongroise, nommée Nouvelle Poignée de Main, laquelle, présidée depuis Budapest, vise à soutenir les agriculteurs de la minorité hongroise dans les territoires étatiques voisins. D'aucuns y verraient une forme d'ingérence allant à l'encontre d'une solidarité interétatique, au profit d'une solidarité identitaire (perçue par ses promoteurs comme étant de nature communautaire).

Mais un second type de solidarité joue également au travers de cet exemple, lorsque, à l'appui des entretiens conduits avec des agriculteurs du Banat, il est établi que les semences obtenues par les associations d'agriculteurs hongrois de Roumanie sont par endroits – dans le Banat en particulier – revendues à prix coûtant aux autres agriculteurs du territoire, et lorsque les formations sont ouvertes à tous – le multilinguisme local permettant à bon nombre d'agriculteurs non hongrois de bénéficier de ces apports.

Là joue un second registre de solidarité, lequel relève plutôt d'enjeux de développement régional, compris au sens de l'intérêt commun : une agriculture régionale forte bénéficiera à tous ! (mais au passage, fait de la minorité hongroise l'un des groupes sociaux pivots du développement local / régional).

¹⁵ http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/03/25/sept-questions-sur-le-traite-de-rome_5100680_3214.html#US7HGUKdKXV4OJpD.99 – consulté le 9 avril 2018.

Cet exemple fait se chevaucher, ou se cumuler par un jeu combinatoire, solidarités internationale, interrégionales et, finalement, interpersonnelles dans la mesure où jouent à la fois une proximité identitaire et une proximité de classe entre agriculteurs, ce quelle que soit la distance considérée (sous-région européenne ; échelon communal). Cependant cet exemple montre à mon sens la distinction s'opérant justement au passage de l'échelon régional à l'échelon local. La dimension régionale est ici porteuse d'une forme de solidarité organique (Durkeim, 1893) par laquelle la cohésion sociale est fondée sur la différenciation et sur l'interdépendance des individus (ici « être Hongrois, ou Magyar » en Roumanie ou ailleurs) tandis que la dimension locale (communale) est porteuse d'une forme de solidarité mécanique : partage de valeurs fortes entre individus, d'une conscience collective.

La synthèse que je tire ainsi de cet exemple est extrêmement réductrice j'en conviens, entre autres car l'affirmation de communautés hongroises locales en Roumanie tient tout autant de la solidarité mécanique ; mais elle permet d'illustrer l'intérêt, et les enjeux adjacents, d'une approche des solidarités aux échelles locales voire régionales.

L'entrée par les échelles offre de (re)venir aux fondements de l'engagement de collectifs dans des projets communs... parfois communautaires. Elle ouvre à une analyse des solidarités au filtre des relations de proximité, et de mise à distance. Surtout, elle engage à penser diverses métriques de la solidarité.

Aux échelles internationales et transnationales, les mouvements de solidarités sont le reflet d'accords entre institutions s'inscrivant dans le registre des rapports marchands, à savoir des liens par lesquels l'échange définit le cours d'action (Boltanski et Thévenot, 1991 : 60). Formulé autrement, les solidarités, pensées et construites à ces échelles, sont le reflet de jeux partenariaux préétablis : l'espace international en est le support plutôt que le fondement. Ainsi en est-il des critiques dressées à l'encontre de certaines applications d'un commerce équitable (Le Velly, 2004), ou de l'aide internationale (Brunel, 2001) : le registre de la solidarité y est mobilisé dans l'optique d'un transfert de modèles sociaux, économiques, politiques ; et surtout, il se crée alors une distorsion entre les ressorts de la mobilisation locale (en France, en Europe ici) et ses effets sur les espaces de destination.

Ce qui fonde l'action y compris au travers de ces cas d'exemples est la capacité de collectifs à se saisir, localement, d'une question faisant sens pour l'ensemble de ses promoteurs. L'intérêt commun à partager dans une démarche présentée comme solidaire naît et contribue à transformer les relations sociales dans l'espace à l'échelon local du lieu origine de l'action¹⁶.

Une précision s'impose ici : il ne s'agit pas dans mon propos d'essentialiser le « local », aux risques de tomber dans les affres d'une analyse localiste¹⁷. Toutefois, « le succès de la thématique du développement local, étroitement associé à la valorisation du partenariat et à la redécouverte du territoire, participe à l'établissement de nouvelles formes de régulations sociales » (Séchet, 1996 : 167).

¹⁶ Les effets produits au lieu de destination sont moins fréquemment le fruit d'une véritable coordination, et de la décision, des populations locales.

¹⁷ Ainsi, Raymonde Séchet (1996 : 167) rappelle que « le développement local, qui relève moins du projet strictement économique que du projet de société, est toutefois, plus que jamais, empreint d'ambiguïté dans la mesure où il relève aussi de « l'idéologie manipulatrice ou vertueuse » (Belorgey, 1994 : 41) ».

Par ailleurs, quel est le périmètre géographique du local ?

Dans l'ouvrage que je coordonnais sous l'intitulé *Le développement solidaire des territoires...* tous les acteurs rencontrés (élus, présidents et directeurs d'organisations relevant de l'ESS) évoquent la nécessité d'un développement localisé (Bioteau et Féliès-Dupont, 2015). Ces derniers l'envisagent toutefois à des échelles différentes. Certains considèrent la micro-échelle (le quartier, la commune) quand d'autres envisagent le territoire intercommunal, voire s'inscrivent dans une perspective régionale ou inter-régionale.

Au final, le « local » est défini par l'échelle de vie du quotidien des personnes (Di Méo, (dir.), 1996) ; il est en somme le fruit des relations interpersonnelles tissées dans l'environnement immédiat des individus, dans l'horizon de cet espace familial construit autour de leur(s) lieu(x) de résidence et en fonction de leurs diverses activités, routines et déplacements. L'engagement dans des projets communs se réalise à l'échelle de cet espace intermédiaire (du village ou du quartier à la région selon la lecture donnée en psychosociologie de l'espace par Moles et Rohmer, 1972).

Il est ce qui fait sens.

2.4. Sense of place, dimensions spatiales des mouvements sociaux économiques : par les solidarités, ré-instituer le lien social.

Pour D. Massey, discutant du *sense of place*, la responsabilité est dépendante du fait que les identités (collectives), les communautés et la conscience de soi ne soient pas construites isolément du (vaste) monde extérieur mais bien en relation avec les autres, défendant ainsi une approche relationnelle de l'espace et du lieu (Massey, 2005).

Considérons également qu'un nouveau champ est ouvert par la lecture des dimensions spatiales des mouvements sociaux économiques. Ainsi, « *aujourd'hui, le commerce équitable, la finance solidaire, les investissements éthiques et plus largement l'économie sociale annoncent une nouvelle génération de mouvements sociaux, que nous convenons d'appeler les mouvements sociaux économiques. Non contents de s'insérer, puis de transformer les processus politiques institutionnels, ces mouvements s'approprient un champ qui leur était autrefois étranger, l'économie, pour l'instrumentaliser et le redéfinir en fonction de leurs valeurs, de leur éthique et de leurs objectifs de transformation sociale. Le commerce équitable, par exemple, préside à une redéfinition fondamentale de l'acte économique qu'il investit d'un contenu sociopolitique.* » (Gendron, 2001 : 175). C'est là, enfin, l'origine des constructions de Tiers Lieux : par ces lieux originaux, l'action co-construite entre acteurs n'est pas du seul ressort de l'ESS, mais suppose la mise en relations de ces derniers dans des rapports de solidarité (entraide, co-achats, co-investissements) et de mise en partage du commun (gratuité de services, préservation et valorisation des ressources, nouveaux modes de gestion de l'organisation collective).

Il s'agit en sorte d'une voie proposée pour ré-instituer les sociétés (Castoriadis, 1975), que remobilise la théorie convivialiste¹⁸ notamment, proposée comme « une invitation à se réclamer et à promouvoir un idéal dont la conception est le produit d'une analyse du fonctionnement de la société, de la recherche d'un diagnostic pertinent de la situation actuelle du monde » (Humbert, 2015). On rejoint par ce biais l'approche théorique du commun. Comme on retrouve en cela les

¹⁸ Cf. *Manifeste convivialiste. Déclaration d'interdépendance*, publié en 2013.

principes et objectifs sociaux de non accaparement par quelques-uns des richesses produites par d'autres (par tous) qui fondent l'approche économique (sociale et) solidaire.

S'il est une spécificité me semble-t-il de la construction des solidarités, celle-ci repose sur des facteurs contextuels (locaux) contribuant à l'émergence d'initiatives à dimension communautaire. Pour A. Frémont et al. (1984), « l'effet de lieu » est porteur de relations tout autant – sinon plus ! – sociales que spatiales. En somme, l'espace est à la fois support de différenciations et de mises en relations : autant de « dimensions » qu'il est nécessaire d'appréhender à l'aide d'outils repensés (Veschambre, 2006 : 216). Se posent alors des problématiques de mesure et de valeurs.

C'est *par* le territoire (ou le lieu) que se fonde l'action. Plus qu'une ressource par lui-même, le territoire est ici appréhendé en tant que *socle commun* de la mise en partage. Pour F. Moulaert et J. Nussbaumer (2008), ces mouvements sociaux ancrés dans un territoire (ou plutôt « place » en anglais, ce qui renvoie aux lieux) et mus par des objectifs de partage et de solidarité sont au cœur du développement territorial. De socle commun, le territoire devient un enjeu de co-construction sans cesse renouvelé dans ses formes et dans son animation.

Plus encore, une rapide recherche par occurrences entre « Géographie » et « Solidarité » (via Google Scholar par exemple, le 28 avril 2018 : 63.100 occurrences possibles), montre certes un volume important de publications potentielles en géographie, mais lesquelles renvoient (ordre non significatif) à des travaux portant sur la pauvreté (Barou, 1992 ; Séchet, 1996 ; Boulineau et Guy, 2015), sur les solidarités transnationales (migrants, réfugiés, aide alimentaire...), sur les liens de sociabilités (cultures et communauté ; notamment les travaux récemment engagés sur les frontières d'Europe centrale par B. von Hirschhausen (2017)), en écologie (Mathevet et al., 2010), et enfin sur la coopération, plus particulièrement dans les milieux agricoles (Filippi, 2004). L'élargissement de cette recherche à la langue anglaise accroît la part des travaux portant sur les rapports transnationaux ainsi que sur les mouvements communautaires, à l'instar de ce que je développais précédemment. Une rapide recherche en espagnol (soumise à caution, ma maîtrise de cette langue restant modérée) pose les problématiques de pauvreté et les rassemblements communautaires au cœur des principes de solidarités abordés par la discipline géographique.

Quelques-uns des travaux en langue française relèvent de la géographie sociale ou appellent à la prise en compte des dimensions spatiales des sociétés dans l'analyse des solidarités. Je retiens, en m'inscrivant dans cette lignée de la géographie sociale à l'abord des solidarités que, comme tous les rapports sociaux, les solidarités sont indissociables d'une composante spatiale. Ce qui revient en somme à « penser l'espace comme dimension des sociétés » (Séchet et Veschambre, (dir.) 2006). Les solidarités étant une des caractéristiques du lien ou des rapports sociaux, elles sont de la sorte inscrites dans l'espace autant qu'elles contribuent à le remodeler. « Les rapports sociaux s'impriment dans l'espace et le temps (...) ils se concrétisent à la fois en dimensions spatiales (géographiques) et en dimensions temporelles (historiques) » (Hérin, 2006 : 363).

Enfin, les travaux de la géographie radicale portant sur les rapports de classes et la justice sociale (Harvey, 2010), la reproduction conceptuelle de l'approche par la « dimension spatiale des inégalités » (Backouche *et al.*, 2011), nourrissent une réflexion épistémologique et méthodologique pour l'approche de ce nouvel « espace de lutte sociale » que constituent les solidarités ordinaires.

Ainsi, l'ébauche d'un cadre théorique sur les constructions spatiales des solidarités ne peut pas se départir d'un caractère militant, d'un engagement.

Bien entendu, il ne s'agit pas ici de défendre des positions politiques ou syndicales, mais plutôt de renvoyer à une certaine philosophie de l'agir collectif, aux antipodes de courants de pensée promouvant ou à tout le moins privilégiant l'agir individuel, égocentré. « *Alors que la poursuite de l'intérêt individuel apparaît, avec l'extension du marché et de la globalisation d'une économie basée sur la rentabilisation maximale du capital, comme l'horizon indépassable de nos sociétés, des initiatives économiques se développent sur d'autres fondements* » (Gardin, 2006 : 17). Il faut comprendre par « initiatives économiques » l'ensemble des modes d'action permettant l'échange, matériel et immatériel, quantifiable comme in-quantifiable.

Conclusion. Agir en collégialité. Réinterpréter le projet local.

Appréhender les constructions spatiales des solidarités suppose en somme que soit mis en œuvre un protocole d'analyse qui tienne compte autant que faire se peut de cette inscription des solidarités dans des espaces de lutte sociale : qu'il s'agit non pas d'entendre au sens d'une conflictualité systématique, mais bien de comprendre au titre des enjeux de transformation et d'émergence de nouveaux modes de régulations.

Les études en géographie économique et en économie spatiale ont pu mettre l'accent sur le rôle des proximités (Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Torre et Wallet, 2014), l'analyse par les théories de la grandeur (Boltanski et Thévenot, 1991) et une méthodologie de détection de paniers de biens et de services territoriaux (Pecqueur, 2001) à la lecture des dynamiques de développement local à caractères innovants.

La dimension spatiale de ces initiatives solidaires est à chercher autant dans les liens à l'espace qui fondent ces actions que, par le jeu d'allers et retours permanents avec l'espace, dans les apports de ces initiatives aux territoires (et à leur développement) dans lesquels elles s'inscrivent.

Il s'agit dès lors de saisir tant le contexte (l'environnement et ses temporalités) d'émergence de ces solidarités que leurs finalités (moyens mis en œuvre, objectifs à atteindre, perspectives ouvertes). « Force d'interpellation, la solidarité comme concept peut remettre en question nos façons de faire et nous obliger à changer notre mentalité... » (Jolin, 2007). Il me semble que cette assertion préfigure avec justesse le programme de la section à venir : définir au plus juste un protocole d'étude de l'agir collectif, ou « collégialement », de façon à réinterpréter à l'aune des solidarités différents projets locaux de développement.

Je ne reviens pas ici sur les fondements d'une observation aux échelles locales : là s'expriment des mécanismes de construction de solidarités émanant de ou impliquant en première ligne des individus à la fois habitants, usagers et citoyens de ces territoires ; lesquels sont au sens donné par Gumuchian et al. (2003) en mesure de s'affirmer en tant qu'acteurs du (projet de) territoire.

B. Un cheminement de recherche : cadre méthodologique

Cette section de la HDR vise à la suite de la précédente à affiner l'approche conceptuelle, puis matérielle et enfin empirique, dans laquelle s'inscrit cette géographie, que je lis comme une géographie sociale, des constructions spatiales des solidarités.

Dans un premier temps, il s'agit de préciser le cheminement conceptuel depuis une géographie que j'ai consacrée jusqu'à lors à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) vers cette proposition de prise en compte des solidarités dans la construction des relations sociales à l'espace, et de la production / animation des territoires. L'enjeu de clarification de l'approche des dynamiques communautaires et des rapports au commun et à l'intérêt général y est central.

Le recours à des travaux préalables conduits par moi seul ou avec d'autres offre de mieux positionner l'entrée par les solidarités dans une épistémologie tant disciplinaire en géographie qu'interdisciplinaire. A sa suite est proposé un modèle analytique des constructions spatiales de solidarités, socle de cette HDR.

Ce modèle analytique est exploré dans un second temps par la remobilisation d'une étude menée ces dernières années (2010-2014) au sujet des dimensions spatiales de la prévention, de la détection, de l'accompagnement et de la sortie des situations de surendettement des particuliers en Maine-et-Loire. Au final, la section s'ouvre sur la validation du modèle analytique, permettant une troisième et ultime section visant à la proposition d'un projet disciplinaire (et interdisciplinaire donc) autour de l'approche des solidarités en géographie.

3. D'une géographie à l'autre : de l'ESS aux Constructions Spatiales de Solidarités

L'ouvrage *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, publié en 2006 (sous la direction de J-N. Chopart, G. Neyret et D. Rault) en proposant une synthèse des travaux conduits sur ce thème jusqu'à l'orée du nouveau millénaire, construisait ainsi son sommaire (sans la participation de géographes !) : « De l'innovation économique à la transformation sociale ; Les acteurs et les référentiels ; L'ESS et le développement local ; L'emploi salarié dans le travail des associations ; La question de l'autonomie de l'ESS par rapport à la sphère publique ; L'ESS : quelle place pour le droit ? ; L'utilité sociale en question : à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation ».

Ce cheminement interpelle à trois niveaux l'ambition d'une géographie de l'ESS, chacun d'eux structurant les développements qui suivront : (1) des dimensions spatiales de l'ESS et des solidarités posant la problématique des trajectoires collaboratives dans le développement local ; (2) l'importance du fait communautaire à appréhender en tant que processus plutôt que comme construit social et sociétal, au risque alors de la ségrégation et de l'exclusion, tel qu'abordé précédemment, (3) et enfin les enjeux portés par les innovations et transformations sociales, lesquelles replacent les communautés de pratiques au cœur du débat sur les solidarités.

Le tout permet de poser le cadre analytique des constructions spatiales de solidarités (4).

3.1. Retour sur les « Quelques jalons... » ou points d'attention nécessaires sur la solidarité.

Dressant un panorama (se voulant général, non exhaustif, visant à poser « Quelques jalons pour une géographie de l'ESS ») des travaux engagés en géographie francophone sur l'ESS jusqu'en 2014, je décrivais ainsi avec S. Fleuret (Bioteau et Fleuret, 2014) : « On prête à l'ESS plusieurs vertus qui renvoient à des thèmes travaillés par la géographie : gouvernance et développement local, territorialisation et ancrage, proximités. Or, la géographie s'est finalement assez peu penchée sur cet objet de recherche » (Résumé).

Ce même texte appelait notamment à une analyse des modèles territoriaux d'ESS « dans le contexte du tournant néolibéral ». Par ce premier objectif, il s'agissait pour nous d'inviter la géographie à se saisir de l'ESS non seulement par et pour « l'objet ESS », à savoir des organisations présentes dans l'espace, et de ce fait impactant les rapports sociaux à l'espace, mais également au travers des processus de constructions territoriales révélés par elle et ses organisations. En somme, ce sont autant les apports que les rapports à l'espace de l'ESS qu'il nous semble opportun de mettre à jour. L'ESS est ainsi un indicateur des processus de constructions, voire de co-constructions, de nouvelles territorialisations ; elle en est l'un des plus solides, car basée sur la réunion d'acteurs dans des collectifs, et sur la mobilisation de ressources localisées par ces mêmes acteurs (Pierre et Bioteau, 2017). Dans le même temps, le développement d'initiatives en ESS contribue à l'accroissement des ressources du territoire.

La géographie s'est principalement consacrée à des travaux qui abordent l'ESS sans la nommer. Ainsi en est-il d'un grand nombre de recherches ou synthèses abordant le développement local, l'économie circulaire ou les systèmes productifs locaux, les nouveaux modèles de

développement ou encore les dispositifs de lutte contre la pauvreté. Nous posons alors dans les « Quelques jalons... » (Bioteau et Fleuret, 2014) : « Dès lors, la faible visibilité du lien entre géographie et ESS dans les publications pose la question de savoir si la géographie de l'ESS doit prendre place dans la géographie économique, ou bien s'il s'agit d'une approche distincte relevant autant de la géographie sociale que de la géographie économique, rejoignant en cela la proposition de Benko et Lipietz (2000) d'une géographie socio-économique ? ». Pour ce faire nous appelions à une méthodologie empruntant à la géographie, au travers de la lecture des jeux d'acteurs sur le terrain, « entre promotion d'activités sociales et solidaires et action publique » et au travers de l'analyse des contributions de l'ESS au développement des territoires, dans le prolongement des réflexions engagées notamment dans les ouvrages coordonnés par Danièle Demoustier (2004) ou Xavier Itçaina (2010) – l'un et l'autre relèvent des sciences politiques, d'où ce chantier à développer pour la géographie.

L'approche de l'ESS en géographie ne peut pas, de la sorte, se départir des apports d'une lecture interdisciplinaire. C'est là le premier point d'attention nécessaire !

Par cette lecture, la géographie se nourrit de différentes notions que chaque discipline aborde à sa façon, les retranscrivant dans ses propres modèles d'analyse. Ainsi en est-il de la proximité qui, pour la sociologie, pose la problématique des degrés d'interactions dans les rapports sociaux, qui en économie est mobilisée principalement en termes de flux et d'organisation, voire en rejoignant ainsi la géographie, traduit les effets territoriaux des réseaux, des métriques et des jeux d'échelles. Outre la remobilisation des apports en géographie de la sociologie et de l'économie (la liste ici dressée ne se voulant pas exhaustive), appréhender la proximité revient à penser la fabrique locale des territoires.

Croiser les regards dans l'interdisciplinarité permet également l'émergence de nouveaux champs d'études, de nouveaux objets à travailler dans chaque discipline.

Les travaux conduits récemment par Fabrice Ripoll au sujet des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) (Ripoll, 2010) en sont l'une des illustrations : partant d'une expérience personnelle de recherche sur les mouvements sociaux, couplant celle-ci à l'expérience de l'observateur participant, il met à jour dans le principe des AMAP la construction de nouveaux liens à l'espace tant des producteurs que des consommateurs, et révèle les effets socioéconomiques locaux de l'émergence de ces nouveaux modèles relationnels de consommation.

Au final, l'AMAP est appréhendée non pas tant comme une institution permettant l'intermédiation entre différentes catégories d'acteurs que comme espace d'innovation sociale au sens où elle promeut la construction de nouveaux discours portant sur et par l'espace. La dimension spatiale des AMAP est à rechercher dans la construction du contrat (économique et politique, moral, porteur de liens de solidarités) liant ici un certain type de producteurs, acteurs de la transformation des territoires par leur activités agricoles, et consommateurs, faisant le choix de consommer autrement, dans la proximité spatiale et relationnelle aux producteurs. La dimension militante du projet se retrouve dans ce choix de consommer différemment, et d'amoindrissement de la rupture entre production et consommation.

Le projet de l'AMAP relève alors tout autant de l'acte de consommation que d'une (nouvelle) relation éducative dans la mesure où « consommer » se double des apports du soutien au maintien d'un revenu décent du producteur et de sensibilisation aux problématiques agricoles aux

enjeux de préservation de la ressource et de l'environnement. De même, l'acte d'achat est revisité au travers de l'engagement personnel et collectif dans la distribution, dans l'animation des points de vente (si l'on peut les nommer ainsi...), dans l'aide à la production. C'est une forme d'engagement par procuration. Enfin, les producteurs eux-mêmes sont amenés à repenser leurs procédures et à décroquer la production agricole de la relation aux clients, en somme au territoire qu'ils contribuent à valoriser et à animer.

Cet exemple n'est qu'un parmi de nombreux autres.

Ainsi, les travaux que j'ai engagés voici quelques années, notamment à l'appui de la thèse de doctorat de Jean-Christophe Guyomart (on citera pour cela Guyomart, 2013)¹⁹ sur les monnaies complémentaires locales, offrent de construire un appareillage méthodologique à l'entrecroisement des apports des différentes disciplines SHS : mais toujours plaçant les dimensions spatiales de ces construits sociaux au cœur de la problématisation et de son analyse. Parce que « locales », ces monnaies sont indubitablement associées à un espace qu'elles contribuent à valoriser et à animer. Elles fondent territoire autant par le lien d'échange qu'elles supportent que par le lien d'association qui les sous-tend. Cependant certaines de ces monnaies relèvent d'un portage par des collectivités territoriales, s'inscrivant dans le cadre de politiques publiques de développement (SOL Violette à Toulouse par exemple, lequel a émergé en lien avec la politique prioritaire de la ville avant d'essaimer).

Par cette optique, ces monnaies parce que complémentaires, ne visent pas à surseoir au lien social dans l'État et la société nationale ; elles sont une mesure de relocalisation des échanges, supports de nouveaux liens relationnels entre, là encore, producteurs ou vendeurs d'une part, consommateurs d'autre part. Permettant de maintenir localement la valeur ajoutée de l'acte de vente, elles contribuent à la fois à la promotion des ressources locales et à la (re)création de liens de confiance entre usagers.

En somme, l'exemple des monnaies locales rapproche de celui des AMAP, en replaçant le lien d'échange économique dans les relations sociales de proximité. En empruntant là à l'économie des objets jusqu'alors peu travaillés par la géographie, ces auteurs mettent en avant l'importance du lien social de proximité, lequel renforce l'ancrage territorial (local dans les AMAP, « régional » au sens d'un espace vécu, au travers des monnaies complémentaires locales) au travers de la mobilisation de liens de coopération, dans l'association ou à l'appui de politiques publiques dédiées.

Au final, ces initiatives permettent que soient envisagés de nouveaux liens de solidarités : réseaux d'acteurs se rencontrant peu jusqu'ici, recherche de solutions communes à des besoins non ou mal satisfaits, liberté d'adhésion et de parole, débat social... Ces différents critères de l'action collective renvoient aux principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire, et recentrent les solidarités : ces dernières ne sont plus pensées à l'aboutissement du projet mais elles en sont bien conçues, d'emblée, comme l'une des conditions du développement des initiatives.

Je conclus ce passage par un ultime jet d'exemples, lesquels relèvent de travaux conduits par moi-même ou que j'ai eu l'opportunité de coordonner, ou encadrer, ces dernières années. L'article

¹⁹ Cette thèse a malheureusement été abandonnée après 3 années pleines d'exercice.

co-écrit avec Geneviève Pierre sur les coopératives agricoles (son champ à elle) et les coopératives bancaires (que j'avais pu aborder au travers de programmes d'études coordonnés par Pascal Glémain et Gilles Caire, économistes) rend compte de la consolidation des liens d'ancrage au territoire naissant de l'acte de coopération. Ces initiatives coopératives renforcent également les solidarités territoriales.

Tant dans l'histoire de la coopération agricole que de la coopération bancaire, la volonté de relocaliser les liens d'échanges et de coopération est centrale au projet. Les premières caisses de banques coopératives sont nées de l'objectif de solidarité aux échelles villageoises ou sous régionales (groupements aux échelles de quelques communes) ; il en est de même des coopératives agricoles. Dans tous ces cas de figure, une situation de « crise » au sens de besoins non satisfaits par la ressource publique ou privée est à l'origine du rassemblement. Quelques individualités sont parvenues initialement à fédérer des collectifs, et à maintenir la dimension collective de la décision (où une personne égale une voix dans la prise de décision). Ces collectifs ont ensuite évolué au point où l'on peut aujourd'hui sérieusement s'interroger sur la dimension véritablement coopérative des activités bancaires de banques devenues des mastodontes financiers, s'éloignant du « local ». Mais il se maintient localement des collectifs d'animation de la vie coopérative.

Parler de solidarités revient alors, ici, à penser les origines du projet : à savoir les liens et les motivations unissant à leur amorce les pionniers fondateurs ; ceux-ci ont aujourd'hui disparu, en particulier dans les coopératives bancaires nées au XIXe siècle. Mais les solidarités sont également à rechercher dans les motifs qui prévalent aujourd'hui aux prises de décisions : dans la coopérative agricole il se maintient des dispositifs d'entraide en cas de crise individuelle (maladie ou décès, dette, etc.), voire collective (cf. les différentes crises sanitaires ou économiques que traverse actuellement le monde agricole), et dans la coopérative bancaire, le choix d'accompagner financièrement des projets jugés innovants parce que répondant à des besoins territorialisés peut également relever de la solidarité. Ainsi en est-il actuellement d'initiatives qui entrecroisent ces deux entrées au travers notamment des programmes de soutien à l'installation de jeunes agriculteurs « sans terres », derrière lesquels on retrouve des acteurs associatifs tels Terre de Liens, des financeurs coopératifs et solidaires, la NEF... et que l'on peut relier aux AMAP évoquées précédemment.

La solidarité serait de la sorte une première modalité de réponse à des crises, que j'entends ici au titre de besoins restés tout ou partie insatisfaits. Mais plus encore, par cette réponse, il vient un second enjeu de solidarité, celui de reconstruction de liens interindividuels et territorialisés, jusqu'ici dissous ou distendus.

Les travaux de Basile Michel dans sa thèse portant sur les quartiers créatifs (Michel, 2017) montrent qu'à des échelons hyper locaux (quartiers ou morceaux de quartiers de villes) des processus de différenciations spatiales s'opèrent au travers, ici, des activités culturelles et créatives. Différentes catégories d'acteurs pourtant se superposent à ces mêmes échelles entre : habitants d'origine de quartiers souvent réinvestis par ces activités nouvelles, acteurs de l'animation et de la réputation culturelle et créative de ces quartiers, acteurs publics et simples usagers de l'espace. L'entrechoquement de ces différentes catégories d'acteurs ne se fait pas sans situations conflictuelles, au point de révéler des processus potentiellement ségrégatifs. En-dehors de ces situations extrêmes, mais bien réelles, les solidarités s'expriment entre les acteurs culturels et

créatifs contribuent à l'émergence de nouveaux liens individuels et commerciaux entre eux, parfois en direction des autres habitants et usagers du périmètre, font émerger une image nouvelle de ces quartiers dont tout un chacun peut à terme se trouver bénéficiaire. Le rôle accompagnateur des politiques publiques n'est, dans ces contextes, jamais négligeable ; par leurs choix et options d'aménagement, ou d'engagement dans le projet, elles ont une responsabilité dans l'ouverture des processus à tout un chacun, comme dans le risque inverse d'enfermement par repli des catégories d'acteurs sur elles-mêmes.

Si Basile Michel évoque peu les solidarités dans ses travaux, celles-ci se retrouvent à différents niveaux. Elles sont actives dans le rapprochement entre acteurs dans le cadre de leur activité (les acteurs culturels et créatifs, parfois également les habitants face aux premiers), au risque de constructions de communautés de pratiques se confrontant dans un même périmètre. Elles sont également présentes dans des projets ou programmes visant à décloisonner ces différentes catégories d'acteurs à l'échelle du périmètre du quartier ou de la ville. L'objectif poursuivi est alors par la construction de liens de solidarités, de fonder des dynamiques communautaires animées par l'intérêt général : faisant de la notoriété et des objets produits par les activités culturelles et créatives des biens communs, non appropriés par une catégorie d'acteurs.

En somme, la « création de communautés d'acteurs peut laisser entrevoir des opportunités de changement et d'innovation » (Féniès-Dupont, Bioteau et Pierre, 2015 : 202). Il se pose également la question du sens donné à l'action « située » dans l'espace : lorsque l'action est portée en relation avec un lieu spécifique, faisant territoire pour ses promoteurs (ou *place*, renvoyant à la notion de *sense of place*), quel sens donner aux solidarités à l'origine de l'action, comme de la responsabilité des acteurs investis ?

3.2. Interroger le concept de communauté : une clarification nécessaire.

Le concept de communauté reste encore peu usité dans la recherche française, pour partie dû au fait que sa déclinaison par le mot « communautaire » reste connotée négativement. « Il existe des débats (disputes) controversés, de toute sortes, au sujet des types de relations sociales pouvant être qualifiées de communautés » (Mason, 2000 : 17).

Une confusion est fréquemment faite entre communauté et communautarisme. Je retiens le risque d'une lecture qui, en simplifiant à outrance, donnerait à lire dans des phénomènes de repli sur soi, de rejet de l'Autre, l'idéal d'une dynamique collective ouverte et solidaire. Ainsi, « la communauté est une catégorie de la pensée éminemment contextuelle qui ne prend sens que dans la situation où elle exprime des configurations spécifiques de liens sociaux (...) La communauté est une notion heuristique, qui permet de décrypter les logiques d'affiliation collective à un temps *t*, dans un environnement donné. Ce n'est jamais une catégorie donnée, qu'il suffirait de décrire, encore moins une catégorie explicative univoque » (Gouëset et Hoffmann, 2006 : 263-265). Ne pas tenir compte de ces facteurs temporels et environnementaux, comme de la nécessaire adhésion des membres (Dameron et Josserand, 2007), conduirait à une impasse.

Une seconde limite à la mobilisation du concept en sciences sociales françaises (bien que la sociologie et l'anthropologie s'en emparent régulièrement) vient de la confusion construite par la

référence notamment aux « communautés religieuses », parfois perçues en tant qu'espaces de pratiques clos aux non croyants : un environnement qui serait fait de repli (quand bien même les communautés de croyants se veulent le plus souvent ouvertes et inclusives).

Autre confusion, ou troisième limite, celle opérée avec la construction politique de la « communauté européenne », par laquelle la communauté renverrait « seulement » à un projet (ici politique) de quelques-uns sans qu'un consensus ne soit établi entre l'ensemble des parties prenantes, et sans au final que ne soit garantie l'adhésion – ou le sentiment d'appartenance – de tous.

Par ailleurs, et quatrième limite, le principe républicain français, soutenu par la Constitution et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (« Tous les citoyens sont libres et égaux en droits »... en tous lieux et en toutes circonstances), s'oppose à la transcription dans ce contexte étatique national d'un idéaltype communautaire lequel, pour reprendre une vision anglo-saxonne partagée jusqu'au Québec, fonde des différenciations locales entre usagers.

Dans ce contexte, comment définir la « communauté » ? Je propose une rapide épistémologie de la communauté en sciences sociales en général et en géographie en particulier. Revenons dans un premier temps à la proposition d'Andrew Mason (2000) de définir deux natures distinctes de communautés (Encart 5) :

Encart 5. Deux natures de communautés selon Andrew Mason (2000)

(p. 20-22) : « **Le concept ordinaire.**

Pour ce qui concerne les deux concepts de communauté, je préciserai d'emblée que la communauté diffère de ce que je nomme une société ou association simple. Une association simple consiste en des personnes qui interagissent les unes avec les autres avant tout sur une base contractuelle, dans le but de renforcer leurs intérêts individuels, dans une perspective autocentrée [cf. Tönnies, 1887]. En relation avec ce que je nommerai le concept ordinaire ou la signification ordinaire, une communauté diffère de cette définition, dans la mesure où elle est constituée par un groupe de personnes qui partagent un ensemble de valeurs, un mode de vie, s'identifient au groupe et à ses pratiques, et se reconnaissent mutuellement comme membres de ce groupe. (...) Qu'est-ce qu'un groupe de personnes ? Dans le sens relativement large que je lui donne, un groupe est une collection d'individus qui soit agissent ensemble, soit coopèrent avec d'autres dans la poursuite de leurs propres intérêts, soit qui enfin rencontrent des intérêts communs. Les communautés au sens ordinaire sont des sous-ensembles des groupes : toutes les communautés sont des groupes, mais tous les groupes ne sont pas des communautés. (...) Quelques communautés, mais pas toutes, sont constituées comme des collectifs, c'est-à-dire, comme les sujets de volontés, de décisions et d'actions. (...)

(p. 25) : *Le fait que des individus s'identifient au même groupe ne garantit pas pour autant leur reconnaissance mutuelle, dans le sens où quelqu'un qui s'identifie à un groupe peut être perçu par les autres comme extérieur au groupe.*

(p. 27) : **Le concept moralisé.**

(...) En correspondance avec ce concept, la communauté n'est pas seulement un groupe de

personnes qui partagent un ensemble de valeur et un mode de vie, s'identifient au groupe et à ses pratiques, et se reconnaissent mutuellement comme membres d'appartenance. Pour constituer une communauté au sens moralisé, deux conditions supplémentaires doivent être réunies. Premièrement, il doit exister de la solidarité entre ses membres. « La solidarité » est une notion plurielle et ambiguë, mais dans la signification que je lui donne elle repose sur l'intérêt commun : cela signifie au minimum que les membres doivent dans leurs actes accorder aux intérêts de chacun une importance particulière. (...) Secondairement, il ne doit pas y avoir d'exploitation systématique [au sens d'un bénéfice retiré par quelques-uns seulement] ou (dans quelques versions) d'injustice systématique [au sens d'inégalités entre membres]. »

(p. 20-22): « **The ordinary concept.**

On both concepts of community I shall distinguish a community differs from what I call a mere society or association. A mere association consists of people who interact with one another primarily on a contractual basis, in order to further their own self-regarding interests [cf. Tönnies, 1887]. According to what I shall call the ordinary concept or ordinary sense, a community differs from this, for it is constituted by a group of people who share a range of values, a way of life, identify with the group and its practices and recognize each other as members of that group. (...) What is a group of people? In the relatively broad sense I intend, a group is a collection of individuals who either act together, or who cooperate with one another in pursuit of their own goals, or who at least possess common interests. Communities in the ordinary sense are a sub-set of groups: all communities are groups, but not all groups are communities. (...) Some but not all communities are constituted as collectives, i.e., as the subjects of goals, decisions and actions. (...)

(p. 25): The fact that individuals identify with the same group does not guarantee mutual recognition, for someone who identifies with a group may be regarded by others as an outsider.

(p.27): **The moralized concept.**

(...) According to it, a community is not just a group of people who share a range of values and a way of life, identify with the group and its practices, and recognize each other as fellow members. In order to constitute a community in the moralized sense, two further conditions need to be met. First, there must be solidarity between its members. "Solidarity" is a multiply ambiguous notion, but in the sense I intend it consists in mutual concern: minimally this means that members must give each other's interests some non-instrumental weight in their practical reasoning (...). Second, there must be no systematic exploitation or (on some versions) no systematic injustice. »

Extraits de : Mason A., 2000, *Community, Solidarity and Belonging. Levels of Community and their Normative Significance*, Cambridge University Press, 246 p. [traduction : E.Bioteau, 2018]

Je rejoins le concept « moralisé » donné par Mason (*op. cit.*).

« D'abord considérée comme une totalité, une entité substantielle que F. Tönnies (1887) a opposée à la société, la communauté est aujourd'hui envisagée comme un ensemble de relations sociales complexes dont la nature et les orientations sont examinées dans des cadres spécifiques : religieux, économique, scientifique, etc. » (Valade, 1993, 1997 : 43). Pour Maffesoli (2000), comme pour Mason (*op. cit.*), la communauté porte en elle les germes de nouvelles solidarités, et le rejet de l'individualisme moderne. En géographie, la communauté a longtemps été circonscrite à un usage « limité » et « relève rarement d'un choix conceptuel véritablement significatif, d'un paradigme interprétatif, mais se rapporte le plus souvent à l'usage du langage courant (...) » (Gouëset et Hoffmann, 2006 : 263-264).

Par ailleurs, à l'abord d'une « autre économie » portée par les initiatives d'économie solidaire, Paul Singer (économiste brésilien) dresse un parallèle entre « communauté » et « solidarité » : « les communautés se distinguent des autres organisations de l'économie solidaire en ce qu'elles pratiquent la solidarité à la fois dans la production, dans la consommation, dans l'épargne ainsi que dans tous les autres domaines de la vie sociale » (Singer, 2006 : 292). Mais cette

ultime assertion renvoie à une conception de la communauté comprise au sens d'une entité instituée (du niveau transnational : les communautés européennes par exemple ; à l'échelon local : les communautés quasi synonymes de groupes villageois tels qu'on les appréhendera à l'étude de populations autochtones en Amérique du nord par exemple). Pour Maffesoli toujours (*op. cit.*), la communauté relève plutôt de la socialité, considérée comme construction permanente, dans laquelle tout individu joue un rôle donné, que du social entendu au sens de la place des individus en société.

La communauté n'est pas un objet figé construit par des individus dotés d'une identité commune, mais la mise en commun temporaire d'individus cherchant une forme de sécurisation collective face à leur expérience individuelle du monde (Donovan, 2002). Cela rejoint la notion de la communauté comme lieu de sens et comme ressource mise en évidence par Cohen (1982), mais aussi l'idée que la communauté est le lieu d'élaboration, d'expression et de confrontation du capital social (Putnam, 2000).

Je propose ici, à l'instar de Sébastien Fleuret (2012 : 12), une définition, large certes, partant d'un « groupe d'individus réunis par des caractéristiques communes (et non des particularismes) qui peuvent être ethniques, culturelles, sociales, économiques ou encore territoriales ».

Par leur « réunion », ces individus se reconnaissent mutuellement une appartenance commune laquelle permet de fédérer tout ou partie du groupe (ce faisant : la communauté) dans des projets communs. Cette définition rapproche la communauté des mouvements associationnistes ou coopératifs ; elle est ainsi au fondement de « logiques réciprocitaires autour d'espaces publics de proximité » (Ferraton, 2007).

C'est là en somme l'un des principaux vecteurs de la mise en œuvre des solidarités.

Le lien entre communautés et coopérations (en tant qu'organisations collectives) fait aujourd'hui l'objet de différents débats en SHS. Ainsi, la Revue Française de Gestion propose en 2017 un numéro thématique « Innovation collective : communautés, organisations, territoires » (Suire, Berthinier-Poncet et Fabbri (coord.)). Le projet LiCoopTer (AAP Pari Scientifique de la Région Pays-de-la-Loire), engagé début 2018²⁰, que je coordonnais avec Valérie Billaudeau, renvoie à cette dimension de nouvelles formes de coopérations (et d'organisation de la production par le travail et par la co-construction) conduisant à interroger, par les pratiques communautaires, le sens du commun.

Comme le rappellent Laurent Gardin et Florence Jany-Catrice (2016), les coopérations ne visent pas seulement un supplément d'efficacité économique, elles peuvent être pensées de manière plus générales comme des processus qui établissent des règles, des normes, des institutions visant de nouveaux agencements entre les acteurs et qui organisent des décisions de manière démocratique (Dardot et Laval, 2014 : 151) en vue du commun.

Je retiens alors que, « en déconstruisant la confusion entre le libre accès et les ressources communes via la notion de faisceau de droits, E. Ostrom montre que des modes de gestion collectifs peuvent assurer la pérennité des biens communs et éviter la tragédie des communs de G. Hardin »

²⁰ Le projet LiCoopTer était un programme proposé au financement de la Région des Pays-de-la-Loire dans le cadre de ses appels à projets Paris Scientifiques. Ce projet a été validé dans une première étape considérant l'intérêt scientifique du projet. Il a été rejeté en seconde étape, ou lecture, laquelle posait les enjeux de financement au regard de la portée scientifique, au motif d'un besoin d'élargissement du consortium à des partenaires académiques spécialistes de la question des Tiers-Lieux (consolidation du consortium), notamment dans le monde anglo-saxon.

(Michel, 2017 : chapitre 2 ; Ostrom, 1990 ; Hardin, 1968). Il est donc, en dehors du marché et de l'État, d'autres solutions pour une gestion / valorisation des communs. En s'attachant aux institutions, ce qu'elle définit en tant que « communauté d'acteurs », Ostrom introduit dès lors un lien indissociable entre dynamiques communautaires et mise en œuvre d'une gouvernance partagée des ressources.

En remobilisant cette approche, Coriat et al. (2015) proposent une typologie des communs suivant ce qui relève d'une gestion privée des biens (communs de type 1), d'une gestion en collectif au sein de petites communautés (communs de type 2) et enfin ce qui relève d'une gouvernance publique ou étatique (communs de type 3). Le type 1 renvoie à une logique d'accaparament de biens en clubs (Michel, 2017, *op. cit.*). Le type 3 peut être considéré en tant que gestion collective, mais au sein d'une entité animée par l'adhésion électorale (l'État et son gouvernement) plutôt que par le sentiment d'appartenance de ses membres. Ce qui ici intéresse est le type 2 : en somme, s'il n'existe pas de commun sans communauté humaine, tous les communs ne font pas aujourd'hui l'objet d'une gestion communautaire entendue au sens d'une propriété collective.

3.3. Agir solidairement / Innover socialement : solidarités en communautés.

En ce sens, les notions d'entrepreneuriat collectif et d'innovations, techniques, juridiques, participant de la spécification des ressources, impliquent la mobilisation d'un capital social collectif et territorialisé. Ainsi, l'ancrage au territoire ne passe pas par la nature des produits (exemple, produits agricoles référencés à un terroir particulier) mais par le caractère non transférable des partenariats locaux constitués (ce qui renvoie de nouveau à l'exemple des AMAP présenté ci avant).

a. La gestion des communs : des innovations sociales « situées » ?²¹

Le débat sur les communs convoque la notion d'innovation sociale. Les acteurs de l'ESS, du fait de leur statut valorisant le fonctionnement démocratique, ont une place privilégiée pour identifier les projets d'innovation sociale. C'est pourquoi, la loi du 31 juillet 2014 aborde cette question dans l'Article 86 qui s'intéresse aux dispositions relatives au développement des entreprises concourant à l'innovation sociale. Il résume les deux définitions évoquées précédemment : « I. L'innovation sociale est caractérisée par le projet d'une entreprise ou l'une de ses activités économiques, qui est d'offrir des produits ou services : 1° Soit répondant à une demande nouvelle correspondant à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ; 2° Soit répondant par un processus de production innovant à des besoins sociaux déjà satisfaits ».

La terminologie « innovation sociale » est par essence polysémique. Elle recouvre des processus et des fins qui ont de tous temps existé ; ainsi Pascal Glémain cite-t-il les initiatives des

²¹ Cette sous partie est extraite de l'Introduction (rédigée par E. Bioteau, co-signée de K. Féniès-Dupont, V. Billaudeau et C. Dewynter pour leurs apports sur certains passages, et relectures) de l'ouvrage : Bioteau E., Féniès-Dupont K., 2015, *Le développement solidaire des territoires. Expériences en Pays de la Loire*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Economie et Société », Rennes : p. 10-13.

« crédits honnêtes », « dont l'origine remonte aux moines Récollets et Franciscains en Italie, [lesquels] étaient déjà préférés aux dons, au caractère aliénant, dans la mesure où ces derniers combinent dettes à la fois monétaire (crédit) et morale (sentiment de dépendre, involontairement, d'autrui) » (Glémain, 2012-a : 1). A cette première limite de l'innovation sociale dans laquelle l'on peut lire un renouvellement sémiologique plus qu'un renouvellement de la pensée, s'adosse une seconde limite qui, à mon sens, et en lien avec le premier, repose sur un effet de mode. Ainsi l'innovation sociale est fréquemment « mise en avant en tant que solution prometteuse à explorer et à encourager face à la crise » (Richez-Battesti, Petrella et Valade, 2012 : 17). Sans éluder les apports sociaux, économiques et environnementaux de l'innovation sociale, celle-ci est toutefois tout particulièrement privilégiée par les pouvoirs publics et par l'entreprise capitaliste (« for profit ») notamment dans les bilans RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) ; elle peut tenir d'un discours de légitimation de l'action plus que de faits avérés (Mignonac et al., 2017).

La loi française intègre le fait que l'innovation sociale est portée par une entreprise qu'elle soit associative, coopérative ou autre et ayant des difficultés à financer ses projets innovants. C'est pourquoi, un volet est consacré au financement : « II. Pour bénéficier des financements publics, le caractère innovant de son activité doit, en outre, engendrer, pour cette entreprise, des difficultés à en assurer le financement intégral aux conditions de marché. Cette condition ne s'applique pas aux financements accordés au titre de l'innovation sociale par les collectivités territoriales ». Mais la difficulté d'identifier un projet d'innovation sociale reste entière car la loi prévoit en « III. Un conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (qui) définit des orientations permettant d'identifier un projet ou une activité économique socialement innovant au sens du I. ».

Ainsi, le législateur prend en compte les organisations de l'ESS comme des entreprises à part entière bien que le contenu de l'article 2 de la Loi ESS montre qu'elles ne sont pas les seules à générer de l'innovation sociale. La loi pose la définition d'une entreprise recherchant une utilité sociale :

« considérées comme recherchant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes : (1) ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité, soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ; (2) ont pour objectif de contribuer à la préservation et au développement du lien social, à la lutte contre les exclusions et inégalités sanitaires, sociales et économiques, ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ; (3) concourent au développement durable, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux conditions (1) ».

Des organisations d'ESS vont tenter de créer, là où elles s'implantent, une dynamique de rassemblement dans un projet de territoire. Ainsi, si on ne peut pas toujours les considérer comme des initiatives locales *stricto sensu*, elles n'en constituent pas moins un modèle localement ancré et résolument alternatif à la seule recherche du profit économique.

b. Un renversement ontologique nécessaire : contributions des communautés de pratiques au développement territorial.

C'est pourquoi, « un renversement ontologique est nécessaire dans l'analyse du développement territorial et de ses stratégies et politiques. Plutôt que d'analyser la contribution des sphères non marchandes à leur performance économique, une réflexion en termes de développement requiert de concevoir les relations économiques, le processus de production et de distribution comme des instruments au service d'une approche plus large du développement, où l'innovation est porteuse de sens pour la communauté qui en bénéficie (...) Or, l'innovation sociale porte en elle la possibilité de comprendre la communauté humaine comme un tissu dont la composante économique n'est qu'une partie » (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 25). Ce renversement ontologique, est l'enjeu des différents travaux / sujets que j'ai pu investir ces dernières années : sur le surendettement des particuliers, en microfinance, au sujet de l'habiter non conventionnel et autour des Tiers Lieux... et dans lesquels s'inscrivent les thèses co-encadrées.

Dès lors, les communautés sont à même de faire émerger, au-delà de tendances, l'expression de nouveaux besoins, de nouvelles sensibilités, dans les rapports à l'espace commun. Certaines de ces communautés peuvent relever de statuts d'ESS constituées en associations par exemple ou en groupements professionnels, tandis que d'autres sont instaurées par les pratiques sans structures juridiques (groupes affinitaires, communautés militantes). Des *communautés de pratiques* contribuent aujourd'hui à transformer en profondeur les rapports aux espaces par des usages singuliers nés de leurs aspirations et de leurs besoins.

Est-il possible dès lors de dépasser le simple prisme des activités en communautés d'utilisateurs au profit d'un engagement dans des dynamiques collectives bénéfiques aux territoires, à leur équilibre, à la création de valeurs partagées dans l'espace public ? Abordée de la sorte, la dimension communautaire qui intéresse l'approche des solidarités relève de « pratiques » spécifiques de mobilisation.

Les communautés sont diverses par leurs contours et critères de distinction, leurs membres (par exemple des communautés d'habitat non conventionnel), leurs objets, leurs finalités (par exemple des pratiques alternatives du tourisme, des revendications écologiques, la mise en avant de corporités, etc.) et elles coexistent sans nécessairement se recouper. Il apparaît que ces communautés sont à même de faire émerger, au-delà de tendances, l'expression de nouveaux besoins, de nouvelles sensibilités, dans les rapports à l'espace commun.

Certaines de ces communautés peuvent relever de statuts d'ESS constituées en associations par exemple ou en groupements professionnels, tandis que d'autres sont instaurées par les pratiques sans structures juridiques (groupes affinitaires, communautés militantes). Ainsi, les organisations d'ESS « favorisent le développement d'une économie de fonctionnalité, [à savoir que] la mutualisation des compétences, des biens et des services est au cœur de la philosophie de coopération et d'accessibilité de l'ESS, [cette dernière développant] des solutions fonctionnelles à l'attention du citoyen et des organisations » (ARAÏS et CRESS Pays-de-la-Loire, 2013 : Conclusion).

Un élargissement d'échelle, de contenu et de partenaires impliqués dans l'entraide ou la coopération, s'opère à cette occasion. En effet, un territoire ne se réduit pas à des entités politiques

et des collectivités locales ; c'est une communauté humaine, une construction sociale de tous les jours, de chaque instant. Pour assumer cette nouvelle responsabilité, les territoires doivent s'appuyer sur leurs différents atouts, sur les capitaux et les ressources dont ils disposent. Or il en est un, essentiel, qui est souvent peu perçu, et de ce fait insuffisamment développé, c'est le capital immatériel (Calame, 2013). C'est le résultat d'un long apprentissage dans la manière qu'ont les différents acteurs d'un territoire de coopérer pour faire face à de nouveaux défis.

Des communautés de pratiques contribuent aujourd'hui à transformer en profondeur les rapports aux espaces par des usages singuliers nés de leurs aspirations et de leurs besoins. Comment les politiques publiques prennent-elles en compte ces nouvelles approches d'une part, et sont-elles transformées par elles d'autre part ? Il s'agit dès lors de comprendre par quels moyens, dans quelles interactions, les acteurs inventent ou réinventent ces nouvelles proximités répondant à des besoins locaux non satisfaits par ailleurs.

3.4. Proposition d'un modèle analytique.

L'ensemble de ce qui précède me conduit à l'élaboration d'un modèle analytique des constructions spatiales de solidarités. Je conçois pour ce faire 3 étapes clefs (ou critères d'attention), chacune contributive au modèle final. Dans cette veine, il subsiste des notions adjacentes à la définition de la solidarité qui n'ont pas (encore) été abordées. Elles servent le modèle autant qu'elles le déforment.

Ainsi, et avant de décliner au travers de l'exemple de l'approche du surendettement des particuliers en Maine-et-Loire dans le chapitre suivant (chapitre 4), je privilégie une première étape d'analyse au travers des relations entre aléas et vulnérabilités. Cela revient à poser une définition de la « mesure » du risque, suivant la formule, et la justification, posée dans le texte que je co-rédigeais en 2014 avec Jérôme Prugneau. Nous y évoquons le principe de vulnérabilisation, lequel fait appel aux mécanismes de résorption de la vulnérabilité et de prévention de l'aléa :

Encart 6 : Appréhender la résorption (ou limitation des incidences) des situations de surendettement des particuliers – comprendre les processus de vulnérabilisation.

« Comment les territoires peuvent-ils apporter des ressources permettant de réduire la vulnérabilité, pendant et après la crise liée à l'arriéré de remboursement de crédit ? Certains territoires proposent des solutions d'accompagnement (le Conseil général de Maine et Loire via ses conventions), d'autres des supports de sortie de la crise individuelle ou familiale... Mais aussi, comment les territoires peuvent-ils jouer en amont sur le processus de vulnérabilisation ? Par ce dernier questionnement, nous posons l'hypothèse d'inégalités sociales liées au lieu de vie. Certains territoires se révèlent facilitateurs, ressourçants, lorsque d'autres, au contraire, peuvent être vecteurs d'un renforcement des fragilités individuelles. Au travers de cette hypothèse, nous interrogeons l'ensemble des soutiens locaux (familiaux, amicaux, professionnels) qui, réduisant la vulnérabilité, amoindrissent les effets de l'aléa. En quoi le territoire est-il ici ressource ? Cela conduit à analyser les stratégies des politiques publiques, des

projets associatifs, des familles. En travaillant sur les vulnérabilités à l'échelle d'un territoire donné, il s'agit de montrer et de produire des ressources du territoire, utiles à ses habitants.

(...)

Considérant que l'exclusion financière engendre l'exclusion sociale, les conséquences qu'entraîne cet isolement financier sont « à la fois sociales, par le risque d'un repli sur soi et par l'absence de contacts avec l'extérieur, et spatiales, par les contraintes d'une mobilité réduite et la limitation de l'espace de vie aux seuls domicile et voisinage immédiat » (Glémain, 2012-b). Ceci nous interroge sur une forme de spatialisation de la question sociale (Séchet, 2006). La métaphore du filet prend ici tout son sens. »

Prugneau J., Bioteau E., avec la collaboration de A. Martineau et A. Wilkinson, 2014, « Acheter une maison à tout prix. L'hypothèse d'un « *filet territorial* » », in Belmessous F., Bonneval L., Coudroy de Lille L., Ortar N. (dir.), Logement et politique(s). Un couple encore d'actualité ?, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés », p. 263-278.

Le risque n'est donc pas seulement compris au travers de la formule usuelle : Risque = Aléa x Vulnérabilité sur laquelle s'appuient des travaux et analyses produits principalement dans le champ des problématiques environnementales (Metzger et D'Ercole, *op. cit.*). Dans ces approches, la dimension sociale est considérée comme source de vulnérabilité dans la mesure où l'Homme contribue à fragiliser les milieux ; si les sociétés agissent en prévention ou en considération des problématiques environnementales, elles seront alors posées comme un aléa positif dans la formule.

L'ensemble du tissu relationnel local est pourtant pour partie ce qui permet de solutionner les difficultés, par l'apport de son capital d'autochtonie (Retière, 2013). Il vient alors une seconde notion adjacente à cette étape, laquelle questionne la prise en considération des capitaux individuels ou collectifs mobilisables à l'objectif de réduction de cette même vulnérabilisation. Il s'agit d'intégrer à l'analyse outre les capitaux l'ensemble des mécanismes de mobilisation de ces derniers.

Il est alors primordial de saisir ce qui justifie l'engagement de personnes dans un projet collectif (raisons d'être) et d'en comprendre la nature (conditions de mise en œuvre). Cela induit une approche posant les mécanismes de capacitation au cœur de la réflexion, demande que soient identifiées les ressources produites par et pour le territoire, et ce tant par l'observateur analyste que par les acteurs de projets eux-mêmes. Le recours aux outils de diagnostics (territoriaux, sociaux, économiques) est ainsi central à la démarche. L'identification des ressorts de la responsabilisation des acteurs, répondant ainsi à la notion de responsabilité, trouve là également toute son importance.

Aux objectifs théoriques adossés à l'analyse des situations, ou espaces, plus ou moins capacitants, répond donc un protocole d'étude basé sur le diagnostic et l'entretien, sur le suivi dans le temps long des expériences d'acteurs (répondre à la question : comment leur situation personnelle et collective évolue-t-elle avec le temps, devient-elle plus ou moins bien capacitante ?).

La solidarité est un facteur de résorption des risques, au sens où elle réduit la vulnérabilité des personnes comme elle permet de limiter l'aléa, suivant une formule :

$$\text{Risque} = \frac{\text{Aléa} \times \text{Vulnérabilité}}{\text{Solidarité}}$$

Poser cette formule revient également à proposer une lecture à partir de « trois échelles de valeurs » ou « critères d'attention » qui caractérisent la solidarité en tant que paramètre modulateur ou régulateur de l'aléa et de la vulnérabilité, donc du risque.

En premier critère d'attention, il vient la distinction entre les deux notions de vulnérabilisation et de capacitation ténue, en cela qu'une moindre capacitation accroît la vulnérabilisation. Elles constituent en somme les deux faces opposées d'un même processus. De la même manière, je place à l'étape 2 (ou critère d'attention 2) deux mécanismes répondant d'une même dynamique processuelle : vulnérabilisation versus capacitation de la personne.

Dans les conditions de mise en œuvre de projets territorialisés il vient des pratiques et des raisons d'agir spécifiques. Tantôt l'intérêt général sera privilégié, tantôt non. Au-delà de l'identification des besoins et de leurs natures, les motivations sont donc distinctes, tout comme les mécanismes partenariaux de mise en œuvre du projet. Il est alors possible de distinguer entre la quête de l'émancipation et, à son opposé, la dépendance à autrui (étape ou critère 3). Il vient alors pour définir l'émancipation, laquelle relève à mon sens d'une utopie ou d'un horizon inatteignable (et non souhaitable ?) :

Encart 7. Un choix de définition, et d'une méthode, pour appréhender l'émancipation.

« Posons à l'aune de notre expérience observatrice-participante, que les acteurs locaux, comme les habitants, s'inscrivent par la dimension locale – ancrage ? – de leurs projets - solidaires ? – dans des démarches de valorisation des potentialités locales, d'une meilleure adéquation entre ressources disponibles et amélioration du cadre de vie. L'émancipation relevant d'une certaine utopie, elle ne peut être atteinte réellement. Nous projetons à travers elle le fait de s'autonomiser dans l'action, d'être alors « en capacité de » mener à bien les objectifs que l'on s'est fixés soi-même ou collectivement (Rancière, 2008).

(...)

S'émanciper signifie alors une méthode, à savoir des pratiques promouvant l'autonomie décisionnelle de tout un chacun dans le collectif, une philosophie de l'agir par laquelle chacun est à même de se révéler dans un esprit égalitaire, et un processus singulier d'identification et de valorisation des ressources. En sommes nous y retrouvons les préceptes de l'économie sociale et solidaire, à tout le moins de ses ambitions. »

Billaudeau V., Bioteau E., avec la collaboration de N.Parent, 2018, « L'ancrage territorial comme levier d'émancipation pour les structures de l'ESS », Communication donnée le 17 mai 2018 aux XVIII^e Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'ESS (RIUESS) à Rennes, colloque « Modernité des idées et des pratiques fondatrices de l'ESS » des 16 et 17 mai.

L'émancipation et à son extrême opposée la dépendance (au sens de la dépendance à des décisions et partenariats extérieurs à l'opposé de la co-dépendance entre ces parties), supposent pour être appréhendées de repérer les différents degrés d'autonomie décisionnelle des instances (institutions, diverses parties prenantes) dans les projets territorialisés. Considérant que les pouvoirs publics locaux, garants de l'intérêt général sont au final l'instance régulatrice, il revient de saisir la

nature et l'intensité des jeux relationnels qui s'établissent entre ceux-ci et les autres instances.

Dans une troisième et ultime étape (ou critère donc), il convient de cerner la nature de la relation communautaire qui se construit dans les portages collectifs de projets. Cette relation est-elle de nature conviviale, au sens posé par la théorie convivialiste (*Manifeste du convivialisme. Déclaration d'interdépendance*, 2013), à savoir une relation libre, égalitaire et de respect mutuel au sein des groupes et entre parties réunies par des rapports d'interdépendance ? Ou bien à son opposé est-elle de nature plus fermée, faite de replis dans l'entre-soi aux risques du communautarisme ? Ces points de questionnements ont été développés dans les chapitres précédents, je renvoie la justification à leur lecture.

Ces trois étapes sont indissociables de la solidarité, conçue en tant que processus mobilisateur et organisationnel en société, donc dans l'espace. Toutes renvoient à des formes de luttes, ou de « discordes » ou des « grandeurs » (au sens donné par Boltanski et Thévenot, 1991 – cf. Conclusion de la section B) pour remobiliser la notion première adossée à cette approche du débat en collectif. La solidarité n'est pas nécessairement centrale dans ces axes ; elle en constitue le(s) gradient(s) : à plus moins forte intensité de solidarité, en fonction de sa nature même, le projet collectif penchera vers l'un des extrêmes de ces axes.

Les dimensions spatiales de ces déclinaisons problématiques de la solidarité sont à mettre en relation avec le récent « tournant relationnel » (Schuermans, Spijkers et Loopmans, 2013 : 4)²² : la compréhension des mécanismes de construction de solidarités dans les espaces organisés ou vécus (*place* : des lieux au sens francophone), comme dans les territoires, est indissociable d'une analyse des liens relationnels tissés à l'échelle des regroupements communautaires. Ces derniers non seulement « transcendent le social, le culturel et l'économique » mais sont également « définis par les réseaux tissés d'un lieu à l'autre » (*ibid.*), et entre communautés. Je propose dès lors un protocole d'observation qui se base sur trois conditions de réalisation de la solidarité, ou construction spatiale de solidarité :

- Qu'est-ce qui fait communauté ? ; au travers du sens donné à leurs action collective par les acteurs d'un projet (de développement territorial). Cela demande d'aborder les problématiques sociales, culturelles, économiques, environnementales, lesquelles sont parfois voire le plus souvent, indistinctes. Pour ce faire, le recours à une démarche qualitative paraît essentiel. *Par communauté, j'entends ici non pas un construit social fermé, replié sur lui-même, mais plutôt un tissu relationnel construit, reconstruit, au quotidien.* Derrière la communauté se posent deux objets : le réseau, et l'identité comprise au sens d'un attachement partagé au projet. Cette question, empruntée aux sciences sociales considérées dans leur globalité, n'est pas à proprement parler spatialisée.

²² (Schuermans, Spijkers et Loopmans, 2013 : 4) : “While more traditional concepts of place and community used to be based on an association with a particular identity, location and territory, recent scholarship draws on a relational understanding of space and place to suggest that processes of community building cannot only transcend social, cultural and economic differences within a particular place, but that they can also be defined by the networks linking a particular place to other places beyond that place”. Il s'y ajoute, posé préalablement dans le texte d'origine : “While space relates to the question with whom we want to develop solidarity, scale and territory are connected with the way in which we operationalize and bound solidarity”.

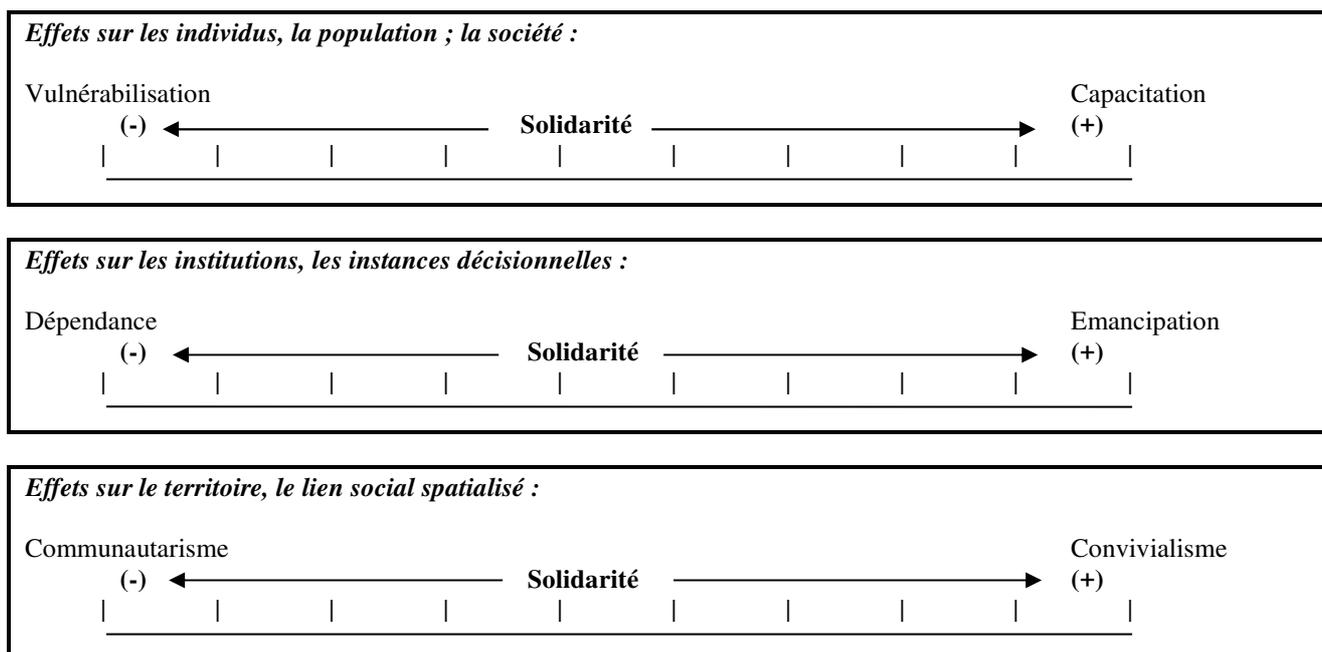
- Qu'est-ce qui, à l'identification des liens relationnels qui se tissent au sein de cette communauté, établit les conditions de libre adhésion, de relative indépendance décisionnelle (grille « émancipation – dépendance ») ? Au final, par cette lecture, il s'agit d'appréhender les potentiels de développement portés par ce tissu relationnel ; se posent alors des questions relatives à la gouvernance de projet, à ses temporalités, aux ressources territorialisées identifiées, mobilisées, créées (grille « vulnérabilisation – capacitation »). Cette phase induit au préalable de disposer d'un diagnostic territorial fin, identifiant ressources et besoins localisés, ce tant pour les acteurs du projet que pour le chercheur observateur.

- Enfin, qu'est-ce qui établit la transférabilité du projet (de développement) porté par ce collectif (grille « convivialisme – communautarisme ») ? Cette transférabilité est à la fois intra- et extraterritoriale. Elle fait appel, pour être comprise, aux apports d'une lecture multiscale et inscrite dans différentes temporalités. Par elle on aborde la dimension partenariale des projets : non pas « pour soi », « entre soi », mais dans l'intérêt général et partagé.

Il vient pour synthétiser l'ensemble :

Figure 3 (synthèse) :

Trois « grilles », étapes, critères d'attention à l'abord des constructions spatiales des solidarités.



La solidarité est ici le curseur mouvant dans l'ensemble de ces trois grilles, ou critères d'attention. Ces trois grilles prolongent la grille initiale présentée en Introduction (Figure 2, p. 9) ; elles en reprennent le modèle, en déclinant trois aspects sociétaux qui s'adossent à la solidarité.

J'opérationnalise ces grilles en ne définissant pas la solidarité *a priori* mais bien *a posteriori* de l'analyse de situations. Chacun des gradients, allant du (-) au (+) dans ces grilles constitue un profil de solidarité : il s'agit d'induire une lecture graduée de la solidarité, en opposition à une

classification en mode binaire consistant à opposer dans l'analyse ce qui serait solidaire (selon l'observateur chercheur) de ce qui ne le serait pas. Tout acte peut être mû par la solidarité, mais chaque acte ne produit pas le même degré (ou niveau) d'effets aux regards de la vulnérabilisation ou de la capacitation, de la dépendance ou de l'émancipation, du communautarisme ou du convivialisme. Ces grilles dont les fondements sont avant tout théoriques peuvent permettre à des acteurs de se repérer en fixant par et pour eux-mêmes des objectifs à atteindre, dans une logique évaluative ; pour moi, dans la logique de relecture de terrains travaillés au préalable, elles constituent des repères permettant de mieux situer et restituer les effets de la solidarité.

Dans la relecture des terrains je mobilise ainsi ces trois grilles à l'aune des expériences dont il est rendu compte. Ce faisant, cela me permet au final de chaque déclinaison d'exemple, de repositionner celui-ci dans les curseurs proposés en Figure 2 (p. 9) : au sein d'une série d'étapes allant du « faire pour » au « faire commun ». Cela permet d'envisager de multiples dimensions sociales et spatiales de la solidarité. Ainsi, si ces grilles rapportées à celle proposée initialement supposent une forme de progression de l'individuel vers le collectif, elles permettent aussi et surtout que soient considérés des effets multiples des constructions spatiales de solidarités, que je synthétise dans le tableau d'analyse suivant (Tableau 1). Chacune des grilles présentées ci-avant y trouve place.

Tableau 1 : Points d'attention, modalités opérationnelles.

Mécanismes (-)	Dimensions individuelles <i>Vulnérabilisation versus Capacitation</i>	Dimensions collectives et institutionnelles <i>Dépendance versus Emancipation</i>	Métriques spatiales (ou échelles) <i>Communautarisme versus Convivialisme</i>	Méthodologie(s) envisagée(s)
Transférer les acquis, et savoirs	<i>A alimenter</i>	<i>A alimenter</i>	<i>A alimenter</i>	Evaluation projets Modèles diffusion
Construire des liens relationnels	<i>A alimenter</i>	<i>A alimenter</i>	<i>A alimenter</i>	Diag. Territorial Diachronie
Faire communauté	<i>A alimenter</i>	<i>A alimenter</i>	<i>A alimenter</i>	Entretien qualifié Suivi de cohortes
Construction Spatiale de Solidarités	<i>A alimenter</i> <i>« Faire avec ? »</i>	<i>A alimenter</i> <i>« Faire ensemble ? »</i>	<i>A alimenter</i> <i>« Faire commun ? »</i>	(+)

Ce tableau illustre la multidimensionnalité de la solidarité, et permet depuis une formule a-spatiale (Figure 2, p. 9), de resituer la solidarité en tant que support de constructions de relations spatiales : jusqu'à l'émergence de nouvelles territorialités induites par la solidarité. Certes, ce tableau construit une grille d'analyse laquelle reste encore théorique : ainsi, en contre-exemple, la solidarité peut produire des effets sur le groupe (ou collectif) et permettre son émancipation, tout en voyant ses effets limités pour les individus en son sein, ne réduisant que très peu la vulnérabilité de certains (l'exemple des formules d'assurances mutuelles peut en ce sens être mobilisé ; la mutualité n'étant pas en somme, considérée comme seul mode d'agir, porteuse de solidarité entendue comme

processus de construction spatiale). Mais il me semble qu'au sens général, il vient une progression depuis l'échelon de l'individu jusqu'à l'échelon communautaire, comme il vient une progression depuis le transfert de savoirs jusqu'aux constructions de liens relationnels, et enfin depuis l'échelon minima du « faire pour » jusqu'au « faire commun ».

Ce tableau porte en somme une figure tri-dimensionnelle de la solidarité, dimensions auxquelles s'ajoutent temps et espace (fondant ainsi 5 dimensions) que la méthodologie proposée entend prendre en compte. Ce tableau est remobilisé et complété à l'abord du surendettement des particuliers (Chapitre 4, à suivre). Ce cas d'étude m'offre en effet de resituer les grilles d'analyse jusqu'ici proposées dans le réel. Il offre donc au final de mieux saisir ce qui construit spatialement les solidarités. Les cas d'études ensuite mobilisés (Chapitres 5 et 6) seront repositionnés au regard des grilles proposées en Figure 2 et en Figure 3 ; ils portent à mon sens des initiatives ou expériences qui ne relèvent que partiellement de la construction spatiale de solidarités ; mais les contenus du tableau s'y retrouvent, composant en somme les fils rouges de ma démarche. C'est pourquoi, le tableau sera proposé dans une version opérationnelle, alimenté consécutivement à l'abord de ces différents exemples, en Conclusion générale.

4. Mobilisation d'une première expérience récente de recherche et action. Test du modèle au travers d'un dispositif territorialisé de prévention, détection et accompagnement du surendettement des particuliers en Maine-et-Loire.

L'étude du surendettement des particuliers dans le département du Maine-et-Loire met en exergue la complexité de cette problématique lorsque l'on analyse la diffusion de ce phénomène dans différents territoires (ici aux échelles des circonscriptions d'action sociale, telles qu'elles étaient découpées au début des années 2010, et des communes et intercommunalités, à ce même moment). Il existe ce que l'on peut qualifier de « poches » de surendettement, concentrant sur des territoires réduits un nombre important de ménages confrontés à cette problématique. Les disparités existantes doivent être appréhendées en fonction des caractéristiques et spécificités des territoires (en quoi peuvent-ils favoriser, générer des situations de surendettement ?) mais également en fonction de l'implantation et de la structuration au niveau territorial d'acteurs en capacité d'intervenir auprès de ces populations (comment les identifient-ils, comment interviennent-ils pour aider ces ménages ?).

Cette section constitue en somme le retour sur première expérience, laquelle sera à la suite complétée de deux autres expériences (section C de ce Volume 1 d'HDR) offrant de poser le projet d'une (géographie de) construction spatiale des solidarités. Au final, cet exemple du surendettement des particuliers repose sur une carte montrant les disparités spatiales de l'accompagnement des personnes en situation de surendettement par la CLCV en Maine-et-Loire (janvier 2008 à mars 2010).

4.1. Eléments de cadrage méthodologique. Au travers des « frontières » du surendettement : des disparités zonales.

Les situations de surendettement des ménages, ou des particuliers suivant les définitions, ne sont pas appréhendées de mêmes manières en France, en Europe et dans le monde. Le surendettement relève d'abord d'un traitement juridique. Par conséquent la première « frontière » du surendettement relève du sens usuel de la frontière et de sa définition politique et juridique : celle des limites de l'exercice de l'autorité d'un État.

Ces frontières prennent tout leur sens aux contacts entre États et dans le cadre d'un marché commun européen qui n'interdit pas (plus) de contracter des emprunts, de réaliser des investissements, en-dehors des limites de son État de résidence. Cette limite dans l'approche juridique du surendettement se double d'une seconde limite aux frontières d'États : celle des disparités de traitement pour des citoyens de deux États distincts.

a. De l'approche du surendettement dans les politiques publiques (en France) : des disparités ou des « non proximités » institutionnelles et organisationnelles.

Ces disparités de traitements peuvent être interrogées à une autre échelle : au niveau départemental en France. La législation française requiert à présent un traitement du surendettement

des particuliers par les tribunaux d'instance. Cette réforme modifie la carte juridique du traitement du surendettement des particuliers en France. En proposant une nouvelle géographie, l'État propose de fait de nouvelles frontières juridiques ; elles se traduisent pour de nombreuses personnes par un éloignement du lieu de traitement, ce qui est d'autant plus malaisé à vivre que, sans grands moyens financiers, tout déplacement devient une contrainte (d'autant plus grande que les distances s'accroissent).

Ces limites intérieures au territoire de l'État français questionnent l'équité de traitement. L'état de droit égalitaire est maintenu puisque la couverture territoriale par les tribunaux d'instances retenus est complète à défaut d'être homogène. Mais en fonction de leur lieu de résidence, les citoyens français sont inégaux dans le traitement du surendettement du fait de la distance au lieu de jugement si jugement il doit y avoir, et des temps de procédures. Sans qu'il soit possible de parler alors de « frontières » en tant que telles, ces limites de juridictions engagent une réflexion à une échelle infra départementale, de façon à savoir quelles sont les problématiques spécifiques liées aux distances géographiques dans les situations de surendettement.

Le traitement du surendettement et l'intervention préventive/curative auprès des ménages en Maine-et-Loire sont principalement effectués par les organismes d'actions sociales que sont les Circonscriptions d'Actions Sociale, les relais d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les centres communaux d'action sociale (Martineau, 2013). Là encore, il existe des disparités dans les moyens qui sont alloués aux services pour répondre aux besoins d'aide/d'accompagnement que la population peut souhaiter au regard de ses difficultés financières. L'État français a donné depuis plusieurs années la possibilité à ses collectivités territoriales de déléguer par conventions une partie des actions et des projets relevant de leurs prérogatives. Il leur a également donné la possibilité d'expérimenter.

La volonté politique du Conseil général de Maine-et-Loire²³ d'intervenir pour lutter contre le surendettement s'est ainsi manifestée par la mise en place de conventionnements avec deux associations d'information et de défense des droits des consommateurs que sont les associations : Consommation, Logement, Cadre de Vie (CLCV) et Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL, que je dénommerai par la suite ADIL : pour l'antenne départementale de Maine-et-Loire).

Un conventionnement au milieu des années 2000 avec la CLCV a eu pour objectif de soutenir les travailleurs sociaux des circonscriptions d'action sociale en leur permettant d'orienter les ménages en situation de surendettement vers l'association. Celle-ci, par le biais de ses bénévoles et intervenants, aide les ménages dans l'instruction des dossiers de surendettement. L'association a également un rôle d'information et de conseil pour aiguiller les ménages dans la complexité des démarches.

Cela permet également aux travailleurs sociaux de secteur de poursuivre les accompagnements sociaux et/ou budgétaires en parallèle de ces interventions. A partir des données collectées par la CLCV 49, je retiens que les espaces les plus marqués par le surendettement sont

²³ Précision : j'évoquerai systématiquement le Conseil général de Maine-et-Loire plutôt que le Conseil départemental, par mesure de respect chronologique : la transformation, nouvelle dénomination, des Conseils généraux en Conseils départementaux étant ultérieure à la réalisation de cette étude et aux données mobilisées alors (la transition s'opère avec la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, l'assemblée qui dirige le département prend le nom de Conseil départemental).

dans l'absolu les espaces urbains. Mais le surendettement affecte plus fortement, de façon relative, les campagnes à fonction résidentielle éloignées des villes centres.

b. Enjeux portés par et pour un diagnostic territorial des situations de surendettement personnel.

Pourquoi et comment procéder à une approche géographique des situations de surendettement ? Très peu de recherches sur ce sujet ont été développées en tenant compte de questionnements qui renvoient à la distribution spatiale des personnes en situation de surendettement et/ou à leurs rapports à l'espace. Le plus souvent le surendettement est étudié sur les bases de données statistiques globales, rendant compte de situations jugées homogènes à l'échelle d'un territoire : l'échelon le plus fin représenté étant le département ou la juridiction (Gloukoviezoff et Rebière, 2013). Aborder le surendettement sans considérer le contexte économique, social et spatial dans lequel s'inscrit la personne conduit, semble-t-il, dans une impasse tant méthodologique que scientifique et éthique. Ou alors cela revient à considérer que les situations de surendettement sont homogènes et que leur prise en charge ne peut relever que de l'application du droit, et non de quelque initiative sociale et/ou solidaire ; ainsi que le démontre le rapport que je produisais (en direction) avec Richard Gaillard pour la Région Pays-de-la-Loire en 2014, ce point de vue est à mon sens erroné.

Il faut pour bien comprendre la variété de ces situations de surendettement référer à différentes échelles, tout en considérant la nature des dettes, et les facteurs tant endogènes qu'exogènes qui influent sur la personne. C'est pourquoi j'opte pour des échelles d'analyse plus fines que celles habituellement utilisées, à commencer par une cartographie systématique, sur base de fichiers statistiques, qui permette de privilégier la commune, unité territoriale de base, ainsi que la Circonscription d'Action Sociale, unité territoriale de l'action sociale publique.

Au-delà de la simple représentation graphique de la distribution des situations de surendettement dans le territoire retenu, cette démarche de cartographie et d'analyse par les territoires pose de nouvelles questions.

Les disparités spatiales observables sur cartes sont-elles révélatrices de dynamiques territoriales distinctes ? Formulé autrement, il s'agit de relever si les cartes donnent à voir des distributions conformes à des problématiques souvent jugées comme étant annexes au surendettement, à savoir : pauvreté financière, chômage, desserrement familial,... ou pas ? Les éléments de diagnostic ainsi construits permettent non seulement de rendre compte de problématiques inscrites dans l'espace mais aussi et surtout, en les identifiant et en les analysant, de pouvoir y remédier.

Le traitement juridique et l'accompagnement des personnes relèvent de dispositifs territorialisés. L'objectif de compréhension du vécu des personnes en situations de surendettement demande que soient appréhendées les territorialités construites par ces personnes en fonction de leur situation. Autrement formulé, il est possible d'appréhender le territoire suivant deux définitions (modes de construction) inverses, mais se révélant complémentaires plutôt qu'opposées. Le terme territoire est par essence polysémique.

Le rapport au territoire des personnes en situations de surendettement est la conjugaison de multiples facteurs, que percutent les limites financières induites par le surendettement.

Dans cette perspective, quelles sont les caractéristiques de l'accompagnement des personnes en situation de surendettement qui peuvent justifier que l'on parle de territorialités « du » surendettement ? L'ensemble des activités humaines en un lieu donné contribuent à donner du sens à l'espace et, dans le prolongement de ce que j'abordais dans la section précédente (section A) renvoie aux formes, multiples de construction d'identité, d'enracinement. Ainsi, « s'il est un « sens de l'espace » générateur de sentiment d'appartenance à un territoire, nous pouvons assurément en déduire des incidences sur la philanthropie, l'économie sociale et solidaire, le volontariat, etc. Procéder à une cartographie [...] offre ainsi de révéler des polarités et de distinguer entre eux différents types de territoire » (Bioteau et Fleuret, 2010-a), ici à l'échelle du département de Maine-et-Loire, dans lequel agissent la CLCV et l'ADIL.

c. Considérer les dimensions spatiales du surendettement. Une proposition.

Quelles sont les incidences d'une situation de surendettement sur les rapports à l'espace des personnes ? Telle peut être la question de départ d'une réflexion sur les dimensions spatiales du surendettement. Cette question fait appel à l'intime : le rapport de soi aux autres, qui forcément renvoie à l'espace ; et interroge les capacités de la personne à se mouvoir, à se projeter, à vivre en-dehors d'un espace cloisonné au domicile, à la rue, au quartier...

Pour Yves Barel (1986), « d'une certaine manière, tout territoire social est un phénomène immatériel et symbolique, (...) tout élément même physique ou biologique n'entre dans la composition d'un territoire qu'après être passé par le crible d'un processus de symbolisation qui le dématérialise en quelque sorte. Tout territoire social est un produit de l'imaginaire humain ». Ce qui fait dire à Philippe Tizon que « territorialiser, c'est donc construire et reconstruire sans cesse ce qui environne l'acteur social, matériellement et dans ses représentations : pour l'institution, c'est son aire de pouvoir ou d'influence ; pour l'individu, c'est une subtile « alchimie » entre du personnel et du collectif, car notre appareil cognitif ne peut pas tout inventer » (Tizon, 1996).

L'essentiel est bien de parvenir à saisir ce qui construit du lien (du liant) social. L'approche proposée se veut donc une intermédiation entre deux dimensions du territoire : le territoire est défini par une proximité spatiale et sociale, autant que par une proximité institutionnelle (les rapports de la CLCV au Conseil général et à l'assistance sociale en Maine-et-Loire) et organisationnelle (par les choix d'un suivi au domicile des personnes ou au plus proche de leur lieu de vie).

Considérons qu'inégalités sociales et inégalités spatiales sont d'un seul et même tenant, les sociétés humaines transcrivant dans leurs rapports à l'espace les perceptions des inégalités sociales qu'elles produisent, aux risques de l'enfermement, volontaire ou subi (Séchet et Veschambre, (dir.), 2006). Les sociétés humaines produisent des territoires en définissant des territorialités qui leur sont propres, et en engageant des processus de territorialisation spécifique aux ressources dont elles disposent.

Les personnes en situations de surendettement fondent rarement des collectifs, à la différence des organismes s'engageant dans leur accompagnement ou dans leur aide à la réalisation

de dossiers avant dépôt auprès des autorités en charge de l'évaluation de ces situations (en France : la Banque de France).

C'est pourquoi je propose une approche des territorialités et territorialisations induites par le surendettement à travers l'exemple de l'action territorialisée de la CLCV en Maine-et-Loire. Di Méo (2003 : 919) définit la territorialité comme « une relation au territoire, l'existence d'une dimension territoriale dans une réalité sociale. Spécialement, identité territoriale d'un individu ou d'un collectif », c'est bien la « multidimensionnalité du vécu territorial » de la personne fragile qu'il convient de considérer (Raffestin, 1980). La territorialité repose ainsi sur un rapport de soi aux autres et d'un groupe à l'espace. Un processus de territorialisation renvoie à la façon dont un groupe marque et maîtrise son territoire. La territorialisation introduit la notion d'appropriation et les principes de revendications identitaires dans l'espace.

Prendre en compte ces deux aspects de la construction territoriale est essentiel dans un objectif de compréhension des mécanismes de suivi du surendettement dans un territoire administratif donné. Des mécanismes spatiaux gouvernent le devenir du projet d'accompagnement des personnes. Leur analyse permet de mettre en évidence des relations privilégiées et/ou de freins à l'activité dans l'espace : entre individus, organisations, collectivités locales, et à partir des jeux de forces qui régissent les rapports entre ces derniers.

En somme, il s'agit ici d'une réponse potentielle aux questions de la structuration des territoires et des acteurs, et de la mise en place d'un environnement efficace : qui réponde au mieux, et au plus proche si possible, aux besoins des personnes en situations de surendettement.

d. Des « frontières » du surendettement ? Limites spatiales et disparités.

A l'instar de Catherine Sélimanovski (2008), par le recours à la notion de frontière, j'interroge l'organisation de l'espace des personnes en situation de surendettement et sur les rapports qu'elles entretiennent à l'espace, et aux autres.

La frontière n'est pas ici entendue dans son sens strictement politique. Elle n'est pas non plus la frontière usuelle des géographes. Ni limite conventionnelle ni passage entre deux mondes, elle est dans le sens donné ici un marqueur symbolique, révélateur du ressenti des personnes rencontrées : tant les destinataires de l'accompagnement de la CLCV que les bénévoles au sein de cet organisme. Pour ceux-ci, les situations de surendettement conduisent à « ne plus être dans le monde », ou encore à « ce sentiment que [une ville donnée] est trop éloignée, inaccessible... que les distances s'allongent ».

La frontière est bien ici celle des possibles : elle est autant une limite – l'on peut parler de frontières « dans les têtes » chez les destinataires et bénévoles – qu'une rupture liée aux coûts eux-mêmes induits par les distances spatiales, par l'impossibilité de financer une action, un projet, et une rupture liée aux affects et à l'image du surendetté dans le regard de l'autre comme dans son propre regard. Si ces diverses constatations « font frontière » d'après les témoignages recueillis, elles se déclinent pour nous en termes de discontinuités spatiales et temporelles, d'isolement et d'affect de la personne.

Cette « frontière » est la limite tenue de diverses formes d'exclusion, lesquelles renvoient aux capitaux mobilisables par la personne : bancaire, relationnelle, culturelle aussi...

Dans le même temps, se pose la question de la co-construction des territoires induits par le traitement et l'accompagnement des situations de surendettement par les acteurs et par les pouvoirs publics. Il convient de s'interroger sur les modalités par lesquelles les porteurs de projets composent entre les cadres administratifs, d'une part, et sur l'inscription des projets d'accompagnement dans les territoires de l'action sociale publique d'autre part.

Là encore l'on se confronte à des « frontières » au sens de limites politiques signifiantes d'un territoire (Groupe Frontière, 2003). Dès lors que l'on parle de politique d'accompagnement des personnes en situation de surendettement, la question des limites induites par ces politiques se pose. Cette question peut être étudiée suivant trois angles de discontinuités : organisationnelles, financières, territoriales à l'instar de ce qui peut être proposé en santé (Bioteau et Fleuret, 2010-b) :

- Les discontinuités organisationnelles : elles ont pour origines les ruptures administratives dans l'espace, qui sont tout autant celles des territorialités juridiques, administratives (Circonscriptions d'action Sociale,...) qu'associatives comme de toute institution (périmètre de présence de bénévoles alors à même d'agir, limites d'exercice de l'institution,...).
- Les discontinuités financières proviennent de ce que des aides spécifiques ou l'accès à une offre particulière différencient entre elles des personnes dans l'espace. Ainsi, le coût du logement ou l'équipement du foyer peuvent jouer en ce sens, tout comme la proximité spatiale des organismes de conseil (qui réduit ainsi les temps de trajets et leur coût). A titre d'exemple, la mensualisation de la facture électrique en France peut être un handicap supplémentaire face à une facture de gaz payable en deux à trois fois à l'année : un mois « creux » sur le plan financier sera plus difficilement supportable dans le premier cas que dans le second.
- Enfin, les discontinuités territoriales « reposent en France sur une complexité accrue en raison des chevauchements de territoires de gestion et/ou d'intervention, desquels découlent des problèmes d'articulations entre territoires » (*op. cit.*).

Considérant que l'exclusion financière (bancaire, capacités de la personne,...) engendre l'exclusion sociale (Fourel, 2001), les conséquences qu'entraîne cet isolement financier, par l'éloignement de l'accès à la monnaie et aux services qu'elle peut rendre en en disposant sont « à la fois sociales, par le risque d'un repli sur soi et par l'absence de contacts avec l'extérieur, et spatiales, par les contraintes d'une mobilité réduite et la limitation de l'espace de vie aux seuls domicile et voisinage, immédiats » (Glémain et al., 2010). Cela interroge une forme de « spatialisation de la question sociale » (Tissot et Poupeau, 2005).

Dans la veine des travaux engagés en géographie sociale et en sociologie ces dernières années à la fois sur la pauvreté (Séchet, 1996 ; Sélیمانovski, 2008), sur les précarités (travaux sur la Politique de la Ville ; Paugam, 2000), mais aussi sur le bien-être (Bailly, 1981 ; Fleuret, 2006) je propose une approche qui, partant du diagnostic d'une activité d'accompagnement à la réalisation de dossiers de surendettement (CLCV 49) et de témoignages de destinataires de cet accompagnement, interroge par l'espace les difficultés éprouvées par les ménages en situation de surendettement. Les « frontières » ainsi recherchées sont non seulement les limites spatiales, territoriales, pouvant être mises à jour à l'étude des dossiers traités par la CLCV 49 mais aussi les risques d'exclusion, voire d'auto exclusion, induites par les situations de surendettement ou, en paraphrasant Jean Furtos (2009) : « de la précarité à l'auto exclusion ».

4.2. Une analyse à partir de l'aide au montage de dossiers de surendettement.

Ce travail est basé sur deux échantillons de destinataires de mesures de surendettement accompagnés par la CLCV en Maine-et-Loire. Ces échantillons sont construits à partir des copies des dossiers de surendettement construits à l'aide de bénévoles de la CLCV 49 avant dépôt auprès de la Banque de France par ces mêmes destinataires. Les données contenues dans ces dossiers ont pour origine les déclarations des personnes sollicitant l'assistance de personnels de la CLCV 49.

Surtout, il me faut le préciser, ces dossiers renseignent sur des situations de surendettement mais pas sur les mesures de surendettement : rien n'indique si au final ces dossiers ont été jugés recevables ou non, ni quelle a pu être la décision de la Commission de Surendettement de la Banque de France (d'Angers, de Cholet ou de Saumur) à leur égard. Cette limite étant entendue, je postule par ailleurs qu'une personne qui dans son parcours individuel aboutit à la saisie d'un dossier de surendettement est une personne qui n'identifie plus aucun autre recours. A ce sujet toujours, il est essentiel de rappeler que, si autre recours il pouvait y avoir, les personnels salariés et/ou bénévoles de la CLCV auraient préalablement réorienté la personne dans cette direction.

Ces dossiers sont donc bien le reflet de situations financières individuelles et familiales qui sont grandement compromises.

Les dossiers comportent une série d'items renseignant tant sur la personne que sur sa situation, les motifs et les causes l'ayant conduit, lui/elle et/ou son entourage en situation de surendettement. De façon à constituer la base de données inhérentes à ce projet, nous (avec Richard Gaillard et Valérie Billaudeau, à l'appui de contributions d'étudiants stagiaires²⁴) avons saisi différents de ces items, lorsqu'ils étaient renseignés, nous permettant au final de dégager un portrait synthétique de chaque porteur de dossier (personne seule ou foyer, que nous regroupons sous l'ensemble « ménages »).

La CLCV 49 procède à deux classements des dossiers qu'elle a assistés :

- Le groupe le plus volumineux est aussi le plus récemment construit ; il rassemble 551 dossiers constitués entre le début de l'année 2008 et la fin du premier trimestre 2011. Il correspond aux dossiers de personnes s'étant adressées à l'organisme sur le conseil des personnels (Assistants Sociales principalement) des Circonscriptions d'Action Sociale (devenues Maisons des solidarités) du Conseil général dans le cadre de la convention liant CLCV et Conseil général en Maine-et-Loire.
- Le second groupe n'est quant à lui constitué « que » de 35 dossiers complets (pour un total de 52) si l'on considère uniquement la même période de temps que pour le groupe précédent. Il s'agit de dossiers réalisés avec des personnes s'étant adressées directement à la CLCV : principalement auprès de son siège angevin. De façon à maintenir une relative homogénéité de l'information, et ne pas fausser nos analyses par une surreprésentation de l'agglomération angevine, les cartes et graphes qui suivent s'appuient sur les seules données issues du groupe de 551 dossiers réalisés dans le cadre du conventionnement avec le Conseil général de Maine-et-Loire.

Ces bases de données une fois constituées, j'ai pu procéder à un traitement graphique et cartographique des informations. Il en résulte un portrait situé de l'action d'accompagnement (au montage de dossiers) par la CLCV des ménages en situation de surendettement en Maine-et-Loire.

²⁴ Je recourrai à la première personne du pluriel, au « nous » dès lors que les résultats produits ou analysés l'ont été dans le collectif de recherche.

En somme, ce travail donne à voir des discontinuités spatiales, des tendances révélatrices d'autant de fractures économiques et sociales, ici financières, dont les critères explicatifs sont néanmoins à chercher ailleurs que dans le seul constat d'une « trop forte dette ».

a. Du recours à la carte pour révéler les ressorts territoriaux des disparités de traitement entre personnes, espaces.

Le recours à l'outil cartographique est au cœur de cette démarche. Il constitue un apport à la compréhension de la définition de territorialités en lien avec le surendettement personnel. Au-delà de la photographie de l'ampleur spatiale du phénomène, la carte permet de visualiser des tendances et des dynamiques spatialisées.

Je retiendrai ainsi que, « au final, la carte en tant que telle, présente l'intérêt d'une lecture à la fois horizontale (un territoire dans son ensemble) et verticale (par effets de superposition, ou mille-feuilles). Elle révèle les points lumineux et les zones d'ombre des territoires considérés. Cependant, elle n'offre pas les garanties suffisantes à leur justification : la compréhension des mécanismes de gouvernance et des effets de barrières. Pour ce faire, en effectuant des projections à des échelles infrarégionales et en rapportant celles-ci aux caractéristiques socio-spatiales locales des territoires représentés, la cartographie devient outil d'analyse et d'interprétation de cas particuliers. Elle est un support des mécanismes d'identification et d'appropriation de l'espace par les structures qui les animent » (Glémain et al., 2010).

Les documents produits ici prennent pour unités de représentation les Circonscriptions d'Action Sociale du Conseil général de Maine-et-Loire, en les simplifiant suite à regroupements. Cette simplification permet notamment de regrouper l'ensemble des circonscriptions d'une même ville. C'est le cas pour Angers où la Ville d'Angers et ses alentours ont été regroupés et re-divisés en trois circonscriptions, suivant la classification de la CLCV : Angers commune, Angers nord-ouest et Angers sud-est. De même, les circonscriptions choletaises ont été regroupées en une seule.

Ce découpage a deux origines. Il est pour partie induit par la méthode de classement de la CLCV 49 qui a produit dès l'accompagnement à la réalisation des dossiers sa propre classification : de façon à révéler dans quels territoires elle est la plus présente, ou la plus active, selon les besoins estimés / constatés. Notons par exemple que la CLCV 49 intervient très peu sur le Saumurois (sud-est du département), dans lequel une autre association est déjà présente et opère un grand nombre d'accompagnements : la proximité spatiale et organisationnelle joue dans ce cas plus que la proximité institutionnelle induite par la convention liant CLCV 49 et Conseil général.

La seconde raison tient au choix de ne pas démultiplier les objets territoriaux, et de façon à permettre une lecture rapide des écarts territorialisés constatés à l'étude du surendettement en Maine-et-Loire. L'intention n'est pas de stigmatiser tel ou tel territoire mais de pouvoir procéder à un diagnostic plus fin, car adapté à chaque profil de territoires : certains plus ou moins marqués par l'habitat rural isolé, d'autres à plus ou moins grande distance des centres d'emplois. Il est alors possible d'aboutir à une cartographie à l'échelle communale, offrant un degré de précision au-delà duquel toute approche est proscrite (dans le respect de l'anonymat de la personne, des foyers).

Ces documents donnent à voir un instantané de situations de surendettement dans un département donné, en France, au début des années 2010. L'analyse finale permet d'en identifier quelques causes, quelques facteurs explicatifs. Au final, l'ensemble soulève plus de questions qu'il n'en résout, mais c'est là, aussi, l'utilité d'une telle démarche. Surtout, l'ensemble révèle l'importance des liens d'intermédiation entre acteurs « de la société civile » et acteurs publics, le poids des relations interpersonnelles et de l'engagement d'individus et/ou de collectifs, dans la résorption potentielle des situations de surendettement. Par l'engagement, et par le rassemblement dans des collectifs, cette étude permet de mieux saisir le rôle social des solidarités, et les disparités spatiales naissant d'une plus ou moins forte responsabilisation des acteurs en ce sens.

b. Une clef de compréhension. Le surendettement en Maine-et-Loire : un phénomène en hausse et spatialement diffus.

Les dossiers de surendettement traités par la CLCV sont en hausse constante depuis 2008. Nous notons une multiplication par près de 6 du nombre de dossiers déposés entre 2008 et 2009, passant respectivement de 30 à 171 dossiers. Cette augmentation est imputable à plusieurs facteurs. La convention liant la CLCV 49 au Conseil général de Maine-et-Loire prend effet au 1er janvier 2008 mais la communication de cet accord auprès de l'ensemble des services territorialisés du Conseil général (dans ses Circonscriptions d'Action Sociale), et la reconnaissance du soutien apporté par la CLCV auprès du public de destinataires potentiels ont été longs à prendre forme. Le nombre de dossiers en dépôt augmente en réalité en fin d'année 2008. Mais il est certain que la crise économique et financière globale, l'augmentation des tarifs de certains produits parmi lesquels les énergies, a joué sur les ressources de nombreux ménages. La montée du chômage est elle aussi en cause.

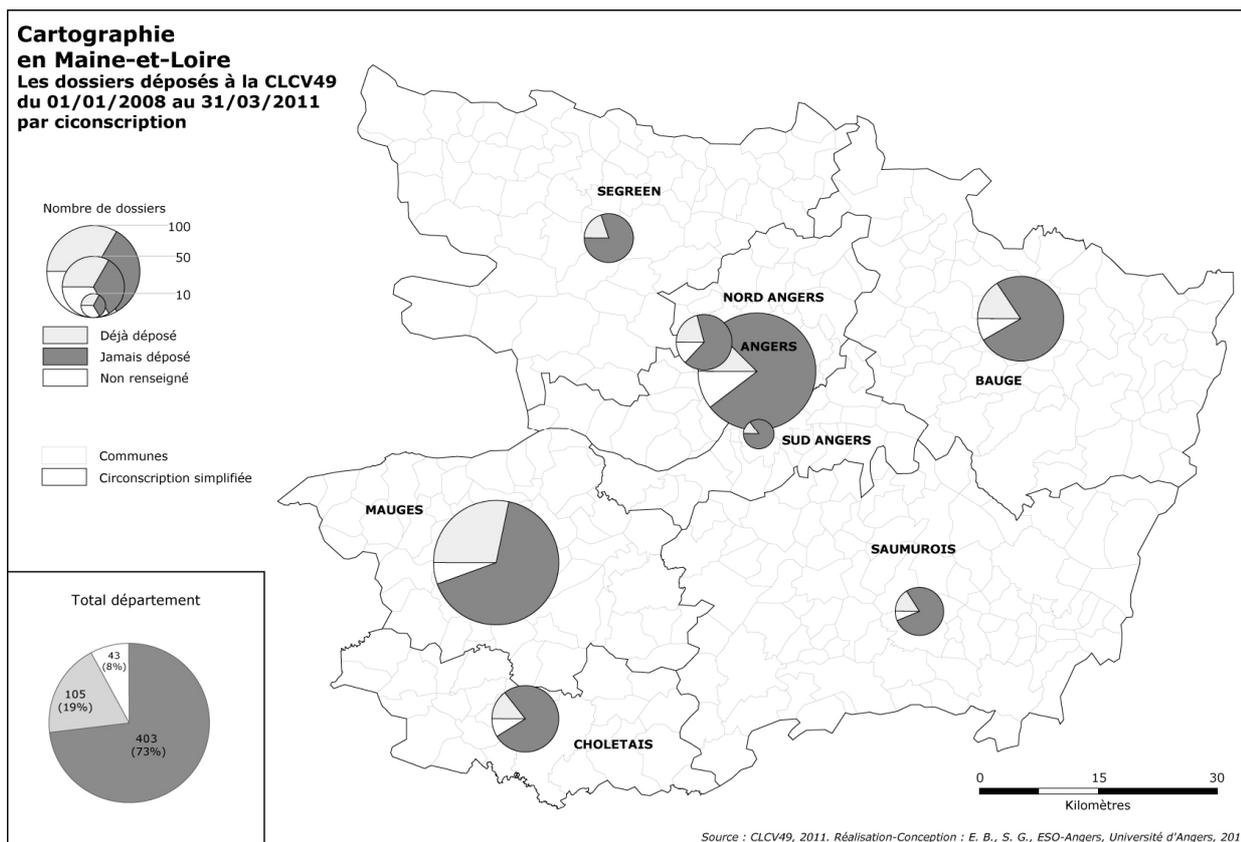
Puis nous notons de nouveau une multiplication, moins brutale mais quant à elle directement imputable aux difficultés économiques des ménages liées à la crise économique et financière : cette augmentation est de près de 1,5 entre 2009 et 2010, avant enfin que le seul premier trimestre 2011 ne laisse entrevoir de nouveau une augmentation similaire de la demande pour l'année 2011. Au final, la CLCV doit fin 2010 faire face à un flux annuel de plus de 300 dossiers.

Un autre facteur explicatif joue dans ces augmentations : il s'agit de la construction de dossiers (en vue de dépôt) par des ménages en demande de renouvellement de leur mesure de surendettement. La carte 1 montre le rapport entre dossiers initiaux et dossiers de renouvellement de demande de mesure de surendettement en Maine-et-Loire. On y constate que si 8 % environ des dossiers collectés ne précisent pas cette information – notons que nombre de dossiers sont partiellement incomplets, souvent réalisés rapidement – parmi l'ensemble restant, 1/5 des dossiers correspondent à des renouvellements de demande. Mais cette proportion évolue très fortement d'un « territoire » à un autre : alors que dans l'ensemble « Les Mayes » à la suite du tri opéré par la CLCV 49, les demandes de renouvellement représentent près de 1/3 des dossiers déposés renseignés sur cet item, à Angers et dans son agglomération, comme à Cholet et dans ses alentours, cette part tombe à 15 % et moins des dossiers renseignés.

Bien que comptabilisés dans l'ensemble, les renouvellements de dossiers ne traduisent pas

une augmentation des situations de surendettement mais une absence d'évolution d'une situation donnée. En-dehors des Mauges, espace à dominante rurale dans lequel l'emploi industriel et salarié est extrêmement important (« le pays des usines à la campagne »), l'ensemble des circonscriptions est marqué non seulement par l'accroissement des demandes (c'est aussi le cas dans les Mauges) mais surtout par des demandes initiales : cela se vérifie dans les principales villes du département comme dans les espaces ruraux relativement isolés et offrant peu d'emplois comparativement au reste du Maine-et-Loire, comme le Segréen et le Baugeois.

Carte 1.



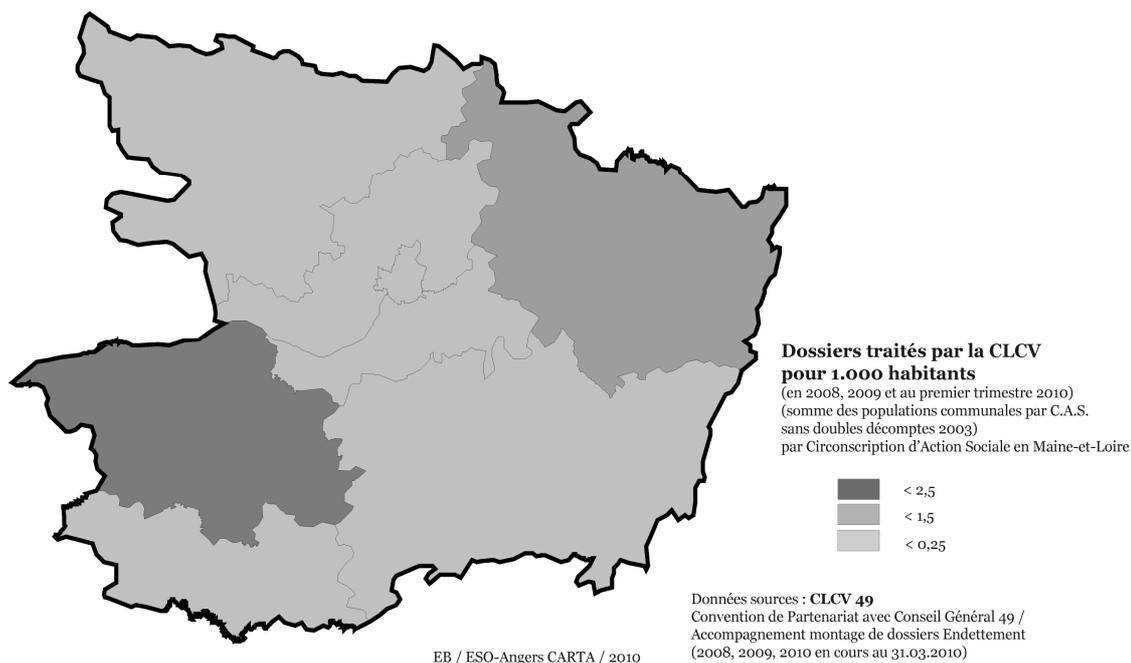
*c. Une couverture territoriale inégale : reflet des disparités économiques et sociales...
Des discontinuités spatiales imputables aux discontinuités organisationnelles...*

Le nord-est du Maine-et-Loire, le Baugeois, ressortent nettement, suivis par les Mauges (Carte 2). Ces trois territoires les plus visibles, et les plus marqués par les dépôts de dossiers de surendettement.

Angers est la ville chef-lieu du Maine-et-Loire, siège de l'association CLCV, dès lors plus accessible aux habitants de la commune et de son agglomération. Elle est aussi la principale ville du département, présentant avec son agglomération près de 1/3 du poids démographique total du département.

Ces différents critères expliquent comment et pourquoi la ville se trouve au premier rang des communes affectées par le surendettement dans notre échantillon statistique.

Carte 2.



Les Mauges sont un territoire à dominante rurale, polarisé par des petites villes et marqué par un phénomène assez singulier d'industrialisation ancienne dans les campagnes. Les activités principales (historiques) des ateliers et usines présents dans une majorité des villages et communes des Mauges portaient sur les transformations textiles, l'habillement, la chaussure, le travail du bois et l'agroalimentaire. Autant de secteurs d'activités à forte main d'œuvre féminine (masculine pour le travail du bois) qui, hormis certains sous-secteurs agroalimentaires, ont vu leur activité péricliter ces dernières années, expliquant une inactivité féminine importante (Glémain et al., 2010). De nouveaux postes d'emplois ont été créés plus récemment, souvent autour des pôles urbains du territoire, ou hors de celui-ci : à Cholet, Nantes, Angers. Cela explique un chômage encore faible dans le territoire. Néanmoins, l'emploi industriel et agricole dominant explique des niveaux de rémunérations encore bas dans les Mauges.

A cela se conjuguent aujourd'hui des problématiques liées au développement urbanistique pavillonnaire en bordure de Loire entre Nantes et Angers et dans nombre de bourgs ruraux qui tout en restant relativement proches des grands centres extérieurs au territoire (les trois villes susnommées), en constituent toutefois les troisièmes couronnes périurbaines : celles-là mêmes qui se développent démographiquement sur la base de coûts du foncier moins élevés qu'ailleurs, attirant des populations aux ressources limitées, malgré la distance à la ville et/ou à l'emploi et aux services. Ces mêmes populations sont aujourd'hui directement affectées par les pertes d'emplois consécutives à la crise économique, et subissent pour leurs déplacements l'augmentation des coûts du transport (et bientôt la diminution des aides fiscales associées à la distance face à l'emploi).

Dans les Mauges, comme dans les deux principales agglomérations du département (Angers, Cholet), la CLCV 49 opère sur le terrain en relation avec des représentants des services publics ou parapublics d'assistance sociale. Ceux-ci détectent par eux-mêmes, ou identifient par le truchement

d'alertes formulées vers eux par d'autres acteurs de terrain (bénévoles, entreprises de services, écoles pour les impayés...), des situations de surendettement dont ils rendent ensuite compte aux agents de la CLCV (eux-mêmes bénévoles). Des prises de rendez-vous pour rencontres sont fréquemment organisées dans les locaux des Circonscriptions d'Action Sociale ou en mairies, sous garantie de discrétion et d'anonymat. Le relationnel aux destinataires est ainsi doublement facilité dans la proximité : réseau partenarial, lieux de rencontres disponibles.

Ce n'est pas, ou moindrement, le cas en d'autres terrains.

Le Baugeois, lui, cumule faiblesse de l'emploi (peu de grands employeurs) et vieillissement de sa population, auxquels s'ajoute l'ensemble des critères de distance à la ville et/ou aux pôles d'emplois constatés pour les Mauges (mais il en va ainsi de tous territoires de troisième couronne). Le périmètre le plus affecté par le surendettement dans le Baugeois correspond à des espaces ruraux isolés, non affectés par la périurbanisation angevine ou tourangelles. Il s'agit d'espaces déjà remarqués par ailleurs pour la part des chômeurs de longue durée, de la population retraitée vieillissante, et la raréfaction des services. Le tissu associatif y est peu dense, la disponibilité de bénévoles s'en trouve affecté ; or, la CLCV 49, dans le Baugeois en particulier, opère sur ce terrain par un principe de mise en relation avec les publics par des bénévoles locaux.

Ce constat rendu lisible par les cartes n'est pas uniquement le reflet des activités et de la présence territorialisée de la CLCV. Les espaces les plus marqués par le surendettement sont dans l'absolu les espaces urbains, mais le surendettement affecte plus fortement, de façon relative toujours, les campagnes à fonction résidentielle éloignées des villes centres que ces mêmes villes.

Une enquête menée au premier semestre de l'année 2013 en Maine-et-Loire (Martineau, 2013) permet d'identifier différents organismes en « première ligne » pour l'identification et l'accompagnement de personnes en difficulté financière et cumulant parfois d'autres problématiques. Ainsi, nous obtenons pour les deux intercommunalités étudiées dans les Mauges (un travail similaire a été mené dans l'agglomération saumuroise, identifiant les mêmes acteurs) :

Tableau 2. Les acteurs du surendettement des particuliers, et leurs partenariats, dans les communautés de communes de St-Florent le Vieil et de Champtoceaux (2013).

Commission de surendettement de Cholet	Instruction et traitement administratif des dossiers Lien avec les travailleurs sociaux et les ménages pour répondre à leurs questionnements et les informer. Participation aux CCAPEX ²⁵ , Commission F.S.L. et F.A.A.D.
La Maison des Solidarités ²⁶ des Mauges	Identification des situations Sollicitation aide financière Réorientation vers les autres partenaires Lien avec les gestionnaires de la commission de surendettement Aide à l'instruction des dossiers de surendettement Accompagnement social et budgétaire des ménages (possibilité d'accompagnement social liée au logement). Réorientation ménage vers action collective surendettement en lien avec la CLCV (action non renouvelée pour l'instant)

²⁵ Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

²⁶ Circonscription d'action sociale du CG 49

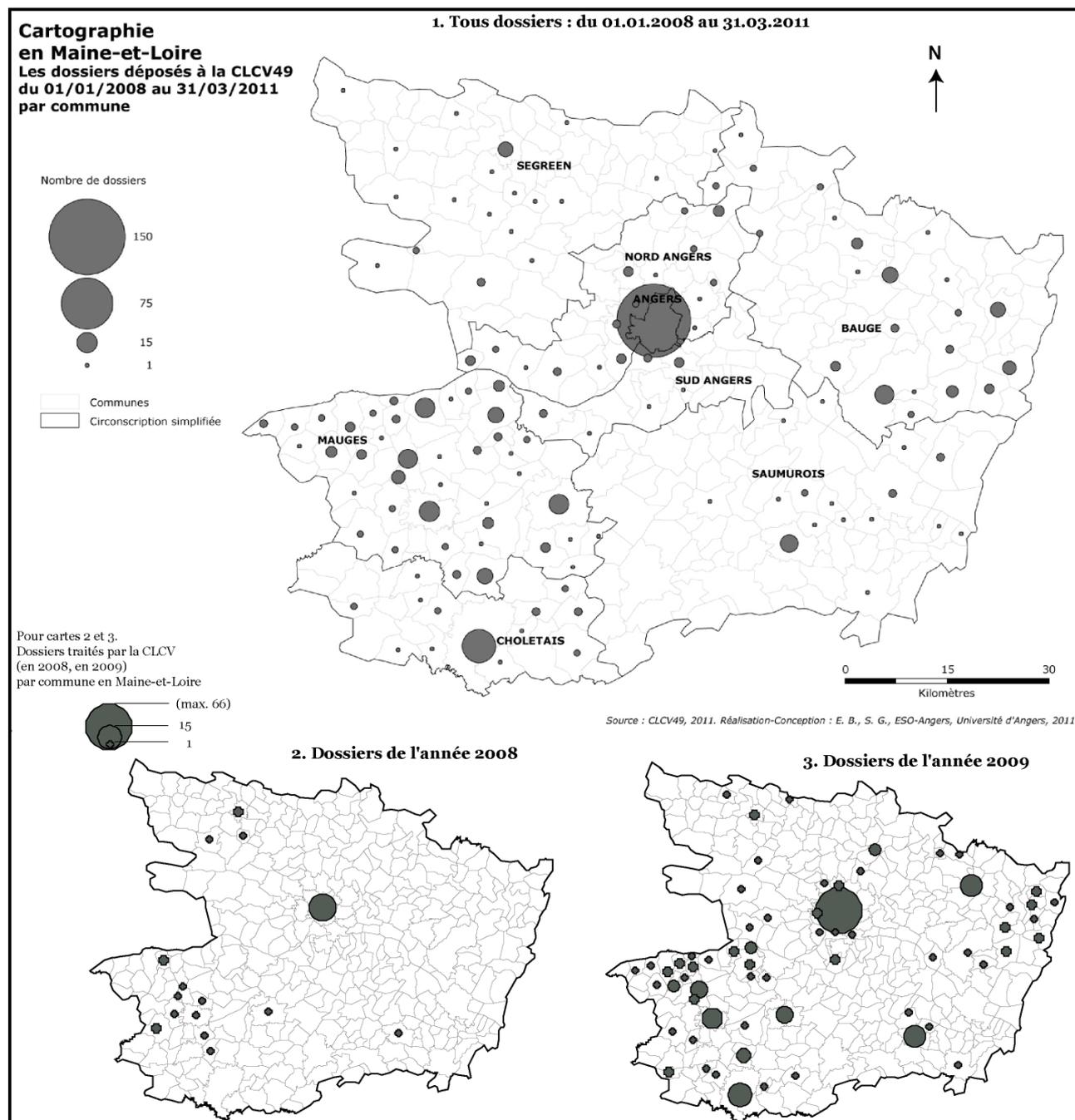
Le Relais d'action sociale CAF des Mauges	Identification des situations Sollicitation aide financière Aide à l'instruction des dossiers de surendettement Lien avec les gestionnaires de la commission de surendettement Réorientation vers les autres partenaires Accompagnement social et budgétaire des ménages
La CLCV49	Identification des situations Réorientation des situations vers autres acteurs pour solliciter une aide financière. Aide à l'instruction des dossiers de surendettement Lien avec les gestionnaires de la commission de surendettement Action collective surendettement en lien avec la MDS des Mauges (action non renouvelée pour l'instant)
La MSA <i>Les interventions dans ce cadre restent ponctuelles</i>	Identification des situations Sollicitation aide financière Aide à l'instruction des dossiers de surendettement Lien avec les gestionnaires de la commission de surendettement Réorientation vers les autres partenaires Accompagnement social et budgétaire des ménages
Les CCAS	Identification des situations Sollicitation aide financière Réorientation vers les autres partenaires
Les Centres sociaux	Identification des situations Réorientation vers les autres partenaires
Le Secours Catholique	Identification des situations Sollicitation aide financière Réorientation vers les autres partenaires
Les associations d'insertion	Identification des situations Réorientation vers les autres partenaires
Le Point Passerelle 49 (attaché Crédit Agricole)	Accompagnement budgétaire des ménages.

Réalisation : A.Martineau, 2013. Enquête premier semestre 2013.

Au-delà de la variété et de la pluralité des acteurs (privés, publics, commissions mixtes, d'économie sociale et solidaire à bases bénévoles), l'enquête révèle que ces organismes considèrent globalement que le partenariat est primordial car il permet de conjuguer les actions de chaque organisme au service de la population. Pour cela, les intervenants expriment qu'il est important d'entretenir de bonnes relations et de s'informer mutuellement de l'évolution du fonctionnement des services pour favoriser leur complémentarité. Le partenariat se tisse entre les intervenants dans le temps et suite à des interventions communes auprès des personnes.

La connaissance fine de l'action et des possibilités de chacun semble être un gage de réussite de ces partenariats. Elle permet d'envisager des travaux en réseaux à l'échelle des territoires : la mise à disposition de services (et de personnels ou bénévoles) et le suivi de ces ménages s'organisant alors en fonction des souhaits du ménage et des acteurs présents sur le territoire.

Carte 3.



Cette carte n'est pas la carte du surendettement en Maine-et-Loire. Elle est le reflet de la capacité de pénétration territoriale de la CLCV 49 et de ses partenaires à l'abord de la problématique du surendettement des particuliers.

L'augmentation des dossiers traités ne s'est pas faite de façon égale sur l'ensemble du territoire du Maine-et-Loire. Alors qu'en 2008, l'essentiel des dossiers accompagnés par la CLCV concerne des ménages angevins et quelques ménages originaires du nord-ouest des Mauges, dans lesquelles la CLCV dispose de contacts actifs, dès 2009 déjà il s'opère une diffusion vers le nord et vers l'est de l'accompagnement des personnes et de l'aide au montage de dossiers. Il s'agit là

principalement d'une diffusion liée au conventionnement liant la CLCV et le Conseil général 49 (Carte 3). L'augmentation est bien entendu visible y compris dans les Mayennes (au sud-ouest du département) comme dans le nord-ouest, dans une moindre mesure (le Segréen), et en région angevine, mais des dossiers sont dorénavant engagés dans le nord-est du département (région de Baugé) ainsi que de façon plus diffuse dans le nord-ouest.

Mais des terrains ne sont absolument pas « touchés » par le travail relationnel de détection et d'accompagnement des situations de surendettement. Ainsi entre Mayennes et Saumurois, le vignoble disparaît de la carte... or, les indicateurs socio-économiques usuels montrent que ce terrain rassemble parmi les situations individuelles ou familiales les plus précaires. Ce n'est pas qu'il n'y a pas sur place de situations de surendettement ; c'est que le dispositif partenarial, à base de présence de bénévoles en première ligne de la détection et de l'information, et de personnels de l'action sociale de proximité (là-bas, débordés...), ne fonctionne pas. La carte 2 d'ailleurs en témoignait également : ces espaces sont quasi « vides », alors que les différences y sont ténues avec les territoires voisins, considérant « toutes choses égales par ailleurs » que les différences zonales de la pauvreté en Maine-et-Loire diffèrent peu (ou alors, renforcent alors la position des Mayennes comme « terrain de moindre précarité » tandis qu'il est le territoire le plus fortement pointé pour la remontée de dossiers). Quelques dossiers sont aussi engagés à Doué-la-Fontaine (le « point » important lisible sur les cartes dans le Saumurois). L'activité de la CLCV ne s'étend pas à Saumur et sa proche région, fait explicable par la présence d'une autre association localement ancrée.

Considérons à présent le second échantillon, constitué des dossiers de personnes s'étant adressées d'elles-mêmes à la CLCV. Celui-ci montre une diffusion spatiale nettement moindre pour la période. La distribution de ces dossiers reflète la présence de la CLCV dans son territoire : proximité géographique autour d'Angers et dans son agglomération, la CLCV y siégeant, et un relationnel interpersonnel pour quelques autres communes. Au point que toute cartographie soit dénuée de sens, car elle ne laisserait apparaître que la seule commune d'Angers (pour plus de 40 dossiers) et quelques communes dispersées sans ordre logique en Maine-et-Loire.

Cet échantillon est construit pour une part importante par des renouvellements de dossiers de surendettement. Ainsi, plus de la moitié des dossiers enregistrés par un contact direct entre la personne surendettée et la CLCV entre 2008 et la fin du 1er trimestre 2011 sont des dossiers visant à renouveler la procédure de surendettement. Rien n'indique que la personne en question se soit adressée une première fois à la CLCV. Rien n'indique non plus la nature du premier contact entre l'association et la personne : il peut s'agir pour un certain nombre de dossiers transfuges de l'activité développée sous conventionnement avec le Conseil général.

Ce second échantillon permet néanmoins de confirmer l'importance du relationnel établi dans l'accompagnement de la personne (ou des ménages) qui, passée une première expérience et l'orientation vers l'organisme accompagnateur, s'affranchit par la suite de tout autre intermédiaire et se ré-adresse de prime abord à l'organisme qui l'avait préalablement accompagné. Il s'ensuit au-delà de la réalisation du dossier de surendettement lui-même l'instauration d'une relation mue par l'habitude certes mais aussi par la confiance : la présence de bénévoles à proximité des destinataires est ici essentielle à l'instauration de ce relationnel.

4.3. Des inégalités territoriales induites par le réseau et les disparités d'engagement de bénévoles.

Ces constats permettent de soulever l'hypothèse d'une inscription spatiale de l'activité « suivi du surendettement » à deux niveaux géographiques, ou deux échelles. Un premier niveau serait ici celui de la ville siège et de son agglomération, qui correspond à une proximité spatiale immédiate. Là l'association est directement accessible aux personnes en demande d'accompagnement. Le second niveau est quant à lui rendu « atteignable » par la CLCV via le conventionnement avec le Conseil général 49. Reste à savoir si, en-dehors de ce conventionnement, ou de cette externalisation de service pour le Conseil général, la couverture territoriale de la réponse aux besoins induits par le surendettement aurait été aussi efficiente !

a. Le réseau partenarial, au cœur de la problématique de détection, et d'accompagnement, des situations de surendettement de particuliers.

Car, et c'est là l'une des problématiques essentielles : la CLCV comme nombre d'autres organisations sociales et solidaires peine à mobiliser des bénévoles dans certains territoires... qui sont ici ceux apparaissant d'emblée comme les moins affectés par le suivi de ménages en situation de surendettement : le Baugeois, le Segréen, et le Saumurois. Les cartes produites ne donnent pas tant à voir la réalité du surendettement en Maine-et-Loire que la capacité d'accompagnement des ménages en besoin.

La carte révèle des discontinuités à la fois organisationnelles et territoriales. Elles sont organisationnelles car l'on révèle un déséquilibre entre Saumur (et sa proche région, mais pas tout le Saumurois) et le reste du département au travers du conventionnement produit entre le Conseil général de Maine-et-Loire et la CLCV 49. L'un et l'autre coopèrent avec l'association tierce présente à Saumur, sans pour autant être liés par convention : les assistants sociaux du Conseil général tendent à orienter les ménages les plus fragiles financièrement vers cette association, tandis que la CLCV renvoie vers elle certaines requêtes émanant de personnes proches de Saumur.

Ces discontinuités sont bien entendues également territoriales car les limites de Circonscription d'Action Sociale, même simplifiées, ne recouvrent pas nécessairement les limites d'autres territorialités, au premier rang desquelles aujourd'hui les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI : communautés d'agglomérations et communautés de communes en 49). Ces mêmes EPCI qui peuvent se doter d'outils ou de politiques d'accompagnement des ménages en grandes difficultés financières, et de politiques de prévention. Ainsi, la seule Communauté de communes de la Région de Chemillé, à l'est des Mauges compte-t-elle aussi quelques communes comprises dans les circonscriptions simplifiées du Saumurois et du Sud-Angers. Son centre social intercommunal mène des actions de prévention, et procède à quelques soutiens ponctuels. De l'avis de ses personnels, les besoins économiques et sociaux, les problématiques de pauvreté et de grande précarité financière, se retrouvent dans l'ensemble du territoire... peut-être même de façon légèrement plus prononcée dans des communes situées en-dehors du périmètre des Mauges.

Les centres communaux d'action sociale, les associations d'insertion, les centres sociaux, les associations caritatives et familiales, l'ensemble de ces acteurs ont un rôle important à jouer dans la prévention des difficultés financières et sociales des ménages, et notamment des situations de surendettement personnel. Ils représentent, à l'échelle des territoires, des maillons essentiels de la chaîne de prévention institutionnelle et associative par les liens qu'ils peuvent construire et entretenir avec la population. Au regard de leurs activités et des relations qu'ils nouent avec les ménages, ils peuvent être informés des difficultés rencontrées et favoriser une réflexion sur les solutions à envisager.

Dans ce cadre d'action, ces instances jouent donc un rôle d'aiguilleur leur permettant notamment d'échanger avec les personnes sur la possibilité de solliciter l'aide d'un autre partenaire pour une aide financière et/ou d'envisager le dépôt d'un dossier de surendettement. De par leur connaissance du territoire et les informations dont ils disposent, ces relais de proximité sont en capacité de transmettre les informations les plus utiles aux ménages et de les réorienter vers les acteurs les plus à même de répondre à leurs besoins. Surtout, le suivi-accompagnement induit *a minima* la volonté des destinataires d'aller vers la démarche ; ils sont eux également, tout autant que les réseaux institutionnels et leurs agents, acteurs de la démarche de sortie du surendettement.

Par ce principe, il peut être défini un « filet territorial » qui en fonction du resserrement de ses mailles partenariales, de la qualité des interactions (des nœuds relationnels), sera plus ou moins bien efficace à prévenir et à détecter d'une part, à rendre possible un accompagnement d'autre part, des situations de surendettement des particuliers (Prugneau et al., 2014).

b. Engagement et proximité : clefs d'une résorption des risques induits par les situations de surendettement.

Les inégalités spatiales liées à la détection et à la prise en charge du surendettement sont donc premièrement d'ordre physique et renvoient aux distances (ou plutôt à l'absence de proximités) géographiques. Elles sont également, et surtout, organisationnelles : entre les personnes en situation de surendettement, et les individus, institutions et organisations en charge de l'identification et de l'accompagnement de ces situations.

Chaque organisme parvient à identifier et repérer les ménages par le biais des actions qu'il mène sur le territoire et des dispositifs préventifs de détection qui ont été mis en place. Les acteurs s'accordent également sur les freins existants pour les ménages dans la sollicitation et la prise de contact avec les services (difficulté à faire le pas et rencontrer les travailleurs sociaux, évaluation par les ménages de leur propre situation, etc.). Ce qui semble différer d'après les intervenants, sont les disparités territoriales qui peuvent exister en fonction de la présence de certains acteurs sur le territoire.

Certaines limites du travail en partenariat ont ainsi été répertoriées sur les territoires des Mauges et de l'agglomération saumuroise. Tout d'abord, le fait qu'il y ait un turnover important des professionnels, notamment sur le territoire des Mauges. Cela peut constituer un frein à la continuité des liens de partenariat qui s'établissent progressivement. En effet, il faut, dès qu'un nouvel intervenant arrive sur le territoire, qu'il puisse prendre connaissance du territoire et de l'ensemble des acteurs présents sur son secteur d'intervention. Celui-ci n'aura pas directement les mêmes

leviers qu'un professionnel présent sur le territoire depuis plusieurs années, qui saura quel dispositif solliciter, vers quel acteur orienter le ménage, quelle association contacter.

En effet, l'absence de structure (par exemple un centre social) ou le faible nombre d'intervenants (bénévole ou professionnel) a un impact direct sur l'information, l'orientation et l'intervention qui pourra être effectuée auprès des ménages.

Le principal enseignement de cette observation est que les couvertures territoriales des organismes ne sont pas homogènes ; elles sont, de plus, « pour partie tributaires de la présence de bénévoles (formés qui plus est) dans les territoires, au niveau local, de la capacité de ces derniers à se mouvoir et à se rendre visibles des personnes susceptibles de les contacter » (Prugneau et Bioteau, 2012). La proximité spatiale ou géographique semble une évidence dans le processus d'accompagnement. Mais la proximité organisationnelle est également déterminante : réseau ou filet de bénévoles dans le territoire, présence de travailleurs sociaux à disposition de la population dans les territoires. La capacité à agir des organisations accompagnantes en découle.

La nature du surendettement et les réponses qui sont apportées aux ménages différeront en fonction des territoires de résidence des ménages. A profils socioéconomiques équivalents, le parcours des ménages peut s'en trouver fortement différencié.

Des disparités spatiales, géographiques, territoriales et organisationnelles sont donc existantes, et non sans conséquences pour les ménages en situation de surendettement.

Les personnes en situation de surendettement fondent rarement des collectifs, à la différence des organismes s'engageant dans leur accompagnement auprès de leurs créanciers (c'est le cas des MABS irlandais – Prugneau et al, 2014) ou dans leur aide à la réalisation de dossiers avant dépôt auprès des autorités en charge de l'évaluation de ces situations (en France la Banque de France). En somme, l'analyse qui précède produit une réponse potentielle aux questions de la structuration des territoires et des acteurs, et de la mise en place d'un environnement qui réponde au mieux, et au plus proche si possible, aux besoins des personnes en situation de surendettement.

4.4. Validation du modèle analytique. Retour aux Constructions Spatiales de Solidarités.

Je retiens de l'approche des situations de surendettement des particuliers en Maine-et-Loire (des dispositifs d'accompagnement qui leurs sont sous-jacents) la grille de synthèse suivante (co-construite avec Jérôme Prugneau, PRAG et doctorant d'ESO-Angers, et Aurélien Martineau, alors étudiant en Master Intervention Sociale, actuellement lui aussi doctorant d'ESO-Angers) :

Tableau 3. Une « trajectoire » d'entrée à sortie du surendettement.

ENTREE	IDENTIFICATION	ACCOMPAGNEMENT	SORTIE
<i>Les caractéristiques du territoire font qu'il peut générer des situations de surendettement : enjeux de prévention</i>	<i>Sur le territoire existent ou non des mécanismes accessibles permettant d'identifier et de verbaliser une situation de surendettement</i>	<i>Le territoire offre la possibilité aux personnes en situation de surendettement de ne pas se retrouver seules face aux aspects juridiques, financiers, sociaux et psychologiques de leur situation</i>	<i>Les ressources du territoire contribuent à une normalisation de la situation de surendettement</i>

Réalisation : E.Bioteau, A.Martineau, J.Prugneau, 2013.

Notons que ce que j'ai jusqu'ici présenté comme étant des « situations de surendettement » doit être distingué du « surendettement » lui-même, lequel relève d'un acte juridique.

En somme, les situations évoquées jusqu'ici relèvent du parcours des personnes ou foyers concernés ; elles seront considérées comme « surendettées » en fin de chaîne, suite à leur reconnaissance comme telles par décision du juge. Il est donc un autre enjeu, central, dans ces trajectoires : lequel repose sur la résolution de la crise économique, mais fréquemment également sociale et relationnelle, dans laquelle se trouvent ces personnes ou foyers²⁷.

Prolongeant la réflexion qui précède sur l'image du « trou » sans fond, le surendettement peut être assimilé au cumul d'aléas qui, si pris seuls à seuls ne remettent pas en cause la stabilité financière du ménage, créent conjugués entre eux les conditions menant à la disqualification sociale (au sens défini par Paugam, 1991).

Les différents aléas ne sont pas reportés dans le dossier de surendettement permettant aux services de la Banque de France de rendre compte aux Commissions de Surendettement des profils des personnes en demande de cette mesure. Toute recension serait d'ailleurs illusoire, on le voit bien. Cependant, ce même dossier fournit un certain nombre d'indicateurs sur le profil économique et social des personnes par la recension de multiples informations portant sur elles et leur entourage, sur les biens en leur possession ainsi que sur les motifs et sur les causes du surendettement.

Cumulées entre elles, ces informations renseignent aussi et surtout sur l'environnement économique et social des personnes « bénéficiaires » de mesures de surendettement et permettent une construction cartographique qui se révèle à son tour être un indicateur de l'environnement spatial des personnes. Cela permet alors d'analyser les conditions générales de vie des personnes et de produire une réflexion non plus sur des profils individuels cumulés mais bien sur les dimensions socio-spatiales des problématiques de surendettement.

Ces résultats sont probants à l'échelle des Mauges où le tissu partenarial sur lequel se greffe l'action de la CLCV 49 préexiste à celle-ci. L'abord du surendettement des particuliers y est révélateur de situations de (grande) précarité non résolues, et auxquelles les ressources disponibles localement ne parviennent pas à répondre. Les réseaux d'acteurs locaux, en se mobilisant derrière et par la problématique, vont alors chercher auprès de la CLCV 49 un support de réponse à ces besoins. Au final, l'action portée autour du surendettement contribue d'une part à fonder une nouvelle ressource pour le territoire et ses habitants, d'autre part à consolider les partenariats préexistants, en vue d'autres actions possibles dans le futur.

²⁷ Cela résume une situation assez classique de la chaîne des aléas conduisant le plus souvent au surendettement, ce que confirment la plupart des rapports produits sur le sujet, et notamment la Synthèse du rapport sur la prévention et le traitement du surendettement des ménages (2002-2003) comme l'ensemble des rapports de l'Observatoire de l'Endettement. Il correspond certes à ce que nos échantillons statistiques donnent à voir du surendettement. Mais il est d'une certaine mesure un profil type plus largement dressé au sujet des personnes en fragilité financière en France, personnes que l'on retrouve en nombre parmi les prétendants éligibles aux microcrédits personnels garantis (ou microcrédits sociaux - MCS) par exemple (Glémain (dir.), 2010) : des personnes seules, souvent avec enfants, sans ressources et mobilisant par avance des crédits à la consommation.

J'aboutis alors au travers de la mobilisation de cet exemple à une reprise de la synthèse initiale des Constructions Spatiales de Solidarités. Par la reprise du tableau de synthèse, il vient ainsi, à l'exemple des Mauges, en relation avec la grille proposée par Aurélien Martineau :

Tableau 4 : Des points d'attention initiaux aux apports de l'étude sur le surendettement :

Mécanismes	Dimensions individuelles	Dimensions collectives	Métriques (ou échelles)
Transférer les acquis, et savoirs	Transmission d'informations. Appuis techniques à la réalisation des dossiers de surendettement.	Mise en place du « filet territorial » : savoirs faire partagés pour la prévention et la détection, accompagnement multipartenarial	Des déséquilibres spatiaux inhérents à la consolidation du réseau. A l'heure de cette étude, des territoires apparaissent en creux sur la carte : peu ou pas irrigués par le réseau. Les situations de surendettement y sont pourtant bien réelles.
Construire des liens relationnels	Au travers de réunions d'information, par le réseau, rompre le sentiment d'isolement des personnes en situation de surendettement, également celui des agents (CAF, MSA, etc.) en première ligne sur le terrain.	Autour de (la personnalité d'une bénévole de) la CLCV 49, constitution d'un ensemble de nœuds partenariaux aux échelons locaux ou régionaux (ici les CAS). Partage de l'information en temps direct.	Le « filet territorial » se construit par la mise en interrelations, et à leurs différentes échelles d'interventions, d'un réseau multipartenarial localisé. Bénévoles, salariés, simples volontaires participent communément à la résorption des risques et de la vulnérabilisation.
Faire communauté	Repose ici sur l'engagement de bénévoles (et salariés) dans la détection et l'accompagnement	Construction d'un réseau partenarial plus ou moins densément maillé. Notion de « filet territorial »	Particulièrement visible à l'échelle des Mauges (de quelques communes) où la mobilisation collective est forte. Également les villes où le multipartenariat est favorisé par la densité humaine et de services (publics, parapublics, privés, d'ESS)
Construction Spatiale de Solidarités	<i>Ruptures de l'isolement des personnes en situations de surendettement et des salariés en première ligne. Partenariats localisés. « faire avec »</i>	<i>Dimensions collectives du traitement de la situation de « crise » induite par le surendettement des particuliers. Des territoires offrent de meilleures conditions de vie en surendettement, voire de sortie du surendettement « faire ensemble »</i>	<i>Cette dimension du « faire commun » reste en voie d'acquisition. L'objectif initial est de couvrir de la façon la plus homogène soit-elle l'ensemble du territoire de Maine-et-Loire (à l'exception de l'agglomération saumuroise). Cet objectif n'est pas atteint, au risque de nouvelles disparités.</i>

Pour ce qui concerne les trois « grilles » ou critères d'attention, je relève de cette étude que la vulnérabilisation est moindre dans les terrains où la présence et l'activation du tissu relationnel est forte (Prugneau et al, 2014). A l'inverse, elle s'accroît, au risque de produire de nouvelles inégalités sur la base de ces disparités, dans les terrains peu ou pas impactés par l'action. En somme, plus le filet territorial (construit du partenariat actif entre acteurs) est dense par endroits, plus le déséquilibre s'accroît avec le voisinage. Pour les destinataires en dernier ressort de cette action, c'est-à-dire les personnes et foyers en situations de surendettement, il s'en suit une inégalité de traitement en fonction du lieu de vie : à situations analogues, leurs conditions d'accompagnement, et donc de réussite du projet de sortie du surendettement, seront différenciées.

La notion de « construit commun » est donc vérifiée pour ce qui est de la gouvernance du réseau, mais en certains lieux et territoires seulement. Cela confirme que, par le truchement de délégation de service public (ici via convention), l'autorité publique (Conseil général) prend le risque de déséquilibres spatiaux dans le traitement d'une question sociale – alors même que tous les citoyens sont libres et égaux en droits, sur le territoire de l'État...

Pour ce qui concerne la grille « émancipation-dépendance » donc, ce qui précède, montre que la « dépendance » (pour rappel à considérer comme une forme relationnelle tutélaire) est forte avec les pouvoirs publics, tant sur le plan de la commande et de son financement, que sur le plan de la construction locale des partenariats. Au sens donné par la Synthèse 1, cet indicateur me semble renforcer l'optique d'une solidarité co-construite, impulsée communément par tous les acteurs concernés par la question... mais là encore, en certains territoires seulement.

La grille « communautarisme-convivialisme » trouve alors toute son importance : là où les liens communautaires initiaux sont forts (dans les Mayennes, du fait notamment d'un tissu associatif extrêmement dense et animé autour de projets communs autres que l'accompagnement du surendettement ; dans les principales villes également, ici à l'appui des ressources publiques), la construction de ce programme à visées solidaires se trouve renforcée. A partir de ces terrains « forces », le programme peut alors se déployer, en direction d'autres périmètres spatiaux dans le département, ce que la carte 3 montre par sa visée chronologique.

Le programme dont il était ici question n'a pas été pensé initialement en tant que « démarche solidaire » bien qu'il s'inscrive dans les politiques sociales de solidarité du Conseil général de Maine-et-Loire et dans le prolongement des objectifs d'accompagnement et de sensibilisation aux droits des plus précaires de la CLCV 49. Toutefois, il contribue par son déroulé, par les modalités de gouvernance du dispositif (la CLCV s'appuyant sur des relais locaux de détection et d'information) et par son évolution temporelle, à rendre compte d'un processus émergent de construction, dans l'espace, d'une forme de solidarité nouvelle. Pour la CLCV 49 en revanche, l'action portée l'est à visées solidaires. Toutefois, la grille qui précède est validée principalement à l'échelle et au périmètre d'action produit dans les Mayennes. Ailleurs dans le département, le déficit de relais associatifs locaux, la faible capacité de pénétration spatiale des services publics, font du dispositif un produit « extérieur » au territoire ; non qu'il ne soit pas désiré ni essentiel, ce dispositif est produit et animé par d'autres, par des acteurs extérieurs au territoire. En-dehors du traitement / résolution de situations de grande précarité, il n'aboutit pas à l'émergence d'un réseau partenarial local à même de porter des actions dans d'autres domaines.

Il n'y a en cela rien d'innovant sur le plan technique et administratif ; mais ce dispositif porte des innovations sociales, par l'apport de réponses à des besoins non ou mal satisfaits, et au travers d'un nouveau mode de gouvernance de programme lequel s'appuie sur la coopération entre des acteurs qui au mieux se méconnaissent, au pire se voient parfois en concurrence.

Conclusion. Comment le terrain conforte le modèle analytique.

Les trois grilles analytiques proposées dans cette section renvoient également peu ou prou à trois des « mondes » présentés par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans leur ouvrage *De la justification. Les économies de la grandeur* (1991), lesquels renvoient aux différents objets communs que les personnes (et les institutions ?) mobilisent pour asseoir la justification d'eux-mêmes (de leur pensée, de leurs actes, de leurs relations). Six « mondes » sont ainsi identifiés : de l'inspiration, domestique, de l'opinion, civique, marchand et enfin industriel. La « grandeur » dont il est question pose la nature des controverses.

Ainsi la grille « vulnérabilisation / capacitation » fait-elle appel à mon sens au monde industriel dont je retiendrai que : « *[Son] ordonnance repose sur « l'efficacité »²⁸ des êtres, leur « performance », leur « productivité », leur « capacité » à assurer une « fonction normale », à répondre utilement aux « besoins »* » (op. cit. : 254). Comme il renvoie au monde domestique (sans être jamais totalement distinct des autres « mondes ») : « *Le monde domestique ne se déploie pas seulement dans le cercle des relations familiales, surtout dans la conception restreinte et détachée de toute référence à l'ordre politique qui est aujourd'hui admise dans notre société. Il apparaît chaque fois que la recherche de ce qui est juste met l'accent sur les relations personnelles entre les gens. La grandeur qui, dans ce monde, est fonction de la position occupée dans des chaînes de dépendances personnelles, ne peut y être saisie que dans l'acception relationnelle de « plus grand que » ... ou de « plus petit que »...* Pour les mêmes raisons, l'exercice de la grandeur est soumis ici à des contraintes de lieu et de temps liées à la nécessité, pour manifester son importance, de se présenter en personne en présence des autres » (op. cit. : 206). Il s'y ajoute, en lien avec la grille que je définis comme « convivialisme – communautarisme » : « *Dans un monde domestique, les êtres sont immédiatement qualifiés par la relation qu'ils entretiennent avec leurs semblables. Cette relation est une relation d'ordre lorsque les êtres appartiennent à la même « maison »* » (op. cit. : 210).

Le monde civique peut également être convoqué. « *[Il] a pour particularité d'attacher une importance primordiale à des êtres qui ne sont pas des personnes. Ce ne sont pas, en effet, dans ce monde, les personnes humaines qui accèdent aux états de grandeur supérieurs, mais les personnes collectives qu'elles composent par leur réunion. C'est en tant qu'ils appartiennent à des collectifs ou les représentent que la valeur des êtres humains peut être prise en considération (...) On peut en effet établir un rapport d'équivalence entre les êtres en tant qu'ils appartiennent « tous » à un « collectif » qui les comprend et qui les dépasse. Les êtres « collectifs » sont eux-mêmes compris dans d'autres « collectifs » de dimension supérieure, enchâssés dans des ensembles dont le plus inclusif est l'humanité. (...) Dans le monde civique, les grands êtres sont les « masses » et les « collectifs » qui les organisent et les rassemblent* » (op. cit. : 231-232). Ce monde entrecroise les trois grilles définies aux critères d'analyse des constructions spatiales de solidarités.

Concernant plus particulièrement la grille « convivialisme – communautarisme », celle-ci interpelle également, car ce « monde » concerne des institutions, la grille « émancipation – dépendance ». Ainsi : « *La grandeur civique dépend d'abord (...) de « l'adhésion ». Celui qui « adhère » gagne en taille parce qu'il rompt son « isolement »* » (op. cit. : 238).

²⁸ Ce qui est posé entre guillemets renvoie à des italiques dans le texte d'origine.

Cette lecture transversale qui emprunte ici à l'entrecroisement de la sociologie, de l'économie et de la philosophie permet de rendre compte de l'inscription des solidarités dans 3 « mondes » qui, tous, répondent à une dimension partagée du savoir et de l'action (à l'opposé des 3 autres « mondes »). Au final, cela ouvre à une réflexion élargie, en géographie, au commun. J'aborde celui-ci non pas au titre de « biens » à préserver ou à valoriser autrement (au sens de La tragédie des communs, posé par Elinor Ostrom, 1990) ; je le conçois en tant que projet politique holistique, entendu au sens que lui donnent Pierre Dardot et Christian Laval (2014).

L'agenda de recherche proposé ci-après s'inscrit dans cette perspective : comment construire de (nouvelles) solidarités dans l'espace, *par* le commun ? Les deux notions sont, d'une certaine façon, deux facettes d'un même processus... Le choix de poser cet agenda de recherche répond à l'ambition initiale de ce volume 1 de l'Habilitation à Diriger des Recherches. Il s'agit par cela de prolonger l'exploration théorique et conceptuelle adossée aux constructions spatiales de solidarités d'une part, et de la nourrir de l'apport de trois autres projections à partir d'études conduites ces dernières années, en France et en Europe.

Il subsiste donc, pour transiter d'une géographie de l'ESS à une géographie s'attachant, dans l'ESS et en-dehors de celle-ci, aux constructions spatiales des solidarités un « chantier ouvert », que je définis tant :

- au travers des évolutions épistémologiques qui caractérisent les travaux sur l'ESS actuellement : pour exemple, « Les « communs » et l'ESS. Quelles identités et quelles dynamiques communes ? », était le thème du colloque du RIUESS, Montpellier en mai 2016.

- qu'à l'appui de quatre thèses de doctorat en géographie dont j'ai pu assurer le co-encadrement ces dernières années²⁹.

De l'ESS au commun, aux communautés et aux réseaux... ces chantiers ouverts par l'encadrement doctoral sont la face visible d'une oscillation dans mon cheminement de recherche, lequel conduit, lentement mais inévitablement, à réinterroger les solidarités.

²⁹ Ainsi, de façon à comprendre l'émergence et la structuration d'un secteur ESS en Roumanie, Alexandru Dragan (2016) interrogeait les dynamiques communautaires naissant ou renaissant à l'appui des initiatives sociales voire solidaires. Dans un contexte tout autre, par lequel l'ESS ne constitue qu'une des formes d'organisation étudiées, Basile Michel (2017) s'attachait à cerner ce qui du « commun » ou de l'intérêt communautaire anime les créateurs culturels et créatifs dans trois quartiers de villes françaises. Plus récemment, Josselin Le Claire (en cours) prend acte de la permanence de communautés de pratiques ou d'intérêt, dans l'optique de comprendre l'effet de ces dernières, et (parfois) de leurs regroupements dans des organisations de l'ESS, sur les modulations des politiques publiques territoriales. Enfin, à l'heure d'écrire ces lignes, le dépôt d'un projet de thèse aux côtés de C. Pihet (Professeur de géographie, Angers), portant sur les apports des réseaux d'acteurs aux projets territoriaux, plus particulièrement d'espaces en crise, complète cet écheveau.

C. Apports du cadre analytique à la construction du projet de recherche.

Le cadre analytique présenté dans la section précédente (Figure 3 et Tableau 1), revu à partir d'un exemple achevé permettant de poser ce cadre analytique *a posteriori*, structure un projet de poursuite de carrière en enseignement-recherche consacré à deux axes. Il s'agit d'une part d'apporter des réponses (tant aux étudiants que) aux partenaires sociaux par la recherche-action consacrée aux problématiques spatiales reposant sur la solidarité. D'autre part, cela répond à l'intention de renforcer le cadre théorique d'une géographie des solidarités. En conclusion de cette projection, il viendra donc la proposition d'un projet de recherche à déployer dans les années à venir, à l'articulation des objets, méthodes et outils de la géographie sociale et de la géographie du développement.

Seront pour ce faire remobilisés trois nouveaux cas d'étude, ou d'application, pour lesquels je remobilise le cadre analytique là encore *a posteriori*, à l'instar de ce que Gouëset et Hoffmann (2006 : 264) décrivaient au sujet de l'approche des communautés en géographie (« la communauté ne saurait être qualifiée *a priori* », ce qui convient également à l'abord des solidarités). Il vient ainsi un chantier déjà ouvert, en cours d'analyse, que j'appréhende à la remobilisation des exemples d'une initiative en économie collaborative visant à lutter contre le non recours aux droits (les Locaux-Moteurs) et de la construction d'un relationnel entre acteurs de la santé et de l'intervention sociale (en vue de l'émergence d'un secteur médico-social) en Roumanie. Ce ou ces chantiers déjà ouverts conduisent à définir un projet, qu'illustre à mon sens l'analyse des interactions entre des centres sociaux ruraux en Maine-et-Loire et leurs périmètres d'interventions, lesquels sont depuis peu confrontés à de profondes évolutions tant administratives (nouvelles intercommunalités, communes nouvelles), que sociologiques, économiques, relationnelles, etc.

L'ensemble de ces exemples, le retour sur des expériences de recherche-action passées ou en cours, me permet de définir un agenda de recherche pour les années à venir, lequel est exposé au Chapitre 6.

5. Un chantier ouvert. Faire en commun, comprendre les dynamiques communautaires.

L'exemple qui précède (sur le surendettement des particuliers en Maine-et-Loire) montre l'intérêt d'une étude interrogeant la capacité d'organisations de l'ESS à « faire commun » à l'échelle de leur territoire proche. Des croisements peuvent être observés entre communs et ESS au travers de valeurs partagées, d'un mode de gouvernance innovant, rejoignant ainsi des pratiques sociales qui visent à mettre en place les conditions de l'accès du plus grand nombre aux ressources, et un mode d'allocation de ces ressources qui ne soit basé ni sur le marché ni sur les allocations publiques (Coriat, 2015).

L'ESS peut également par ses formes et par son objet conduire à l'émergence d'un commun entendu au sens politique et social (Dardot et Laval, 2014) : une gouvernance partagée, des dimensions politiques et éthiques qui prédominent l'action, l'enjeu de l'ouverture à tous et pas seulement « au plus grand nombre ». L'ESS, par les ressources qu'elle mobilise (met en commun) et qu'elle produit (fait en commun), est-elle à même de promouvoir l'émergence d'un commun ?

Les pratiques des organisations de l'ESS conduisent à la mise en partage d'espaces conçus et animés pour faire en commun. En ce sens, les projets territorialisés qui en découlent relèvent de différents ordres, et viennent ainsi compléter le modèle-type initial :

(1) La dimension d'ancrage territorial est par moments à l'origine de la mise en œuvre du projet collectif. C'est par le territoire que se fonde l'action. Plus qu'une ressource par lui-même, le territoire est ici appréhendé en tant que socle commun de la mise en partage, laquelle confèrera une ressource supplémentaire au territoire, c'est-à-dire à ses habitants, ses usagers et à l'ensemble de la vie et de l'animation citoyenne qui s'y déroulent.

(2) Considérant à l'instar de Gumuchian et al. (2003) que l'acteur territorial est à la fois habitant, usager et citoyen, cette entrée par le territoire contribue à rendre acteur de leur environnement l'ensemble des parties prenantes du territoire. Le projet d'initiative territorialisée devient de la sorte un projet politique et social à même de faire en commun. De socle commun, le territoire devient un enjeu de co-construction sans cesse renouvelé dans ses formes et dans son animation. L'ESS est donc en capacité de consolider ce faire ensemble ou faire commun.

(3) Les initiatives qui en découlent s'inscrivent dans les proximités tant spatiales (un espace commun, un quartier, etc.) qu'organisationnelles (des actions communes ou partagées) et institutionnelles (de mêmes ressorts coopératifs ou associatifs sous-jacents : l'agir commun).

(4) C'est pourquoi en retour, la présence d'activités ou de projets de solidarités contribue à revaloriser le territoire : promouvoir son image, ainsi qu'à renforcer son appropriation par les différentes parties prenantes, à créer de nouvelles ressources en somme. L'action est donc portée pour le territoire. Il s'agit en ce sens de fonder une appartenance commune articulée autour d'un projet commun.

Par le retour immédiat sur 3 expériences de recherche-action récentes, je propose de réinscrire cet agenda de recherche dans la perspective chronologique qui est la mienne : le projet qui en découle se nourrit des réflexions amorcées à l'aune de ces différentes expériences. La lecture que j'en fais donne à voir des distorsions, des modulations, du modèle-type présenté ci-avant (section B). Elle permet également de clarifier entre différentes expériences de projets, ce qui relève de constructions spatiales de solidarités de ce qui n'en relève pas.

5.1. Mobilisation d'une seconde expérience. « Les Locaux-Moteurs » en Maine-et-Loire, retour sur un dispositif d'économie collaborative de lutte contre le non recours.

Préambule.

Je nommerai par la suite LM l'association les Locaux-Moteurs (LM), laquelle est une association de loi 1901 fondée en 2015 à Angers. Ce protocole d'écriture me permet de dissocier l'institution associative du réseau d'habitants-relais « les Locaux-Moteurs ».

Précision importante enfin, je me positionne ici dans la posture de l'observateur-participant, jamais totalement neutre et indépendant, puisque je suis depuis l'origine l'un des membres fondateurs de l'association (fondée par 4 personnes), sur une idée originale de Claudine Pézeril, assistante sociale de formation, côtoyée lors de sa poursuite d'études en Master Intervention Sociale à Angers, laquelle m'a dès 2014 sollicité pour l'accompagner dans le portage de projet né de son intuition : détecter, former, et accompagner en les rétribuant, des personnes du territoire (ancrées à celui-ci) pour apporter des réponses au territoire et à ses habitants ou usagers.

* * *

a. Aux origines du projet : apports collaboratifs de réponses à des besoins non ou mal satisfaits.

L'association LM se se donne pour objectif de former des agents de terrain, les Locaux-Moteurs, pour répondre notamment à deux enjeux majeurs : l'amélioration de l'efficacité des dispositifs et des politiques publiques ; le soutien aux solidarités et aux dynamiques locales. L'association fonde son intervention sur le principe suivant : « Faire le pari de l'intelligence collective par la mobilisation de réseaux locaux » (éléments issus des statuts de l'association déposés en Préfecture de Maine-et-Loire).

Concrètement, le dispositif expérimental porté par LM consiste à répondre à des besoins non ou mal satisfaits à l'échelle d'un territoire donné (conventions de partenariats), de taille restreint si possible, en recrutant et formant des habitants de ce territoire au portage d'information à domicile. En contrepartie du temps alloué à cette fonction, les Locaux-Moteurs, présents sur le terrain à raison de 8 à 10 heures hebdomadaires pour une durée n'excédant le plus souvent pas 9 mois, se voient dotés d'un contrat de travail rémunéré. Ce contrat est toutefois réellement considéré comme une contrepartie dans la mesure où il ne saurait à lui seul couvrir les besoins financiers de la personne.

Les critères de sélection des Locaux-Moteurs incluent en ce sens diverses conditions, essentielles à la réussite du projet : être résident du territoire ou y avoir une activité régulière, si possible avoir une bonne connaissance de ce territoire, pouvoir disposer du temps nécessaire à la réalisation du portage d'information, montrer réserve et empathie car il s'agira pour eux de se rendre au domicile de tierces personnes. Il leur faut également disposer de ressources financières (salaires ou autres) dans la mesure où le pécune d'activité lié aux programmes d'actions portés par LM ne peut qu'être un revenu d'appoint, forcément limité dans le temps.

Au final, les Locaux-Moteurs ainsi formés, lesquels travaillent systématiquement en réseau local, vont pouvoir assurer des tâches de portage d'informations (« porter à connaissance ») adossées à des politiques publiques ou à des projets territoriaux. Là encore, les Locaux-Moteurs ne

sauraient être des opérateurs de la politique publique ou du projet : ils n'en sont que les relais en direction des publics destinataires. Leur rôle consiste ainsi, dans l'esprit d'un dispositif de lutte contre le non recours, à faire connaître des programmes, des droits, des décisions le cas échéant. Les premières expérimentations conduites en 2016-2017 puis en 2017-2018, dans les territoires de communes nouvelles et ou intercommunalités de Baugé-en-Anjou et Noyant-Village, puis de Beaufort-en-Anjou, ont toutes deux été adossées à des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

b. Apports et résultats d'expérimentations : renforcement du recours aux droits, émancipation des agents, émergence de nouveaux projets solidaires territorialisés.

Lors de la première expérimentation, l'opération touchait à sa fin sans que les opérateurs OPAH ne soient parvenus à réaliser la moitié de l'objectif assigné ; au-delà de la perte financière pour les collectivités (communes, intercommunalités, département), c'est bien l'absence d'amélioration des conditions de vie des occupants des logements qui se révèle problématique. L'arrivée, à titre exploratoire et expérimental, des Locaux-Moteurs sur le terrain a permis en toute fin de programme, et en seulement 9 mois (pour une durée initiale d'opération de 4 ans), de rehausser l'objectif à sa quasi complétion. La présence, sur le terrain, d'habitants du territoire, de voisins, de visages connus, actifs pour porter une information sans contreparties financières ou obligations de quelque nature, a permis de créer le rapport de confiance manquant (dissolu ?) entre des habitants concernés, parfois en grande précarité économique et/ou relationnelle, la collectivité territoriale et au final l'opérateur OPAH.

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire, soutien de ces opérations, a alors mandaté LM pour une seconde opération, cette fois dès son amorce. Les résultats intermédiaires du programme conduit à Beaufort-en-Anjou, précisons-le dans un contexte territorial distinct, laissent entrevoir un dépassement d'objectifs de l'opération ; ce qui serait une première dans le département. La fonction de repérage des Locaux-Moteurs a été efficace puisque 2/3 des contacts auprès de l'opérateur (SOLIHA) viennent des Locaux-Moteurs ; un public directement éligible aux aides ANAH (vérification faite lors des visites) et un public « nouveau » pour l'opérateur (sans les Locaux-Moteurs, ces personnes ne seraient pas venues spontanément) ; cela aboutit à un volume de repérage effectué sur 10 mois identique au volume d'une OPAH durant 3 ans pour un territoire ayant le même nombre d'habitants ! (source : association Les Locaux-Moteurs, et cabinet KIMSO, avril 2018).

J'ai jusqu'ici principalement détaillé le premier objectif d'action de LM. En remobilisant les critères (ou étapes) d'appréhension de la solidarité proposés en section B, le constat qui peut être dressé au regard de la grille « Dépendance-Émancipation » est que le degré d'émancipation est fortement réduit pour ce qui concerne la structure ; celle-ci est tributaire, pour que soient engagés des projets d'actions, du ressenti de besoins par des collectivités territoriales et/ou porteurs de projets extérieurs à l'instance LM. Toutefois, l'action collaborative à l'origine du projet LM rend possible l'émancipation des différents destinataires des opérations : les Locaux-Moteurs ainsi formés, parfois eux-mêmes revalorisés localement, socialement, économiquement, et les destinataires potentiels des opérations.

Par la démarche en porte-à-porte, de portage d'information, un second résultat est obtenu au travers du « retour » dans le circuit du recours aux droits de personnes restées en repli. Cependant, le taux de conversion des dossiers en travaux est moindre en comparaison de ménages ayant eu une démarche volontariste au départ: comprendre les points de blocage, médiation (source : *op. cit.*, avril 2018).

Dans au moins l'un des territoires concernés par ces expérimentations, une association nouvelle est en voie de création à l'heure où j'écris ces lignes (février 2018) suite à l'arrêt de l'opération LM : elle vise à soutenir des démarches de mises en relation entre personnes au sujet de leurs droits, de l'expression de leurs besoins – au final, une structure entremetteuse entre besoins et solutions, au sein de laquelle on retrouve quelques-uns des Locaux-Moteurs de terrain devenus bénévoles. C'est là, et même si nettement moins mesurable du fait du caractère très récent de cette création, l'expression du deuxième objet que s'était fixé LM : elle permet d'envisager l'essaimage d'actions au profit du territoire. Sur ce point précisément, l'émancipation est indirecte (hors LM mais induite en partie par elle, ou à tout le moins amorcée au travers du programme porté par LM) mais réelle au sens où des collectifs d'habitants (et citoyens, et usagers) se rendent acteurs en réponses à des besoins non ou mal satisfaits de leur territoire.

Je le rappelle ici, dans le prolongement de ce qui était évoqué à l'étude du surendettement des particuliers en Maine-et-Loire, les territoires du Baugeois et du Noyantais supports de la première expérimentation montrent des indicateurs socio-économiques extrêmement dégradés, souffrent également d'un relatif déficit de présence d'acteurs économiques et sociaux publics comme privés (y compris relevant de l'ESS). La création possible d'une association suite à l'expérimentation LM y est tout sauf anodine.

c. Inadéquation avec le modèle-type ; modulations : constructions de solidarités dans et à partir de périmètres pré-instruits.

Je retire de cette expérience d'une action-recherche adossée au projet d'un dispositif de lutte contre le non recours, et d'émancipation, une modulation du modèle-type des constructions spatiales de solidarités. S'il s'agit d'une nouvelle synthèse, laquelle répond au modèle présenté précédemment en section B, elle ne peut être présentée sous forme de grille ; ou à tout le moins d'une grille unique : il faudrait alors produire une grille pour les destinataires en dernier ressort de l'action, une seconde pour les Locaux-Moteurs, et une troisième pour l'association LM, voire une quatrième pour les territoires concernés.

La distorsion du modèle est ici de double nature. Au point où, malgré des résultats probants, je pose l'expérience de l'association LM et des Locaux-Moteurs comme l'illustration d'un projet en-dehors des processus de constructions spatiales de solidarités.

La première différence avec le modèle-type provient de la nature de l'action portée. Celle-ci est pensée au titre de l'émancipation locale mais jamais l'institution LM n'est en mesure de s'émanciper elle-même d'un portage politique qui reste ici central ; sans l'appui des collectivités territoriales, financeurs et posant la « commande », aucune action ne peut être engagée. L'émancipation peut être recherchée du côté des destinataires des actions, qui relèvent eux-mêmes de deux natures, ou produisent deux catégories. Le public touché y trouve potentiellement une

réduction de sa vulnérabilisation certes, mais sans engagement attendu de sa part ; il n'est pas acteur ici, et les critères posés dans la grille (modèle-type) de « faire avec » comme de « faire ensemble » ne s'appliquent pas à eux. A la différence de l'expérience liée au surendettement, le public destinataire est en toutes circonstances un agent passif de l'action ; alors que dans le surendettement, le suivi-accompagnement induit *a minima* la volonté des destinataires d'aller vers la démarche. Quant aux Locaux-Moteurs, s'ils s'émancipent, c'est en-dehors du programme porté par LM ; à ce jour d'ailleurs, rien ne garantit l'aboutissement de la création d'une association portée ou co-animée par des Locaux-Moteurs sur les terrains impactés par l'action LM.

La seconde différence repose sur la méthode d'action collaborative par laquelle est pensée la démarche. Le « faire ensemble » du programme LM n'est établi qu'à l'échelle de l'association LM. Il ne l'est pas au travers de la mobilisation des Locaux-Moteurs qui, salariés par l'association, mettent en œuvre sur le terrain le projet de cette dernière. Ils n'en sont que les relais. Ils ne sont pas, à cette heure, investis dans l'organigramme décisionnel des programmes.

On peut y lire une critique en creux, négative, de la démarche LM. Mais pour rappel, j'en suis à la fois juge et partie. L'apport de réponses à des besoins non ou mal satisfaits est cependant bien réel. Sans l'action de l'association sur le terrain, des personnes ou foyers n'auraient pas reçu une information précise sur leurs droits concernant l'amélioration de leur habitat, n'auraient pour certains pas engagé de démarche de mobilisation des aides adjacentes.

Les retours que font les Locaux-Moteurs de leur investissement – à défaut d'engagement donc, du fait de ce statut salarié – et de l'expérience qu'ils en retirent, tant sur le plan humain qu'en termes de compétences acquises à faire valoir sur le marché de l'emploi par la suite, est extrêmement positif (étude évaluative réalisée par le cabinet KIMSO, avril 2018). Les ressorts d'une démarche collaborative ne sont cependant pas en adéquation avec les attendus du développement / renforcement des solidarités à l'échelle territoriale.

De ce fait, s'il est un « faire commun » amenant à la construction d'un projet en commun, celui-ci est à rechercher du côté de l'association LM et de ses membres, dans les relations qu'ils tissent avec les autorités publiques locales et les agents départementaux (dans le cadre des OPAH), éventuellement enfin par l'agrégation de quelques associations issues du tissu local (ainsi un projet à l'échelle de la commune de Trélazé dans l'agglomération angevine, associée à la mairie des associations de quartiers, centres sociaux, etc. – il n'a pas donné lieu à cette heure à la mobilisation sur le terrain d'une équipe de Locaux-Moteurs).

Le projet d'action, où qu'il se décline, n'est pas en phase avec les principes du convivialisme, n'établissant pas les conditions d'une libre adhésion, du libre engagement et de la prise en compte des opinions / suggestions de toutes parties prenantes au projet. Il se constitue dès lors différentes sphères « communautaires » : pouvoirs publics et LM en tant que donneurs d'ordres et coordinateurs de l'action ; les Locaux-Moteurs, agents relais sur le terrain ; un public destinataire, passif dans le projet ; lesquelles sphères se surimposent les unes aux autres dans une logique descendante, sans (pour l'heure) qu'une démarche ascendante puisse exister.

Il se confirme que si l'action est portée « pour » le territoire, elle n'est pas gage d'ancrage, ces habitants (à l'exception partielle des quelques Locaux-Moteurs) n'en sont pas acteurs ; elle n'est pas portée « par » le territoire. Les périmètres d'action de LM sont pré-instruits, au sens où ils sont définis par l'action publique (ici des OPAHs). Il n'est pas possible de concevoir une action portée à partir de territoires co-construits par le projet, au travers de l'identification par les destinataires en

dernier ressort, les habitants, des besoins mal ou non répondus à l'échelle d'un territoire qui fasse sens pour eux.

Les périmètres d'action ici proposés, s'ils peuvent correspondre à des échelles du quotidien (la commune, l'intercommunalité) ne sont pas pour autant des périmètres porteurs de sens pour les habitants. Le projet n'étant pas pensé avec eux. Il est d'autant plus difficile d'y construire les relais locaux de solidarités futures. L'action portée y est ponctuelle, répondant à une mission ; elle ne relève pas de la mobilisation citoyenne à l'échelon local.

d. Où l'on arrive à distinguer entre bénévolat et volontariat. Le bénévolat, clef de réussite d'un projet de développement à visées ascendantes.

En somme, le choix d'une démarche collaborative ne fait pas ici appel à des bénévoles apportant leur savoirs, savoirs-être et savoirs-faire au projet, mais s'appuie sur une équipe de volontaires : les Locaux-Moteurs. Je distingue d'une part le bénévole, mû par l'engagement non rétribué, justifiant son investissement par la figure du « don » dans une perspective maussienne (Mauss, 1925) ; lequel bénévole, s'il tire potentiellement quelques bénéfices de son action (au principe du « contre-don »), n'agit pas au principe d'un profit personnel / individuel, mais s'inscrit dans la perspective de gains collectifs. Enfin, en théorie, le bénévolat participe d'une forme éducative à la démocratie, chacun dans le bénévolat étant amené à exprimer son point de vue dans la construction de l'action collective. Le bénévolat contribue ainsi à une formule de co-construction de projets dans une logique ascendante : de la base remontent des témoignages, des expériences, lesquelles nourrissent ou re-modulent l'action projetée.

Dans le volontariat, au contraire, la personne s'engage dans une relation contractuelle de laquelle elle retirera un bénéfice individuel. Le volontaire sait à quoi il s'engage, connaît dès le départ le gain qui sera le sien. Le volontariat peut prendre différentes formes : en services civiques en France, ou comme ici dans le cadre d'une relation contractuelle à faible rémunération – laquelle ne compense pas entièrement les coûts temporels et relationnels. Une relation cette fois principalement descendante (même si elle n'est pas uniquement de cette nature, des allers et retours étant souhaitables, identifiables à l'observation des modes d'agir) place le volontaire comme agent relai d'un programme dans lequel il s'inscrit, certes volontairement, mais au gage d'un renforcement de ses savoirs, savoirs-être et savoirs-faire. Le volontariat porte en lui une dimension formatrice qui, dans le contexte des sociétés anglo-saxonnes où il est né, renforce la position sociale du volontaire (dans l'institution religieuse, vis-à-vis de l'emploi, etc.), ou qui en France, le dote d'un panier de ressources qu'il pourra ensuite exploiter / valoriser à titre individuel (cf. sur la distinction bénévolat / volontariat aux travaux de Maud Simonet : 2008, 2012). Le volontaire sait à quoi il s'engage, pour quelle durée, et dans quelles conditions. Il sait d'emblée ce qu'il en retirera à titre personnel. L'action, une fois conclue, pourra se poursuivre, avec ou sans lui ; mais le volontaire ne s'inscrit pour cette action que dans une posture de relai : la décision d'agir ne dépend pas de lui, le projet a été pensé par d'autres que lui.

La dimension d'un construit en commun s'en trouve d'autant plus limitée. Les effets territoriaux de telles démarches se résument à l'apport de ressources dans des territoires réceptacles de l'action. Le territoire n'est pas, alors, la raison d'être du projet. Il n'en est « que » le support.

* * *

Il sera opportun à la suite de cette HDR d'effectuer un suivi dans le temps long de l'action LM sur ces terrains d'application. Peut-être les volontaires initiaux (les Locaux-Moteurs) s'engageront-ils dans l'émergence d'associations territorialisées, prendront-ils à leur compte l'apport de réponses à un certain nombre de besoins du territoire qui est le leur, qui fonde leur quotidien ? Dans ce cas, le bénéfice du programme LM sera alors double : apports de solutions aux problématiques du recours aux droits (en cours via le projet collaboratif) et amorce de nouvelles solidarités à l'échelle des territoires impactés par son action (le second objet de l'association, dont nous voyons qu'il est pour l'heure peu répondu).

Au regard de la figure initiale (Figure 1, p. 8), et des grilles d'analyse (Figure 2, p. 9 ; Figure 3, p. 56) : il s'agit ici de « faire pour » ! Cet exemple s'inscrit à l'échelle de la lutte contre la vulnérabilisation des personnes, mais n'a que peu d'incidences sur l'émancipation et sur l'amorce d'un projet communautaire (entendu au sens convivialiste).

5.2. Mobilisation d'une troisième expérience. Fédérer l'engagement réciproque des acteurs de santé en Roumanie³⁰.

Préambule.

Là encore, il me faut apporter quelques précisions concernant ma position dans ce programme local. Cette démarche est née initialement de la sollicitation par les acteurs associatifs du réseau OVR France (Opération Villages Roumains). Ce réseau est né à la fin des années 1980 de la mobilisation de quelques communes de France, Belgique, Suisse, Espagne, Italie, face au programme dit de « normalisation », c'est-à-dire de destruction de villages au profit d'une architecture et d'une organisation spatiale répondant au projet collectiviste, conduit par le régime de Nicolae Ceaucescu en Roumanie. Suite au changement de régime en Roumanie, dès le début des années 1990, ce réseau de soutien aux villages s'est tourné vers l'apport d'aides matérielles (soins et santé, matériels éducatifs, aliments de premières nécessités) auprès de leurs partenaires communaux roumains et en direction des populations les plus déshéritées. Plus récemment, durant les années 2000, et en raison de l'abaissement de l'urgence sanitaire et sociale, le réseau a opéré un second tournant dans son action : il agit dorénavant au profit de la mise en valeur touristique, laquelle s'inscrit dans un programme plus vaste d'aide au développement économique et social des campagnes roumaines.

Dans ce contexte, le réseau OVR France sollicitait au travers de séminaires communs entre acteurs associatifs et chercheurs à l'Université d'Angers, que soit portée une attention particulière

³⁰ Cette sous-section mobilise pour grande part un écrit publié en ligne dans la *Revue Francophone sur la Santé et les Territoires*, sous l'onglet « Séminaires et Ateliers » : compte-rendu du séminaire « Santé en Roumanie. Déséquilibres territoriaux en santé en Roumanie. Quel(s) rôle(s) à jouer pour l'économie sociale et solidaire ? » (Bioteau et al., 2017). J'étais organisateur de ce séminaire, auteur du compte-rendu, dont je reprends ici des passages : au point introductif, en point « a » et en point « b », ici.

aux défauts d'offres de soin et de présence de personnels de santé dans les campagnes roumaines. C'est là l'origine de cette formule de coopération décentralisée.

J'ai été parmi d'autres au premier rang des universitaires français sollicités dans ce cadre :

- D'abord en raison de l'institutionnalisation de ce partenariat avec les acteurs associatifs français au travers de la fondation du Centre Ligérien d'Etudes Roumaines (le CLER) au sein de la Structure Fédérative de Recherches (SFR Confluences) en Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales de l'Université d'Angers. Ce centre se donne pour objectifs outre la promotion des mobilités étudiantes et des recherches sur la Roumanie et sa proche région, de renforcer le partenariat avec les acteurs civils tant en France qu'en Roumanie autour des questions sociales qui traversent la Roumanie, encore et toujours « en transition » dans une phase de rattrapage socio-économique post-communiste.

- Ensuite, car j'avais dès le tournant des années 2000-2010 effectué au côté de Sébastien Fleuret une étude de terrain sur la transformation de modèle en santé (et assurantielle en santé) en Roumanie, lequel travail a donné lieu à la publication d'un chapitre d'ouvrage, mentionné au volume 2 de cette HDR (Fleuret et Bioteau, 2011).

- Enfin, car ce projet s'est appuyé sur le dépôt d'un programme de recherche que je portais, intitulé « Politiques Publiques et Action Sociale », lequel envisageait la construction d'un protocole d'études associant : recherche appliquée ; construction d'un consortium franco-roumain (appelé à s'élargir ensuite au niveau européen) ; et formation (en particulier des étudiants de Master inscrits à l'Université d'Angers – filières M1-M2 « Intervention Sociale » et « Chargé de Développement Entreprises et Territoires »). Ce projet était initialement programmé pour une période allant de janvier 2015 à décembre 2016, et avait fait l'objet du dépôt d'une demande de financements auprès de la Région Pays-de-la-Loire dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux scientifiques en SHS du CPER 2010-2016. Après un report initial, le financement a été alloué au travers d'un dispositif régional (Pays de la Loire), appuyé par l'agglomération angevine (Angers Loire Métropole) de soutien aux coopérations interuniversitaires et aux formations, pour une période allant de juillet 2015 à juin 2016.

Pour toutes ces raisons je m'inscris là encore, au même titre que pour le projet de l'association Les Locaux-Moteurs, dans la position de l'observant « participant ».

* * *

Un cycle de 3 rencontres organisées en 2015 et en 2016, portant sur les problématiques du secteur médico-social en Roumanie, regroupées sous l'intitulé « Emergence et structuration d'un secteur médico-social en Roumanie ». Il s'agissait ici de produire (1) une typologie des différentes situations, et l'analyse de ces situations, (2) de comprendre les effets des régulations publiques à caractères social et médical sur les territoires, leurs habitants, leurs établissements, (3) d'analyser les raisons du non-recours à certains services et (4) de formaliser les modalités (leur nécessité réelle ?, leur applicabilité ?) d'un transfert de pratiques entre la France et la Roumanie (et inversement) tant en termes de formation que pour l'action publique et/ou civile locale.

Je regroupe les objectifs (1) et (2) du séminaire dans un premier point de cadrage de mon propos, propose ensuite de revenir sur les raisons du non-recours (3) et les propositions de

correction de cette problématique. Enfin, je conclurai, en abandonnant l'objectif (4) du séminaire initial, sur les apports de la démarche à la construction de réseaux partenariaux associant acteurs citoyens (ONG en Roumanie), personnels médicaux et autorités territoriales en santé, universitaires, dans un programme de réflexion commun. La mobilisation de cet exemple permet à l'instar du précédent de poser quelques limites au modèle-type, montrant en quoi la construction de partenariats (ici institutionnels) à visées territoriales n'est pas support d'émergence de constructions spatiales de solidarités.

a. D'où l'on part. Des situations de besoins non ou mal satisfaits par l'offre de santé en Roumanie.

L'état de santé de la population roumaine est l'un des moins satisfaisants d'Europe et le recours aux services sociaux – le plus souvent gratuits, proposés par des ONG – est également faible malgré les besoins. L'espérance de vie moyenne y est, par exemple, de 74,5 ans en 2014, soit près de six années en dessous de celle de l'Union européenne enregistrée fin 2013 (80 ans). Cette statistique démontre le déséquilibre fondamental qui persiste entre l'ouest et l'est de l'Europe. Ce déséquilibre s'est accentué plutôt que résorbé durant la décennie 1990, du moins en Roumanie : durant cette période, les indices de mortalité, en particulier de mortalité maternelle et infantile, comme les indices de morbidité, sont en hausse (ECSHD, 2006). Ce constat motive l'effort de réorganisation de l'assurance santé et des soins, mais également de l'ensemble de l'offre de services d'intervention sociale en Roumanie. Les régions de l'ouest de la Roumanie et les grandes villes (universitaires) sont en tête des offres de services (Bioteau, 2005). Mais on peut aussi y voir un effet de la réforme, d'abord budgétaire, amorcée à l'occasion du changement de régime consécutif à la chute de l'État communiste.

Si des formations professionnelles existent à présent (formations d'assistance sociale – *un séminaire du Centre Ligérien d'Etudes Roumaine a été consacré à ce sujet le 23 janvier à Angers*), dans le giron des universités et en lien avec les filières de sociologie-psychologie et/ou de théologie, les personnels formés peinent à trouver des postes en correspondance avec leur qualification et qui soient dignement rétribués. Par conséquent, l'action sociale de proximité en Roumanie reste l'apanage des ONG et de quelques agences gouvernementales déconcentrées à l'échelle des départements. Le manque de moyens financiers, l'absence d'aides sociales d'État et l'absence de normes tarifaires, créent alors des inégalités spatiales fortes dans l'accès à ces services.

Enfin, il n'existe pas à proprement parler un secteur médico-social. Le volet médical reste l'apanage des personnels de santé, des cliniques privées et des hôpitaux. Le secteur de l'assistance sociale renvoie principalement aux problématiques de compensation des effets de la pauvreté financière, de l'isolement (minorité Rom, personnes âgées sans ressources, enfance abandonnée ou fragilisée) et aux situations de handicap. Les incidences sur la population sont alors à rechercher du côté de l'absence de ponts entre traitement social et traitement par le soin des problématiques individuelles et collectives de santé.

Par ailleurs, la problématique de l'émigration des personnels de soins et de santé (médecins mais également infirmiers, professions paramédicales et d'intervention sociale) est prégnante en Roumanie (Krasteva et Vasilcu 2014). Il s'y surimpose des tendances observées sur les jeunes en formation lesquels envisagent leur carrière à l'étranger (Popa et Luches, 2014). De fait, le pays se

vide de ses personnels de santé. Si les données officielles font apparaître une émigration massive, celle-ci ne semble toutefois pas être une problématique majeure au plan national : la Roumanie conserve un ratio correct de personnels de santé par habitants (certes bas pour l'Europe). Mais ces données masquent des disparités zonales extrêmement marquées, menaçant certains secteurs géographiques d'une complète déprise médicale, en particulier dans les milieux ruraux.

Dans le cas de la région de Lipova (judet Arad), un seul médecin généraliste officie actuellement, couvrant des villages s'étalant sur plus d'une cinquantaine de kilomètres de distance. Alexandru Dragan pointe ainsi en marge de sa thèse de doctorat (2016), au sein d'enquêtes conduites dans le Banat (région de Timisoara, vallée du Jiu, petites villes de Lipova et de Jimbolia) que le domaine de la santé est cité dans seulement 11% des cas d'actions bénévoles dans lesquelles se sont engagés les répondants (sachant que pour un échantillon total de plus de 800 répondants, à peine 17% indiquent avoir effectué du bénévolat). La part d'engagement bénévole en santé est donc extrêmement limitée. Toutefois, 20% des répondants à une seconde enquête envisageraient de faire du bénévolat dans les actions de santé dans un futur proche, mais à condition que l'on puisse leur offrir les moyens, le cadre de réalisation, de telles actions. C'est bien là ce qui semble aujourd'hui poser le plus problème, et rejoint les interrogations portant sur la structuration d'une société civile active en Roumanie (cf. section A de ce volume 1 d'HDR ; travaux de Gautier Pirotte notamment). Ce qui fait défaut est le bénévolat indirect, ou d'investissement, c'est-à-dire un bénévolat d'encadrement et de programmation des actions à mener « par d'autres ».

Les résultats des enquêtes conduites par Alexandru Dragan permettent également de pointer un manque d'initiatives issues du niveau local dans ses terrains d'étude (zones rurales et Vallée du Jiu), alors que, à Timisoara, l'on peut identifier une grande diversité d'actions. Le public y est plus jeune, sensibilisé à des modes d'agir différents de ceux des générations précédentes. Surtout la densité d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) s'y trouve plus élevée alors que, enfin, les solidarités interpersonnelles, de proximité, encore visibles dans les campagnes et dans les petites villes (bien que fragilisées) ne jouent plus, ou moins, en milieu urbain.

L'exemple de la CARP (caisse mutuelle en assurance et en santé pour les retraités, au statut coopératif) de Timisoara est révélateur en ce sens :

Encart 8. Evolution du secteur ESS en santé en Roumanie et rôle à jouer (potentiel) des institutions du type des CARP :

« En 2015, le nombre des retraités a dépassé 5,3 millions de personnes, pour 4,4 millions de salariés. Cette population ne bénéficie pas d'une couverture médicale complète et gratuite (le système de soin dentaire est généralement libéral) et l'indemnisation moyenne ne dépasse pas 190 euros par mois. Cette situation limite l'accès de cette catégorie à de nombreux services.

C'est dans ce contexte que la CARP répond à des besoins, parfois des urgences, non-satisfaites par l'État ou par le marché. Dans le cas des emprunts, il suffit d'être membre depuis six mois pour avoir accès au prêt. En règle générale, il s'agit de petites sommes. Par exemple, les prêts de moins de 250euros ont un taux d'intérêt de 7% et doivent être remboursés dans 12 mois. Plus la somme augmente, plus le taux d'intérêt augmente.

La palette des services offerts par la CARP dépasse l'aspect financier. L'objectif est désormais le «

désenclavement » des bénéficiaires. La structure dispose d'un centre de loisirs à 20 km est de Timișoara, disponible gratuitement aux membres, d'une bibliothèque. Elle organise aussi des excursions en Roumanie et à l'étranger et dispose de sa propre chorale et de son atelier de peinture.

Les services les plus complexes sont dans le domaine de la santé. La polyclinique de la CARP est composée des cabinets de stomatologie, de cardiologie, de gastroentérologie, ou de kinésithérapie.

Les services sont offerts aux membres soit gratuitement, soit pour des prix au-dessous du marché.

Dans le choix de la promotion de ses activités, la CARP développe un partenariat avec l'Office national des pensions, qui, lors de la première retraite, distribue aux personnes des matériaux publicitaires de la CARP. Cette relation fonctionne également comme mécanisme de contrôle : dans le cas où les membres ne remboursent pas le prêt, la somme est prélevée automatiquement de son indemnisation mensuelle de retraite.

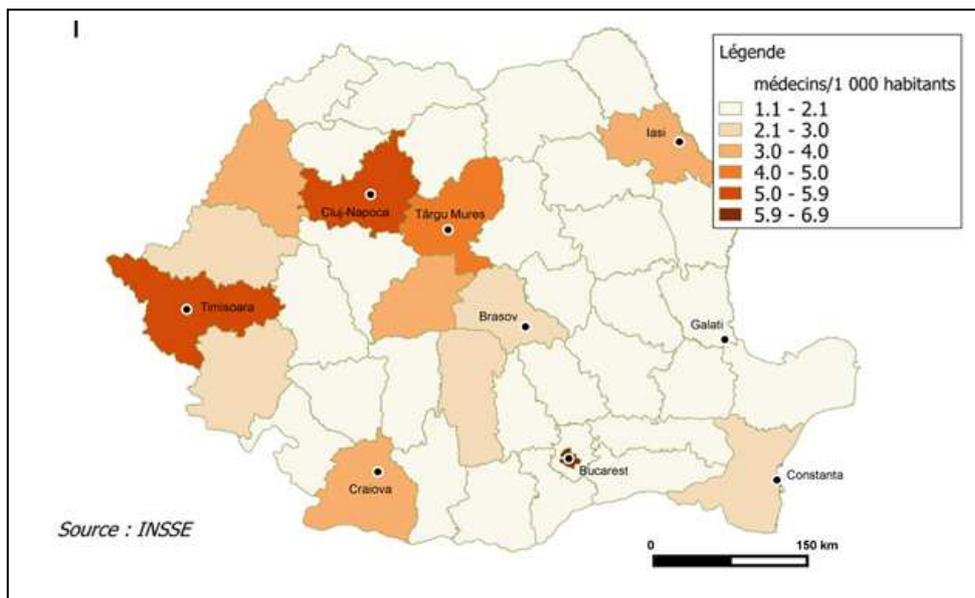
D'après les acteurs rencontrés, le siège social de la CARP en soi est un outil de promotion (voir groupe photo 1). Le bâtiment est entièrement rénové et situé sur une artère principale de la ville, à la limite du quartier le plus dense de Timișoara. Un arrêt de tramway se situe à 50 mètres du bâtiment. Par le transport public, la place centrale de la ville et la gare sont accessibles en cinq minutes. Cela favorise un grand afflux de personnes, comme nous avons pu le constater à plusieurs reprises lors des visites sur place.(...)

Une dernière remarque concerne la capacité de la CARP à couvrir une échelle géographique plus large que la ville uniquement. En effet, toutes les autres villes du département de Timiș (sauf Lugoj, qui a sa propre caisse) ont un représentant de la structure qui collecte la cotisation mensuelle ou distribue les prêts. Mais les services disponibles à Timișoara ne sont pas directement accessibles. De plus, dans le milieu rural, il existe très peu de représentants. Cela témoigne de nouveau de la situation de précarité multiple connue par la population de ce milieu »

Source : Alexandru Dragan, 2016, *Emergence et structuration de l'économie sociale et solidaire en Roumanie*, Thèse de doctorat en Géographie, Université d'Angers et Université de l'Ouest de Timisoara, Angers, p.117-118.

Le modèle d'action de la CARP ne peut pas être étendu à l'ensemble du territoire roumain. Il est peu adapté à l'agir en milieu rural. Les écarts de l'offre en santé sont multidimensionnels : écarts entre région ou départements, en témoigne la carte suivante (carte 4), écarts entre villes et campagnes dont témoigne entre autres l'encart précédent, écarts entre catégories de populations depuis des couches sociales aisées ayant recours au système assurantiel privé et à des offres en santé elles aussi privées, et la majorité des habitants, laquelle a recours aux offres de soins et assurantielles publiques, moins dotées financièrement, et en repli (Fleuret et Bioteau, 2011).

Carte 4. Proportion de médecins pour 1000 habitants par judet (département) en Roumanie en 2012.



Réalisation : Alexandru Dobrita, étudiant en Master Chargé de Développement Entreprises et Territoires, double-diplôme entre les universités d'Angers et de l'Ouest de Timisoara.

Les rapports sont rendus difficiles dans l'articulation entre les besoins locaux (et initiatives locales) et la nécessité d'un équilibre territorial (à toutes échelles). Ainsi, un exemple peut être donné à travers le programme de prévention des grossesses non désirées, considérant que le taux d'avortement est élevé en Roumanie, plus particulièrement en milieu rural. Ce programme porté par la Direction de la Santé Publique du Timis coordonne huit cabinets en charge du planning familial. Ces cabinets sont prioritairement destinés aux publics étudiants, aux personnes résidant en milieu rural, aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Mais ces cabinets « labellisés », et de ce fait soutenus financièrement, sont présents en milieux urbains uniquement, dans les villes de Timisoara (plus de 300.000 habitants), Lugoj (plus de 50.000 habitants), Jimbolia, Deta, Sânnicolau Mare (toutes plus de 10.000 habitants). Cet exemple montre l'écart entre les objectifs des politiques publiques en santé et leurs applications territoriales. Et pourtant le département du Timis reste l'un des mieux dotés en la matière. Au final, les campagnes ne sont quasiment pas couvertes par ces dispositifs de prévention en santé.

Autre exemple : des communes de plus de 5.000 habitants ont sollicité des autorités départementales (du Timis toujours) la possibilité d'ouverture d'un centre de soins permanent, abritant personnels médicaux (médecins, infirmiers) et paramédicaux. Ce dispositif est permis légalement mais il est soumis à une cartographie précise ; dans le cas du Timis, ces communes sont jugées comme étant trop proches de centres hospitaliers (dans un rayon de moins de 30 Km), d'une part, et la densité de services de santé est jugée (ce que confirme la carte) comme étant déjà élevée au regard du reste du pays.

Ces initiatives municipales ne peuvent donc pas recevoir le soutien technique et financier des autorités départementales (rappelons qu'en Roumanie, le département – ou judet – agit comme entité déconcentrée, et non pas décentralisée, dans le domaine de la santé). Dans ce contexte, certaines communes restent, malgré leur poids démographique, sans médecins.

La cartographie ou le diagnostic territorial des problématiques d'accès aux soins, ou encore de données de santé ou de présence des personnels médicaux, fait état d'une situation posant problèmes à échelles macro ou méso : par comparaisons entre la Roumanie et ses voisins, mais également à l'intérieur du pays. Ces projections sont réalisées de façon à assurer un équilibre interne au pays, entre départements. Mais ces données et leurs exploitations sont, en conclusion, trompeuses. Elles tendent à gommer les écarts à échelle micro, qui se maintiennent aux échelons communaux voire entre quartiers, ou entre villages dans les campagnes. Ces écarts sont d'autant plus problématiques que, n'étant pas rendus visibles par la plupart des projections, ils ne sont pas pris en compte dans les politiques publiques.

Au final, l'écart entre villes et campagnes est grandissant, ce qui tend à renforcer le rejet des campagnes des jeunes générations.

La crise est ainsi double et semble irrésoluble en l'état : le sous équipement des campagnes ne pourra pas trouver réponse dans des politiques étatiques visant à l'équilibre entre départements d'une part ; le sous équipement des campagnes pousse les jeunes générations à s'installer dans les principales villes du pays, renforçant ainsi le déséquilibre entre les départements dotés de ces grandes villes et les autres.

b. Problématisation : de la nécessité d'agir !

Suivons l'exemple d'une fondation (Abilitare Speranta), donc d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) en Roumanie (cf. pour les statuts de l'ESS roumaine à : Bioteau, Glémain et Dragan, 2014 ; Dragan, 2016). Cette fondation propose des soins pour des enfants souffrant de handicaps variés. Ces soins très spécialisés sont également assurés par quelques autres fondations, mais toutes sont présentes dans la ville de Timisoara. Aucune autre offre n'est disponible à l'échelle du sud-ouest de la Roumanie. Les responsables de la fondation témoignaient alors d'exemples de parents qui, lassés des allers-retours incessants sur plusieurs centaines de kilomètres, avaient fait le choix de quitter leur résidence d'origine pour Timisoara. Ce cas n'est pas isolé en Roumanie. Il n'est pas non plus singulier à la Roumanie. Rappelons qu'en France par exemple, et en particulier dans le cadre du handicap, des situations familiales analogues peuvent être identifiées. Cependant dans le contexte roumain, cet écart entre l'offre et la demande en santé est quasi exclusivement à l'avantage des principaux centres urbains ; jamais voire rarement de petites villes ne jouent ce rôle attractif ; au contraire même, on les quittera pour la grande ville proche.

Je décrivais avec Sébastien Fleuret en 2011 :

Encart 9 : Disparités territoriales et organisationnelles de l'offre de soin et de santé en Roumanie.

« La santé est un service public parmi d'autres. Mais pour fonctionner de façon optimale, le système de soins nécessite une couverture hospitalière relativement dense et hiérarchisée. L'État mène en ce sens un effort de construction. Les communes rurales accueillent des dispensaires à même d'assurer la santé primaire et la prévention au niveau local, ainsi que quelques hôpitaux

ruraux aujourd'hui fermés (Dumitrache, 2004). Les villes petites et moyennes disposent de cliniques en capacité de proposer des hébergements de courte durée, et offrant l'accès à la médecine secondaire. Les soins tertiaires sont assurés par un centre hospitalier départemental bâti dans la ville chef-lieu et sous la tutelle duquel sont coordonnées les actions de santé départementales. Les niveaux hiérarchiques déterminent le degré de spécialisation des établissements et les volumes d'effectifs alloués en personnels. A cet emboîtement se surimposent des hôpitaux urbains, dont sont dotées les plus grandes villes, qui font office de têtes de réseau des dispensaires de quartiers et, dans les principaux centres universitaires, des cliniques assurant la formation et les soins les plus spécialisés. Des services de santé sont aussi assurés via des dispensaires et hôpitaux sous responsabilités d'entreprises et des grands corps d'État (armée, CFR – société nationale des chemins de fer, ...) ».

Fleuret S., Bioteau E., 2011, « Géographie de la santé post-collectiviste en Roumanie : rupture sous influences », in S. Fleuret et A-C. Hoyez (dir.), *Santé et géographie. Nouveaux regards*, Paris, Economica Anthropos, p.153-177.

Malgré la fin du centralisme d'État communiste et jusqu'à la crise économique mondiale de 2008, la santé semble prendre une part croissante dans les priorités gouvernementales en Roumanie : en particulier par un renforcement des allocations budgétaires. Aujourd'hui encore, la réforme du secteur hospitalier, ainsi que celle de la santé mentale, restent inscrites à l'agenda gouvernemental, avec des objectifs identiques de modernisation, d'intégration et de performance. L'enjeu poursuivi est celui de l'efficience budgétaire, faisant dire que la Roumanie est « un État social minimal et un État économique maximal » (Zamfir, 1996). A l'instar de tous les Pays d'Europe Centrale et Orientale, la Roumanie crée, suite à la Révolution de 1989, les conditions de recours à l'offre privée dans de nombreux secteurs d'activités dont les soins et la santé (Durandin, 2000). Pour ce seul secteur, la part de l'offre privée passe de l'indice 100 à l'indice 344 entre 1993 et 1999 contre un passage de 100 à 129 pour l'ensemble des services marchands à la population (Rey et al., 2000).

Les premières mesures législatives visent ainsi à renforcer le secteur de la santé primaire, à améliorer le financement des soins, à décentraliser la décision ou encore à renforcer les compétences managériales des personnels directeurs en santé (par la formation). Le financement des soins par reversions publiques diminue consécutivement à l'introduction d'un système d'assurance santé inspiré du modèle Bismarckien. La réforme du système de santé roumain n'aura été, jusqu'à présent, qu'essentiellement financière. Or, le système de santé roumain est sous financé. Ce problème est accentué par des pertes substantielles, pour certaines imputables à une gestion inadéquate, pour d'autres liées à la corruption. Les causes de ces problèmes sont en général attribuées à des inefficiences structurelles, à des sollicitations du système « non conformes » (examens médicaux non nécessaires, etc.) et à un système qui ne satisfait pas les besoins de la population (Lascu, 2008 : 10 ; Zamfir, 1995). La réforme du secteur médico-social n'est donc pas encore aboutie.

L'influence des bailleurs de fonds sur l'État oblige ce dernier à opter pour des politiques auxquelles lui-même comme la population roumaine ne sont pas préparés. Le lien social et les pratiques de solidarité paraissent avoir été durablement reconfigurés par le communisme : l'individualisme l'emporte sur les dynamiques collectives, et les fondements d'une société civile

active n'ont pas été reconstitués (Michel, 2004). De ce fait, très peu d'initiatives émanent des populations locales, faute de moyens et faute de l'habitude de travailler ensemble, voire par rejet des initiatives collectives.

Le désengagement de l'État, allié à l'absence de relais dans l'économie privée au début des années 1990, constitue le terreau du développement d'initiatives dans l'action sociale émanant d'organisations non gouvernementales (ONG), « souvent avec le soutien de puissants bailleurs de fonds occidentaux (Union européenne, Banque Mondiale, grandes ONG internationales) » (Pirotte, 2009). Ces ONG ont une influence certaine sur les processus de transformation de l'offre de services en appuis aux besoins sociaux de la population dans le pays par leurs actions auprès des plus démunis, par leur relativement bonne couverture territoriale et, non des moindres, par leur poids politique (Dragan, 2016).

Quelques grandes organisations internationales sont aujourd'hui incontournables dans le pays à l'instar d'USAID (Agence des USA pour le Développement International), qui en 2006 est en contact avec 20.000 associations sur les 45.000 associations (et fondations) recensées par le Ministère de la Justice de Roumanie (Pirotte, 2008). Ces ONG tendent à se comporter en locomotives finançant sur projets les associations et initiatives que l'on qualifiera d'émanant de la société civile en cours de formation en Roumanie. C'est pourquoi, suivant Heemeryck, « les ONG ont acquis l'avantage, et parfois l'inconvénient pour les États, d'être une des composantes légitimantes et obligatoires de la « bonne » gouvernance ; ce qui implique des relations de coopération soutenues entre ces deux types d'acteurs » (2006 : 177).

Néanmoins, plusieurs réserves s'imposent.

Premièrement les budgets des ONG proviennent en grande partie de l'extérieur (Bioteau, Glémain et Dragan, 2014). Cette dépendance aux fonds étrangers n'encourage pas les initiatives locales. Plus encore, elle interpelle sur l'autonomie de décision et d'initiative. L'émergence d'une société civile active en Roumanie n'est absolument pas avérée et les actions de ces quelques ONG caritatives sont l'arbre qui cache une forêt qui n'existe pas. « Qu'il existe une vie sociale non étatique est certain (et c'était déjà le cas sous le communisme), qu'une sphère autonome de l'auto organisation politique, syndicale, associative de la société y soit constituée est plus douteux » (Colas, 2002 : 49). Cela tient, comme dit précédemment, à une certaine méfiance envers l'action collective. Et de plus, les ressources internes manquent en Roumanie pour que soient assurées des actions pérennes, principalement en raison de l'absence d'habitude de recours au don dans la société, et faute de capacités d'allocations financières de l'État.

Deuxièmement, le paysage des ONG en Roumanie a été marqué par un mouvement humanitaire international massif dans les années 1990. A cette époque, des informations des plus alarmistes énoncées par les nouvelles autorités sont relayées par les médias occidentaux. Elles paraissent d'autant plus réalistes que l'image d'une population roumaine victime de la misère matérielle et de l'oppression d'un régime ubuesque est déjà largement répandue à l'Ouest depuis au moins le milieu des années quatre-vingt (Pirotte, 2008). La découverte d'orphelinats insalubres et leur dénonciation par les ONG occidentales ont pérennisé un mouvement d'aide né de l'urgence immédiate après la révolution. Les organisations héritées de cette époque continuent à représenter environ un quart du secteur des ONG en Roumanie.

Le problème se posant est que ces organisations ne mobilisent pas localement, n'animent pas

la société civile, ne génèrent pas d'initiative collective. Elles sont une nébuleuse de structures étrangères visant à compenser le délitement social post-communiste selon des objectifs particuliers (ciblant les enfants de la rue, les femmes seules, etc.) qui reflètent les préoccupations (et les indignations) des bailleurs de fonds extérieurs, et non les besoins locaux exprimés par la population.

Enfin, il subsiste une distorsion entre les développements législatifs et leurs applications actuelles sur le terrain, qui résulte d'une faible capacité administrative générale, et au niveau local du manque de clarté dans les responsabilités, ainsi que d'une communication inadéquate entre institutions³¹. Pour exemple, les dispensaires ruraux sont depuis 1998 appelés à être progressivement transformés en l'équivalent de maisons médicales en gestions privées ou publiques. Mais dans les faits, depuis 1998, nombre d'entre eux ont cessé toute activité faute d'investissements privés et de coordination entre municipalités (en charge des locaux), administrateurs (qui par la réforme deviennent gestionnaires managers d'établissements de santé) et personnels de santé (qui passent du statut de salariés à celui de prestataires de services).

En conclusion, depuis les années 1990, une large partie du monde, auparavant administrée selon le modèle soviétique, s'est rapidement, et souvent brutalement, ouverte à l'économie de marché et à la pensée néo-libérale. La Roumanie est en première ligne de ce changement. Face à ce constat il apparaît opportun de s'interroger sur les effets sociaux et spatiaux d'un changement de système politique et de ses effets sur l'ensemble des pratiques et des modalités d'action sociale, sanitaire et sociale, assurantiel de santé et d'organisation des soins.

Cette rupture qui fait passer d'un modèle de gestion de type collectiviste (le modèle Semashko en santé, la centralisation de toutes décisions et la suppression de 1968 à 1989 du secteur de l'action sociale, s'accompagnant de l'arrêt de la formation et du renvoi au civil des fonctionnaires spécialisés dans le domaine) aux modèles plus libéraux prônés « à l'Ouest » semble aujourd'hui lointaine. Pourtant, la crise, conjoncturelle sur le plan économique, mais en réalité aux fondements structurels, que connaît la Roumanie (et au-delà la majeure partie de l'Europe centrale) remet sur le devant de la scène des questions clefs relatives à la formation des personnels, aux déséquilibres spatiaux dans l'offre de services, et aux effets induits sur la population : émigration, en particulier des jeunes formés en santé et en action sociale, et marchandisation d'un grand nombre de ces services dans un contexte de pénurie des services publics et de ressources financières limitées des habitants usagers.

La migration accroît le déficit de personnel de santé et réduit ainsi les chances de traitement égal des patients. Le système de santé roumain montre des performances assez faibles. Il ne répond pas aux besoins de santé de la population, et il se révèle incapable d'assurer la protection en santé et de fournir des services de santé de qualité. Les effets négatifs de l'émigration des professionnels de santé seront encore plus graves à long terme puisque les conditions qui les poussent à émigrer sont également renforcées par leur émigration. Il est donc urgent que soit entamée une politique cohérente pour attirer les jeunes professionnels de santé dans les régions rurales, et pour encourager des praticiens en santé au retour au pays.

³¹ Le rôle de l'Union européenne et de différentes institutions internationales (Banque mondiale, FMI...) est ici central, et démontré dans Fleuret et Bioteau, 2011.

c. Objectif d'une régulation par la mobilisation collective des acteurs civils (ONG) en première ligne et en complément des acteurs institutionnels, associant des universitaires.

Des défauts de collaborations sont alors pointés. Ceux-ci étaient au cœur des échanges d'un atelier organisé *dans le cadre du séminaire en mars 2016* à Timisoara. Les représentants de différentes fondations présentes témoignaient ne pas se connaître entre eux (personnellement), et ne pas avoir une pleine confiance dans les actions conduites par d'autres fondations dans leur secteur (moins encore lorsqu'il s'agissait d'institutions publiques).

De même les représentants des autorités départementales ou municipales en santé (équivalents en France des Directions Départementales de la Santé, de la CAF et de la CPAM) pointaient la nécessité d'un organe fédérateur, permettant la rencontre et l'échange entre tous ces acteurs. En retour, tous (acteurs de la société civils et représentants des administrations locales) pointaient les difficultés qu'il peut y avoir à travailler aux différents échelons administratifs, notamment au niveau national-étatique. Les principaux obstacles semblent venir d'une volonté d'équilibre entre toutes actions, et toutes ressources financières, au niveau national ; cela, de l'avis de ces personnes, au détriment de l'initiative locale.

Autour de la table étaient réunis outre ces représentants d'ONG (fondations opérant en santé et/ou dans l'accueil d'enfants abandonnés) et les représentants des institutions publiques en santé, des universitaires issus de la géographie, de la psychologie et de la sociologie (Université de l'Ouest de Timisoara), ainsi que de médecine (Université de Médecine et de Pharmacie « Victor Babes »). Bien entendu, quelques représentants angevins, géographes, étaient également présents. Seuls des représentants d'OVR France manquaient à l'appel pour raisons de temps, et financières induites par la mobilité.

Le premier apport de ce séminaire, à notre surprise collective, fut de constater que parmi les différentes personnes présentes au titre de leur institution, peu se connaissaient en amont de la rencontre. Le tour de table usuel montra en quelques minutes qu'au-delà même des personnes, les institutions présentes se méconnaissaient. D'emblée donc, la réunion sur un après-midi dans le cadre universitaire permet d'asseoir une prise de connaissance, formulé autrement l'amorce d'une intermédiation entre ces acteurs présents dans un même territoire d'action, et opérant sur une même thématique. Les fondations présentes si elles sont bien en relation avec les autorités départementales en santé (pour leur agrément, dans le cadre d'éventuels contrôles) n'ont de lien avec ces dernières qu'au seul titre administratif. Le financement de leurs actions, leurs protocoles d'interventions, sont définis par des partenariats extérieurs (coopérations avec des financeurs étrangers, ou dans le cadre de programmes européens par exemple). Au final, chacun de ces acteurs agit dans l'autonomie. Il n'y a donc pas à l'instant du séminaire de co-constructions de projets à l'échelle territoriale. Le seul critère d'action repose sur le « faire pour » la population locale.

A ce dés-ordonnement apparent se surimpose une seconde limite à l'action en réseau – inexistante. Les principes qui guident les actions des fondations étant imposés depuis l'extérieur, chacun des acteurs présents autour de la table véhicule une vision différente des objectifs à atteindre en matières d'offre de santé et d'accompagnement social. Il n'existe pas à proprement parler un secteur médico-social en Roumanie ; ce qu'illustrent les débats tenus alors. Pour les autorités départementales et municipales l'impératif est d'agir sur l'offre de soin, la démultiplier en réponses

aux problématiques spatialisées évoquées précédemment. Pour les fondations, l'impératif immédiat repose sur les principes d'une action sociale de proximité : par la prévention des situations à risques ; lorsqu'elles agissent en santé, leurs protocoles opératoires se rapprochent de ceux de cabinets médicaux privés au sens où elles offrent un parcours de soins, sans avoir les moyens de l'accompagnement social des destinataires, des familles.

Le second apport du séminaire repose alors sur la mise en évidence de l'enjeu, médico-social, d'une intermédiation entre ces acteurs. Sans qu'il n'y soit donné de suites à cette heure, le séminaire se concluait sur l'opportunité de rapprocher les instances universitaires des institutions publiques en santé et des fondations, de façon à faire émerger un champ de formation dédié aux enjeux médico-sociaux. Aucun cadre législatif, comme formatif (pas d'accréditation disponible pour ce type de formation) rend caduque le projet « d'aller plus loin ».

Néanmoins, dorénavant, ces acteurs se connaissent, ont recours les uns aux autres pour leurs projets respectifs. La reprise du contact avec la fondation Abilitare Speranta, présente ce jour-là, à l'heure de finaliser cette HDR, me permet de valider ce résultat : aujourd'hui, pour tout dépôt de demande de financement européen (ou en direction d'autres financeurs, telle la Fondation d'État de Norvège), elle réfère en amont aux autorités départementales en santé de façon à mieux coordonner son action à celles déployées sur le territoire.

d. Où l'agir au titre de la solidarité, comme la mise en réseau des acteurs, ne relèvent pas de la construction spatiale de solidarités.

Au travers de la santé, j'élargis le propos aux problématiques sur la solidarité.

Si je reprends dès lors la grille proposée au modèle-type de la construction spatiale des solidarités, cet exemple démontre là encore une inadéquation au modèle. Si ces démarches sont à visées solidaires, chacune prise individuellement (de l'action des ONG sur le terrain, des objectifs d'accès aux soins pour tous portés par les institutions étatiques, de la démarche initiée par le réseau OVR France...) aucune ne s'inscrit pour l'heure dans le schéma d'une construction collective de la réponse aux besoins. Il n'est pas de relations aux publics qui ne soient autre que descendantes !

A titre d'illustration complémentaire, une association locale en Maine-et-Loire, membre du réseau OVR France (Comité de Jumelage Beaupréau-Posesti) a tenté en 2014-2015 d'amorcer localement en Roumanie l'animation d'un centre de loisirs pour l'encadrement d'activités estivales des jeunes. L'équipement existe dans la commune roumaine de Posesti. L'association est même parvenue à former au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA) des jeunes roumains, lesquels animent aujourd'hui ce centre.

En parallèle du centre, l'association angevine cherchait également à ce que se développent des initiatives locales de développement économique ; par la mise en interrelation de différents porteurs de projets, et des autorités municipales, autour du projet d'un Groupement d'Action Locale (GAL). Le centre de loisirs était pensé alors comme l'un des vecteurs de réunion. Cette initiative est restée lettre morte, faute du soutien des autorités municipales, faute également de l'engagement des entrepreneurs locaux dans ce programme coopératif.

J'en retiens que malgré les moyens dédiés (y compris financiers, matériels et en personnels : une personne était salariée pour mettre en œuvre ce GAL), le défaut de perception d'un intérêt conjoint au sein de la population n'a pas permis l'amorce du projet. Il en va de même pour les problématiques en santé.

Au final, ces exemples pris en Roumanie – ils auraient pu l'être ailleurs, je le précise – montrent des procédures à l'antithèse du modèle de construction spatiale de solidarités. Pour différentes raisons, ici inhérentes entre autres à l'héritage controversé de la période communiste où le regroupement associatif et le coopérativisme étaient la règle, provoquant leur rejet aujourd'hui dans la population, l'intérêt général cède à l'intérêt particulier. Le contre-exemple *évoqué dans la section A* de ce qui se produit, par le rassemblement de mouvements contestataires à un projet industriel, à Rosia Montana, en Roumanie toujours, montre que cet état de fait n'est pas irréversible.

Mais dans l'exemple en santé, la population n'est jamais mobilisée ; l'étape du « faire avec » n'est pas même pensée encore. Dans l'exemple du centre de loisirs de Posesti, la volonté de « faire avec » s'est heurtée au défaut d'engagement de la population locale, ou à tout le moins de ses édiles. Au final, la résorption de la vulnérabilisation de la population locale, comme l'émancipation des institutions porteuses de projets, semblent encore improbables ; seul domine l'individualisme dans l'action, à l'opposé des préceptes du convivialisme.

Pourquoi alors avancer ces exemples, si ce n'est pour tisser d'évidents contre-champs au modèle-type que je propose ? Je le fais car, pourtant, chacun des acteurs évoqués jusqu'ici justifie son action au registre de la solidarité. Tout un chacun, à son échelle et dans le périmètre qui est le sien, œuvre bien en réponses à des besoins non ou mal satisfaits. De même qu'il n'est pas dans mon propos de mettre en doute le bien-fondé des actions engagées.

Mais je n'oublie pas dès lors que la « solidarité » fait figure aujourd'hui de justification – d'où les enjeux définis par Boltanski et Thévenot, que je remobilise *en fin de section B* – et qu'à ce titre toute critique ou controverse du projet par l'observateur extérieur ne peut que s'en trouver amoindrie. Il est donc essentiel de veiller à ce que la solidarité ne soit pas le produit d'un discours mais se vérifie sur le terrain par la construction d'un tissu relationnel pensé pour et par (avec) les habitants, destinataires en dernier ressort.

La solidarité pour autrui relève du registre de la charité. Les constructions spatiales de solidarités relèvent, elles, du projet conçu en collectif, porteur de l'intérêt général face au cumul des intérêts particuliers. C'est bien en ce sens que se construisent des territoires de solidarités.

Au regard de la figure initiale (Figure 1, p. 8), et des grilles d'analyse (Figure 2, p. 9 ; Figure 3, p. 56) : il s'agit ici de « faire avec » ! Cet exemple s'inscrit à l'échelle de la lutte contre la vulnérabilisation des personnes, et il a des incidences réelles sur l'émancipation des groupes de personnes et des organisations. En revanche, les actions conduites ne rendent pas pour l'heure effective l'amorce d'un projet communautaire (entendu au sens convivialiste).

5.3. Un projet. Améliorer les services, renforcer le lien local, faire communauté. Mobilisation d'une quatrième expérience. Contributions des centres sociaux à un développement local re-fondé en milieux ruraux.

Préambule.

Le projet des centres sociaux mérite à ce stade d'être abordé. Ces derniers définissent en France leur champ d'action en tant que relevant de l'ambition d'animation globale : « une méthode de travail au cœur du fonctionnement du centre social pour (1) élaborer un projet sur un territoire de proximité, co-construit avec les habitants, les professionnels et les partenaires, (2) les ressources des habitants et du territoire, développer des coopérations avec les acteurs, démultiplier et aider la vie associative locale, (3) accueillir, écouter, rencontrer les individus et les familles, (4) permettre à toutes les personnes de participer à des projets collectifs, à la vie du centre social, du territoire et de participer au dialogue avec les institutions publiques, (5) innover dans les actions, proposer, interpeller » (FCSF de l'Essonne, en ligne).

Je produisais en 2013 une étude avec Jérôme Prugneau, peu remobilisée depuis, laquelle fonde en somme l'intuition qui gouverne mon projet d'HDR. Nous l'intitulons « Le centre social, outil communautaire d'innovation sociale dans les territoires ruraux français ». Nous y posons le résumé suivant : « *Les centres sociaux sont conçus comme des outils communautaires servant à coordonner des projets sociaux en faveur d'un territoire et de ses habitants, afin de répondre aux besoins de ces derniers. La question de leur territorialisation est posée, ainsi que celle de leur capacité à innover. Ces questions sont ici abordées à travers le filtre de ce qui fait, ou peut faire, communauté. Les centres sociaux véhiculent des innovations sociales de proximité. Ils jouent parfois un rôle de catalyseurs d'initiatives. La production d'innovations s'effectuant souvent à la marge de leur activité principale, les centres sociaux deviennent alors moins visibles à travers leur dimension innovante que par leurs actions quotidiennes au service de leur communauté* ».

Je propose d'en remobiliser ici les principaux fondements aux points « a », « b » et « c » de ce développement, de façon à discuter des liens entre l'expérience des centres sociaux et les constructions spatiales des solidarités au point « d », lequel remobilise également pour partie ce texte original, rédigé à quatre mains... en solidarité !

Je précise que certains passages de ce qui suit ont été tout ou partie remobilisés dans le texte publié, en 2014, aux Presses Universitaires de Nancy, avec Jérôme Prugneau toujours, suite aux XII^{èmes} rencontres du RIUESS organisées en 2012 sur le thème « L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société »³².

Ultime précision enfin : les enquêtes ont ici conduites avant que ne s'amorce en Maine-et-Loire des fusions communales en communes nouvelles ; pour les terrains qui nous concernent, ces fusions se sont opérées sur base des intercommunalités préexistantes.

* * *

³² Bioteau, E., Prugneau, J., 2014, « Les centres sociaux ruraux. Acteurs porteurs d'innovations sociales ? Quels enjeux à l'échelle intercommunale ? », p. 279-301, in Higelé, J-P., Lhuillier, V. (dir.), *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Presses Universitaires de Nancy - Editions Universitaires de Lorraine, Nancy, 362 p.

a. Quelques éléments de cadrage : des territoires de projet, portés par les centres sociaux.

La géographie en tant que discipline s'est peu intéressée aux centres sociaux, à part quelques études locales (Dauphin et Legat, 2011). L'approche par les territoires est somme toute assez récente (Mairie Conseils et Caisse des Dépôts, 2009, 2011). En France, les centres sociaux intercommunaux des territoires ruraux disposant d'un agrément CAF³³, tout comme leurs territoires, sont actuellement triplement en tension, en raison de la dynamique de périurbanisation lointaine, de la crise économique, financière et sociale, et de la persistance de problématiques sociales rurales antérieures : pauvreté persistante des familles de manouvriers et d'ouvriers agricoles, isolement des populations âgées vieillissantes, offre réduite d'activités pour les plus jeunes...

Nous suivions une démarche hypothético-déductive classique, basée sur :

- des diagnostics territoriaux, de façon à mieux connaître et comprendre les territoires d'action de ces centres sociaux,
- des enquêtes par entretiens auprès des principaux acteurs de l'accompagnement social dans ces territoires (assistance santé, aides aux familles, insertion par l'activité économique, accompagnement vers l'emploi, formations...) ainsi que d'acteurs des secteurs culturel et socioculturel,

Ces enquêtes ont été renforcées par des entretiens ouverts avec élus et habitants de façon à mieux connaître leurs représentations des territoires, et celles des centres sociaux en tant qu'outils du développement social territorial. L'expertise s'appuie par ailleurs sur des pratiques intensives des terrains, construits autour des centres sociaux intercommunaux siégeant dans trois petites villes du Maine-et-Loire, devenues depuis les cœurs urbains de communes nouvelles au périmètre des anciennes intercommunalités : Chemillé (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou), Vihiers (commune nouvelle de Lys-Haut-Layon) et enfin Thouarcé (commune nouvelle de Bellevigne-en-Layon).

Nous portons deux regards conjoints : l'un sur les fonctions des centres sociaux, l'autre sur leurs actions dans les territoires et pour leurs habitants. En cela nous faisons nôtre la posture proposée par M.J. Bouchard (2011). C'est pourquoi, nous considérons les centres sociaux (CS) dans leur globalité, à la fois en tant que :

- institutions de l'économie sociale et solidaire, à statut associatif (loi de 1901 en France),
- faisant l'objet de représentations multiples et variées,
- porteurs de valeurs (en France ces valeurs sont définies par la Charte des Centres Sociaux de la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France - FCSF),
- projets : ils sont un lieu de rencontre certes, mais leurs actions font l'objet d'une contractualisation au travers de l'agrément renouvelable tous les 4 ans,
- territoires, car ils sont agréés par les Caisses d'Allocations Familiales pour œuvrer dans un périmètre précis, et car leur projet est un « projet social de territoire ».

Cette question de la territorialité est au cœur de la démarche analytique alors poursuivie. Les centres sociaux seraient ainsi des « espaces projets ».

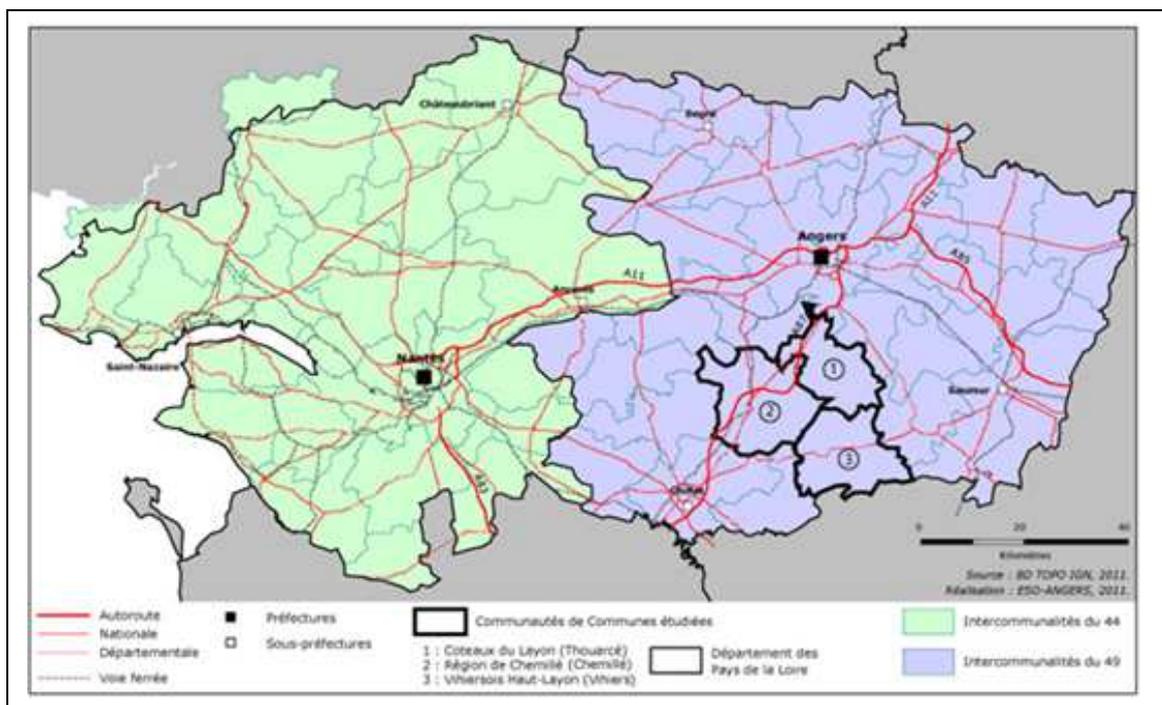
³³ L'agrément CAF (Caisses d'allocations Familiales en France) suppose l'engagement d'une convention de territoire entre le Centre Social, la CAF, et les collectivités territoriales d'exercice du Centre Social : une commune, une association de communes ou une intercommunalité.

L'émergence de l'intercommunalité en France a produit un nouvel échelon communautaire par décision politique. Dans le cas de nos terrains, cela interroge donc la capacité des CS à définir la bonne échelle pour innover, et pour « faire avec » une superposition des communautés entre niveau communal (voire infracommunal), intercommunal et au-delà. L'approche par les communautés permet de rendre compte dans l'espace de dynamiques aspatiales comme le sont l'ensemble des transactions entre groupes et/ou individus. A titres d'exemples, citons des actions d'aide aux devoirs scolaires, des visites à domicile chez des personnes âgées isolées,...

b. Transactions sociales et « recomplexification » à l'échelle intercommunale.

Ces transactions, nous proposons de les étudier à partir des exemples de trois centres sociaux situés au cœur du triangle constitué par les villes et les agglomérations d'Angers, Cholet et Saumur en Maine-et-Loire. Les trois centres sociaux retenus pour cette étude forment par leurs territoires respectifs un continuum spatial à dominante rurale (Carte 5). Aucune commune n'y regroupe alors plus de 8.000 habitants ; aujourd'hui, les CS en question d'intercommunaux sont devenus communaux, à l'échelle de communes (nouvelles) regroupant de 12.000 à plus de 20.000 habitants (Chemillé-en-Anjou). Ainsi, comme bien d'autres territoires ruraux français (Sencébé et Lépicié, 2007), et plus encore qu'ailleurs, ces territoires connaissent de profondes transformations.

Carte 5. Eléments de localisation des trois centres sociaux étudiés.



Le Chemillois est un territoire dans lequel les dynamiques démographiques, de création d'emploi, d'évolution du revenu médian de la population, etc., sont positives. L'intercommunalité s'est élargie au-delà des limites du canton de Chemillé, empiétant sur les cantons voisins de Vihiers

et de Thouarcé. Le territoire est marqué par l'habitude de faire ensemble entre habitants via une très forte densité associative et des coopératives issues du monde agricole. Autour de Thouarcé, dans la CC des Coteaux-du-Layon les principaux enjeux relèvent de l'absence d'un pôle communal dominant à l'échelle du territoire intercommunal. La commune de Thouarcé, siège du canton éponyme et de l'intercommunalité, est isolée des principaux axes de communications, au contraire d'autres communes de ce territoire. Le même enjeu reste présent, à l'échelle aujourd'hui d'une commune nouvelle. Enfin, l'avenir du Vihiersois était alors en suspens ; les élus des communes au Conseil de Communauté (de communes) s'interrogeaient ouvertement sur le devenir de la construction intercommunale, laquelle est à présent fondue dans une commune nouvelle donc, elle-même rattachée dorénavant à la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Comme Saint-Germain (2011 : 23), nous considérons que le CS est un outil fondamental pour appréhender les métamorphoses des territoires, puisque : « leur proximité avec le monde des élus locaux et la dimension de l'intérêt général de leur mission placent les centres sociaux dans une situation particulière au regard des politiques sociales publiques que souhaitent désormais développer les communautés de communes ».

Ces trois territoires traversent donc une phase de « recomplexification sociale » (Gilbert, 2010). Dans ce contexte de redistribution de l'espace, il nous semble intéressant de mobiliser le paradigme de la transaction sociale tel qu'il a été présenté par Maurice Blanc (2009). Ainsi, une habitante rencontrée au CS de Chemillé, installée depuis plusieurs années dans une petite commune du Chemillois, nous confiait qu'elle et son conjoint – pourtant, lui, originaire de Chemillé – sont encore désignés dans la commune comme « *les jeunes qui habitent la maison de monsieur x* » (le propriétaire précédent). Cette personne s'investit de manière forte dans la vie associative et culturelle du village, via l'organisation d'un festival. Elle est donc engagée dans un double processus de transaction : en tant qu'outsider avec les établis (Elias et Scotson, 1965), mais aussi avec elle-même : le glissement d'une identité de « nouvelle arrivante » à un statut de « locale » s'effectue par l'investissement communautaire. On retrouve des cas similaires dans les travaux de Burnett (1996) ou Robinson et Gardner (2006). Ce processus transactionnel est, comme le décrit Blanc (*op. cit.*), « provisoire et non formalisé ».

La transaction sociale peut s'élaborer dans les centres sociaux des territoires intercommunaux ruraux. Ils sont des lieux d'échanges mais aussi de construction de compromis transactionnels, y compris dans la dimension territoriale : les logiques étant à la fois celle du territoire communautaire de projet et celles des différentes communes le composant. Par leur démarche de projet territorialisé, les centres sociaux voient et font apparaître des besoins non satisfaits sur le territoire et pas encore pris en compte par celui-ci. L'émergence de ces besoins déclenche une crise, au sens de questionnement, une remise en cause de l'existant qui ouvre la porte à une réponse par l'innovation sociale.

La transaction sociale, définie par Rémy (1996), comme une trilogie « échange-négociation-imposition » doit en permanence « concilier les inconciliables », selon l'expression de Blanc (2009). L'approche transactionnelle permet d'appréhender les tensions permanentes inhérentes aux innovations sociales : elles sont des expérimentations qui se développent en marge des institutions, ce qui les rend fragiles, puis, une fois imposées, elles s'institutionnalisent au risque de la « normalisation » (Foucault, 1975).

c. Le centre social, un rôle moteur des innovations sociales territorialisées : des innovations territoriales ?

Dans leur étude sur le rôle de l'économie sociale face aux processus de dévitalisation territoriale et d'exclusion sociale, Klein *et al.* (2010 : 41) dégagent des éléments qui nous paraissent s'appliquer à l'innovation sociale telle qu'elle est pratiquée dans les centres sociaux intercommunaux ruraux. La pérennisation, au cours de laquelle l'innovation n'est plus directement portée par le centre social, peut aboutir à la création d'emplois spécifiques ou à l'attribution de subsides liés à cette innovation. On voit alors que des enjeux structurels, des impératifs de gestion, risquent d'émerger et d'interroger à terme la dimension innovante de l'action pérennisée. L'innovation sociale telle qu'elle est portée par les centres sociaux constitue bel et bien une forme de transaction sociale. Le centre social conduit la phase expérimentale. Puis une période parfois ardue de négociations aboutit à la reconnaissance et à la consolidation de l'innovation, qui s'impose désormais puisque validée et acceptée par les acteurs (élus, partenaires économiques, associatifs, territoriaux ou étatiques, habitants).

Nous dressons l'hypothèse de projets communautaires facilités par les CS. Ils sont les promoteurs de réponses aux besoins des territoires, réponses issues de réflexions internes à leurs équipes. Ils peuvent aussi être les relais d'initiatives habitantes nées des constats de collectifs citoyens du territoire. Dans leur ouvrage *Rural Social Work* (2009), Cheers et Pugh démontrent que l'action sociale de proximité résulte autant de la création de projets aux bénéfices des habitants que de la mise en place des conditions de réalisation de projets d'habitants. Ce second volet est le plus efficace à long terme, offrant de mobiliser les habitants dans des collectifs d'habitants-acteurs. L'institution d'action sociale, ici le CS, peut alors se vouer à des tâches plus contraignantes, et apporter des réponses à l'urgence sociale.

La capacité d'innovation des CS dans les territoires ruraux repose moins sur leur capacité à faire que sur leur faculté à encourager et à accompagner des projets nés hors d'eux : « faire faire ». L'exemple du guide des aires de jeu proposé dans le Chemillois est à ce titre significatif. Des mères de famille constatent qu'elles se rendent à Cholet pour changer d'aire de jeux ; émerge alors chez elles l'idée d'inventorier l'existant sur leur territoire. Elles se tournent vers le CS afin de savoir si celui-ci dispose d'une telle liste. Il leur est répondu que non. Mais il leur est également précisé que si, elles, habitantes du territoire, s'investissent dans la démarche d'identification, le CS imprimera et diffusera l'objet. Elles se lancent alors dans le projet, et celui-ci aboutit. Le « faire faire » permet de créer des synergies à l'échelle du territoire.

Le CS est apte à se saisir de problématiques qui touchent l'action publique et/ou économique. Ainsi, lors du renouvellement du contrat enfance jeunesse³⁴ de la communauté de communes du Vihiersois-Haut-Layon en 2008, le comité de pilotage du contrat a centré son diagnostic sur les questions liées à l'enfance, dégageant l'hypothèse d'un besoin de modes de garde adaptés à des horaires atypiques. L'enquête de terrain conduite par le CS (auprès des assistantes maternelles, des mairies, de familles du territoire) a révélé des situations compliquées (enfants de plus de 6 ans laissés seuls le matin avant l'école) et des cas de renoncement à l'emploi en raison de

³⁴ Contrat de 4 ans passé entre la CAF pour améliorer la fonction d'accueil des moins de 18 ans.

difficultés de garde. Le CS a été désigné comme porteur d'une étude de besoins (« naturellement » aux yeux des porteuses du projet), pour laquelle il a interrogé le tissu économique local. Au final, la communauté de communes a statué positivement fin juin 2012 sur l'adoption d'un dispositif spécifique conçu par le CS mais que celui-ci n'a pas vocation à porter. A l'heure de nos enquêtes, le CS de Thouarcé, voisin de Vihiers, comptait s'engager dans une démarche similaire.

On voit ici le rôle de catalyseur du CS : par son travail d'investigation du territoire, il suscite un échange qui débouche sur la formulation d'un besoin, puis, via la mobilisation de partenaires effectifs ou potentiels, négocie un projet d'action répondant à ce besoin.

Dans un autre domaine mais suivant le même cheminement, le CS de Chemillé a engagé une démarche de construction d'un groupement d'employeurs pour les salarié-e-s des services à la collectivité (périscolaire, accueil de loisirs, cantines...). L'objectif est d'améliorer la qualité d'emploi et de vie de personnes qui partagent entre plusieurs employeurs un travail pourtant souvent à temps partiel. Là encore, le CS déclenche les échanges et conduit les négociations.

Les CS semblent ainsi porteurs d'« une culture d'innovation » sociale au service d'un projet de société, de territoire. Ils impulsent des actions ponctuelles, concrètes, qui confortent le territoire dans sa dimension intercommunale et interterritoriale. A Chemillé, la construction du projet du centre social s'opère, entre autres, sous forme de débats thématiques localisés dans chacune des communes. Ils sont autant des affirmations de la pertinence et de la vivacité de l'échelle communautaire qu'une démonstration de l'ancrage du CS en chaque lieu du territoire.

Le CS intercommunal du Vihierois pose comme priorité le désenclavement des jeunes et leur ouverture sur le monde urbain (auto organisation d'un voyage en Irlande consécutif à une enquête / animation, virée shopping/transports en commun à Nantes...). Il s'agit là d'« armer » davantage ces jeunes en leur permettant de se projeter à partir de leur territoire et non plus uniquement dans celui-ci. Dans ce cas, le CS vient en appui aux projets sociaux de l'intercommunalité. Le CS « rural », outil communautaire, est aussi un garant de la prise en compte des problématiques sociales à une échelle intercommunale³⁵.

d. Enseignements à tirer de cet (ultime) compte-rendu d'expérience, au point de vue de la construction spatiale de solidarités.

Les dynamiques communautaires sont embryonnaires en France. Les équipes municipales incarnent encore, pour l'heure, la communauté et ses dynamiques, cela en raison principalement d'une démocratie qui reste représentative. L'innovation sociale se caractérise par des conditions préalables et des étapes distinctes, qui doivent être comprises, admises et suivies d'effets par l'intervention publique. Par contre, si aucun réel effort n'est fait afin d'identifier et de faciliter cette innovation, les politiques publiques risquent de créer des barrières. Le levier potentiel d'innovation sociale est alors perdu. Dans le même temps, en cas de marginalisation des autorités publiques, les innovations sociales peineront à se réaliser complètement. Elles ne se traduiront donc pas en termes de bien-être pour les habitants (Adams et Hess, 2010). Enfin, en contrepoint de l'innovation sociale, les CS jouent aujourd'hui le rôle d'opérateurs de services publics, ce qui peut générer des tensions et, tout au moins, engendrer des relations compliquées avec les autorités publiques.

³⁵ D'ailleurs, le CS de Vihiers revendique un rôle d'alerte mais aussi didactique sur cette question.

Nous le voyons au travers de cet exemple, le CS peut être un lieu de transaction sociale en territoire rural. Mais le principal creuset des transactions reste le conseil municipal ou intercommunal. Cela peut engendrer des confusions.

La figure de l'élue communautaire se confondant régulièrement avec celle de militant associatif au sein d'un centre social, à qui s'adresse alors l'habitant dans sa demande ? Quelle « casquette » est mobilisée en priorité par son interlocuteur ? Les élus peuvent considérer le CS comme une boîte à idées dans laquelle ils puiseraient pour alimenter leurs politiques sociales. Le CS est alors vu comme le seul endroit innovant apte à répondre aux problématiques sociales, ou parfois même économiques, à l'exemple de groupements d'entrepreneurs (à Chemillé dans nos enquêtes) ou des réflexions s'amorçant sur les horaires atypiques (à Vihiers ou à Thouarcé).

De façon générale, le centre social a un double rôle. Il est d'une part un instrument de traitement de la question sociale ; dans certains territoires ruraux, il en est même le principal instrument. D'autre part il est un vecteur d'innovation sociale à travers une démarche *bottom-up* (ascendante) communautaire puisque s'y retrouvent et travaillent ensemble professionnels, bénévoles, habitants et élus.

Il reste enfin une question en suspens, qui conditionne la capacité d'innovation des centres sociaux : comment peuvent-ils préserver leur dimension d'innovation-expérimentation sociale lorsqu'ils sont à la fois de plus en plus fortement sollicités pour du traitement social et de plus en plus dépendants (financièrement et en termes de facilitation d'action notamment) (forme d'aliénation donc) des collectivités territoriales au sein de, et avec lesquelles, ils œuvrent ?

L'ultime métamorphose récente, du fait de l'émergence de communes nouvelles en lieu et place des anciennes intercommunalités, à l'échelle des trois territoires abordés ici accentue la portée de ce questionnement : les CS entrent à présent dans un espace de dialogue par lequel ils ne disposent plus que d'un seul interlocuteur « territorial », contre de multiples représentants de communes au préalable. La dimension (inter)communautaire cède à une dimension communale.

Ainsi pour aller plus loin, au regard de la grille d'analyse proposée en section B de ce volume 1 de l'HDR, il me semble que ce qui fait le ciment de l'action sociale territorialisée des centres sociaux ici, ce qui assoit leur fonction d'animation globale, est leur apport à l'animation communautaire. L'institution centre social ne porte pas seule la communauté locale. Mais elle en définit par son périmètre – lequel relève de la co-construction – les pourtours géographiques. Comme par ses choix d'action, elle tente de répondre au mieux aux besoins communs des habitants de ce même périmètre.

Ce qui fait communauté pour des individus présents dans un espace donné, c'est le fait d'avoir quelque chose en commun qui va à la fois instituer un groupe et le distinguer d'autres groupes, ce que Panelli et Welch (2005) définissent comme « singularité », conférant homogénéité et unité à la communauté. Les communautés rurales se construisent donc à travers un double mouvement (Del Casino, 2009) : la mise en œuvre de pratiques exclusives s'accompagne d'un travail de définition de qui appartient à la communauté puisque la présence de quelqu'un sur le territoire d'une communauté n'induit pas l'appartenance à celle-ci.

Ce qui fait communauté sur un territoire, ce sont les engagements sociaux individuels qui, depuis l'intérieur de la communauté, tissent les projets collectifs. Dans le cas des centres sociaux, le projet collectif naît d'abord du rassemblement des différentes prenantes du territoire

(municipalité(s), tissu associatif local, personnes de tous bords) dans un même enjeu commun : celui du portage de l'institution centre social. En somme, l'institution centre social, en faisant communauté, fait également territoire ; celui-ci est un construit commun.

Au regard de la figure initiale (Figure 1, p. 8), et des grilles d'analyse (Figure 2, p. 9 ; Figure 3, p. 56) : il s'agit ici de « faire avec » ! Cet exemple s'inscrit à l'échelle de la lutte contre la vulnérabilisation des personnes, offrant aux habitants (citoyens) des ressources nouvelles, leur offrant également de les co-construire. Il a des incidences réelles sur l'émancipation des groupes de personnes et des organisations, tout particulièrement à l'échelle du tissu associatif territorial. Enfin, les actions conduites localement posent la promesse de l'amorce de projets communautaires (entendus au sens convivialiste : ouverts à tous, du territoire comme de l'extérieur en fonction des besoins et des situations).

Je lis dans cet exemple comme il en allait de l'approche de la prévention et de l'accompagnement du surendettement des particuliers, les principes de constructions spatiales de solidarités.

6. Un agenda de recherche. Penser des « territoires » de solidarités.

Il vient à présent l'étape finale de ce volume 1 de l'HDR, par laquelle, en remobilisant ce qui précède, je propose un agenda de recherche, de prolongements par l'encadrement de travaux doctoraux, en adéquation avec l'intention initiale de construction d'une géographie des solidarités.

Dans le titre de ce volume, et à plusieurs reprises dans le déroulé de l'écrit, je pose cette construction au pluriel. Non pas une construction mais des constructions. Non pas une solidarité mais des solidarités. C'est sur ce point que j'entends ici opérer un retour conclusif. Je n'ai pas la prétention de proposer un modèle reproductible à souhait. Au-delà de l'aporie sur le plan éthique, cette mise en garde trouve sa justification par le fait que, à mon sens, et c'est là l'apport essentiel de l'approche en géographie, chaque situation territoriale étant unique, chaque construction de solidarité dans l'espace s'en trouvera toute aussi singulière. Il n'est pas de parcours type de la construction de solidarités. Comme il n'est pas une forme unique et homogène de la solidarité.

Au final, si chaque expérience, et chaque trajectoire territoriale, est propre à soi, rapporte au contexte environnemental (physique, social, économique, politique et culturel, etc.), la définition de ce que recouvre la solidarité doit être appréhendée en phase avec ce contexte qui en fonde, en voit l'émergence. Le propos de ce volume est et reste une invitation à concevoir des tenants et des aboutissants de la solidarité, et ses effets territoriaux. Cet ultime chapitre propose ainsi un agenda décliné en trois étapes positionnant le chercheur dans l'action, à l'appui de son bagage technique et conceptuel. Il s'agit à mon sens d'une géographie inscrite dans le monde (passant des « lieux » aux « liens »), laquelle accompagne les acteurs sociaux dans le changement (une posture, des points d'attention préalables), les appuie dans l'amélioration de leurs procédures et le renforcement de leurs stratégies de développement territorial, permet au chercheur de mieux les appréhender (une méthode), et enfin, contribue à ce que soient pensés des « territoires » de solidarités, plutôt que des territoires « solidaires » (un projet).

Sur ce dernier point, le jeu de mots porte une différenciation ténue, mais il contribue à ne pas réifier le territoire, au même titre que j'appelais précédemment à ne pas réifier la solidarité : l'attachement au territoire peut être le moteur de constructions de solidarités, mais le territoire ne saurait être mis en avant comme une entité autonome, porteuse ici de l'idéal de solidarité.

6.1. Passer des « lieux » de coopération communautaire aux « liens » en géographie.

La limite essentielle posée au regard de l'exemple fondé à l'étude des Centres Sociaux précédemment tient dans leurs difficultés à mobiliser les destinataires de leurs démarches, actions et projets, c'est-à-dire la population du territoire (en réalité un périmètre) pour lequel ils sont agréés, en tous lieux et avec la même intensité. Il en allait de même à l'abord du surendettement. Les raisons sont doubles.

Premièrement, dans les cas étudiés, le périmètre d'exercice des CS a connu une évolution similaire à celle de la construction intercommunale. C'est à cette échelle qu'ils doivent agir lorsque nous les abordions Jérôme Prugneau et moi, appuyés d'étudiants de Master investis dans le travail de terrain. Cela implique de se déployer sur 12 à 15 communes, selon des modalités spatiales qui varient pour chaque action et se situent sur un spectre allant de l'hyper-centralisation (l'action est

proposée dans la commune-siège du CS) à l'hyper-diffusion (l'action est proposée dans chaque commune), sans oublier le jeu sur la dimension temporelle (actions qui tournent d'un espace à l'autre). Comme le montrent ces extraits d'entretiens avec les 3 directeurs des centres sociaux mobilisés précédemment, il s'agit de construire des stratégies territoriales complexes, en combinant en permanence deux principes :

(1) prendre en compte l'intégralité du territoire

- enquêteur : *votre périmètre, c'est combien de communes ?*
- directrice : *12 communes, la communauté de communes, un peu plus de 10 000 habitants, 10 400 je crois au dernier recensement.*
- *et donc le CS intervient vraiment sur les 12 ?*
- *(fermement) Oui. Oui, c'est un centre social intercommunal.*

« On travaille sur tout le territoire pour mettre en lien tous les opérateurs pour l'enfance. Le CS comme coordinateur. Les CLSH ne travaillent pas avec un autre. Le but du CS est de proposer les mêmes services familles pour tous. Les CLSH sont plus ou moins communaux ou portés par des associations comme Familles Rurales. Bientôt on offrira une offre cohérente à toutes les familles, le but est d'uniformiser pour une offre équivalente pour tous. »

(2) trouver la configuration spatiale la plus pertinente pour chaque action

« Notre souci, c'est de décliner tant qu'on peut. Ya des secteurs d'activités qui s'y prêtent très bien. [sont alors citées la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les retraités, avec une présence dans toutes les communes]. A partir du moment où on est sur des actions qui ne sont pas liées à des questions générationnelles, c'est bien plus compliqué : comment traiter la question de la parentalité commune par commune ? Ça, on ne sait pas faire. Comment traiter la question des demandeurs d'emploi commune par commune ? On n'y croit pas vraiment, on ne croit pas aux permanences dans les communes où va n'y avoir qu'un pékin... »

« On travaille différemment avec un, deux ou trois pôles selon les projets. [...] Les trois dimensions, communale, intercommunale et communautaire varient selon les projets³⁶ ».

Dans les exemples étudiés, le périmètre couvert par les centres sociaux est calqué sur celui de l'intercommunalité et leur intervention en dépend. Autrement dit, si le périmètre de la communauté de communes change, le centre social se redéploie. Or l'édification des intercommunalités en France n'est pas un « long fleuve tranquille ». Leurs périmètres ne sont pas systématiquement calqués sur les limites politiques et administratives que sont cantons, arrondissements, départements. Une fois les coopérations engagées, des communes peuvent transiter d'une intercommunalité à une autre. Enfin, des intercommunalités disparaissent, faute d'avoir abouti à un projet commun ou faute d'avoir trouvé la bonne échelle de coopération.

Dans la plupart des cas, les centres sociaux intercommunaux doivent s'adapter à ce nouveau

³⁶ Pour cet acteur, « intercommunale » désigne une action sur plusieurs communes et « communautaire » une action sur l'ensemble de la communauté de communes

contexte territorial. Il leur faut composer avec des limites fluctuant dans le temps et l'espace, en considérant l'ensemble des ajustements nécessaires : élargissement ou rétrécissement du territoire d'intervention, redéfinition possible du champ d'action, nouveaux interlocuteurs voire nouveaux projets de territoires, évolution en nombre et en qualités du public touché. Cela interroge également l'attitude du public concerné par ces variations : adhérents, usagers, habitants, dans leurs rapports à l'institution centre social et à une nouvelle territorialisation de l'action publique à laquelle répond cette évolution du périmètre d'intervention du centre social ; rappelons qu'aux yeux de nombre d'habitants, l'intercommunalité et le centre social intercommunal ne font souvent qu'un.

La souplesse du statut associatif des centres sociaux leur permet de parfois anticiper ces changements, rendant possible l'adhésion de nouveaux membres issus d'une commune appelée à intégrer l'intercommunalité. Ainsi il leur est possible d'envisager une transition douce vers la situation nouvelle. L'un des centres sociaux étudiés a de la sorte pu préparer un élargissement intercommunal en associant à son projet social de territoire des associations et des habitants de deux communes appelées à rejoindre son intercommunalité une année plus tard.

Toutefois, ces mécanismes d'ajustements ne sont pas une règle, tant pour le public concerné que pour les centres sociaux eux-mêmes. L'adhésion aux associations étant libre, nous rencontrons également le cas de personnes qui maintiennent un lien avec leur centre social antérieur, voire qui y restent actives. Ce phénomène illustre l'affectif, l'attachement ou le sentiment d'appartenance à une construction différente de celle du moment ; et questionne la légitimité de cette dernière. Mais cela n'exclut pas une participation simultanée aux actions des deux centres sociaux : l'ancien, et le nouveau. Ce cas de figure, certes limité, témoigne d'une capacité de transgression des limites fixées par et pour l'institution ; ce qui permet également d'envisager des ponts entre projets sociaux allant bien au-delà de la seule interconnaissance et d'un partenariat institutionnel.

Ainsi, les arbitrages politiques territoriaux ont une incidence directe sur la capacité des CS (et plus largement : des acteurs de la solidarité) à interagir avec les territoires, et plus encore, à faire territoires. Car au-delà des changements de limites intercommunales, des risques similaires se font jour pour toute modification de tendance interne sur le plan politique, financier, démographique... Dans ce contexte fluctuant, il faut aux centres sociaux intercommunaux sans cesse redéfinir leur rapport au territoire et à ses acteurs. Mais là où un centre social communal ou de quartier œuvre dans un territoire homogène, les centres sociaux intercommunaux doivent faire avec différentes territorialités, superposées et groupées dans une construction fortement évolutive.

L'identification et la mise en contact des ressources dont disposent les territoires, l'émergence d'innovations basées sur l'observation et l'écoute, ainsi que le quadrillage le plus pertinent possible, passent par une compréhension fine de la dimension territoriale de l'intervention sociale dans les campagnes. Cela réclame une connaissance forte du territoire d'intervention mais aussi de s'intéresser aux articulations avec d'autres territoires et ne pas se figer sur des représentations ou sur une situation appelée à évoluer. Cependant, l'accent mis sur l'entrée territoriale implique de prendre garde au risque de surterritorialité (Vanier, 2005) : faire du territoire n'est pas faire territoire.

Au-delà de cette problématique, une seconde joue pour les CS, que l'on retrouve également dans l'exemple de la construction d'un partenariat en santé en Roumanie : il est difficile de

mobiliser le public au-delà des « lieux de vie » et d'animation des centres. Qu'il s'agisse des antennes de centres sociaux (ainsi, l'un des CS angevins se nomme « L'Archipel », à raison... occupant un temps donné jusqu'à 6 sites différents dans son périmètre d'action, pourtant réduit), ou des différents sites occupés et administrés par une fondation en santé en Roumanie. Le public tend à confondre le lieu et le projet ! Hors du lieu, point de coopérations possibles...

Cette limite interroge à l'heure où se démultiplient les discours portant sur la construction de solidarités à *échelle locale*, à *l'appui de lieux* symboliques : émergence des Tiers-Lieux (notion introduite en 1989 par le sociologue américain Ray Oldenburg), permettant que de nouvelles modalités d'organisation du travail et de nouveaux types de lieux émergent avec des fonctions différentes comme les espaces de co-working, les pépinières d'entreprises, les fablabs, les locaux mutualisés, voire les quartiers et clusters (créatifs), etc. ; affirmation de cafés solidaires, de boutiques solidaires, d'épiceries solidaires, coopératives ou collaboratives... Si derrière le projet des Tiers-Lieux l'on retrouve l'idéal d'un projet social communautaire de territoire, ainsi que le portent les cliniques communautaires au Québec (à l'exemple de la clinique communautaire de Pointe Saint-Charles, mobilisée dans son HDR par Sébastien Fleuret, 2012), rares sont ceux qui offrent à ce jour de dépasser la métrique du bâti, de l'îlot urbain ou de la commune rurale. Ils seraient des « frontières invisibles » entre les ayants droits du lieu, pourtant libres adhérents, et les Autres, dont le sentiment d'exclusion se renforce à mesure que le projet collectif porté au lieu prend de l'ampleur ; ce que Basile Michel démontrait dans sa thèse à l'exemple d'espaces de co-working pourtant pensés et conçus pour s'ouvrir à l'extérieur (2017).

Loin de moi l'idée de faire le procès de ces initiatives ; du moment où quelqu'un renonce à la dynamique collective, il ne peut y avoir de résolution de ces situations. Toutefois, les possibilités offertes par une approche via la mise en réseau trouvent là toute leur résonance. L'objectif, n'est pas d'étudier les réseaux dans le sens des réseaux techniques, des réseaux urbains, ni des réseaux techniques composant les territoires urbains, mais de s'y intéresser au sens des sciences de gestion. La recherche se concentrerait ici sur les réseaux de personnes : réseaux associatifs, familiaux, politiques, militants, professionnels, religieux, entrepreneuriaux. Concevoir ces différents réseaux sociaux dans leur(s) dimension(s) territoriale(s) implique de s'interroger sur le rapport (et apports) qu'ils entretiennent avec les territoires dans lesquels ils se développent.

Il semble pertinent de se demander dans quelle mesure, au même titre que les individus, les réseaux participent de la construction des territoires.

Les modèles territoriaux d'innovation et l'apprentissage sont indissociables du contexte institutionnel et socioculturel localisé. L'approche qui en découle, également nommée « dépendance du sentier » (*path dependency*) (Dopfer, 1991), pose des conditions initiales de développement qui ne soient pas uniquement caractérisées en termes de dotations mais aussi et surtout en tant qu'organisations socioéconomiques de l'espace (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 20).

Hirschman (1964) voit dans la coordination et dans l'organisation les clefs de la problématique du développement. Il propose pour cela une grille d'analyse diachronique (ce qui entrave le développement à un instant donné peut également le favoriser à un autre instant) et multifactorielle (des facteurs se révéleront favorables et d'autres défavorables). Ainsi, « ce n'est pas dans les facteurs de croissance eux-mêmes qu'il faut chercher une explication au développement, mais dans la capacité à les coordonner en rapport avec la culture, c'est-à-dire en continuité ou en

rupture avec elle » (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 40). Cela ouvre la réflexion théorique sur le développement depuis les capacités d'innovations technologiques en direction des dimensions sociales / territoriales du développement, et vers les contributions sociales à l'innovation.

Les mécanismes ici mis en évidence relèvent de l'innovation située, laquelle renvoie directement à l'approche théorique de la proximité. En somme, il s'agit de faire émerger un protocole permettant de saisir les liens qui se construisent aux échelles territoriales ; si ces derniers s'inscrivent dans les conditions d'émergence de constructions spatiales de solidarités, dont ils sont par ailleurs l'une des composantes essentielles, ils seront à même alors de *faire territoire* par le projet. C'est en somme, également, la proposition que dresse Juan-Luis Klein (2011), posant pour qu'émerge l'initiative locale, que soient pensées différentes échelles ou niveaux d'actions : du projet co-porté par quelques-uns au territoire considéré par et pour la multidimensionnalité des projets qui l'irriguent, et lui confèrent tout son sens... *Le projet de thèse déposé en 2018 répond à cet ultime enjeu.*

6.2. Points d'attention et problématisation.

L'ensemble des points abordés précédemment rend compte de facteurs endogènes de construction du projet (les Locaux-Moteurs), de la mise en relation des acteurs entre eux (problématique de santé en Roumanie), de l'élaboration d'un projet commun territorialisé, induit par le territoire et pensé pour le territoire (les Centres Sociaux ruraux), voire de sa réussite à la condition de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes à la problématique du besoin (sur le surendettement en Maine-et-Loire). Dans tous ces cas de figure également, les actes sont pensés et réalisés au nom de la solidarité, sans que celle-ci ne porte sur une même définition ; chaque acteur, chaque actant au projet, promeut « sa » vision de l'agir solidaire ; tous sont mus par des valeurs qui rapprochent du convivialisme, en opposition aux risques de repli sur soi ou d'abandon d'une partie de la population. Enfin, partout aux ambitions de réduction de la vulnérabilisation des publics destinataires, et de l'émancipation de la ou des institutions engagées, répondent des limites : institutionnelles le plus souvent, financières ou relationnelles, également temporelles.

L'hypothèse prélude à cette exploration des constructions spatiales des solidarités portait sur une distinction à faire entre des jeux de constructions relationnelles locaux et des logiques de réponses individuées aux besoins non ou mal répondus par ailleurs. En ce sens, les organisations d'ESS constituaient mon socle d'observation : d'une part dans le prolongement des travaux que j'ai engagés à leur sujet de longue date, renforcés au sortir de ma thèse de doctorat, et d'autre part en raison de la réaffirmation de leur rôle porteur et promoteur d'innovations sociales à visées d'utilité sociale tel que défini par la loi de 2014 en France, et d'autres lois ailleurs en Europe et dans le monde. Au final, les organisations d'ESS doivent être appréhendées à la distinction de leurs valeurs affichées (affirmées pour certaines) et de leur projet. C'est là pour partie le sens du colloque que j'organisais en 2013 (déjà !) à Angers au côté de Pascal Glémain, de nos collègues et institutions.

L'intuition que le projet porté par certaines organisations d'ESS apporte des réponses individuées à des problématiques individuelles était là. Elle se confirme au détour de quelques exemples choisis ici. Elle engage à considérer que d'autres formes d'organisations sont possibles, pour une portée d'engagement et de rapports à l'espace analogue : à l'exemple des regroupements

de personnes non constituées en associations (au sens régi par la loi de 1901 ; ces formes autogérées présentent un certain nombre des caractéristiques posées au registre de la construction dans l'espace des solidarités ; *une thèse de doctorat est actuellement engagée (Josselin Le Claire) à l'abord de cette thématique.*

Des constats dressés précédemment il naît un triple questionnement problématique.

Quels sont les facteurs qui font qu'en certains lieux plutôt que d'autres il émerge des projets territoriaux de coopération qui associent la population au point de la rendre co-actrice du projet ?

Qu'est ce qui explique que cette émergence conduise à la création ou à la consolidation du sentiment communautaire ? Qui de la sorte contribue au renforcement de l'ancrage au territoire du plus grand nombre de ses habitants, voire de ses usagers ?

Sur quoi enfin s'appuie ce registre de solidarités ? En quoi la configuration territoriale (sociale et spatiale) locale rend-t-elle possible cette émergence, ici, et pas ailleurs, ou pas aux mêmes conditions ?

En France, questionner les solidarités revient à appréhender un environnement en mutations permanentes, mais allant s'accélération, depuis le début des années 2000. De l'Acte II de la décentralisation, par le renforcement des compétences régionales, l'affirmation de l'intercommunalité, à l'Acte III qui récemment fonde les métropoles, redéfinit les périmètres et les compétences des régions et de l'intercommunalité, requalifie les missions des Conseils Départementaux, propose l'émergence de communes nouvelles lesquelles restent porteuses de la clause de compétence générale... le panorama territorial institutionnel se transforme en profondeur et en diversité (Bouba-Olga, 2017), au point de questionner le rapport des personnes à ces espaces construits en-dehors d'elles (Callois, 2017). La métamorphose est ici institutionnelle.

En parallèle, au risque de paraphraser Robert Castel (1995) lequel mobilise l'expression à l'évocation du salariat, la question sociale connaît elle aussi une métamorphose. Dans le propos de Castel, la transformation en profondeur du statut salarial (du fait de l'évolution de la nature, de l'objet social du travail) questionne le devenir d'une société par laquelle le travail en salariat fondait l'un des socles des liens sociaux. Cette question trouve aujourd'hui son prolongement par l'émergence de nouveaux modes de communication, par l'accélération du mouvement physique... on peut être mobile sans quitter son chez soi, on peut a contrario se mouvoir sur de longues distances avec une contrainte de temps amoindrie. La géographie aborde ces sujets de longue date, concevant que le périmètre des espaces vécus s'élargit sans cesse (pour celles et ceux qui en ont les moyens, mobilisent un capital spatial leur offrant cette capacité à être mobile), que l'espace perçu se rapproche du monde compris dans sa globalité, inutile d'y revenir.

A échelon local toutefois, ces transformations sociales et sociétales interrogent alors doublement le rapport aux lieux des personnes, leur attachement aux territoires.

A la question fréquemment entendue sur mes terrains d'études du « désinvestissement » ressentis par certains de certaines catégories d'acteurs (en particuliers « les jeunes »), répond une réflexion sur la mutation de la nature de l'engagement et du sens qui lui est donné. Ainsi, si le bénévolat reste à ce jour dans une dynamique positive des engagements (France Bénévolat, en ligne), une distinction croissante s'opère entre un bénévolat direct (d'action) en hausse et un

bénévolat indirect (d'encadrement) en baisse. Le renouvellement des dirigeants bénévoles pose question. Sans encadrant, quid du devenir des associations ? D'où un enjeu de formation pour à la fois pérenniser les engagements et mieux accompagner les dirigeants d'associations...

Cet aspect, j'ai pu l'aborder très récemment dans un programme d'évaluation portant sur les disparités associatives en Pays-de-la-Loire et l'impact de la formation des bénévoles dans ce contexte (cf. volume 2 de cette HDR). Les résultats montrent que le panorama dressé sur la formation des bénévoles révèle plus qu'il ne corrige les disparités territoriales. Il est donc, au travers de la formation, comme au travers de l'identification des raisons de l'engagement, un premier volet de travail à réaliser à l'adossement des apports scientifiques et du rapport aux acteurs : un travail d'accompagnement au changement. Comment faire avec un public varié dans ses besoins, ses aspirations, et changeant ? Comment faire avec des territoires changeants également ?

Cet accompagnement au changement se double, c'est là la seconde interrogation que je poserais, de la prise en considération d'une mise à distance croissante entre *le politique*, compris au sens de sphère décisionnelle *sur* les territoires, et *la politique*, comprise au sens de réflexion partagée *dans* les territoires.

Les réformes territoriales récentes en France, comme il en va en Europe entière et en maints endroits de par le monde, se sont accompagnées d'un renforcement des pratiques dites participatives. La *participation* des citoyens aux débats publics et aux grands projets de sociétés (le plus souvent : de l'équipement...) est ainsi conçue comme étant la clef permettant de réinscrire le politique dans la politique. Partout, des cercles de débat émergent, en conseils consultatifs, en conseils de développement, en comités décisionnels, etc. Partout il revient un débat similaire à celui évoqué au titre du bénévolat précédemment : les personnes présentes sont fréquemment les mêmes, elles le sont en faible nombre, et ne finissent par ne représenter qu'elles-mêmes ou quelques groupes d'influence.

Dans ce contexte, comment construire une sphère de débat qui ne soit pas repliée sur elle-même, sur quelques-uns, au profit de l'émergence d'un véritable espace de dialogue ? A cette question répond l'ambition posée dans le modèle-type du « faire ensemble », laquelle s'étend ensuite au « faire en commun »...

A ce stade, je n'ai guère de réponses... si ce n'est que de proposer une méthodologie et un format type de projets de recherches qui permettent, je l'espère, de parfaire l'état des connaissances et de tester la mise en pratique de programmes d'appuis au développement communautaire.

6.3. Une méthode.

J'ai peu insisté jusqu'ici sur la méthodologie de travail. Chaque cas exposé relevait de son propre cheminement méthodologique, à bases de diagnostics territoriaux, parfois de monographies, systématiquement complétés du recours à l'entretien exploratoire ou à l'entretien qualifiant, parfois à l'enquête.

Partant de terrains peu ou pas explorés sous l'angle des solidarités, le projet d'ébauche d'une analyse des constructions spatiales des solidarités me semble en adéquation avec le déploiement de la théorisation ancrée (*grounded theory*). Il est possible de la définir en ces termes, ce que proposait

Sébastien Fleuret à son approche des communautés en santé :

Encart 10 : Définir la théorisation ancrée

« Il s'agit d'une méthode présentée en 1967 par deux sociologues américains : Glaser et Strauss dans The Discovery Of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research. Initialement développée en sociologie et aux États-Unis, elle a peu à peu été utilisée dans d'autres disciplines, dont les soins primaires et dans de nombreux pays.

L'objectif d'une méthodologie inspirée de cette théorie est de construire un corpus de savoirs ancrés dans la réalité. Pour cela il faut réaliser des observations sans a priori théoriques ou savants risquant de masquer certaines réalités. Ce qui est souhaité est au contraire d'explorer un champ de recherche vierge et de faire progressivement émerger des grands thèmes à partir d'entretiens avant de les mettre en relation. Il s'agit donc d'un principe d'exploration de données doublé d'une analyse simultanée qui oriente cette exploration au fur et à mesure de la collecte même des données. C'est là l'originalité de la Théorisation Ancrée : construire une analyse de données qualitatives sans partir d'une grille de lecture figée, ni d'un modèle strict de collecte d'informations. Au contraire il s'agit d'une méthode inductive et progressive. »

Fleuret S., 2012, *Construction locale de la santé. Attention primaire et santé communautaire, comparaisons internationales et expérimentations en France*, HDR, Université d'Angers, Volume 2, p. 19.

Suivant ce principe méthodologique, le chercheur doit aborder le terrain dans une posture la moins savante possible, limiter au maximum sa connaissance initiale des lieux et des objets, des personnes et de ce qui les lie, de façon à impacter le moins possible la collecte d'une parole libre et basée sur les perceptions qu'a la population de son environnement. Les entretiens dans leur phase initiale ne sont pas pour autant totalement ouverts : le chercheur y déploie ses hypothèses, sur la base d'un champ de recherche défini au préalable. Toutefois, l'analyse de données comme l'analyse de situation se font au fil de l'eau, conduisant le chercheur à remodeler ses hypothèses, à repenser ses questionnements (à l'instar d'une démarche de type Delphi par exemple, mais sans le séquençage en phases qu'induit cette dernière). De cette façon l'on aboutit à un panorama construit sur la base de la parole, et uniquement de celle-ci, des interlocuteurs enquêtés ; l'effet de saturation par rebours des points de vue et de modulation du questionnement initial signe la fin de la phase d'enquête.

J'ai pu tester cette méthodologie de travail récemment à l'occasion d'une enquête sur la formation des bénévoles en Pays-de-la-Loire, interrogeant plus particulièrement de la diffusion du Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA), dans le cadre d'un contrat d'étude avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) (Bioteau, dir., 2018). La démarche de théorisation ancrée n'a pas été appliquée au sens strict, dans la mesure où, pour des raisons de calendrier (imposé par le commanditaire), une enquête en ligne auprès de près de 17.000 associations ligériennes (pour 3.800 répondants, en un mois de diffusion) a été conduite préalablement à la phase d'entretiens. Ces entretiens auprès de directeurs.trices et/ou président.e.s d'associations, conduite tant aux échelons locaux (quartiers, communes, EPCI) que régional, ont été construits et conduits en application de la théorisation ancrée. Aux questionnements initiaux, établis

par des étudiants en stage dans le cadre de ce programme (questions posées sur la connaissance et la mobilisation du FDVA, sur les problématiques locales ou régionales de la vie associative) sont venus se surimposer de nouvelles questions, plus ciblées, portant sur la gouvernance des projets associatifs et sur les enjeux de formation tels que perçus par les interlocuteurs en lien avec ces projets : environnements territoriaux, temporalités, attentes des partenaires institutionnels et des destinataires des actions. Au final, partant d'un programme lequel envisageait initialement (pour son commanditaire) le FDVA comme outil au profit du développement de la vie associative et de la résorption des disparités territoriales qui la caractérisent, la mobilisation de la théorisation ancrée a permis de faire évoluer la réflexion, de l'infléchir, pour un résultat apportant la preuve de configurations territoriales à l'origine des disparités de mobilisation du FDVA : en somme, mettant en lumière les conditions du non recours à ce dispositif par diverses associations, et plus particulièrement en certains lieux.

Cette démarche méthodologique me semble apporter deux clefs de résolution des problèmes posés à l'étude des constructions de solidarités. Le premier de ces problèmes provient de la nécessité de saisir, dans le temps, ce qui fonde les liens préalables (ou leur absence) entre acteurs d'un projet territorial. Plus que les actes, ce sont les ressentis qui expliquent, à défaut de justifier, les prises de positions des uns et des autres dans un projet territorial ; qui fondent leur vision d'un intérêt commun. La solidarité suppose un rapport de confiance dans l'altérité, comme elle suppose la perception d'une sécurisation dans le projet. La démarche « ancrée » permet de saisir ces positions, comme toute démarche qualitative, à l'abord d'un questionnement ouvert et neutre certes, mais aussi et surtout, par la possibilité offerte de remodeler le questionnement sans que le chercheur n'ait eu pour lui-même à construire un savoir autour de l'objet. C'est en somme un gain de temps sur la phase de déconstruction des représentations / reconstruction d'un savoir neutre du chercheur primordiale à tout programme de recherche.

Le second problème posé naît de la portée des actions dites solidaires. La portée discursive est à ce titre peu fiable : chacun véhiculant une vision personnelle de ses tenants et aboutissants. En mesurer la portée effective relève d'une gageure pour le chercheur. Et l'enquête qu'elle fut par questionnaires ou à base d'entretiens, ne donnera que rarement un résultat fiable quant à la nature et à la résistance des solidarités ainsi construites. Un même problème surgira à l'abord des limites symboliques du territoire ainsi construit.

L'apport d'une démarche ancrée réside ici dans la possibilité offerte de ré-agencer les hypothèses initiales au contact, et au cours de la phase, des entretiens. Dans le cas évoqué ci-avant de la formation des bénévoles et des disparités territoriales de la vie associative, ce ré-agencement des hypothèses initiales s'est avéré fondamental, au point de modifier jusqu'à la perception du commanditaire de l'étude de la portée de son outil. Le rapport produit à cet effet conduit à présent la DRJSCS des Pays-de-la-Loire à reconfigurer le dispositif FDVA au profit de projets locaux (non plus seulement à portée régionale tel que ce pouvait être le cas au préalable), et à analyser dans le détail la nature des projets soutenus à ce titre par territoires, de façon à accompagner au mieux aujourd'hui les territoires, au profit des associations issues de ces derniers.

6.4. Des jalons / Un projet.

Au final, les démarches déployées jusqu'ici à l'étude des centres sociaux en Maine-et-Loire, à l'abord du surendettement des particuliers également, s'inscrivent peu ou prou dans la théorisation ancrée... Ce que je propose à cet agenda de recherche est en somme d'appréhender, demain, de nouveaux terrains d'études au motif d'actions solidaires, sans qu'aucun contenu évaluatif, aucun diagnostic économique, social, territorial, n'ait été produit au préalable. De la sorte, les liens au territoire ainsi mis au jour au travers de l'entretien, offriront d'établir un écheveau d'hypothèses vérifiables à l'appui d'enquêtes, de diagnostics ou encore d'entretiens complémentaires au statut de constructions de contenus. La démarche ancrée constitue une inversion de démarche de recherche permettant au chercheur de ne pas produire de lui-même ses hypothèses mais bien de les co-construire en remobilisant les apports des acteurs de terrain. Il me semble que cette approche place au final le chercheur « en solidarité » avec son objet et ses interlocuteurs.

Le projet que je présente ici n'a pas d'assise territoriale particulière ; je le conçois comme un programme, fixant un « agenda ». Celui-ci prend son origine dans mon parcours personnel d'enseignant-chercheur exposé au Volume 2 de cette HDR. Les expériences de recherche (souvent recherche-action) dont j'ai rendu compte ici, comme les thèses de doctorat produites par Alexandru Dragan (2016) et Basile Michel (2017), en fixent quelques jalons préalables. Ce projet autour des constructions spatiales de solidarités trouve des prolongements dans la thèse de doctorat conduite par Josselin Le Claire sur les communautés de pratiques et leurs effets sur les politiques publiques territoriales, ainsi que dans celle proposée par Jean-Michel Lemonnier sur les reconfigurations de paroisses de la métropole orthodoxe roumaine en France et en Europe de l'Ouest. Enfin, à cet agenda s'inscrit la proposition d'un sujet de thèse à pourvoir pour la fin d'année 2018 (proposé aux côtés de Christian Pihet, professeur de géographie à Angers) sur la dimension spatiale des réseaux d'acteurs : la construction et le rôle des réseaux d'acteurs locaux dans « l'innovation territoriale ». Ces thèses renvoient toutes trois aux thématiques des constructions communautaires, des rassemblements dans des groupes (et des solidarités adjacentes), du rôle central des réseaux d'acteurs...

Au final, elles posent dans le temps court les prémices de cet agenda de recherche, par le truchement des travaux de doctorants.

Dans un temps plus long, mais qu'il m'est impossible de mesurer à ce jour, il viendra également la mise en application d'une grille d'analyse dédiée aux constructions spatiales de solidarités dans différents terrains de France, d'Europe, du monde. Cette grille, présentée dans ce volume au titre de la section B, pourra être amendée de réflexions adjacentes portant sur la réduction de la vulnérabilité des personnes (sécurisation, utilité sociale des projets), sur l'émancipation des institutions (résorption du risque de dépendance par le truchement de la co-construction de projets), et enfin sur l'émergence de nouvelles convivialités, lesquelles posent au final des rapports d'altérité basés sur la confiance et la réciprocité (Encart 11).

Dans cette optique, il n'est donc pas de terrain « cible » : les solidarités ne sont pas le fait d'objets particuliers, elles se retrouvent tant dans des programmes de lutte pour les droits que de défense de l'environnement, d'un public, d'un bien...

« Mieux vaut savoir en effet de quoi on parle quand on parle de la notion protéiforme de solidarité. La contribution à ce livre du grand indianiste Charles Malamoud (2015) est de ce point de vue très éclairante. Il distingue cinq sens différents et complémentaires de la solidarité : le sens affectif de la compassion ; le sens sacrificiel de l'abnégation ; le sens synallagmatique (« qui comporte obligation réciproque entre les parties ») de la mutualité ; le sens coopératif de l'action collective ; et, enfin, le sens objectif de l'interdépendance.

Hormis peut-être le cas du mariage, la notion juridique de solidarité réunit rarement toutes ces dimensions, mais elle combine toujours au moins quelques-unes d'entre elles, prenant à chaque fois un visage différent. Étymologiquement, le terme vient du latin « solidus » : ce qui tient ensemble. Dans son sens sociologique durkheimien, la solidarité est un outil d'analyse des différentes formes de cohésion sociale. La sécurité sociale ne comporte pas les traits qu'on pouvait trouver dans les formes de solidarité traditionnelle qui la précédaient. Les solidarités familiales ont une dimension affective et coopérative et s'expriment par les secours et les soins prodigués directement aux proches. Fondée sur des liens personnels, la solidarité est source d'une interdépendance qui peut receler le meilleur ou le pire. »

Extrait de Kesteman N., (propos recueillis par), 2015, « Entretien avec Alain Supiot : « La solidarité en questions » », in *Informations sociales*, 2015/3, n° 189, p. 33. ; à propos de Supiot A. (dir.), 2015, *La solidarité. Enquête sur un principe juridique*, Paris, Odile Jacob, 368 p. (Malamoud C., 2015, « En quête de l'idée de solidarité dans l'Inde ancienne », in Supiot A.(dir.), ...p. 127-138).

Alors que les productions scientifiques actuelles posent régulièrement les enjeux / objets de mobilisation et de défense des communs (Coriat, 2015)³⁷, posent également le « développement » au cœur de toutes les réflexions sur l'action territoriale à visées « solidaires » (ce que dénonçait Serge Latouche dès 2001), il me semble que l'approche par la solidarité offre de considérer les mécanismes socio-spatiaux à l'origine justement des réflexions sur les communs, ou construits en réponses aux problématiques de développement. Pour prolonger les propos de Serge Latouche il s'agit, par cette démarche, de ne pas faire du développement une méthode (que met-on finalement derrière le développement sinon un agenda politique à visées de duplication de modèles testés dans le monde occidental, et/ou dans des régions dominantes ?) mais bien plutôt un horizon construit à l'appui des attentes de ses destinataires.

Pour Colette Bec (2009, 69), il s'agit même d'inscrire la solidarité, au côté de la responsabilité, dans un agenda politique : « dans le schéma actuel, l'horizon individuel tend à se dissocier de l'horizon collectif chargeant ainsi l'individu de la responsabilité de ce qu'il lui arrive alors même que, dans le schéma précédent, l'objectif politique était de lutter contre cette dissociation en articulant responsabilité individuelle et responsabilité collective ou solidarité ». Cela constitue à mon sens le second profil de l'agenda de recherche que je propose : à l'horizon temporel du chercheur en recherches s'adosse un horizon politique, posant l'approche des constructions

³⁷ ...ou dont témoignent les très prochaines rencontres GESS (Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires) à l'IAE de Paris les 10 et 11 décembre 2018, sur le thème : « ESS, Communs, Organisations alternatives : La gestion solidaire peut-elle fédérer autour d'une plus grande soutenabilité ? »).

spatiales de solidarités dans un espace de luttes : sociales, économiques, environnementales... des luttes nécessairement inscrites dans l'espace, à l'épreuve de territoires construits au quotidien. Cet horizon de recherche pose un questionnement relatif au sens donné à l'action : par la solidarité, émerge-t-il de nouvelles configurations spatiales au sein desquelles l'ensemble des parties prenantes d'un périmètre d'action puisse devenir acteur ? Quelles sont les conditions de mise en œuvre de tels processus, s'ils sont réalisables ?

Il vient enfin un troisième horizon à cet agenda de recherche : celui du lien indéfectible avec les travaux engagés en ESS. A l'articulation de l'ESS et de ses apports d'une part, et rapports d'autre part, aux territoires, il vient la mobilisation de l'approche théorique de la proximité (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005). C'est également ce que j'ai tenté de démontrer à la section A de ce Volume 1. Par la proximité se posent des enjeux relationnels aux échelons locaux (proximité spatiale, ou métrique) comme dans l'organisation et dans les institutions.

Mais outre l'ESS, qu'en est-il des « organisations alternatives » ? ...posant un ultime enjeu, que l'on retrouve dans les regroupements de personnes non constitués en associations (au sens régi par la loi de 1901). De travaux jusqu'ici consacrés quasi exclusivement à l'ESS, j'en viens donc à penser les regroupements communautaires sous toutes leurs formes : des communautés de pratiques, religieuses, professionnelles, etc. Celles-ci mobilisent différents aspects de la solidarité parmi ceux pointés dans l'Encart 11 ; au même titre que les organisations de l'ESS mobilisent certains de ces aspects. Les rapports qui régissent ce relationnel relèvent-ils de la solidarité ? Comment se construisent-ils dans l'espace et trouvent-ils dans les configurations territoriales des ressources permettant leur émergence, leur consolidation ? Enfin, comment en retour, contribuent-ils à fonder de nouvelles territorialités, dans un rapport de co-construction permanente entre les instances territoriales préexistantes et les construits issus de la solidarité ?

La solidarité telle que je l'appréhende est proche de la définition donnée au convivialisme dans le *Manifeste...* (2013). Elle s'en démarque par deux aspects, lesquels résument le projet :

- Par l'appréhension des dimensions spatiales de la solidarité, j'entends inscrire la solidarité dans un espace non « plan », non dénué de ressources et de contraintes, non dénué d'histoire ou sans identité particulière. Aux dimensions spatiales sont alors adjacentes des dimensions temporelles, économiques, environnementales, sociales, lesquelles constituent les conditions même d'émergence des solidarités et en font un objet spatialisé, en somme un objet de géographie.
- Par là même, la solidarité est elle-même productrice de nouvelles configurations spatiales, qu'il faut entendre au sens de l'émergence de nouveaux rapports relationnels à l'espace, de nouveaux réseaux entre acteurs, de nouvelles ressources. Par celle-ci le territoire se révèle plus sécurisant, réduit la vulnérabilité, renforce une altérité positive...

Les territoires de solidarités sont en ce sens la combinatoire d'un temps long de maturation et d'un temps court, quasi instantané, de production de nouvelles valeurs. Ils sont également une combinatoire d'échelles : de celles du quotidien des individus à l'origine de cette solidarité, de celles du ou des projets co-portés territorialement, celles des nouvelles territorialités naissantes. Appréhender les constructions spatiales de solidarités demande donc de saisir cette double métrique temporelle et spatiale : au final, comprendre la construction de territoires par le jeu de la co-construction et de l'interdépendance entre acteurs, et de la réciprocité.

Conclusion générale

Considérer les dynamiques solidaires dans les territoires

La dimension collective portée dans le modèle de constructions spatiales des solidarités porte une dimension géographique : c'est *par* et *pour* le territoire, *par* et *pour* l'ensemble de ses composantes et donc l'ensemble de habitants (ou le plus grand nombre d'entre eux), au travers de la mobilisation et de la construction de ressources mobilisables *communément*, que se réalise la solidarité *dans* l'espace.

Des situations abordées précédemment, aucune hormis le protocole de coopération autour du surendettement des particuliers (et encore, dans les Mauges principalement, c'est-à-dire un territoire mû par des liens relationnels forts, ancrés et anciens), et hormis les initiatives portées par les Centres sociaux ruraux (acteurs institutionnels), dans les Mauges toujours, ne répond pleinement au modèle-type de constructions spatiales des solidarités. Les expériences de l'association Les Locaux-Moteurs, à l'appui d'une démarche d'économie collaborative, et de la mise en relation des acteurs locaux de santé en Roumanie (dans la région de Timisoara), montrent non pas des limites au modèle, mais bien des cas de figure où, malgré l'évocation discursive et justificative de la solidarité, il n'est pas à proprement parler de projet solidaire territorial. Dans ces deux cas de figures, comme à l'abord du surendettement des particuliers dans des terrains tel le nord-est du département de Maine-et-Loire, la construction territoriale des solidarités est limitée, voire rendue impossible, du fait de déficit d'intégration, parfois d'adhésion, de la population locale aux dispositifs.

Au cœur des multipartenariats territorialisés, des acteurs clés, interconnectant réseaux professionnels et réseaux socio-territoriaux, sont les garants d'initiatives inscrites dans la proximité et constituant le socle de réponses collectives à des besoins communs. Ces initiatives qui émanent d'une perspective dite solidaire et responsable contribuent à l'apport de réponses à des besoins sociaux localisés : comment, en particulier à l'appui des politiques publiques et de la responsabilité des acteurs, transférer ces innovations ou les apports de ces expériences à destination du plus grand nombre ; le tout en considérant les spécificités de chaque territoire ?

Poser ce questionnement revient à s'interroger, c'est bien là le sens de cette HDR, sur les mécanismes de construction, dans l'espace, de solidarités.

Penser les effets territoriaux des solidarités suppose dès lors un retour sur les principes et valeurs de « mise en commun » portés, entre autres et sans être exclusifs à ces dernières, par les initiatives en ESS. Nous retiendrons de ces dernières : qu'elles sont mues par la volonté de produire

de la valeur sans faire de l'argent, et par le partage ; que ces valeurs irriguent l'économie classique (et non pas l'inverse) ; et que s'il est une performance sociale, ou à tout le moins une utilité sociale de l'ESS, celle-ci peut aujourd'hui être définie autour de l'émergence d'un nouveau modèle de développement territorial (solidaire), fondée notamment sur la valeur reconnue au rôle joué par le lien social dans la société.

Néanmoins il convient de nuancer les bienfaits de ces initiatives : le processus conduisant à l'émergence d'un commun doit être réinterrogé au filtre des profils de destinataires des biens qu'il produit et/ou valorise. Ce qui vise initialement à produire du commun peut à terme contribuer à la transformation en profondeur des territoires concernés (des quartiers à la région), de leur image et de leurs habitants, et conduire à ne plus faire commun. Ainsi en est-il, à l'extrême, des initiatives conduites en santé en Roumanie : à être portées par des fondations détachées – car sans quête d'un relationnel – des politiques publiques territoriales en santé, ces initiatives peuvent contribuer à créer une césure entre les bénéficiaires (et non plus « destinataires ») de l'action, un cercle fermé d'ayants droits lesquels pourraient être tenté d'ouvrir, le moins possible, à d'autres ce cercle.

La fondation Abilitare Speranta (en Roumanie) dispose ainsi d'une liste d'attente de personnes en attente de soins la conduisant à sélectionner entre celles et ceux qui auraient le temps ou les moyens financiers d'investir l'institution, au détriment des autres. Les besoins de ces derniers n'en sont pas moins essentiels là-encore. Ils sont exclus d'une communauté fondée sur le principe d'une accapuration de la ressource (du commun en ce cas) produite par elle ; cette communauté agit socialement et spatialement, tel un club (Michel, 2017), à l'opposé d'un projet communautaire entendu comme la construction collective d'une réflexion (ici sur les besoins et les ressources) à l'échelle d'un territoire partagé.

Cette limite peut être contrée, contrôlée par le jeu démocratique et par des statuts reconnaissant le rôle à jouer de chacun, au sein des institutions qui portent et promeuvent les solidarités. Les organisations d'ESS en sont un vecteur, même si toutes ne sont pas nécessairement garantes de démocratie dans leur fonctionnement quotidien. Ces institutions n'ont pas, non plus, l'apanage de la solidarité ; ces valeurs sont réaffirmées dans la loi ESS du 31 juillet 2014, mais trop souvent oubliées face à la recherche d'un profit économique imposé en vue de résister aux aléas des marchés. C'est ce qui justifie dans ce manuscrit d'HDR de sortir du seul cadre d'étude de l'ESS dans l'objectif d'appréhender l'ensemble des mécanismes localisés d'émergence et de structuration de dynamiques solidaires.

Ce faisant, la géographie s'est jusqu'ici assez peu penchée sur cet objet de recherche, ce que relevait la première section de ce manuscrit.

Appréhender les constructions spatiales des solidarités suppose en somme que soit mis en œuvre un protocole d'analyse visant à saisir tant le contexte (l'environnement et ses temporalités) d'émergence de ces solidarités que leurs finalités (moyens mis en œuvre, objectifs à atteindre, perspectives ouvertes). La dimension spatiale de ces initiatives solidaires est à chercher autant dans les liens à l'espace qui fondent ces actions que, par le jeu d'allers et retours permanents avec l'espace, dans les apports de ces initiatives aux territoires (et à leur développement) dans lesquels elles s'inscrivent. Je propose dès lors, à l'aune des travaux exposés ici, une grille d'analyse des constructions spatiales des solidarités, que synthétise le tableau 5 suivant. Pour théorique qu'elle soit, cette grille se nourrit de l'ensemble de la démarche exposée ci-avant. Elle peut être complétée

a posteriori d'études conduites sur le terrain par des intentions initiales autres que ce projet de recherche, mais qui sont à l'origine de l'intuition initiale ayant conduit à son aboutissement.

Cette grille servira de fil rouge aux travaux à venir, que je compte conduire tant en France, en Europe que dans le monde, dans l'objectif d'un renforcement d'une géographie des solidarités dont ce volume d'HDR constitue le premier jalon.

La solidarité ne peut pas être définie a priori.

Il n'est pas possible à l'abord d'un terrain, de ses acteurs et de ses habitants, de le définir d'emblée comme « solidaire ».

De même, la solidarité est-elle complexe, protéiforme, et rarement définie avec précisions ; il n'est pas « une » mais « des » solidarités, lesquelles parfois se recoupent, se superposent... à l'instar de la grille de lecture qu'en donne Charles Malamoud, repris par Alain Supiot, en 2015 (Encart 11, p. 123). De même, il n'est pas de territoires de solidarités mais bien des solidarités affectant les rapports humains (sociaux) à l'espace, à même de fonder de nouvelles territorialités ; ainsi par l'exemple du surendettement des particuliers nous voyons émerger de nouvelles « frontières » (dans les têtes, invisibilisées aux yeux du plus grand nombre) entre des zones fortement impactées, définies même, par la solidarité, et d'autres moins bien couvertes.

Tableau 5 (synthèse finale). Conditions opératoires pour une géographie des solidarités.

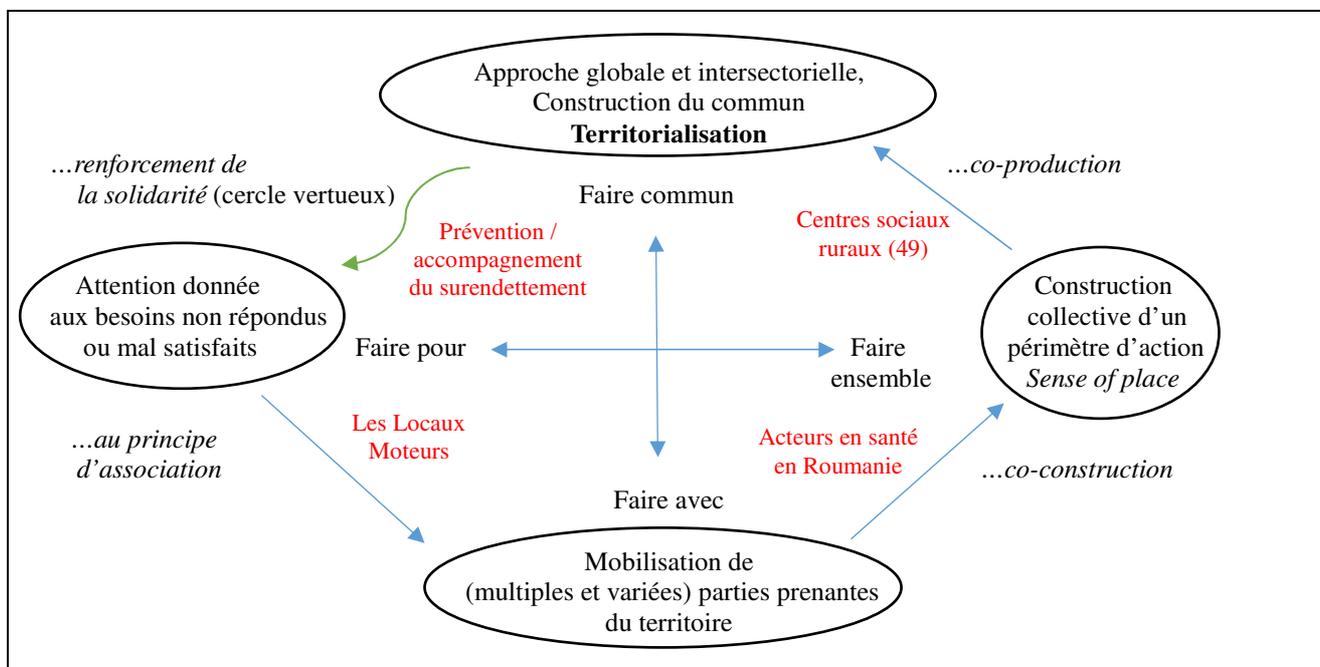
Mécanismes	Dimensions individuelles <i>Vulnérabilisation versus Capacitation</i>	Dimensions collectives et institutionnelles <i>Dépendance versus Emancipation</i>	Métriques spatiales (ou échelles) <i>Communautarisme versus Convivialisme</i>	Méthodologie(s) envisagée(s)
Faire communauté	Engagement, Attachement	Identité partagée, Réseau ouvert	Local « <i>Quotidien</i> »	Entretien qualifié Suivi de cohortes
Construire des liens relationnels	Libre adhésion, Libre décision	Gouvernance, Mobilisation de ressources	Local « <i>En expansion</i> » Régional « <i>Projeté</i> »	+ Diag. Territorial Diachronie
Transférer les acquis, et savoirs	Acquis de compétences, Résorption des risques	Création de ressources, Partenariats, Intérêt général	Local « <i>Partagé</i> » Régional « <i>Transféré</i> »	+ Evaluation projets Modèles diffusion
Construction Spatiale de Solidarités	<i>Ruptures d'isolement, Association...</i>	<i>Projet de territoire, Co-construction</i>	<i>Partage des ressources Co-production de valeurs</i>	

Le tableau 5 montre, en vert, une série d'indicateurs, plus ou moins mesurables, plus ou moins repérables, lesquels fondent un idéal-type (est-il jamais atteignable ?) des effets sociaux et spatiaux, en somme territoriaux, de la solidarité. Ces indicateurs permettent toutefois d'envisager une approche dynamique, parce que multidimensionnelle, et inscrite dans le temps (comme l'espace) de la solidarité. Cette lecture dynamique positionne la solidarité à différents curseurs, faisant de la solidarité elle-même « le » curseur au sein des grilles exposées aux figures 2 (p. 9) et 3

(p. 56) : permettant plus ou moins fortement « la capacitation » des personnes, plus ou moins fortement « l'émancipation » des institutions, plus ou moins fortement enfin, une construction communautaire ouverte au sens donné par les préceptes du « convivialisme ». La solidarité est ainsi l'élément pondérateur, au sens de réducteur, de l'aléa comme de la vulnérabilité, réduisant de facto le risque pour les populations, plus largement réduisant les risques territoriaux.

Cette fonction dynamique permet de resituer la solidarité, dans l'espace, en tant que moteur de processus de territorialisation induits par l'idéal d'un construit en commun (Figure 4), (laquelle complète et renseigne la Figure 1 proposée en p. 8). Ainsi les exemples mobilisés dans ce volume d'HDR trouvent-ils leur place aux différentes étapes du processus (en rouge dans la figure) (sans que leur portée opératoire ne soit remise en cause je le précise ; ils sont seulement, pour certains d'entre eux, motivés et justifiés par autre chose que la solidarité considérée en tant que lien social à l'espace).

Figure 4. Cadre d'analyse final des constructions spatiales de solidarités (la solidarité est « partout présente »). Le cadre analytique d'un « construire en commun » (au cœur du dispositif).



Les valeurs produites et les ressources induites par le projet solidaire replacent le territoire au cœur du programme d'action. L'émergence de nouvelle(s) territorialité(s) n'est pas en soi l'aboutissement attendu des projets, mais elle en est l'une des conséquences. Le territoire initial, à partir duquel est fondée l'action (réponse à un besoin non répondu par ailleurs, apports de nouvelles ressources) agit plutôt comme catalyseur, comme espace d'interaction. Le projet vise à donner du sens, un nouveau sens, à ce cadre initial, quitte souvent à ce que soient différenciées de nouvelles territorialités suivant l'exemple du surendettement.

Les Locaux-Moteurs, initiative en économie collaborative, peuvent être positionnés à l'interface entre « faire pour » et « faire avec » ; si l'association en question amorce la mobilisation de multiples parties prenantes du territoire, elle associe encore peu d'acteurs en-dehors d'elle-même

et de ses agents collaborateurs de terrain. Les apports de cette initiative sont toutefois extrêmement positifs ; ils ne portent cependant pas en eux, ne sont pas motivés par, l'émergence de nouvelles territorialités. Dans le cas de la mise en réseau des acteurs de santé et des acteurs sociaux en Roumanie, l'objectif poursuivi étant l'émergence d'un secteur médico-social, j'entrevois une co-construction naissante, laquelle reste encore éloignée d'un périmètre d'action collectif, partagée, « construit ensemble ». Enfin, les centres sociaux ruraux étudiés préalablement amorcent-ils des processus de co-production de réponses à des besoins territorialisés, associant l'ensemble (ou presque) des parties prenantes de leur territoire, au point d'en redéfinir les caractéristiques fondamentales (apports de nouvelles ressources, construction de nouveaux liens au territoire pour les habitants participant aux actions, etc.) à même d'en redéfinir l'identité. Ces derniers, tout comme il en allait des mécanismes d'approche du surendettement des particuliers, tendent à fonder de nouvelles territorialisations.

La solidarité, *de facto*, permet de résorber à l'échelon local (ici privilégié, tel que je le défendais en Section A), les différences entre groupes sociaux : entre les habitants disposant de ressources ou pouvant aisément en mobiliser, et les autres. La solidarité permet l'accès au commun. En ce sens il y a émergence du commun : un principe d'action visant à rendre accessibles et inappropriables des communs (Dardot et Laval, 2014). Le commun est en somme le champ des luttes sociales pour le droit à exister, à s'épanouir... La solidarité instruit des dispositifs de lutte sociale : pour les droits, pour l'accès aux biens, pour le partage des ressources. En ce sens elle promeut du changement, du mouvement et, au final, un droit à *être dans l'espace*, un droit à *l'espace* à l'instar de ce qu'Henry Lefebvre déclinait au sujet du Droit à la ville (Lefebvre, 1968). Deux axes sont en effet ouverts par Lefebvre et ses successeurs, lesquels rejoignent le propos de mon approche géographique des solidarités : « ses réflexions visaient à penser un projet de société » (Costes, 2010 : 178) et rappellent, au travers notamment de l'abord de la notion de mixité sociale, que « la proximité spatiale d'individus différents ne produit pas automatiquement de la proximité sociale, *i.e.* du lien social » (Marchal et Stébé, 2009 : 25).

Bien que j'inscrive le projet de constructions spatiales des solidarités dans un périmètre a-temporel et a-spatial, je propose néanmoins de conclure ce Volume 1 de l'HDR par l'exposé de deux applications. Les deux s'inscrivent dans le champ d'une recherche adossée à l'action. Les deux prolongent en recherche des commandes publiques d'expertise scientifique et d'accompagnement technique.

Avec l'obligation de mise en œuvre de Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDASSP ; relevant de la loi NOTRe)³⁸, le Conseil départemental de Maine-et-Loire fait le choix en 2016 d'appuyer le déploiement de ce schéma sur les principes de l'économie collaborative. L'idée sous-jacente est pour ses promoteurs de rendre acteurs des « services aux publics » (orientation vers les institutions compétentes, distribution de services de proximité, d'information) des agents locaux jusqu'ici étrangers à ce secteur d'activités ;

³⁸ Ainsi pour le CGET : « Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe). Mais, le terme d'accessibilité des services est souvent utilisé au sens restreint de l'accessibilité physique des équipements, pour des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Or, ce n'est qu'une composante d'une notion plus vaste et plus complexe, qui renvoie à la facilité pour un usager de disposer d'un service. » (<http://www.cget.gouv.fr/thematiques/services-au-public/schemas-departementaux-d-accessibilite-aux-services> ; consulté le 16 mai 2018).

en contrepartie, ces agents (commerces de proximité, pharmacies, cafés, mais également le tissu associatif...) pourraient diffuser une offre de services ou à tout le moins d'informations et d'orientations, en complémentarité de l'action des services publics. En application des principes de l'économie collaborative, ces agents volontaires pourraient se rétribuer partiellement sur certains services, ou disposer d'un pécune (ou rente) en lien avec cette activité ; je tiens ici à préciser que cet aspect de la rémunération de l'engagement n'est à cette heure pas défini entre les différentes parties ; le projet est actuellement en phase d'exploration des partenaires locaux potentiels (2016-2019). La mobilisation des principes de l'économie collaborative répond toutefois aux yeux de ses promoteurs à deux des objectifs centraux contenus dans la loi NOTRe au titre des SDAASP.

Ce principe porte en lui la promesse (peut-être tenue au final...) de l'efficacité du réseau d'accès aux services aux publics au bénéfice d'une accessibilité permise pour tous publics ; formulé autrement, les relais locaux ainsi mobilisés en-dehors des agents publics ou parapublics de services (municipalités, Maisons des Solidarités, agents CAF, MSA, CARSAT, relais Pôle Emploi, etc.) peuvent permettre d'envisager qu'aux échelons locaux (quartiers, villages) soient présents des relais d'information et d'orientation des publics vers les services adéquats à leur besoin. En cela, l'expérience des Locaux-Moteurs sert ce projet (chapitre 5 de ce Volume 1) ; expérience par ailleurs, sur laquelle s'appuie le Conseil départemental de Maine-et-Loire, et par le truchement de laquelle il nous (laboratoire ESO à Angers) sollicite. Il est ainsi envisagé des agents relais volontaires, rétribués pour cela, dans le cas d'absence de commerces de proximité (dans de petits villages, des hameaux relativement isolés) ou dans le cas de la non implication des agents commerciaux locaux.

Mais ce principe renvoie également à la notion, mobilisée par les représentants du Conseil départemental de Maine-et-Loire, du filet territorial. Cette notion, que nous (laboratoire ESO à Angers toujours) avons testée au prisme du surendettement des particuliers (chapitre 4 de ce Volume 1), est ainsi intégrée par les promoteurs du SDAASP en Maine-et-Loire. Ces derniers donnent au Schéma l'ambition non pas d'un simple cadre d'action (voire simplement d'orientation) mais bien celle d'un programme de diffusion de l'offre de services en tous lieux (si possible) au service des citoyens. Ainsi, des contrats territoriaux sont en cours d'achèvement avec les différents EPCI du département ; le premier d'entre eux, convenu avec la Communauté d'Agglomération du Saumurois vise à mobiliser, en-dehors des principales agglomérations, un minimum d'un agent relai par commune (ou par commune déléguée de commune nouvelle) ; plus le maillage sera fin et plus la contrainte temporelle posée aux agents relais sera faible (ainsi quid de l'accès aux services en fins de semaines ?), plus également le filet de l'accès aux services sera efficace.

Cette double ambition d'efficacité (couvrir tous lieux, au plus proche de toutes personnes) et d'efficacité (répondre aux besoins dans des échelles spatiales et temporelles courtes) n'élude toutefois pas les questionnements relatifs à la confiance des publics (donc des personnes) dans ces agents, à la capacité de ces derniers à diffuser la bonne information, à l'obligation de neutralité et au devoir de réserve... Toutes ces questions doivent trouver réponses à moyen terme, d'ici à l'horizon 2021, fixé par le Conseil départemental pour le déploiement complet du SDAASP collaboratif en son territoire.

La re-mobilisation dans ce cadre des expériences de recherche antérieures, avec les limites que j'y pointais (notamment le recours à des collaborateurs volontaires, la problématique de leur représentativité et celle donc de leur neutralité...), m'amène à lire dans ce terrain d'application des

pistes pour tester, non pas à l'échelle du SDAASP pris dans sa globalité mais aux échelles locales, les principes de constructions spatiales des solidarités. En certains territoires, des Centres Sociaux investissent ce projet en lien avec leur mission d'animation globale du territoire. En d'autres lieux, des associations locales, à l'appui de leurs bénévoles et des réseaux informels ainsi constitués, entendent également se positionner comme agents relais du SDAASP. Ces engagements relèvent-ils toutefois de la construction de territoires de solidarités ?

L'émancipation y est permise en termes de modalités d'organisation à l'échelon local, mais le pilotage du programme, ses inflexions et la nature des informations diffusées et des actes à réaliser resteront définis par le Conseil départemental, dont les agents locaux resteront, de la sorte, dépendants. Par ailleurs, s'il est une application du principe de subsidiarité par lequel les promoteurs du projet entendent réduire la vulnérabilisation des publics, les principes convivialistes de la solidarité semblent devoir être peu mobilisés, ou mobilisables dans ce projet. Au final, ce programme de déploiement du SDAASP en Maine-et-Loire revient à interroger, conformément aux principes de la solidarité définis par Malamoud et Supiot (2015, cf. Encart 11, p. 123), les justifications ou le sens donné par les agents locaux à leur engagement dans le projet. La dimension territoriale de ces engagements relève finalement d'une construction « par le haut », s'inscrivant localement dans le prolongement d'une logique organisationnelle descendante. L'appui sur le volontariat, enfin, peut aller à l'encontre d'une solidarité territoriale pensée à l'aune de la co-construction et de la réciprocité.

J'entends néanmoins prolonger dans les années à venir l'observation de ce programme et de ses applications. D'une part car ce recours aux principes d'économie collaborative semble constituer une norme émergente dans les politiques publiques territorialisées, en réponse à la crise présente des services publics voire d'agents privés (au sens lucratif) aux échelons locaux, et à la crise de représentation de l'action politique chez de nombreux citoyens. D'autre part, car l'impulsion donnée par le SDAASP (soutiens politiques et techniques, appuis financiers potentiels) peut contribuer à l'émergence de projets locaux pensés dans la co-construction et la réciprocité, visant à faire commun, aux bénéfices de tous citoyens. L'approfondissement de ce chantier peut ainsi permettre de renforcer le modèle des constructions spatiales de solidarités, à l'observation du rôle d'inflexion (ou d'impulsion) d'une politique publique territoriale.

Je mobilise enfin un autre projet, qui lui aussi relève d'une sollicitation des équipes du laboratoire ESO à Angers, au travers du projet « Ville-Campus » porté par convention par la Ville d'Angers en relation avec l'Université d'Angers (campus de Belle-Beille). Ce campus universitaire est situé en marge d'un périmètre prioritaire au titre de la Politique de la Ville, sur lequel est engagée une Opération de Rénovation Urbaine (2016-2025 au moins). Dans ce contexte, au constat d'une rupture entre le quartier et le campus, ressentie par tous (habitants du quartier, étudiants, salariés de l'université...), et dans l'optique d'une mutualisation des moyens dans le cadre de la rénovation urbaine, il a été engagé un projet sur 3 axes : travail sur le paysage urbain ; travail sur les transferts de savoirs entre Université et habitants au travers de la construction d'un robot humanoïde ; travail sur l'implication des habitants dans le projet de quartier.

C'est sur dernier point que nous (laboratoire ESO...) avons été mobilisés principalement, et sur lequel je reviens à présent. En parallèle d'un projet de valorisation de la mémoire du quartier conduit en archivistique, cet axe comporte un volet nommé « Université des Habitants » lequel vise

à rompre les peurs que peuvent avoir habitants et étudiants les uns des autres et, en s'appuyant sur l'expertise d'usage des habitants, à donner à ces derniers les moyens d'agir dans le projet.

Un protocole défini pour 5 années sous le pilotage de mon collègue Jérôme Prugneau vise à apporter des temps de formation, des séminaires communs, des temps de rencontres informels (ballades urbaines, demain des actions culturelles : cafés, théâtre, concerts) lesquels portent, de façon sous-jacente, cette double ambition d'altérité positive et de renforcement du pouvoir d'agir citoyen. Au caractère militant de ces actions il s'adosse une phase de recherche par laquelle me semble-t-il l'on retrouve les fondements de constructions spatiales des solidarités.

La valorisation par la recherche de ce programme d'action repose sur trois piliers, que je commence actuellement à déployer. Le premier pilier repose sur l'accès à l'information des habitants du quartier. *L'on y retrouve, au travers de l'engagement du Centre Social du quartier (CS Jacques Tati) un agent relai du SDAASP évoqué ci-avant. Les deux programmes ne sont pas si étrangers l'un à l'autre.* Il vient ici une dimension réflexive sur la transmission des savoirs laquelle renvoie à la réciprocité et aux dispositifs de lutte contre la vulnérabilisation, au profit de l'émancipation des habitants (considérés individuellement) et des institutions qui les représentent. Il contribue aux fondements du faire pour !

Un second pilier repose sur le renforcement, par la formation, du pouvoir d'agir des habitants. *Des actions sont ainsi conduites avec interventions d'universitaires en identification des ressources locales, des connaissances intrinsèques des habitants, de la mobilisation de leur capital d'autochtonie et de leur expertise d'usage.* Cumulés entre eux ces apports contribuent à faire communauté ou à tout le moins à faire ensemble !

Un troisième pilier repose sur la mise en interrelation des habitants avec les acteurs opérateurs du programme de rénovation urbaine. *L'objectif premier recherché est celui de l'interconnaissance, et si possible de la prise en compte par les derniers de l'expertise d'usage des premiers. L'objectif second ici adjacent est que soient évitées des situations potentiellement conflictuelles ou à tout le moins sources du sentiment d'exclusion des habitants : ainsi leur donner la possibilité de communiquer sur les désagréments posés par le chantier, sur leurs besoins, leurs aspirations.* En somme cela revient à faire du projet de rénovation urbaine un projet (si possible) pensé en commun, plutôt que par des instances techniques et politiques extérieures au quartier, éloignées de ses habitants : faire commun ! Ce programme trouvera un prolongement immédiat par un dépôt de projet scientifique adossé au soutien technique et financier (partiel) de RésOville (Centre de Ressources sur la Politique de la Ville des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire), et enfin dans l'ambition d'un dépôt de programme ANR.

A la suite de cet exposé de la construction spatiale des solidarités, il vient un second volume d'HDR lequel rend compte de mon parcours d'enseignant-chercheur de ses modulations et des choix personnels que j'ai pu opérer. C'est par ce parcours, nous venons de le voir, qu'émerge cette proposition d'une géographie des solidarités ancrée sur des expériences et des initiatives très locales. Ce parcours ne justifie pas : il explique, renforce, et assoit l'argumentaire contenu dans cette position de recherche.

Bibliographie

Adams D., Hess M., 2010, « Social Innovation and Why it has Policy Significance », in *The Economic and Labour Relations Review*, vol. 21, n°2, Centre For Applied Economic Research & Industrial Relations Research Centre, p. 139-156.

Alinsky S., 1971, *Rules for radicals*, New York, éd. Random House (trad. française 1976, *Manuel de l'animateur social : une action directe non violente*, Paris, Seuil).

ARAÏS et CRESS Pays de la Loire, 2013, « La place de l'ESS dans les écofilères en Pays de la Loire », Rapport piloté par la CRESS des Pays de la Loire, Observatoire de l'ESS, mars.

Arnstein S. R., 1969, « A Ladder of Citizen Participation », in *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, juillet, p. 216-224.

Backouche I., Ripoll F., Tissot S., Veschambre V., (dir.), 2011, *La dimension spatiale des inégalités. Regards croisés des sciences sociales*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Géographie sociale », 357 p.

Bailly A., 1981, *Géographie de la perception. Une géographie du bien-être*, Paris, PUF, Coll. « Espace et Liberté », 239 p.

Barel Y., 1986, « Le social et ses territoires », in Brunet R. et F. Auriac (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 129-139.

Barou J., 1992, *La Place du pauvre. Histoire et géographie sociales de l'habitat HLM*, Paris, L'Harmattan, coll. « Minorités et Société », 135 p.

Bec C., 2009, « De quelques usages récents des notions de solidarité et de responsabilité », in *Vie sociale*, 2009/3, p. 57-70.

Becerra S., Peltier A., 2009, *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, Paris, L'Harmattan, 578 p.

Belorgey J-M., 1994, « Réparation et refondation », in *Territoires. Hommes et Libertés*, février, p. 41-43.

Benko G., Lipietz A., (dir.), 2000, *La richesse des régions*, Paris, PUF, coll. « Economie en liberté », 564 p.

Bihl J., 2015, « La solidarité La solidarité. Enquête sur un principe juridique, de : Alain Supiot (dir.), Odile Jacob, 2015, 368 p. », in *Sciences humaines*, 2015/6, n° 271.

Billaudeau V., Bioteau E., avec la collaboration de N. Parent, 2018, « L'ancrage territorial comme levier d'émancipation pour les structures de l'ESS », Communication donnée le 17 mai 2018 aux XVIII^e Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'ESS (RIUESS) à Rennes, colloque « Modernité des idées et des pratiques fondatrices de l'ESS » des 16 et 17 mai.

Bioteau E. (coord.), 2017, « Déséquilibres territoriaux en santé en Roumanie. Quel(s) rôle(s) à jouer pour l'Economie Sociale et Solidaire ? », Compte-rendu de séminaire « Santé Roumanie » du 7 juin 2016, in RFST (Revue Francophone sur la Santé et les Territoires), décembre 2016. [en ligne] : https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1946/files/2017/01/s%C3%A9minaire_sant%C3%A9-roumanie_RFST_2017.pdf

Bioteau E., co-signée de K. Féniès-Dupont, V. Billaudeau et C. Dewynter, 2015, « Introduction » in Bioteau, E. et K. Féniès-Dupont, (dir.), *Développement solidaire des territoires. Expériences en Pays de la Loire*, Collection « Economie et Société », Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Bioteau E., 2005, *Des frontières et des hommes. Approche des recompositions territoriales frontalières : l'exemple de l'Ouest roumain*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université d'Angers, (28 novembre 2005), 418 p.

Bioteau E., Féliès-Dupont K., (dir.), 2015, *Développement solidaire des territoires. Expériences en Pays de la Loire*, Collection « Economie et Société », Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 220 p.

Bioteau, E., Fleuret, S., 2014, « Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire », in *Annales de Géographie*, 697(3/2014), mai-juin 2014, Armand Colin, p. 890-911.

Bioteau E., Fleuret S., avec la participation de G. Pierre, 2010-a, « Un atlas de l'économie sociale et solidaire dans les Pays-de-la-Loire », in X. Itçaina (dir.), *La politique du lien. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, PUR, Coll. Espace et Territoires, p. 73-90.

Bioteau E., Fleuret S., 2010-b, « Territoires, santé et discontinuités », p.69-81, in F. Moullé et S. Duhamel (dir.), *Frontières et santé. Genèses et maillages des réseaux transfrontaliers*, Paris, L'Harmattan, Série « Culture et politique », Coll. « Géographie et cultures », 286 p.

Bioteau E., Fleuret S., avec la collaboration de Pierre G., cartographie Giffon S., 2008, *Atlas de l'Economie Sociale et Solidaire - Pays-de-la-Loire*, CRES des Pays-de-la-Loire. [En ligne] : <http://www.cres-pdl.org/ATLAS/Accueil.htm>

Bioteau E., Fleuret S., Glémain P., 2015, « L'ESS en région Pays de la Loire. Que nous apprennent les dynamiques territoriales à l'œuvre ? », p.17-25, in Bioteau, E. et K. Féliès-Dupont, (dir.), *Développement solidaire des territoires. Expériences en Pays de la Loire*, Collection « Economie et Société », Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Bioteau E., Fleuret S., Glémain P., 2013, « Dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire dans les Pays de la Loire. Quels enseignements pour la géographie ? », in *Les Cahiers Nantais*, 2013/2, p. 31-44.

Bioteau E., Glémain P., Dragan A., 2014, « L'économie sociale en Roumanie à l'épreuve des représentations et des faits », in *RECMA, revue internationale de l'économie sociale*, n°332 (avril 2014), p. 46-60.

Bioteau E. (dir.), Le Claire J., Wolf C., 2018, *Formation des bénévoles et vie associative en Pays de la Loire. Regards d'acteurs et disparités territoriales en région*, Rapport final du programme d'étude de la diffusion / perception du dispositif FDVA (Fond de Développement de la Vie Associative) pour le compte de la DRJSCS des Pays de la Loire en association avec Le Mouvement Association des Pays de la Loire (février 2018).

Bioteau E., Martineau A., Prugneau J., 2013, « Considérer les dimensions spatiales de l'accompagnement des personnes en situations de surendettement ». Colloque « Les procédures de surendettement des particuliers : 10 ans après la loi sur le rétablissement personnel. 10 ans de détresse, 10 ans d'espoir, et demain ? » (sous la responsabilité scientifique de Gaël Hénaff), Université de Rennes 2, Centre Interdisciplinaire d'Analyse des Processus, Humains et Sociaux (CIAPHS), Rennes, 12-13 septembre 2013.

Bioteau E., Prugneau J., 2014, « Les centres sociaux ruraux. Acteurs porteurs d'innovations sociales ? Quels enjeux à l'échelle intercommunale ? », p. 279-301, in Higé, J-P. et V. Lhuillier, (dir.), *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Presses Universitaires de Nancy - Editions Universitaires de Lorraine, Nancy, 362 p.

Blanc M., 2009, « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique », in *Pensée plurielle*, 2009/1, n° 20, 25-36.

Bläser R., Soyez D., 2009, « Organisations non-gouvernementales transnationales et géographie ? Perspectives d'outre-Rhin », in *Annales de géographie*, 2009/4, n°668, p. 359-381.

- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, nrf essais, Gallimard, 483 p.
- Bonnet E., 2015, *Evaluer et comprendre les vulnérabilités des populations. Contribution à une géographie des risques*, Habilitation à diriger les recherches (9 octobre 2015), volume 1 (133 p.) et volume 2 (236 p.).
- Bouba-Olga O., (ed.), 2017, *Dynamiques territoriales. Eloge de la diversité*, éditions Atlantique, 100 p.
- Bouchard M-J., (dir.), 2011, *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Presses de l'Université du Québec, coll. « Innovation sociale », 276 p.
- Boulineau E., Guy F., 2015, « L'espace rural : un oublié des mesures européennes de lutte contre la pauvreté ? », in *Pour*, vol. 225, n°1, p. 41-47.
- Bresson M., 2014, « La participation : un concept constamment réinventé », in *Socio-logos*, 9/2014. [En ligne, 04 mars 2014] : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2817>
- Brunel S., 2001, « L'humanitaire, nouvel acteur des relations internationales », in *Revue internationale et stratégique*, 2001/1 (n° 41), p. 93-110.
- Burnett K-A., 1996, « Once an Incomer, Always an Incomer? », in Chapman, P. et S. Lloyd, *Women and Access in Rural Areas*, Farnham (Surrey), Ashgate, p.
- Calame P., 2013, « La contribution de l'Economie sociale et solidaire à des dynamiques territoriales », Intervention lors de la conférence à Nantes « La place de l'ESS dans les écofilères en Pays de la Loire », 26 juin.
- Callois J-M., 2017, « Le citoyen, grand oublié des réformes territoriales », in *Population & Avenir*, (magazine), 2017/2, n°732.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, coll. « Espace du politique », 494 p.
- Castel R., Duvoux N. (dir.), 2013, *L'avenir de la solidarité*, Paris, PUF et La Vie des Idées.fr, coll. « La vie des idées », 112 p.
- Castoriadis C., 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Le Seuil, 498 p.
- Chaire DHD&T (Développement Humain Durable et Territoires, Pays de la Loire), 2012, « Changeons de paradigme : vers un engagement sociétal des organisations et des personnes », octobre.
- Chapuis R., 2007, *Vers des campagnes citadines, le Doubs (1975-1985)*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 208 p.
- Chappuis R., 1999, *La solidarité. L'éthique des relations humaines*, Paris, PUF.
- Châtel V., 2004, « La solidarité : une exigence de 'responsabilité-pour-autrui' ? », in M-H. Soulet (dir.), *La solidarité : exigence morale ou obligation publique ?*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 138-162.
- Cheers B., Pugh R., 2009, *Rural Social Work. An International Perspective*, Policy Press, University of Bristol, 272 p.
- Chopart J-N., Neyret G., Rault D., 2006, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, Ed. La Découverte, coll. « Recherches », 289 p.

CN CRESS, 2012, « Panorama national de l'ESS (France) ». [en ligne] : <http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20national%20ESS%202012%20-%20CNCRES%20basse%20def.pdf> [et] Observatoire National de l'ESS, 2012, revu et augmenté : 2014, 2016, Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, Paris, Dalloz, Juris Editions, coll. « Juris Associations Hors-Série ».

CNLAMCA (Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives), 1980, *Charte de l'économie sociale*, 7 articles. Disponible en ligne sous (par exemple le CEGES). [En ligne] : <http://www.ceges.org/index.php/ceges/presentation/leconomie-sociale-et-solidaire>

Colas D., 2002, « L'absence de société civile sous le communisme, sa faiblesse sous le postcommunisme », in D. Colas (dir.), *L'Europe post-communiste*, Paris, PUF, p. 29-55.

Cohen A., 1982, *Belonging: Identity and Social Organisation in British Rural Cultures*, Manchester University Press, 325 p.

Cohendet M-A., 2004, « Une crise de la représentation politique ? », in *Cités*, « Le dépérissement de l'Etat. Le Léviathan est-il mort ? », 2004/2, n°18, p. 41-61.

Colletis G., Gianfaldoni P., Richez-Battesti N., 2005, « Economie sociale et solidaire, territoires et proximité », in *RECMA, revue internationale de l'économie sociale*, n°296, p. 8-25.

Comeau Y., 2009, *Réalités et dynamiques régionales de l'économie sociale. La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches*, Montréal, Editions Vie Economique, coll. « Recherche », 238 p.

Coriat B. (dir.), 2015, *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 297 p.

Costes L., 2010, « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », in *Espaces et sociétés*, 2010/1, n° 140-141, p. 177-191.

Dameron S., Josserand E., 2007, « Le développement d'une communauté de pratique. Une analyse relationnelle », in *Revue française de gestion*, « Le management stratégique en pratiques », 2007/5, n°174, p. 131-148.

Dardot P., Laval C., 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte/Poche, 593 p.

Dauphin S., Legat C., 2011, « Focus. Un centre social en milieu rural : l'expérience du territoire viennois », in *Informations sociales*, 2/2011, n° 164, p. 97-99.

D'Ercole R., Metzger P., 2009, « La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain », in *Cybergeo: European Journal of Geography*. [En ligne] : Dossiers, document 447, mis en ligne le 31 mars 2009, <http://journals.openedition.org/cybergeo/22022>

Defourny J., Develtere P., 1999, « Origine et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud », article publié dans : *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck, p. 25-50 [en ligne] : https://emes.net/content/uploads/publications/Defourny.Develtere_ES_nord-sud_Chap1_FR.pdf

Del Casino V., 2009, *Social Geography: A Critical Introduction*, Wiley-Blackwell, 336 p.

Demoustier D., (cahier coordonné par), 2004, *Economie sociale et développement local*, Fondation Crédit Coopératif, I.E.S, L'Harmattan, coll. « Les cahiers de l'économie sociale », Paris, 171 p.

Denquin J-M., 2010, « Pour en finir avec la crise de la représentation », in *Jus Politicum*, n°4. [En ligne] :

<http://juspoliticum.com/article/Pour-en-finir-avec-la-crise-de-la-representation-215.html>.

Di Méo G. (dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, coll. « Géographie sociale », 207 p.
Donovan T., 2002, « Community, Assimilation and the Unfamiliar », in *Philosophy and Rhetoric*, n°35, p. 244-265.

Dopfer K., 1991, « Toward a Theory of Economic Institutions: Synergy and Path Dependency », in *Journal of Economic Issues*, vol. 25, issue 2, p.535-550 [En ligne ; 05 janvier 2016] :
<https://doi.org/10.1080/00213624.1991.11505186>

Dragan A., 2016, *Emergence et structuration de l'économie sociale et solidaire en Roumanie*, Thèse de doctorat de Géographie, soutenue publiquement le 09 septembre 2016, ESO-Angers, Université d'Angers et Université de l'Ouest de Timisoara, 325 p.

Dumitrache L., 2004, *Starea de sanatate a populației României. O abordare geografică* [Etat de santé de la population roumaine. Une approche géographique], Editions Univers Enciclopedic, Bucarest, 380 p.

Durandin C., 2000, *Roumanie, un piège ?*, éd. Hesse, coll. « ISTER », 176 p.

Durkeim E., 1893, *De la division du travail social*, Paris, PUF (8^e édition, 1967), 416 p.

ECSHD, 2006, *Romania. Sectorul de Sanatate. Studiu de politica sectoriala* [Roumanie. Secteur de la Santé. Etude de politique sectorielle], note du Programme de Développement Humain de la Roumanie, 16 p. [En ligne] :
<http://siteresources.worldbank.org/INTROMANIAINROMANIAN/Resources/HealthSectorPolicyNoteRomanian.pdf>

Elias N., Scotson J., 1965, *The Established and the Outsiders. A Sociological Enquiry into Community Problems*, Londres, Frank Cass & Co, 199 p.

Eme B., Laville J-L., 2005, « Economie solidaire » in J-L. Laville et A.D. Cattani, (eds), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 564 p.

FCSF (Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de France), 2000, *Charte fédérale des centres sociaux et socio-culturels de France*, Texte adopté par l'Assemblée générale d'Angers (17-18 juin 2000). [En ligne] : <http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Charte-des-centres-sociaux-et-socioculturels-de-France.pdf>.

Féniès-Dupont K., Bioteau E., Pierre G., 2015, « Conclusion. Coupler solidarités et coopérations économiques de proximité. Un enjeu clef pour demain en Pays de la Loire, en France et en Europe », in Bioteau E. et K. Féniès-Dupont (dir.), *Développement solidaire des territoires. Expériences en Pays de la Loire*, Rennes, PUR, Coll. « Economie et Société », p.199-203.

Fernandez M., Ruegg J., Brocard G., 2013, « Un défi des gestionnaires du territoire : comment composer avec les différentes définitions des risques ? », in *Mémoire de la Société vaudoise des Sciences naturelles*, n°25, p. 363-373.

Ferraton C., 2007, *Associations et coopératives : une autre histoire économique*, Ramonville Saint-Agne, éd. Erès, 239 p.

Filippi M., 2004, « Réorganisations dans la coopération agricole : proximités et solidarité territoriale », in *Économie rurale*, n°280, « Proximité et territoires », p. 42-58.

Flahault E., Noguès H., Schieb-Bienfait N. (dir.), 2011, *L'économie sociale et solidaire. Nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, Rennes, PUR, coll. « Economie et Société », 258 p.

- Fleuret S., 2012, *Construction locale de la santé. Attention primaire et santé communautaire, comparaisons internationales et expérimentations en France*, Habilitation à Diriger des Recherches (14 novembre 2012), Université d'Angers, Volume 2, 140 p.
- Fleuret S., 2006, « Les associations dans le système sanitaire et social en France : les territoires de l'invisible », in *Economie et solidarités*, Québec, vol. 36, n°2, p. 107-128.
- Fleuret S., Bioteau E., 2011. « Géographie de la santé post-collectiviste en Roumanie : rupture sous influences », in Fleuret S. et A-C. Hoyez (dir.), *Santé et géographie. Nouveaux regards*, Paris, Economica Anthropos, p.153-177.
- Fleuret S., Skinner M., 2010, « Mieux comprendre le rôle de l'économie sociale dans les services sociaux et de santé : exemples choisis en France et au Canada », in *RECMA, revue internationale de l'économie sociale*, n°315, p. 75-89 [repris dans] Flahault E., Nogues H. et N. Schieb-Bienfait, (dir.), 2011, *L'économie sociale et solidaire. Nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, Rennes, PUR, coll. « Economie et Société ».
- Fontan J-M., Klein J-L., Lévesque B. (dir.), 2003, *Reconversion économique et développement territorial*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Géographie contemporaine », 340 p.
- Fontan J-M., Shragge E., (dir.), 2000, *Social Economy: International Debates and Perspectives*, Montréal, Black Rose Book, 196 p.
- Foucault M., 1975, *Surveiller et Punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 360 p. (version poche 1993).
- Fourel C., 2001, « Le goût des autres et le capital social: les enjeux de la nouvelle économie sociale », in Fourel C. (dir.), *La nouvelle économie sociale. Efficacité, Solidarité et Démocratie*, Alternatives Économiques & Syros, p. 11-25.
- Frémont A., Chevalier J., Hérin R., Renard J., 1984, *Géographie sociale*, Masson, Paris, 387 p.
- Furtos J., 2009, *De la précarité à l'auto-exclusion. Une conférence-débat de l'Association Emmaüs et de Normale Sup'*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « La Rue ? Parlons-en ! », 60 p.
- Gadrey J., 2006, « L'utilité sociale en question : à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation », in Chopart J-N., Neyret G., et D. Rault, (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, Ed. La Découverte, coll. « Recherches », p. 237-279.
- Gaillard R., Bioteau E. (dir.), 2014, « Argent des Particuliers, Médiation Sociale (AdPMS) : quelles perspectives pour le développement des protections juridiques de majeurs, de la prévention et de l'accompagnement du surendettement, et du développement du microcrédit en région Pays de la Loire ? », Rapport final du Programme d'Expertise Régionale au Profit des Territoires AdPMS, remis à la Région des Pays de la Loire, mars 2014.
- Gardin L., Jany-Catrice F. (dir.), 2016, *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, PUR, coll. « Economie et société », 234 p.
- Gardin L., 2006, *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Ramonville Saint-Agne, Erès éditions, coll. « Sociétés en changement », 191 p.
- Gellner E., 1991, « La société civile dans une perspective historique », in *Revue Internationale en Sciences Sociales*, n°129, p. 527-544
- Gendron C., 2001, « Emergence de nouveaux mouvements sociaux économiques », in *Revue POUR*, vol.172, p. 175-181.

- Gilbert C., 2009, « La vulnérabilité une notion vulnérable ? », in Becerra S. et A. Peltier, *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, Paris, L'Harmattan, p.23-40.
- Gilbert Y., 2010, « Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique », in *Espaces et Sociétés*, 2010/3, n°143, p.135-149.
- Gilly J.-P., Torre A. (dir.), 2000, *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan.
- Glaser B.G., Strauss A.L., 1967, *Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine.
- Glémain P., Bioteau E., (dir.), 2015, *Entreprises solidaires. L'économie sociale et solidaire en question(s)*, Collection « Economie et Société », Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 286 p.
- Glémain P., 2012-a, « Le microcrédit personnel garanti, vers une économie bancaire humaine ? Éléments de réponse à partir de l'analyse économique du Crédit Municipal de Nantes », communication donnée au colloque « Vers une économie humaine. Pensées critiques d'hier pour aujourd'hui », colloque organisé par l'ISMÉA, le CIAPHS et l'IMEC, Abbaye d'Ardenne, Caen, 21-22 juin 2012, 22 p. [En ligne] : http://ismea.perroux.free.fr/VEH/wa_files/MODACT1_20GI_C3_A9main.pdf
- Glémain P. (dir.), 2012-b, « Le microcrédit personnel garanti : une analyse transdisciplinaire de l'accompagnement dans le cadre d'un service bancaire solidaire », Rapport remis à la Direction Générale de la cohésion Sociale, Ministère Délégué à l'Economie Sociale et Solidaire, 18 octobre 2012, p.10-18 consacrées aux liens entre surendettement et microcrédit.
- Glémain P., (dir.), 2010. *Les territoires des finances solidaires. Une analyse régionale en Bretagne et dans les Pays de la Loire*, Paris, L'Harmattan, Série L'économie formelle, Coll. L'esprit économique, 232 p.
- Glémain P., Bioteau E., avec la participation de M-T. Taupin, 2010, « Territorialisation et dynamiques territoriales des formes modernes de finances solidaires en région », in X. Itçaina (dir.), *La politique du lien. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, PUR, Coll. Espace et Territoires, p. 239-261.
- Gloukoviezoff G., Rebière N., 2013, « Etude d'impact du microcrédit personnel garanti », Rapport de recherche remis au Comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF), Fonds de cohésion sociale (FCS). [En ligne] : halshs-01094116 [et] 2013 : *Microcrédit contre pauvreté : des prêts entre solidarité et marché*, Les éditions de l'atelier, 160 p.
- Godbout J. T., 2006, « Le don au-delà de la dette », in *Revue du MAUSS*, vol. 27, n°1, p. 91-104.
- Gouëset V., Hoffmann O., 2006, « Communauté. Un concept qui semble poser problème dans la géographie française », in Séchet R. et V. Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PRU, coll. « Géographie sociale », p.263-265.
- Groupe Frontière, 2003 (revu 2004), « La frontière, un objet spatial en mutation », in *EspacesTemps.net*, « Travaux », 29.10.2004. [En ligne] : <https://www.espacestemp.net/articles/la-frontiere-un-objet-spatial-en-mutation/>
- Guesnier B., Lemaignan C., 2006, *Connaissance, solidarité, création. Le cercle d'or des territoires*, Paris, L'Harmattan, coll. « Administration et aménagement du territoire », 299 p.
- Guyomart J-C., 2013, « De l'État-souverain à la souveraineté subsidiaire des monnaies locales complémentaires », in *Revue Française de Socio-Économie*, Vol. 12, n° 2, p. 51-68.

- Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica Anthropos, 186 p.
- Habermas J., 1992, « « L'espace public », 30 ans après », in *Quadrieni*, numéro thématique *Les espaces publics*, n°18, automne 1992, p.161-191.
- Hamel P., 2008, *Ville et débat public. Agir en démocratie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 190 p.
- Hardin G., 1968, « The Tragedy of the Commons », in *Science*, Vol. 162, n°3859, p. 1243-1248.
- Harvey D., 2010, *Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographique*, Editions Syllepse, Paris, 279 p.
- Heemeryck A., 2006, « Gouvernance démocratique, État et ONG en Roumanie : quelques éléments de clarification autour de l'introduction d'une loi de transparence », in *L'Homme et la société*, L'Harmattan, 2006/1, n°159, p. 175-190.
- Hérin R., 2006, « Conclusion générale », in Séchet R. et V. Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PRU, coll. « Géographie sociale », p. 351-363.
- Hirschhausen (von) B., 2017, « Une leçon des frontières fantômes : les traces du passé viennent (aussi) du futur » in *L'Espace géographique*, n°46, 2017-2, p. 97-105.
- Hirschman A., 1958, *The strategy of economic development* ; trad. français : 1964, *La stratégie du développement économique*, Paris, Les Editions ouvrières, 264 p.
- Humbert M., 2015, « Economie sociale et solidaire et convivialisme », in Glémain P. et E. Bioteau (dir.), *Entreprises solidaires. L'économie sociale et solidaire en question(s)*, Collection « Economie et Société », Presses Universitaires de Rennes, p. 233-243.
- Itçaina X. (dir.), 2010, *La politique du lien. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Espace et Territoires », 383 p.
- Jolin L., 2007, « Une éthique de la solidarité et de la responsabilité », in *Téoros*, 26-3, p. 3-6.
- Kesteman N., (propos recueillis par), 2015, « Entretien avec Alain Supiot : « La solidarité en questions » », in *Informations sociales*, 2015/3, n° 189, p. 33-41.
- Klein J-L., 2011, « Economie sociale et territoire en contexte de mondialisation. Le développement par l'initiative locale », in Bellemare G. et J-L. Klein (dir.), *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, Presses de l'Univ. du Québec, coll. « Innovation sociale ».
- Klein J-L., Tremblay P.A., 2011, « L'économie sociale : une plateforme pour le lancement d'initiatives de développement local ? », in M.J. Bouchard, (dir.), *L'économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, coll. « Innovation sociale », p.187-209.
- Klein J-L., Fontan J-M., Tremblay G., Saucier C., Tremblay P-A., Simard M., (coord.), 2010, « Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale », *Cahiers du CRISES*, coll. « Études théoriques », Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), n° ET1002.
- Krasteva A., Vasilcu D., (dir.), 2014, *Migrations en blanc. Médecins d'est en ouest*, Paris, L'Harmattan. coll. « Local & Global », 242 p.

Lascu D., 2008, « Sistemul de asigurari sociale de sanatate din Romania (particularitati la nivelul judetului Tulcea) » [Le système d'assurances sociales de santé en Roumanie (particularités au niveau du département Tulcea)], Université d'Etat de Moldavie, Chisinau. Manuscrit, Résumé, 27 p.

Laville J-L., (dir.), 2007 (édition revue et corrigée), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Hachette, coll. Pluriel sociologie », Paris, 383 p

Laville J-L., Magnen J-P., Carvalho da França G., Medeiros A., (dir.), 2005, *Action publique et économie solidaire*, éd. Eres, coll. « Sociologie économique », 416 p.

Latouche S., 2001, « En finir, une fois pour toutes, avec le développement », in *Le Monde diplomatique*, mai 2001, p. 6-7. [En ligne] : <https://www.monde-diplomatique.fr/2001/05/LATOUCHE/1754>

Lefebvre H., 1968 (2009 : 3^{ème} édition), *Le Droit à la ville*, Paris, Economica Anthropos, 160 p.

Lefebvre H., 1974 (4^{ème} édition, 2000), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 487 p.

Le Velly R., 2004, *Sociologie du marché. Le commerce équitable : des échanges marchands contre le marché et dans le marché*, Thèse de doctorat en Histoire, Sociologie et Philosophie des Sciences, Université de Nantes. [En ligne] : Hal-SHS : https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/452446/filename/Le_Velly-These.pdf

Lévesque B., Lajeunesse-Crevier F., (dir.), 2005, « Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et politiques publiques », *Cahiers du CRISES*, coll. « Études théoriques ».

Lévesque B., Mendell M., 1999, « L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche », in *Lien social et Politiques*, n° 41, p. 105-118.

Lidz V., 1989, « Influence et solidarité, définir un fondement théorique à la sociologie », in *Sociologie et sociétés*, Vol. 21, n° 1, printemps, p. 117-142.

Lipietz A., 1998, « Rapport final sur l'entreprise à but social et le tiers-secteur ». Rapport à Madame Aubry, Ministre de l'emploi et de la solidarité sur « l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale ». [en ligne] : <http://lipietz.net/spip.php?article318>

Maffesoli M., 2000 (3^{ème} édition), *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*, Paris, La Table ronde.

Mairie Conseils et Caisse des Dépôts, en partenariat avec la FCSF, 2011 (octobre), *Le centre social intercommunal : un acteur collectif partenaire du projet de territoire*. [En ligne] : <http://www.localtis.fr/cs/ContentServer?pagenome=Mairie-conseils/MCPublication/Publication&cid=1250262661697>.

Mairie Conseils et Caisse des Dépôts, en partenariat avec la FCSF et la CNAF, 2009 (mars), *Centre social et communautés de communes*, Compte rendu de la journée d'échanges « Quels partenariats et complémentarité entre le projet du centre social et l'initiative publique au profit de la vie sociale du territoire ? ».

Malamoud C., 2015, « En quête de l'idée de solidarité dans l'Inde ancienne », in Supiot A. (dir.), *La Solidarité. Enquête sur un principe juridique*, Paris, Odile Jacob, p. 127-138.

Manifeste convivialiste. Déclaration d'interdépendance, publié en 2013. [En ligne] : <http://www.lesconvivialistes.org/pdf/Manifeste-Convivialiste.pdf>

Manifeste de l'économie solidaire, présenté le 7 décembre 2006, à l'occasion du meeting de l'économie solidaire à la Mutualité à Paris. Disponible en ligne sous (par exemple le CEGES). [En ligne] :

<http://www.ceges.org/index.php/ceges/presentation/leconomie-sociale-et-solidaire>

Martineau A., 2013, « Les enjeux de la prévention du surendettement. Etude comparative à l'échelle de deux territoires du Maine-et-Loire », Mémoire de fin d'étude de Licence professionnelle Métiers du Développement Social Urbain, Université d'Angers.

Mason A., 2000, *Community, Solidarity and Belonging. Levels of Community and their Normative Significance*, Cambridge University Press, 246 p.

Massey D., 2008, « Geographies of solidarity », p. 311-362, in Clark N., Massey D. et P. Sarre (eds), *Material geographies: a world in the making*, Sage, London, 432 p.

Massey D., 2005, *For Space*, Londres, Sage, 222 p.

Mathevet R., Thompson J., Delanoë O., Cheylan M., Gil-Fourrier C., Bonnin M., 2010, « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires », in *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18(4), p. 424-433.

Mauss M., 1925 (1923-1924), « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *L'Année Sociologique*, seconde série, [et] 1973, in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, Collection Quadrige, p.149-279.

Ménissier T., 2009, « « Recomposer » l'intérêt général. Un essai de théorie normative en réponse à la crise du républicanisme classique », in *Dissensus, Revue de philosophie politique de l'Ulg* (Université de Liège), n°2, septembre 2009, p. 178-199.

Metzger P., D'Ercole R., 2011, « Les risques en milieu urbain : éléments de réflexion », in *EchoGéo*, n°18, septembre-décembre. [En ligne] : <http://echogeo.revues.org/12640> ; consulté le 30 Mars 2013.

Metzger P., D'Ercole R., 2009, « Enjeux territoriaux et vulnérabilité. Une approche opérationnelle », in Becerra S. et A. Peltier, *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, Paris, L'Harmattan, p. 391-402.

Michel B., 2017, *Les quartiers créatifs, entre clubbisation et ouverture du développement territorial*, Thèse de doctorat en Géographie, Université d'Angers, Soutenue le 16 novembre 2017.

Michel P. (dir.), 2004, *Europe centrale, la mélancolie du réel*, Paris, CERI/Autrement, 141 p.

Mignonac K., Herrbach O., Serrano Archimi C. Manville C., 2017, « Navigating Ambivalence: Perceived Organizational Prestige–Support Discrepancy and Its Relation to Employee Cynicism and Silence », in *Journal of Management Studies*. [En ligne : 30 novembre 2017] : <https://doi.org/10.1111/joms.12330>

Miligan C., Conradson D. (ed.), 2006, *Landscapes of Voluntarism. New Spaces of Health, Welfare and Governance*, Bristol, University of Bristol, The Policy Press, 304 p.

Moles A., Rohmer E., 1972, *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, coll. « Mutations-Orientations », 162 p.

Moulaert F., Nussbaumer J., 2008, *La logique sociale du développement territorial*, Presses de l'Université du Québec, coll. « Géographie contemporaine », 153 p.

Noguès H., 2015, « Quelle place pour l'économie sociale et solidaire ? Un enjeu fort pour demain », in Glémain P. et E. Bioteau (dir.), *Entreprises solidaires. L'économie sociale et solidaire en question(s)*, Collection « Economie et Société », Presses Universitaires de Rennes, p. 9-22.

- Oldenburg R., 1989, *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*, New York, Paragon House.
- Oosterlynck S., Schuermans N., Loopmans M. (eds), 2017, *Place, Diversity and Solidarity*, Routledge, Studies in Human Geography, 184 p.
- Ostrom E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 298 p.
- Panelli R., Welch R. 2005, « Why Community? Reading Difference and Similarity with Community », in *Environment and Planning*, vol. 37, p.1589-1611.
- Paugam S., 2013 « Les cycles de la solidarité envers les pauvres », in Castel R., Duvoux N., (dir.), *L'avenir de la solidarité*, Paris, PUF et La Vie des Idées.fr, coll. « La vie des idées », p. 23-41
- Paugam S., 2000, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », Série « Documents d'enquête »
- Paugam S., 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».
- Pecqueur B., 2001, « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », in *Économie Rurale*, n° 261, p. 37-49.
- Pecqueur B., Zimmerman J-B., 2004, *Economie de proximités*, Hermès-Lavoisier, Paris, 264 p.
- Perrier-Cornet P., 2002, « La dynamique des espaces ruraux dans la société française », in Sylvestre J-P., (dir.), *Agriculteurs, ruraux et citadins, les mutations des campagnes françaises*, Editions Educagri, Centre Régional Pédagogique de Bourgogne, p.35-51.
- Pezini E., 2018, *Projet coopératif et christianisme social*, Presses de l'Université Saint-Louis, Bruxelles, 325 p.
- Pezini E., 2016, *Bien commun et démocratie économique. Enjeux éthiques et politiques de l'entreprise coopérative*, Thèse de doctorat en sciences politiques, soutenue le 16 septembre 2016 à l'Université Saint-Louis, Bruxelles.
- Pierre G., Bioteau E., 2017, « L'ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. Etudes de cas dans l'ouest français », in *Norois*, Presses Universitaires de Rennes, n°242 (2017-1), p. 25-37.
- Pierre G., Thureau B., 2011, « Vers de nouveaux rapports du développement agricole au territoire, Agir ensemble pour devenir autonomes », in *RECMA, revue internationale de l'économie sociale*, n°320, p. 99-115.
- Pirotte G., 2018, *La notion de société civile* (nouvelle édition), Paris, La Découverte, coll « Repères ».
- Pirotte G., 2009, « Engagement citoyen et société civile », in *SociologieS* [en ligne], Transferts. L'engagement citoyen en Europe centrale et orientale. [En ligne] : <http://sociologies.revues.org/index3017.html>
- Pirotte G., 2008, « La société civile roumaine post-communiste », in *Autrepart*, (48), p. 153-164.
- Pirotte G., 2002, *L'invention de la société civile en Europe de l'Est (Roumanie) et en Afrique subsaharienne (Bénin)*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Liège, Faculté d'économie, de gestion et de sciences sociales.

- Polanyi K., 1944, 1983, *La Grande transformation*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».
- Popa N., Luches D., 2014, « Etudier la médecine pour émigrer ? », in Krasteva A. et D.Vasilcu (dir.), 2014, *Migrations en blanc. Médecins d'est en ouest*, Paris, L'Harmattan, p. 83-100.
- Prugneau J., Bioteau E., avec la collaboration de A. Martineau et A. Wilkinson, 2014, « Acheter une maison à tout prix. L'hypothèse d'un 'filet territorial' », p. 263-278, in Belmessous F., Bonneval L., Coudroy de Lille L. et N. Ortar (dir.), *Logement et politique(s). Un couple encore d'actualité ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés », 278 p.
- Putnam R.D., 2000, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster Paperbacks, 541 p.
- Raffestin C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, 249 p.
- Rancière J., 2008, *Le spectateur émancipé*, Paris, La fabrique éditions, 145 p.
- Rémy J., 1996, « La transaction, une méthode d'analyse : contribution à l'émergence d'un nouveau paradigme », in *Environnement et société*, n°17, p. 9-31.
- Retière J-N., 2013, « Capital d'autochtonie », in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et D. Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation [En ligne]: <http://www.participation-et-democratie.fr/it/dico/capital-dautochtonie>
- Rey V. (coord.), Groza O., Ianos I., Patroescu M., et al., 2000, (2007 éd. aug.), *Atlas de la Roumanie*, CNRS-Libergéo - La Documentation française, RECLUS, 167 p.
- Richez-Battesti N., Petrella F., Vallade D., 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? », in *Innovations*, vol. 38, n°2.
- Ripoll F., 2010, « L'économie 'solidaire' et 'relocalisée' comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) », in *Regards sociologiques*, n°40 : « Mobilité/autochtonie : sur la dimension spatiale des ressources sociales », p. 59-75.
- Ripoll F., 2006, « Du "rôle de l'espace" aux théories de "l'acteur" (aller-retour). La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux », in Séchet R. et V. Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR, p. 193-210.
- Robinson V., Gardner H., 2006, « Place Matters: Exploring the Distinctiveness of Racism in Rural Wales », in Neal S. et J. Agyeman, (eds), *The New Countryside: Ethnicity, Nation and Exclusion in Contemporary Rural Britain*, Bristol, The Policy Press.
- Rocheffort R., 1963, « Géographie sociale et sciences humaines », in *Bulletin de l'Association de géographes français*, XL, n°314, p. 18-32.
- Rousselière D., Joly I., 2011, « A propos de la capacité à survivre des coopératives : une étude de la relation entre âge et mortalité des organisations coopératives agricoles françaises » in *Review of Agricultural and Environmental Studies – Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, INRA Département d'Economie, vol. 92(3), p. 259-289.
- Saint-Germain B., 2011, « Utilité sociale mais aussi utilité politique », in Mairie Conseils et Caisse des Dépôts, en partenariat avec la FCSF, 2011 (octobre), *Le centre social intercommunal : un acteur collectif partenaire du projet de territoire*.

- Schuermans N., Spijkers F, Loopmans M., 2013, « Solidarity in human geography: responsibility, care, place and encounter » DieGem working paper, 24.04.2013. [En ligne] : http://www.academia.edu/3806092/Schuermans_Spijkers_and_Loopmans_2013_Solidarity_in_human_geography_responsibility_care_place_and_encounter
- Séchet R., Veschambre V., (dir.), 2006, *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR, coll. « Géographie sociale », 397 p.
- Séchet R., 1996, *Espaces et pauvretés. La géographie interrogée*, Paris, L'Harmattan, coll. « Géographie sociale », 213 p.
- Sélimanovski C., 2008, *La frontière de la pauvreté*, Rennes, PUR, coll. « Géographie sociale », 294 p.
- Sencébé Y., Lépicié D., 2007, « Migrations résidentielles de l'urbain vers le rural en France : différenciation sociale des profils et ségrégation spatiale », in *EspacesTemps.net*, Textuel, 10.05.2007, [En ligne] : <http://espacestemp.net/document2270.html>.
- Sibertin-Blanc M., 2005, « Offre culturelle et brouillage des frontières urbain/périurbain/rural », in Arlaud S., Jean Y. et D. Royoux, (dir.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Espace et Territoires », p. 353-360.
- Simonet M., 2012, « Le monde associatif : entre travail et engagement », in N. Alter (dir.), *Sociologie du monde du travail*, Paris, PUF, (2^{ème} édition), p. 195-212.
- Simonet M., 2008, « L'État et le bénévolat en France et aux États-Unis La double erreur de Tocqueville », in Guillemard A-M. (dir.), *Où va la protection sociale ?*, Paris, PUF, p. 341-354.
- Singer P., 2006 (éd. revue et augmentée), « Economie solidaire (1) », in Laville J-L. et A. D. Cattani (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Actuel » (éd. originale : Desclée de Brouwer), p. 290-302.
- Stébé J-M., Marchal H., 2009, « Introduction », in Stébé J-M. et H.Marchal (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, p. 5-40.
- Suire R., Berthinier-Poncet A., Fabbri J. (coord.), 2017, « Innovation collective : communautés, organisations, territoires », numéro thématique de *Revue Française de Gestion*.
- Sundberg J., 2007, « Reconfiguring north–south solidarity: critical reflections on experiences of transnational resistance », in *Antipode*, n°39, p. 144-166.
- Supiot A. (dir.), 2015, *La solidarité. Enquête sur un principe juridique*, Paris, Odile Jacob, 368 p.
- Thareau, B. (dir.), Billaudeau, V., Bioteau E., Fleuret S., Leroux, I., Pierre G., Pujol L., 2007, *Économie sociale et solidaire, territoires et réseaux – ESSTER. Rapport de recherche*, Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES), 174 p. (mise en ligne, pdf : http://www.groupe-esa.com/IMG/pdf/Rapport_ESSTER.pdf)
- Tissot S., Poupeau F., 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4, n°159, « Politique des espaces urbains. Penser, classer, administrer la pauvreté (1) », p. 4-9
- Tizon P., 1996, « Qu'est-ce que le territoire ? », in Di Méo G. (dir.), *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, p.17-34.

- Tönnies F., 1887, *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz CEPL, (trad. française : 1977).
- Torre A., Filippi M. (coord.), 2005, *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Paris, Inra Editions.
- Torre A., Wallet F., (eds), 2014, *Regional development and proximity relations, New Horizons in regional Science*, Londres, Edward Elgar, 375 p.
- Valade B., 1993 (rééd. 1997), « Communauté », in Boudon R., Besnard P., Cherkaoui M. et B-P. Lécuyer (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 280 p. (édition 1997 : poche), p. 43.
- Vanier M., 2008, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris, Economica, 200 p.
- Vanier M., 2005, « L'interterritorialité : des pistes pour hâter l'émancipation spatiale », in Antheaume B. et F. Giraut (dir.), *Le territoire est mort. Vive les territoires !*, IRD, p. 317-336
- Veltz P., 2002, *Des lieux et des liens, Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, Éditions de l'Aube, 176 p.
- Veschambre V., 2006, « Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales », in Séchet R. et V. Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PRU, coll. « Géographie sociale », p.211-227.
- Weber M., 1919, *Le savant et le politique*, trad. de l'allemand par J. Freund, Paris, Plon (1963).
- Zamfir C., 1996, « La politique sociale dans la Roumanie en transition : hypothèses concernant l'explication d'un paradoxe », in Péliissier N., Merrié A. et F. Despres, *La Roumanie contemporaine. Approches de la « transition »*, Paris, L'Harmattan, p. 179-194.
- Zamfir E., 1995, « Politica de protectie a copilului in Romania » [Protection de l'Enfance en Roumanie], in Zamfir C. et E. Zamfir (coord.), *Politici sociale in context european* [Politiques sociales dans le contexte européen], Polirom, Bucarest.

Table des documents

Encart 1. Articles 2 et 3 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire	7
Figure 1. Cadre d'analyse préalable des constructions spatiales de solidarités. Quatre critères aux origines et effets spatiaux des solidarités ?	8
Figure 2. Quatre phases de la construction des solidarités (approche a-spatiale à cette heure)....	9
Encart 2. « La notion de crise de la représentation » (d'après Jean-Marie Denquin, 2010)	17
Encart 3. Définir la (les) solidarité(s) (d'après Serge Paugam, 2013)	28-29
Encart 4. De la mobilisation des personnes (solidarités) comme facteur de résorption de l'aléa, de la vulnérabilité et par conséquents des risques.....	30-31
Encart 5. Deux natures de communautés selon Andrew Mason (2000)	46-47
Encart 6. Appréhender la résorption (ou limitation des incidences) des situations de surendettement des particuliers. Comprendre les processus de vulnérabilisation	52-53
Encart 7. Un choix de définition, et d'une méthode, pour appréhender l'émancipation	54
Figure 3 (synthèse). Trois « grilles », étapes, critères d'attention à l'abord des constructions spatiales des solidarités	56
Tableau 1. Points d'attention, modalités opérationnelles de l'analyse des constructions spatiales des solidarités	57
Carte 1. Cartographie en Maine-et-Loire. Les dossiers déposés à la CLCV 49 du 01.01.2008 au 31.03.2011 par circonscription d'action sociale.....	68
Carte 2. Dossiers traités par la CLCV pour 1000 habitants en Maine-et-Loire (en 2008, 2009 et au premier trimestre 2010).....	69
Tableau 2. Les acteurs du surendettement des particuliers, et leurs partenariats, dans les communautés de communes de St Florent le Vieil et de Champtoceaux (2013)	70-71
Carte 3. Cartographie en Maine-et-Loire. Les dossiers déposés à la CLCV 49 du 01.01.2008 au 31.03.2011 par commune	72
Tableau 3. Une « trajectoire » d'entrée à sortie du surendettement	76

Tableau 4. Des points d'attention initiaux aux apports de l'étude sur le surendettement.....	78
Encart 8. Evolution du secteur ESS en santé en Roumanie et rôle à jouer (potentiel) des institutions du type des CARP	94-95
Carte 4. Proportion de médecins pour 1000 habitants par judet (département) en Roumanie en 2012.....	96
Encart 9. Disparités territoriales et organisationnelles de l'offre de soin et de santé en Roumanie	97-98
Carte 5. Eléments de localisation des trois centres sociaux étudiés.....	106
Encart 10. Définir la théorisation ancrée	120
Encart 11. Définir la solidarité, au sens de Charles Malamoud, repris par Alain Supiot, 2015....	123
Tableau 5 (synthèse finale). Conditions opératoires pour une géographie des solidarités.....	127
Figure 4. Cadre d'analyse final des constructions spatiales de solidarités. Le cadre analytique d'un « construire en commun » (au cœur du dispositif).....	128

Table des abbréviations

AAP : Appel à projets.

ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ici ANIL Maine-et-Loire).

ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, promulguée en mars 2014.

AMAP : Association(s) pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

ANAH : L'Agence Nationale (de l'Amélioration) de l'Habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge du Logement, du Budget et de l'Economie.

ANIL : L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement est une association pour le logement et l'habitat régie par la loi du 1er juillet 1901. L'ANIL est une organisation qui propose aux particuliers et aux professionnels des informations, de la documentation et des études gratuites sur le logement, l'habitat et l'urbanisme.

ANR : Agence Nationale de la Recherche.

ARUC-ES : Alliance de Recherche Université-Communauté en Economie Sociale, organisme québécois.

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (brevet délivré en France).

CAF : Caisse(s) d'Allocations Familiales.

CARP : Caisse(s) mutuelle(s) en assurance et en santé pour les retraités, au statut coopératif ; organisations roumaines.

CARSAT : Caisse de Retraite et Santé au Travail.

CAS : Circonscription d'Action Sociale, découpages relevant du département en France.

CC : (dans le texte de ce volume) pour Communautés de Communes, cf. EPCI.

CCAPEX : est la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives. Elle a été mise en place de façon à lutter contre les expulsions des locataires et à prévoir un plan de relogement pour les locataires en situation difficile. Son rôle a été renforcé récemment par la loi ALUR du 24 mars 2014.

CCAS : Centre Communal d'Action Social ; obligatoire dans toute commune en France.

CG : (ici) pour Conseil Général, devenu Conseil Départemental.

CLER : Centre Ligérien d'Etudes Roumaines, rassemblement de chercheurs fondé au sein de la SFR Confluences à Angers, en 2011.

CLCV : association de consommateurs Consommation Logement Cadre de Vie, fondée en 1952 (France).

CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement (France).

CPER : Contrat(s) de Plan Etat-Région (France).

CRESS : Chambre(s) Régionale(s) d'Economie Sociale et Solidaire, réunies en Conseil National (CN-CRESS).

CRISES : Centre de Recherches sur les Innovations Sociales, organisme de recherche québécois.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

ESO : Espaces et Sociétés (laboratoire de recherche Unité Mixte de Recherche du CNRS – UMR 6590).

ESS : Economie Sociale et Solidaire.

ESSTER (programme) : programme de recherche soutenu par la région des Pays de la Loire (2006-2007) portant sur les rapports entre ESS et Territoires, sous la coordination de Bertille Thureau (Ecole supérieure d'agriculture à Angers).

ESUS : (agrément) Entreprise(s) Sociale(s) d'Utilité Sociale, défini par la loi ESS du 31 juillet 2014 (France).

FAAD : Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés, dispositif administré par l'ANIL.

FCSF : Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France.

FMI : Fonds Monétaire International.

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement ; est un dispositif d'aide pour favoriser l'accès au logement pour tous.

GAL : Groupement d'Action Local.

HDR : Habilitation à Diriger des Recherches.

LM : (ici) les Locaux-Moteurs, désignant dans ce volume d'HDR l'association éponyme.

MABS : le Service de conseil financier et de gestion du budget (Money Advice and Budgeting Service, ou MABS) est le service d'État du conseil financier en Irlande.

MAPTAM : loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.

MCS : (ici) MicroCrédits Sociaux.

MDS : Maison des Solidarités ; dénomination dans certains départements des Circonscriptions d'Action Sociale (référence au lieu plutôt qu'au zonage).

MSA : Mutualité Sociale Agricole.

NEF (la) : est une coopérative de finances solidaires, anciennement l'association de la NEF (Nouvelle Économie Fraternelle) qui participe, par les liens de l'argent, à une évolution de la société afin d'instaurer la fraternité dans l'économie créée en 1978 avec le soutien et l'inspiration de la toute première banque éthique : l'allemande GLS.

NOTRe : loi du 7 août 2015 portant (la) Nouvelle Organisation du Territoire de la République.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (cf. ANAH ci-dessus).

OVR : Opération Villages Roumains, association fondée à la fin des 1980 dans le but de préserver les villages roumains menacés de destruction par le régime de Nicolae Ceauscescu, elle évolue progressivement vers l'aide d'urgence à caractère humanitaire puis le soutien au développement rural en Roumanie et en Moldavie. Officiellement nommée OVR Solidarités.

PRAG : Professeur Agrégé de l'enseignement secondaire affecté dans un établissement d'enseignement supérieur.

RIUESS : Réseau InterUniversitaire d'Economie Sociale et Solidaire (à dominante francophone).

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics.

SFR Confluences : Structure Fédérative de Recherche en SHS à Angers, rattachée à la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin en région Pays de la Loire.

SHS : Sciences Humaines et Sociales.

SOL Violette : est une monnaie complémentaire locale et solidaire, mise en circulation à Toulouse en 2011.

USAID : Agence des États-Unis pour le développement international est l'agence indépendante du gouvernement des États-Unis (United States Agency for International Development ou USAID), chargée du développement économique et de l'assistance humanitaire dans le monde créée en 1961.

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture est une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies créée en 1945.

XXL : (ici) pour qualifier les intercommunalités regroupant plus de 100 communes.

ZAD : Zone d'Aménagement Différé ; dans le cadre de ce volumen d'HDR, il est fait mention de la ZAD de Notre-Dame des Landes, devenue « Zone A Défendre » dans le vocable contestataire au projet d'aéroport.

Table des matières

Sommaire	3
Introduction générale	5
A. Cadre(s) théorique(s)	13
1. Une ambition initiale. Comprendre les dimensions spatiales de l'ESS.....	15
1.1. Contexte : recul de l'État-providence et crises de la représentation en France et en Europe. Où l'agir en collectif trouve un (nouveau) sens.	15
1.2. Recompositions territoriales, nouveaux modes d'agir : interroger la métamorphose en géographie, ouvrir au champ des innovations sociales.	18
1.3. De l'ESS aux solidarités et au développement local. Ma position	19
1.4. Un enjeu : prolonger la construction d'une géographie de l'ESS, autour du triptyque : (enjeux de) développement local / innovations / solidarités.	22
2. Un enjeu épistémologique. Autour du couple Solidarités et Relations à l'espace.	25
2.1. L'agir collectif compris au sens d'agir citoyen. Le lien social plutôt que la « société civile »	25
2.2. Derrière la solidarité : éthique et responsabilité, résorption des risques, dimension collective de l'agir.	28
2.3. De la « solidarité » en géographie(s) : solidarités inter-nationales, inter-régionales, locales ou inter-personnelles.	31
2.4. Sense of place, dimensions spatiales des mouvements sociaux économiques : par les solidarités, ré-instituer le lien social.	34
Conclusion. Agir en collégialité. Réinterpréter le projet local	37
B. Un cheminement de recherche : cadre méthodologique	39
3. D'une géographie à l'autre : de l'ESS aux Constructions Spatiales de Solidarités	41
3.1. Retour sur les « quelques jalons... » ou points d'attention nécessaires sur la solidarité.	41
3.2. Interroger le concept de communauté : une clarification nécessaire.	45
3.3. Agir solidairement / Innover socialement : solidarités en communautés.....	49
3.4. Proposition d'un modèle analytique	52

4. Mobilisation d'une première expérience récente de recherche et action.	
Test du modèle au travers d'un dispositif territorialisé de prévention, détection et accompagnement du surendettement des particuliers en Maine-et-Loire	59
4.1. Eléments de cadrage méthodologique. Au travers des « frontières » du surendettement : des disparités zonales	59
<i>a. De l'approche du surendettement dans les politiques publiques (en France) : des disparités ou des « non proximités » institutionnelles et organisationnelles</i>	<i>59</i>
<i>b. Enjeux portés par et pour un diagnostic territorial des situations de surendettement personnel</i>	<i>61</i>
<i>c. Considérer les dimensions spatiales du surendettement. Une proposition.</i>	<i>62</i>
<i>d. Des « frontières » du surendettement ? Limites spatiales et disparités</i>	<i>63</i>
4.2. Une analyse à partir de l'aide au montage de dossiers de surendettement	65
<i>a. Du recours à la carte pour révéler les ressorts territoriaux des disparités de traitement entre personnes, espaces</i>	<i>66</i>
<i>b. Une clef de compréhension. Le surendettement en Maine-et-Loire : un phénomène en hausse et spatialement diffus.</i>	<i>67</i>
<i>c. Une couverture territoriale inégale : reflet des disparités économiques et sociales... Des discontinuités spatiales imputables aux discontinuités organisationnelles.....</i>	<i>68</i>
4.3. Des inégalités territoriales induites par le réseau et les disparités d'engagement de bénévoles.....	74
<i>a. Le réseau partenarial, au cœur de la problématique de détection, et d'accompagnement, des situations de surendettement de particuliers</i>	<i>74</i>
<i>b. Engagement et proximité : clefs d'une résorption des risques induits par les situations de surendettement.</i>	<i>75</i>
4.4. Validation du modèle analytique. Retour aux Constructions Spatiales de Solidarités.....	76
Conclusion. Comment le terrain conforte le modèle analytique	81

C. Apports du cadre analytique à la construction du projet de recherche	83
5. Un chantier ouvert. Faire en commun, comprendre les dynamiques communautaires...	85
5.1. Mobilisation d'une seconde expérience. « Les Locaux-Moteurs » en Maine-et-Loire, retour sur un dispositif d'économie collaborative de lutte contre le non recours	86
<i>Préambule</i>	<i>86</i>
<i>a. Aux origines du projet :</i>	
<i>apports collaboratifs de réponses à des besoins non ou mal satisfaits</i>	<i>86</i>
<i>b. Apports et résultats d'expérimentations : renforcement du recours aux droits, émancipation des agents, émergence de nouveaux projets solidaires territorialisés.</i>	<i>87</i>
<i>c. Inadéquation avec le modèle-type ; modulations :</i>	
<i>constructions de solidarités dans et à partir de périmètres pré-instruits.</i>	<i>88</i>
<i>d. Où l'on arrive à distinguer entre bénévolat et volontariat.</i>	
<i>Le bénévolat, clef de réussite d'un projet de développement à visées ascendantes.</i>	<i>90</i>
5.2. Mobilisation d'une troisième expérience.	
Fédérer l'engagement réciproque des acteurs de santé en Roumanie.....	91
<i>Préambule</i>	<i>91</i>
<i>a. D'où l'on part.</i>	
<i>Des situations de besoins non ou mal satisfaits par l'offre de santé en Roumanie</i>	<i>93</i>
<i>b. Problématisation : de la nécessité d'agir !</i>	<i>97</i>
<i>c. Objectif d'une régulation par la mobilisation collective des acteurs civils (ONG) en première ligne et en complément des acteurs institutionnels, associant des universitaires.....</i>	<i>101</i>
<i>d. Où l'agir au titre de la solidarité, comme la mise en réseau des acteurs, ne relèvent pas de la construction spatiale de solidarités.</i>	<i>102</i>
5.3. Un projet. Améliorer les services, renforcer le lien local, faire communauté.	
Mobilisation d'une quatrième expérience.	
Contributions des centres sociaux à un développement local re-fondé en milieux ruraux.....	104
<i>Préambule</i>	<i>104</i>
<i>a. Quelques éléments de cadrage : des territoires de projet, portés par les centres sociaux.</i>	<i>105</i>
<i>b. Transactions sociales et « recomplexification » à l'échelle intercommunale.....</i>	<i>106</i>
<i>c. Le centre social, un rôle moteur des innovations sociales territorialisées : des innovations territoriales ?</i>	<i>108</i>
<i>d. Enseignements à tirer de cet (ultime) compte-rendu d'expérience, au point de vue de la construction spatiale de solidarités.....</i>	<i>109</i>

6. Un agenda de recherche. Penser des « territoires » de solidarité	113
6.1. Passer des « lieux » de coopération communautaire aux « liens » en géographie.....	113
6.2. Points d'attention et problématisation.....	117
6.3. Une méthode	119
6.4. Des jalons / Un projet.....	122
Conclusion générale. Considérer les dynamiques solidaires dans les territoires	125
Bibliographie.....	134
Table des documents	148
Table des abréviations	150
Table des matières	153

Habilitation à Diriger des Recherches, Géographie.
Constructions Spatiales des Solidarités.
Emmanuel Bioteau, Université d'Angers.

Volume 1.

Economie Sociale et Economie Solidaire. Communautés. Solidarités.
Contribution à une géographie des solidarités.

Par son propos, ce volume original consiste à exposer différents types de liens se tissant entre les acteurs et les contextes locaux dans un objectif de solidarité. Pour ce faire je propose dans ce volume de définir une géographie des solidarités basée sur un corpus d'apports théoriques et conceptuels pluridisciplinaire.

Ce projet est également indissociable de l'expérimentation personnelle qui est la mienne, depuis près de dix années, d'une géographie de l'Economie Sociale et Solidaire. Il s'agit ici de démontrer comment, par la prise en compte de l'intérêt collectif (lequel peut à échelles élargies se confondre avec l'intérêt général) des assemblées d'individus et leurs instances peuvent produire des « territoires » de solidarités. Ces « territoires » de solidarités ne sont pas « porteurs » de solidarités mais bien construits par elles, par la dynamique de (mise en) commun.

C'est là l'objet des 4 études de terrains qui sont mobilisées dans ce volume dans l'optique de compréhension des étapes de la construction spatiale des solidarités. L'une de ces approches de terrain, reposant (1) sur la prévention des situations de surendettement des particuliers, et l'accompagnement de ces personnes, en Maine-et-Loire a valeur de test du modèle analytique. Les 3 autres études ont une fonction de confrontation au modèle. Y sont exposées trois expériences portant, respectivement, (2) sur l'expérimentation en économie collaborative d'un dispositif de lutte contre le non recours (en Maine-et-Loire), (3) sur l'initiative de mise en relation d'acteurs et opérateurs publics et privés des secteurs sanitaire et social en Roumanie, et enfin (4) sur les apports et rapports à leurs territoires de centres sociaux ruraux en Maine-et-Loire toujours.

Les valeurs produites et les ressources induites par le projet solidaire replacent le territoire au cœur du programme d'action. L'émergence de nouvelle(s) territorialité(s) n'est pas en soi l'aboutissement attendu des projets, mais elle en est l'une des conséquences. Le territoire initial, à partir duquel est fondée l'action (réponse à un besoin non répondu par ailleurs, apports de nouvelles ressources) agit plutôt comme catalyseur, comme espace d'interaction. Le projet vise à donner un nouveau sens à ce cadre initial, et contribue à la définition de nouvelles territorialités instruites par la solidarité.

Mots clés : Communautés, Lien social, Solidarités, Territoires ; France, Roumanie.